



Gouvernement du Mali

Programme des Nations Unies pour le développement

DOCUMENT DE PROJET

## Titre : Extension et Renforcement du système des Aires protégées (AP) au Mali

**Résultat (s) UNDAF:** les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de leur sécurité alimentaire et jouissent de conditions favorables pour un développement et des services énergétiques alternatifs durables, et la création d'emplois.

**Résultats du Plan Stratégique PNUD Environnement et Développement Durable:** la gestion de l'environnement par les secteurs privé et public, et en particulier par les collectivités locales est renforcées.

**Résultats secondaires du Plan stratégique PNUD:** 4.1 Intégration de l'environnement et de l'énergie ; 4.2 Catalysation du financement en matière d'environnement ; et 4.4 Elargissement de l'accès aux services environnementaux et énergétiques pour les pauvres.

**Résultats attendus du CP:** 4.5.2 Conventions-cadres de l'environnement: biodiversité, changements climatiques, désertification, eaux internationales et Convention de Bamako sont opérationnalisés ; 4.5.3. L'Etat et les collectivités locales sont mieux équipés pour prévenir et gérer les événements extrêmes ; 4.5.5. Risques liés à la pollution dans le secteur de l'or (avec le cyanure et le mercure) sont mieux connus et gérés ; 4.5.6. La mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables est effective.

**Résultats attendus du CPAP:** 1. Les capacités à gérer les ressources naturelles et à lutter contre la dégradation des terres sont renforcées. 2. Les Conventions-cadres de l'environnement sont mises en œuvre.

**Partenaire d'exécution:** Direction Nationale des Eaux et Forêts, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

**Agence de mise en oeuvre/ Partenaire responsable:** Programme des Nations Unies pour le Développement.

### Brève description

Le Gouvernement du Mali a défini la conservation de la biodiversité comme une de ses priorités et cherche à promouvoir l'extension et le développement durable des aires protégées (AP) comme principale stratégie de conservation. Malgré l'engagement des autorités locales, très peu de mesures concrètes ont été prises pour venir à bout des obstacles qui gênent la création d'un système durable des aires protégées. Les barrières spécifiques à une protection durable de l'environnement au Mali comprennent: 1) une absence de conformité institutionnelle, juridique et de cadre d'orientation pour renforcer les succès de la conservation; 2) manque de modèles adéquats d'intégration du tourisme, mode de subsistance alternative, et répression effective pour garantir la protection à long terme des principales aires protégées, et 3) l'absence d'une stratégie intégrée pour réduire le niveau de pression des paysages sur les ressources naturelles. Le projet va traiter de ces barrières à travers l'amélioration de la situation institutionnelle, juridique et politique, l'implantation de projets de gestion des aires protégées avec une nouvelle approche de gestion dans le Sud-ouest du Mali, et l'établissement et l'implantation d'une approche paysagiste qui intègre des activités effectives de conservation des aires protégées dans le grand paysage à travers une meilleure utilisation de la catégorie « biosphère » internationale.

Le secteur cible du Sud-ouest du Mali va traiter des objectifs mondiaux de conservation car la zone est l'une des dernières au Mali avec d'importantes espèces de biodiversité de valeur universelle y compris les chimpanzés de l'Ouest et les antilopes Derby. En raison de l'isolement de la zone dû à un manque d'infrastructures, de prédispositions climatiques et géologiques, les importantes ressources naturelles (eau, forêts, herbes) de la région sont sujettes à une forte pression d'une population croissante (culture sur brûlis et culture marchande), surpâturage croissante par les éleveurs nomades de bétail (transhumance), une importante exploration et exploitation initiale minière et la construction d'une grande route de Bamako à Dakar. Le projet va étudier plusieurs modèles de gestion innovantes y compris des concessions de compagnie privée, le développement communautaire et l'éco-tourisme privé, des partenariats avec des compagnies minières, et l'intégration des analyses spatiales avec des plans d'aménagement du territoire pour identifier et dupliquer des approches réussies de conservation de la biodiversité dans cette importante zone. Le projet permettra également d'appuyer l'intérêt du Mali dans la création d'un service national d'aire protégée qui va renforcer les leçons apprises et aider dans la viabilité financière du système déjà fragilisé et menacé des aires protégées du pays. Le projet est nécessaire face aux tendances en cours vers une dégradation irréversible des éco systèmes et la perte des espèces menacées d'extinction globale.

Période Programme	2010 - 2014	Total des ressources nécessaires	11.377.631 USD
Atlas Award ID:	00060646	Total des ressources allouées:	3.218.000 \$US D dont
Identification du Projet:	00076446	FEM	1.768.000 \$US
PIMS #	3926	PNUD (en espèces)	500.000 \$US
Date de démarrage:	Novembre 2010	Gouvernement 1.600.000 \$US dont	
Date fin:	Mai 2015	(en espèce)	950.000 \$US
Dispositifs de Gestion :	NEX	(en nature)	650.000 \$US
Date de Rencontre du Comité d'Approbation:	6 10 2010	Autres (financement parallèle) 7.509.631 \$US dont	
		• Corps de la Paix	1.250.000 \$US
		• UICN- BRAO	276.000 \$US
		• Synergie Environnement	1.033.000 \$US
		• COBA	150.000 \$US
		• CA-RBT	50.000 \$US
		• OPNBB	4.150.631 \$US
		• MFOA	600.000 \$US

Ministère des Affaires Étrangères et de Coopération Internationale

Date/Mois/Année

09 DEC 2010

Accepté par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement :

Date/Mois/Année

23 DEC. 2010

Accepté par le Représentant Résident du PNUD:

Date/Mois/Année

3926 01/10/10

2



## Document de projet du PNUD

Gouvernement du Mali  
Organe d'exécution : Ministère de l'environnement et de l'assainissement  
Direction nationale des eaux et forêts – DNEF

Programme des Nations Unies pour le développement  
Fonds pour l'environnement mondial

PNUD FEM PIMS n° 3926

### Extension et renforcement du système d'AP du Mali

Programme stratégique du FEM pour l'Afrique de l'Ouest – SPWA  
Sous-composante biodiversité

#### Brève description

Le Gouvernement du Mali a identifié la conservation de la biodiversité comme une priorité et s'emploie à promouvoir l'extension et la gestion durable des aires protégées (AP) comme stratégies de conservation clés. En dépit de l'engagement des autorités nationales, peu de mesures concrètes ont été prises en vue de surmonter les obstacles à la création d'un système d'AP durable. Au nombre des obstacles spécifiques à une conservation à long terme réussie au Mali figurent : 1) l'insuffisance du cadre institutionnel, juridique et stratégique en vue de consolider les succès en matière de conservation ; 2) l'absence de modèles appropriés pour l'intégration du tourisme, des moyens d'existence de rechange et de la mise en œuvre efficace en vue d'assurer la protection à long terme des principaux sites d'AP ; et 3) l'absence d'une stratégie intégrée pour la réduction de la pression au niveau des territoires sur les ressources naturelles. Le projet s'attachera à surmonter ces obstacles grâce à l'amélioration de la situation institutionnelle, juridique et stratégique, la mise en œuvre de projets pilotes de gestion des aires protégées avec une large gamme d'approches de gestion dans le Sud-Est du Mali, et la conception et la mise en œuvre d'une approche de territoire qui intègre efficacement les activités de conservation des AP dans le territoire plus large grâce à une meilleure utilisation de la catégorie « biosphère » internationale. L'accent mis sur le Sud-Ouest du Mali prendra en compte les objectifs globaux spécifiques de la conservation de la biodiversité, car cette zone figure parmi les dernières zones au Mali qui recèlent une importante biodiversité précieuse au plan mondial, notamment les chimpanzés de l'Ouest et l'antilope Derby. Etant donné que la zone a été isolée en raison du manque d'infrastructures et de ses caractéristiques climatiques et géologiques, les importantes ressources naturelles (eau, forêts, herbes) de la région sont soumises de plus en plus à la pression d'une population croissante (culture itinérante et cultures de rente), l'accroissement du surpâturage par les éleveurs de bétail nomades (transhumance), une exploration minière importante et un début d'exploitation des ressources minières, ainsi que la construction, à l'heure actuelle, d'une route principale de Bamako à Dakar. Le projet

passera en revue plusieurs modèles de gestion novateurs, notamment les concessions aux sociétés privées, le développement de l'écotourisme communautaire et privé, les partenariats avec les sociétés minières et l'intégration de l'analyse spatiale dans la planification de l'utilisation des terres afin d'identifier et de reproduire des approches réussies de la conservation de la biodiversité dans cette zone importante. Le projet aidera également à maintenir l'intérêt du Mali pour la création d'un service national des aires protégées qui consolidera les leçons et aidera à appuyer la durabilité financière du système fragmentaire et menacé des aires protégées du pays. Le projet est nécessaire afin de renverser la tendance actuelle à la dégradation irréversible des écosystèmes importants et de la perte d'espèces menacées au plan mondial.

## Table des matières

<b>SECTION I : Elaboration de l'évaluation narrative .....</b>	<b>10</b>
<b>PREMIERE PARTIE : Analyse de situation .....</b>	<b>10</b>
Introduction.....	10
Contexte et importance mondiale .....	11
Biodiversité et contexte environnemental.....	11
Système des aires protégées : situation actuelle et portée.....	14
Contexte institutionnel.....	20
Contexte stratégique et législatif.....	22
Menaces, causes profondes et impacts.....	24
Solution à long terme et obstacles à sa mise en œuvre .....	27
Introduction aux interventions sur le site du projet .....	29
Analyse des parties prenantes .....	32
Analyse de base.....	33
<b>DEUXIEME PARTIE : Stratégie.....</b>	<b>34</b>
Justification du projet et conformité avec les politiques.....	34
Concordance avec la stratégie des zones focales et le Programme stratégique du FEM..	34
Justification et résumé de la solution de rechange du FEM.....	36
But, objectif, réalisations et produits/activités du projet.....	37
Indicateurs du projet .....	52
Risques et hypothèses .....	56
Raisonnement progressif et avantages mondiaux, nationaux et locaux escomptés .....	60
Coût-efficacité.....	61
Cohérence du projet avec les priorités/plans nationaux.....	63
Appropriation pays : Eligibilité du pays et pilotage par le pays .....	65
Durabilité et reproductibilité.....	66
<b>TROISIEME PARTIE : Dispositions relatives à la gestion.....</b>	<b>66</b>
Gestion du projet au niveau central .....	68
Gestion du projet au niveau des sites .....	69
<b>QUATRIEME PARTIE : Plan et budget du suivi et de l'évaluation.....</b>	<b>71</b>
Suivi et établissement de rapports.....	69
Phase de démarrage.....	69
Responsabilités et événements de suivi .....	70
Etablissement de rapports au titre du projet.....	73
Evaluations et audits indépendant et établissement de rapports financiers .....	75
Apprentissage et partage du savoir .....	76
Clause relative à l'audit .....	77
<b>CINQUIEME PARTIE : Contexte juridique.....</b>	<b>78</b>
<b>SECTION II : CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS (CSR) ET VALEUR AJOUTEE DU FEM.....</b>	<b>80</b>
<b>PREMIERE PARTIE : Cadre stratégique de résultats, analyse du CSR (ex-Cadre logique du FEM) .....</b>	<b>80</b>
Cadre des indicateurs au titre du CSR .....	80
Liste des produits par réalisation au titre du CSR.....	81

<b>DEUXIEME PARTIE : Analyse des coûts différentiels.....</b>	<b>83</b>
Tendance de base de l'évolution du système d'AP du Mali et principaux programmes de base .....	83
Objectif environnemental mondial .....	83
Solutions de rechange .....	85
Limites du système .....	83
Résumé des coûts.....	83
<b>SECTION III : BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL .....</b>	<b>89</b>
<b>SECTION IV : INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES.....</b>	<b>90</b>
<b>PREMIERE PARTIE : Lettres de cofinancement .....</b>	<b>903</b>
Aperçu des lettres de cofinancement .....	903
<b>DEUXIEME PARTIE : Organigramme du projet.....</b>	<b>91</b>
<b>TROISIEME PARTIE : Termes de référence du personnel clé du projet .....</b>	<b>91</b>
Directeur national du projet .....	91
Coordonnateur national du projet .....	92
Conseiller technique principal .....	96
Assistant du projet.....	97
Aperçu des contributions des consultants au titre de l'assistance technique .....	99
<b>QUATRIEME PARTIE : Plan de participation des parties prenantes.....</b>	<b>103</b>
<b>CINQUIEME PARTIE : Rapports techniques du DPP.....</b>	<b>106</b>
Rapport 1 : Contexte général du projet .....	106
Rapport 2 : Aperçu des AP et de la biodiversité dans quelques zones .....	106
Rapport 3 : Analyse des options financières et institutionnelles pour la gestion des AP au Mali.....	106
Rapport 4 : Ecotourisme et moyens d'existence de rechange.....	106
Rapport 5 : Analyse détaillée des parties prenantes.....	106
<b>Annexes du projet .....</b>	<b>107</b>
<b>Annexe 1 : Cartes du projet .....</b>	<b>107</b>
<b>Annexe 2 : Tableau de notation du renforcement des capacités du PNUD pour la gestion des AP.....</b>	<b>108</b>
<b>Annexe 3 : Outils de suivi et tableaux de notation complets du METT au titre du SO1 du FEM4.....</b>	<b>112</b>
Section 1 : Informations générales sur le projet.....	113
Nom des examinateurs qui remplissent l'outil de suivi et dates d'exécution .....	113
Etendue du projet en hectares .....	114
Aires protégées ciblées par l'intervention du FEM .....	115
Section 2 : Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées : .....	116
[1] Parc national du Kouroufing .....	116
[2] Réserve du Mandé Wula .....	116
[3] Parc national du WONGO.....	116
[4] Sanctuaire des chimpanzés.....	116
[5] Réserve communautaire de Yoroya .....	116
Section 3 : Tableau de notation de la durabilité financière du PNUD pour les systèmes nationaux d'AP .....	139

Tableau de notation financière – Première partie – Situation financière générale du système d’aires protégées .....	139
Tableau de notation financière – Deuxième partie – Evaluation des éléments du système de financement .....	147
Tableau de notation financière – Troisième partie – Notation et mesure des progrès....	156
<b>Annexe 4 : Projections du climat au Mali.....</b>	<b>151</b>
<b>Annexe 5 : TdR de base pour les ONG qui contribuent aux Réalisations 2 et 3 du projet .....</b>	<b>153</b>
Don proposé pour Synergie environnement .....	153
Dons proposés pour les ONG locales en vue de la cogestion des AP .....	154
<b>Annexe 6 : Aperçu des études du DPP .....</b>	<b>156</b>

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Aires protégées de la zone du Bafing-Falémé du Sud-Ouest du Mali .....	12
Tableau 2 : Liste en anglais et en français des catégories d'aires protégées au Mali.....	14
Tableau 3 : Récapitulatif des aires protégées au Mali et possibilités d’extension à long terme...	15
Tableau 4 : Liste des aires protégées reconnues existantes au Mali .....	16
Tableau 5 : Résumé du financement des AP au Mali – dépenses effectives 2008 et budget 2009 .....	19
Tableau 6 : Résultats du Tableau de notation de la durabilité financière du Mali pour 2008 (année de base) .....	20
Tableau 7 : Aspects juridiques de la gestion des aires protégées au Mali .....	22
Tableau 8 : Aires protégées dans la zone du projet (Sud-Ouest du Mali) .....	30
Tableau 9 : Matrice des parties prenantes avec leurs rôles et responsabilités .....	32
Tableau 10 : Extension des AP financées par le projet.....	41
Tableau 11 : Aires protégées concernées dans le projet .....	44
Tableau 12 : Elaboration des indicateurs du projet.....	53
Tableau 13 : Explication des indicateurs .....	54
Tableau 14 : Présentation détaillée des risques.....	56
Tableau 15 : Evaluation des risques du projet et mesures d’atténuation .....	59
Tableau 16 : Activités de S&E, responsabilités, budget et délais.....	77
Tableau 17 : Matrice des coûts différentiels .....	86
Tableau 18 : Aperçu des lettres de cofinancement du projet .....	92
Tableau 19 : Aperçu des contributions des consultants au titre de l'assistance technique.....	99
Tableau 20 : Aperçu des allocations budgétaires indicatives pour les consultants du projet par source de financement.....	102
Tableau 21 : Coordination et collaboration entre le projet et les initiatives connexes .....	103

### Liste des figures

Figure 1 : Trans-sahélienne reliant Dakar à Ndjamena .....	25
Figure 2 : Evolution de la pluviométrie au Sahel (1920-2000) .....	26

Figure 3 : Carte de l’Afrique de l’Ouest tirée du Portail des données sur le changement climatique de la Banque mondiale avec un gros plan sur le Sud-Ouest du Mali..... 151

#### Liste des encadrés

Encadré 1 : Extrait du Rapport sommaire 2008 de l’UICN sur les AP du Mali..... 18  
Encadré 2 : Matrice d’orientation de l’évaluation des risques..... 58

## Sigles et abréviations

ACN	Antenne de la conservation de la nature
AGEFORE	<i>Engineering and Design Consultancy Firm</i>
AGIR	Programme régional de gestion intégrée des ressources naturelles
AMCFE	Association malienne pour la conservation de la faune et de l'environnement
ANAC	Agence nationale de l'aviation civile
AP	Aires protégées
APT-BF	Aires protégées transfrontalières du Bafing Falémé
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BUNAPRO	Bureau national des aires protégées
CBD	Conservation de la biodiversité
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGP	Cellule de gestion de projet
CIGQE	Cadre institutionnel de la gestion des questions environnementales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces menacées de faune et de flore
CNG	Comité national de gestion
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technique
CPP	Comité de pilotage de projet
CPS	Cellule de planification et de statistique
CSCR	Cadre stratégique de croissance pour la réduction de la pauvreté
CSLP	Cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté
DNACPN	Direction nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances
DNCN	Direction nationale de la conservation de la nature
DNEAR	Direction nationale de l'aménagement et de l'équipement
DNEF	Direction nationale des eaux et forêts
DNR	Direction nationale des routes
DNRFFH	Direction nationale des ressources forestières, fauniques et halieutiques
DPP	Don de préparation de projet
DRCN	Direction régionale de la conservation de la nature
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EIE	Etude d'impact environnemental
EMEP	Enquête malienne sur l'évaluation de la pauvreté
EPA	Etablissement public à caractère administratif
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FONAP	Fondation nationale pour les aires protégées
GIE	Groupement d'intérêt économique
HEB	L'homme et la biosphère

IAK	Indice d'abondance kilométrique
IER	Institut d'économie rurale
LOA	Loi d'orientation agricole
MDRI	Mission de décentralisation et des réformes institutionnelles
MEA	Ministère de l'environnement et de l'assainissement
METT	Outil de suivi de l'efficacité de la gestion
MUL	Machine ultra légère
OBC	Organisation à base communautaire
OGAP	Office général des aires protégées
OMATHO	Office malien du tourisme et de l'hôtellerie
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGAP	Office national de gestion des aires protégées
OPNBB	Opération parc national de la Boucle du Baoulé
PAN	Plan d'action national
PAR	Plan d'action régional
PC	Projet complet
PCVBGE	Projet de conservation et valorisation de la biodiversité du Gourma et ses éléphants
PIB	Produit intérieur brut
PIRL	Projet inventaire des ressources ligneuses
PNAE	Plan national d'action environnementale
PNB	Produit national brut
PNPE	Politique nationale de la protection de l'environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PoWPA	Programme de travail sur les aires protégées au titre de la Convention sur la biodiversité
PREMA	Projet de développement rural de Manantali
PTF	Partenaires techniques et financiers
RBTBF	Réserve de biosphère transfrontière du Bafing-Falémé
RFC	Réserve de la faune communautaire
SCN	Service de la conservation de la nature (au niveau régional)
SIG	Système d'information géographique
SNC	Stratégie nationale de la conservation
SPWA	Programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest
SSC	Service de surveillance et de contrôle
STP	Secrétariat technique permanent
TdR	Termes de référence
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNCCD	Convention-cadre des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services au projet
URC	Unité régionale de coordination
WCPA	Commission mondiale sur les aires protégées

ZIC  
ZTT

Zone d'intérêt cynégétique  
Zone(s) tampon (s) et de transition

## SECTION I : Elaboration de l'évaluation narrative

### PREMIERE PARTIE : Analyse de situation

#### INTRODUCTION

1. Les résultats du Projet mondial du FEM-PNUD « Programme d'action précoce des aires protégées » au Mali, qui prend en compte le Programme de travail sur les aires protégées au titre de la Convention sur la biodiversité (PoWPA), ont montré que l'actuel système d'aires protégées (AP) du pays assure non seulement une couverture insuffisante (4,7 % de la superficie), mais ne permet pas également d'assurer efficacement la conservation de la biodiversité importante au plan mondial, qui fait l'objet d'une pression accrue en raison de nombreuses activités humaines. Le rapport le plus récent du PoWPA indique qu'aucune des aires protégées du Mali n'assure efficacement la conservation de la biodiversité initiale, et que seulement 1 % de la superficie du Mali peut être considéré comme faisant l'objet d'une gestion appropriée de la conservation.<sup>1</sup> L'analyse des écarts du PoWPA pour le Mali a montré que cette question constitue une source de préoccupations particulière dans le Sud-Ouest (SO) du Mali (le site de la présente intervention), où la densité de la population est relativement élevée et les pressions sur les maigres ressources particulièrement importantes, notamment la terre, l'eau et les ressources biologiques, et plusieurs aires protégées sont des parcs sur papier. En raison du niveau de la menace sur la biodiversité dans cette partie du pays, le présent projet envisage également de s'attaquer à la question de la gestion des AP dans le cadre d'un système d'aires protégées défaillant dans un territoire plus large afin de créer un cadre propice où les efforts de conservation auraient de meilleures chances d'être durables sur les plans écologique, social et financier.

2. Le Mali, pays enclavé d'une superficie totale de 1 241 138 km<sup>2</sup>, est caractérisé par cinq types d'écosystème primaire : le désert du Sahara (qui couvre pratiquement la moitié du territoire national) ; la steppe sahélienne ; la savane soudanienne de l'Ouest ; l'écosystème soudano-guinéen (une mosaïque de savanes et de forêts peu denses) ; et le Delta intérieur du fleuve Niger (qui renferme des terres humides riches en biodiversité). Au niveau national, le Mali enregistre des niveaux élevés de diversité faunique avec 136 espèces de mammifères (notamment 70 espèces pour les grands mammifères), 191 espèces d'oiseaux (qui se reproduisent au Mali), 106 espèces de reptiles et 30 espèces amphibiennes ; ainsi qu'une diversité florale (1 741 espèces de plantes hautes) (UICN 1989). La région du présent projet, située dans le Sud-Ouest du Mali dans la zone de transition entre l'écosystème soudano-sahélien semi-aride, la savane soudanienne occidentale et l'écosystème soudano-guinéen, revêt une importance particulière du point de vue national et mondial, car elle pourrait supporter la flore et la faune tributaires de l'eau qui ne survivraient pas dans de vrais déserts et renferme la majeure partie de la diversité des mammifères du Mali. Les complexes des aires protégées du Baoulé et du Bafing-Falémé dans la zone du projet figurent parmi les derniers blocs intacts de la savane soudanienne occidentale au

---

<sup>1</sup> « Le résultat est sans appel : le Mali ne possède plus une seule aire protégée susceptible de conserver la diversité biologique originelle et la totalité des portions de nature encore sauvegardées dans les faits ne peut dépasser 1 % de la superficie du territoire national. » Rapport PoWPA 2009

Mali, et renferme plus de 30 espèces de mammifères, 260 espèces d'oiseaux, et l'une des dernières colonies de la sous-espèce des chimpanzés de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) en Afrique, ainsi que le Grand élan de l'Ouest (*Taurotragus derbianus derbianus*), qui connaissent toutes deux des niveaux élevés d'attraction pour l'écotourisme et qui sont toutes deux menacées.

3. Compte tenu de la couverture limitée des AP classées – la superficie actuelle de 4,7 % de la superficie du territoire national est nettement en deçà du minimum de 10 % recommandé par l'UICN – la solution à long terme pour pallier les menaces à la biodiversité au Mali consiste à étendre progressivement le domaine des AP actuelles, tout en améliorant sa représentation biogéographique, et en veillant à ce que les systèmes de gestion visent à pallier les menaces directes et indirectes auxquelles les AP doivent faire face. Si tous les sites internationaux du Mali (par exemple, UNESCO et Ramsar) étaient classés, ils représenteraient une superficie supplémentaire de 7 925 438 hectares (ou 6,3 % du territoire national) qui devraient s'ajouter au domaine existant d'AP, portant ainsi la couverture totale à 11 %. Bien que la consolidation des sites liés à la convention offre une opportunité attrayante d'atteindre les objectifs de couverture fondés sur les zones, étant donné la piètre performance du Mali en matière de gestion et de financement du domaine existant d'AP, l'extension doit s'accompagner d'un renforcement des capacités en vue de déployer des efforts efficaces de conservation.

4. Ainsi, combler ces écarts devrait constituer une mesure importante en ce qui concerne la consolidation du système d'AP du Mali. Cet objectif ne peut cependant être atteint que s'il s'accompagne d'efforts soutenus afin d'assurer l'efficacité de la gestion des AP, ce qui exige le renforcement des capacités de gestion et l'accroissement des flux financiers. Le système d'aires protégées ne bénéficie pas d'un niveau de financement et d'un appui technique suffisants de l'administration publique qui inscrit la plupart des activités de gestion des AP dans les projets financés par les bailleurs de fonds, les « opérations » extérieures (Baoulé) et les récents partenariats public-privé. Bien que chacune de ces initiatives extérieures puisse se traduire par des réalisations économiques, l'absence d'activités coordonnées et financées au niveau central entraîne la dispersion des ressources, du savoir et de la volonté politique à telle enseigne que les réussites antérieures ont été perdues dans les faits à la fin du financement des projets.

## CONTEXTE ET IMPORTANCE MONDIALE

### *Biodiversité et contexte environnemental*

5. Le Mali recèle une biodiversité importante sur le plan mondial qui est de plus en plus menacée d'extinction. Le gradient du désert au Nord qui va jusqu'aux habitats de forêts au Sud et au Sud-Ouest, ainsi que les deux principaux systèmes fluviaux – les fleuves Niger et Sénégal – qui traversent le pays créent une diversité d'habitats qui constituent les limites écologiques pour plusieurs espèces importantes. Le désert du Sahara couvre environ la moitié de toute la superficie du pays et abrite l'antilope du désert, ainsi que des espèces d'intérêt plus limité. La steppe sahélienne contient un troupeau nomadique de plus de 300 éléphants qui représentent la population d'éléphants la plus au Nord en Afrique. La conservation de ces éléphants et de leur habitat sont au centre d'un important projet communautaire d'aires protégées qui bénéficie du soutien du FEM et du FFEM (le PCVBGE ou « Projet de conservation et valorisation de la biodiversité du Gourma et ses éléphants »). La savane soudanienne dans le Sud-Ouest renferme

la première réserve de biosphère du Mali (Boucle du Baoulé). Cet écosystème est une mosaïque de savanes et de forêts ouvertes et contient également les aires protégées (AP) du Bafing (PN du Wongo, PN du Kouroufing, sanctuaire des chimpanzés, réserves fauniques, etc.) qui comprend quelques-uns des derniers refuges pour l'élan géant de l'Ouest (*Taurotragus derbianus derbianus*) et les populations des chimpanzés de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*), ainsi que les lions, les léopards, les hippopotames et d'autres grands ongulés. Le Delta intérieur du Niger est une vaste zone humide qui couvre les régions administratives de Ségou, Mopti et Tombouctou. Il contient l'un des principaux sites Ramsar au plan mondial et un habitat important pour de nombreux oiseaux migrateurs, ainsi que les oiseaux aquatiques résidents. En outre, le Delta intérieur renferme une grande diversité d'espèces piscicoles.

### **Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé proposée**

6. Située dans le bassin supérieur du fleuve Sénégal, la Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé proposée est riche en ressources hydrologiques. Le système hydrographique comprend le Bafing (1 760 km), le Baoulé et la Bagoé. Ces fleuves se rejoignent à Bafoulabé et donnent naissance au fleuve Sénégal. Le fleuve Falémé, qui constitue la frontière entre la Guinée et le Mali, ainsi qu'entre le Sénégal et le Mali, s'écoule sur une longueur de 658 km. En outre, il existe de nombreux autres fleuves moins importants, notamment le Baling, le Djingo, le Kassaya, l'Ouloukoli et le Faragama. Un barrage hydroélectrique à Manantali a créé le Réservoir de Manantali qui est un lac artificiel massif le long du fleuve Sénégal. Outre ces fleuves permanents, il existe un nombre important de points d'eau et de cours d'eau temporaires en saison des pluies.

7. L'aire de la Réserve de biosphère du Bafing (sur le territoire malien) comprend plusieurs aires protégées existantes, deux réserves fauniques créées récemment et des sites supplémentaires qui sont ciblés pour le statut de protection future (voir Cartes du projet à l'Annexe 1).

**Tableau 1 : Aires protégées de la zone du Bafing-Falémé du Sud-Ouest du Mali**

Nom de la zone ou de l'aire protégée	Superficie (hectares)*	Situation
<b>Zone de Limakolé-Galé</b>		
Réserve partielle de faune de Néma Wula	44 730	Vient d'être classée
Réserve partielle de faune de Mandé Wula	39 050	Vient d'être classée
Zone d'intérêt cynégétique de Gadougou II	31 220	A créer
<b>Zone du Centre</b>		
Parc national du Wongo	53 599	Parc sur papier
Parc national du Kouroufing	55 770	Parc sur papier
Sanctuaire de chimpanzés	67 200	Parc sur papier
Zone d'intérêt cynégétique de Flawa (ZIC)	73 940	Concession potentielle
<b>Zone du Sud-Ouest</b>		
Réserves communautaires de Digan et de Kalifaya	4 916	Avec le soutien de la communauté
Réserves communautaires supplémentaires	~ 19 000	Potentielles
<b>Total superficies de base</b>	<b>Au moins 389 425</b>	Prévues pour gestion

\* Ne comprend pas les corridors entre les AP et les habitats critiques tels que les forêts galeries qui peuvent être classées. Quelque 24 000 ha pourraient être ajoutés dans l'immédiat au plan d'extension des AP en tant que

réerves communautaires. La ZTT totale du côté malien de la réserve de biosphère du Bafing-Falémé pourrait comprendre 1,1 million d'hectares.

8. Compte tenu d'une combinaison de raisons géographiques et historiques, le Sud-Ouest du Mali est l'un des habitats les importants pour la faune sauvage dans le pays, notamment les espèces citées et comprend d'autres mammifères (au total 48 espèces), des oiseaux (51), des reptiles (30), des insectes (52) et des poissons (22). Au nombre des mammifères répandus dans cette zone figurent le babouin, le chacal, le chat sauvage, le civet, l'écureuil à terre, le tragélaphe rayé, l'antilope rouanne, le léopard, le lièvre, le porc-épic et le phacochère. Le complexe contient encore des troupes de grandes antilopes soudano-guinéennes (tragélaphe rayé, gnou, « **Defassa Waterbuck** » *Kobus ellipsiprymnus defassa*) et un petit troupeau de buffles (espèces menacées à l'échelle régionale) qui visitent la zone en saison des pluies. L'abondance relativement importante de ces animaux est unique dans le pays. Davantage d'informations sur la diversité des espèces de la région sont indiquées à (la Section IV, Partie V : Rapport technique du DPP 2). Les espèces de mammifères ciblées pour la conservation dans la zone comprennent l'élan géant de l'Ouest (également appelé élan Lord Derby de l'Ouest), le chimpanzé de l'Ouest, l'antilope rouanne, l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) et éventuellement le dugong (s'il se rencontre dans la zone). La possibilité de voir ces rares animaux à l'état sauvage constitue une importante attraction écotouristique potentielle.

9. L'habitat primaire dans le complexe du Bafing-Falémé comprend la savane arborée avec de petites zones restantes de forêt galerie qui ont été quelque peu protégées contre les fréquents feux de brousse, en raison de leur aspect physique. La formation dominante de savane arborée se traduit par une dégradation historique, mais croissante, de forêts naguère denses, en raison de la persistance des feux de brousse allumés par les populations locales. Cet habitat influencé par l'homme est de loin la formation de végétation la plus répandue dans toute la région.

10. En ce qui concerne la richesse en espèces florales, le complexe contient plus de 323 espèces documentées. Les trois familles les mieux représentées sont : fabacées (28 espèces), rubiacées (25 espèces) et césalpiniacées (23 espèces). Les trois espèces de *Gilletiodendron glandulosum* sont endémiques au Mali et ne se rencontrent qu'entre Kita, Kéniéba et Bafoulabé. Les espèces menacées et en danger<sup>2</sup> au plan mondial *Vepris heterophylla* et *Paveta cinerifolia* sont toutes deux présentes en nombre élevé dans cette zone. Les trois espèces ligneuses les plus abondantes sont *Pterocarpus erinaceus* (papilionacées), *Combretum glutinosum* (combretacées) et *Uapaca somon* (euphorbiacées). Les forêts galeries contiennent la diversité ligneuse la plus élevée (espèces ligneuses), puis viennent les savanes arborées.

### **Aire de réserve de biosphère du Baoulé**

11. Les principales aires protégées de la Boucle du Baoulé (courbe au niveau du fleuve Baoulé) ont été créées en 1954 et 1959. Une vaste zone, comprenant et entourant l'ex-Parc national de la Boucle du Baoulé, a été classée Réserve de biosphère en 1982. En 1994<sup>3</sup>, une révision des limites a été faite en vue d'intégrer les établissements permanents, créer un passage pour la transhumance et créer des zones pastorales.<sup>4</sup> Cette nouvelle délimitation a réduit la

<sup>2</sup> Liste des données rouges de l'UICN

<sup>3</sup> Les limites de ces 3 blocs ont été modifiées de nouveau en 2001 (n° 01-063).

<sup>4</sup> L'amélioration de la gestion de la diversité biologique de la Boucle du Baoulé, Décrets 94-235 et 236/237/238.

superficie du parc national et créé 3 réserves qui sont séparées par des corridors de passage (voir Cartes du projet à l'**Annexe 1**). A l'heure actuelle, le bloc de Kongosambougou au Nord a une superficie de 235 115 ha et comprend l'ancienne réserve faunique et une partie de l'ancien parc national ; le bloc de Fina au Sud-Est a une superficie de 104 943 ha, et le bloc de Badinko au Sud-Ouest, qui comprend l'ancienne réserve faunique de Badinko et d'autres parties de l'ancien parc national, a une superficie de 192 979 ha. Les trois blocs constituent les zones de base de la Réserve de biosphère (533 037 ha). La zone tampon de la réserve couvre 177 345 ha, tandis que la zone de transition, beaucoup plus vaste, couvre au total 1 789 618 ha. La Réserve de biosphère est censée avoir une superficie totale d'environ 2 500 000 ha.

12. Situé dans l'aire naturelle du plateau du Mandingue, le Baoulé comprend des territoires variés. Le relief accidenté, qui comprend des plaques lithosphériques sablonneuses et des gorges vallonnées, est recouvert de quatre types de végétation : les herbacées, la broussaille ligneuse, les savanes arborées et les forêts galeries. Les fleuves Baoulé et Badinko renferment d'importantes ressources en eau. Au nombre des espèces de mammifères courantes figurent l'Oribi (*Ourebia ourebi*), le dukier de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), le phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*) et le singe patas primate (*Erythrocebus patas*), le singe vert (*Chlorocebus aethiops*) et le babouin (*Papio anubis*). Ironie du sort, la plupart des grands mammifères ont été éliminés par la chasse dans les réserves au cours de la décennie pendant laquelle la chasse avait été déclarée illégale. Il existe deux principaux groupes de nomades pastoraux – les Maures et les Peuls qui utilisent beaucoup les zones de réserve en partenariat, ce qui crée des conflits sans cesse croissants avec les paysans sédentaires locaux. La population humaine de la biosphère a été estimée à 13 500 habitants en 1999 et était répartie entre 64 villages et hameaux. La réserve est gérée par «l'Opération parc national de la Boucle du Baoulé » (OPNBB). Entre 1993 et 1998, la réserve a reçu un soutien financier important de l'Union européenne, du PNUD, de l'UNESCO, de la Banque mondiale et du Gouvernement malien. Le plan de gestion a été adopté par le gouvernement en 1999<sup>5</sup>. Le financement réel provient entièrement des ressources publiques directes et est extrêmement limité pour une superficie aussi vaste, à telle enseigne que l'OPNBB éprouve des difficultés à gérer et à protéger l'aire protégée de base.

### ***Système des aires protégées : situation actuelle et portée***

13. Bien que certaines aires protégées n'atteignent pas leurs objectifs de conservation au Mali (la Boucle du Baoulé constitue un exemple typique à cet égard), le système des aires protégées apporte une réponse viable et économique aux menaces existantes à la biodiversité. Le Tableau 1 présente les catégories qui sont officiellement considérées comme des aires protégées au titre de la législation de 1995 (95-031 du 20 mars 1995).

***Tableau 2 : Liste en anglais et en français des catégories d'aires protégées au Mali***

<b>Anglais</b>	<b>Français</b>
Natural Integral Reserve	Réserve naturelle intégrale
National Park	Parc national
Faunal Reserve	Réserve de faune
Partial Faunal Reserve	Réserve partielle de faune

<sup>5</sup> Décret n° 99/2607/ME - SG

Faunal Sanctuary	Sanctuaire de faune
Game Hunting Preserve	Zone d'intérêt cynégétique
Game Ranch	Ranch de gibier

14. Les catégories internationales des aires protégées, notamment l'Homme et la biosphère (UNESCO) et les sites Ramsar, sont reconnues sur le plan légal au Mali, mais les praticiens ne parviennent pas à s'accorder sur l'entité qui doit gérer ces sites. En général, les aires protégées ne sont gérées de manière active que lorsque les AP font partie d'un « projet » ou d'une « opération » (notamment l'OPNBB). Suite à cette approche de projet, historiquement, lorsqu'un projet prend fin, les connaissances, les moyens, le personnel et l'élan acquis pendant l'exécution du projet d'aires protégées sont dispersés vers d'autres lieux et utilisations à travers le pays.

15. A l'heure actuelle, le Mali dispose d'un réseau de 20 aires protégées qui couvrent ensemble 5 589 476 ha, plus 118 forêts nationales classées pour la production (ou forêts classées) qui sont généralement des sites de taille plus modeste gérés pour l'exploitation durable du bois d'œuvre et du bois de feu et couvrent 1 265 676 hectares. Ensemble, les AP et les domaines des forêts nationales couvrent 6 855 152 hectares ou 5,5 % de la superficie nationale d'environ 125 millions d'hectares. Les 20 sites d'AP susmentionnés comprennent : deux parcs nationaux (Kouroufing et Wongo) ; cinq réserves de faune (Nema Wula, Mande Wula, Niénendougou, Talikourou, Kéniébaoulé) ; trois secteurs de réserve de biosphère (Badinko, Fina, Kongossambougou) ; trois réserves partielles de faune (Ansongo-Ménaka, Gourma, et Siankadougou) ; un sanctuaire de chimpanzés ; et six zones d'intérêt cynégétique (Tidermène-Alata, Inekar, Nienendougou, Banzana, Flawa, et Azaoud également appelé as Salam). Outre les catégories nationales, le Gouvernement malien reconnaît également trois catégories internationales d'AP au titre des conventions, bien que toutes ces aires n'aient pas été clairement classées selon les dispositions légales nationales. Celles-ci comprennent : i) la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé<sup>6</sup> ; ii) le site Ramsar du Delta intérieur du Niger (le 6<sup>e</sup> plus grand site Ramsar au monde avec 4 119 500 hectares) ; et iii) le site des Falaises naturelles/culturelles mixtes de Bandiagara qui font partie du patrimoine de l'humanité /(ou pays Dogon avec 400 000 hectares).

**Tableau 3 : Récapitulatif des aires protégées au Mali et possibilités d'extension à long terme**

Type d'AP	Catégorie	#	Superficie (ha)	Catégorie UICN	% de la superficie du Mali
<b>Réseau actuel d'aires protégées</b>	Parc national	2	109 369	II	0,1 %
	Réserves de faune	5	205 820	Ib	0,2 %
	Secteurs des « Réserves de biosphère » [1]	3	323 298	IV	0,3 %
	Réserves partielles de faune	3	3 006 000	IV	2,4 %
	Sanctuaire de faune	1	67 200	IV	0,1 %
	Zone d'intérêt cynégétique	6	1 877 789	VI	1,5 %
<b>Sous-total</b>		<b>20</b>	<b>5 589 476</b>		<b>4,5 %</b>

<sup>6</sup> Notez que toute la réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé comprend une aire de base de trois « réserves de biosphère » (533 037 ha), des zones tampons (177 345 ha) et une zone de transition non gérée (1 789 618 ha). Ni les zones tampons ni les zones de transition ne sont prises en compte dans le calcul de la superficie des aires protégées.

<b>Aires protégées potentiellement nouvelles ou étendues</b>	Réserve de biosphère de la ZTT	à. d.	Jusqu'à 2 958 286	de II à VI	2,4 %
<b>Convention internationale</b>	Sites Ramsar [2]	1	4 119 500	-	3,3 %
<b>Convention internationale</b>	Patrimoine mondial [3]	1	327 390	-	0,3 %
<b>Sous-total</b>			<b>7 405 176</b>		<b>6,0 %</b>
<b>Forêts nationales</b>	Forêts classées [4]	118	1 265 676	Non classée	1,0 %
<b>Total général</b>			<b>12 994 652</b>		<b>10,5 %</b>

Notes :

[1] Se réfère aux aires de base établies et classées dans la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé (Badinko, Fina et Kéniébaoulé). Les zones tampons et de transition (ZTT) ne sont pas incluses dans la superficie pour ce qui sera considéré comme une Réserve de biosphère consolidée avec l'assistance du projet. L'utilisation des guillemets indique : a) les différences entre l'application de l'expression « réserve de biosphère » au Mali et sa définition par l'UNESCO (voir par exemple, paragraphe 29 dans le présent DOCPRO) ; et b) le fait que le processus de consolidation et la proclamation de la ZTT des réserves de biosphère sont encore en suspens.

[2] Delta intérieur du Niger, site n° 1ML001, intégré dans les anciens sites Ramsar du lac Horo, Séri et Walado Debo/lac Debo, désigné en 1987.

[3] Les falaises de Bandiagara (pays Dogon). D'autres sites du patrimoine mondial au Mali ne revêtent qu'un caractère culturel.

[4] La conservation ne constitue pas nécessairement l'objectif de gestion de ces aires

16. La superficie totale du Mali est très vaste selon toutes les normes (~124 millions d'hectares) et les aires protégées classées couvrent, à l'heure actuelle, environ 4,5 % du territoire. La plupart de ces aires protégées ont perdu la majeure partie de la faune pour laquelle elles ont été créées. Par exemple, la Réserve partielle de faune pour les girafes (Ansongo, Ménaka) ne contient plus de girafes et ne bénéficie d'aucun financement et ne fait l'objet d'aucune gestion. Il existe une longue liste de nouveaux sites protégés potentiels (dont certains seront financés par le présent projet) qui couvriraient à terme une superficie supplémentaire de près de 3 millions d'ha. Lorsque l'on prend en compte le site Ramsar du Delta intérieur du Niger et les forêts nationales, la superficie totale qui serait gérée pour la conservation pourrait atteindre 10,5 % du territoire<sup>7</sup>. Il convient de souligner que les forêts nationales contiennent des aires qui sont gérées à des fins de conservation, mais étant donné que la catégorie vise essentiellement à assurer l'exploitation communautaire ou commerciale, elles ne sont pas considérées ici comme des aires protégées.

17. La liste officielle des aires protégées figure dans le rapport annuel de la DNEF 2008<sup>8</sup> et est indiquée au Tableau 4, hormis les trois sites Ramsar, étant donné que leur situation de gestion doit encore être clarifiée (voir Carte 2 du projet à l'**Annexe 1**).

**Tableau 4 : Liste des aires protégées reconnues existantes au Mali**

#	Nom	Statut	Lieu	Superficie (ha)	Référence
1	Talikourou	Réserve de faune	Kita	13 900	Décret n° 89/MA- EF du 15/04/1959
2	Kouroufing	Parc national	Bafoulabé	55 770	Loi n° 02 – 003 du 16 janvier 2002
3	Sanctuaire de chimpanzés	Sanctuaire de faune	Bafoulabé	67 200	Décret n° 02 – 199 – PRM du 22 avril 2002

<sup>7</sup> Jusqu'à 11 % avec la création de la nouvelle réserve de faune de Tamesna.

<sup>8</sup> Avec l'adjonction de deux nouvelles aires protégées classées en février 2010.

#	Nom	Statut	Lieu	Superficie (ha)	Référence
4	Flawa	Zone d'intérêt cynégétique	Bafoulabé	73 940	Arrt n° 04 -2764/ MEA- SG du 30/12/2004
5	Wango	Parc national	Bafoulabé	53 599	Loi n° 02 – 002 du 16 janvier 2002
6	Kéniébaoulé	Réserve de faune	(Bko) Koulikoro	67 500	Décret n° 89/MA- EF du 15/04/1959
7	Badinko	Réserve de biosphère (secteur)	Kayes et Koulikoro	137 772	Loi n° 063 du 0/07/2001
8	Fina	Réserve de biosphère (secteur)	Kayes et Koulikoro	108 668	Loi n° 063 du 0/07/2001
9	Kongossambougou	Réserve de biosphère (secteur)	Kayes et Koulikoro	76 858	Loi n° 063 du 0/07/2001
10	Nema Wula	Réserve de faune	Kayes	44 730	Décret n° 10-092/P-RM du 15/02/2010
11	Mande Wula	Réserve de faune	Kayes	39 050	Décret n° 10-091/P-RM du 15/02/2010
12	Siankadougou	Réserve partielle de faune	Bougouni	6 000	Arrêté général
13	Niéendougou	Réserve de faune	Bougouni	40 640	Décret n° 099/PG- RM du 23/02/2001
14	Niéendougou	Zone d'intérêt cynégétique	Bougouni	50 422	Arrt n° 04 -2762/ MEA- SG du 30/12/2004
15	Banzana	Zone d'intérêt cynégétique	Bougouni	44 402	Arrt n° 04 -2765/ MEA- SG du 30/12/2004
16	Gourma	Réserve partielle de faune pour les éléphants	Douentza, Rharous	1 250 000	Loi n° 59-53/AL- RS du 30/12/1959
17	Azaouad Nord – Ouest dite Salam	Zone d'intérêt cynégétique	Tombouctou	1 216 000	Arrt n° 06 -2762/ MEA- SG du 19/01/2006
18	Ansongo Ménaka	Réserve partielle de faune pour les girafes	Ansongo, Ménaka	1 750 000	Arrt n° 883/SEF du 17/02/1950
19	Tidermène - Alata	Zone d'intérêt cynégétique	Ménaka	312 400	Arrt n° 04 -1958/ MEA- SG du 04/10/2004
20	Inékar	Zone d'intérêt cynégétique	Ménaka	180 625	Arrt n° 04 -1959/ MEA- SG du 04/10/2004
21	Tamesna	Réserve de faune pour les gazelles	Tin – Essako –Kidal	600 000	<i>Projet en cours de création</i>
	<b>Total sans Tamesna</b>			<b>5 589 476</b>	
	<b>Total avec Tamesna</b>			<b>6 189 476</b>	

18. Le Mali souhaiterait étendre la superficie du réseau d'aires protégées afin d'accroître la représentation biogéographique. La Réserve de faune de Tamesna qui est proposée pour le Nord du Mali contribuera à la protection des antilopes du Sahara, notamment la gazelle Dama (*Nanger dama*, Cr, UICN) qui est très menacée. Elle aurait une superficie de 600 000 ha de l'écosystème saharien sous-représenté. La création de la réserve est retardée par le conflit régional. Un projet de conservation au niveau du territoire est en train d'être exécuté dans la région du Gourma du Mali avec un financement du FEM, du FFEM et de la Banque mondiale. Le projet est en train de créer 7 nouvelles AP communautaires d'une superficie totale d'environ 340 000 ha. Le coût d'opportunité de la terre est cependant nettement inférieur dans le Nord et au Sud-Centre du Mali, par rapport à la région Sud-Ouest (SO) où l'actuel projet sera implanté et où la majeure partie des activités agricoles, d'exploitation forestière et de braconnage sont pratiquées. Par conséquent, bien que le Sud-Ouest du Mali soit relativement bien représenté dans le système d'AP (quoi que moins, si les « écosystèmes critiques » constituent un des critères de représentativité), le niveau de menace pour la zone SO et son importance sur le plan de la biodiversité justifient l'accent mis sur cette partie du pays. Cette concentration est également en conformité avec la nouvelle stratégie des AP nationales, dont la préparation a été accélérée avec le soutien du projet FEM-PNUD, du Programme d'action précoce des AP<sup>9</sup>, mais n'a pas été

<sup>9</sup> Projet mondial du PNUD/FEM/UNOPS « Appuyer les interventions pays au titre du Programme de travail

achevée. Le projet de stratégie indique, cependant, clairement que la zone prioritaire dans l'immédiat est le Sud-Ouest du Mali. Bien que l'objectif d'une bonne couverture des aires protégées demeure un but important, la réussite de la conservation sera extrêmement limitée, à moins que les aires protégées existantes ne soient mieux gérées et financées.

**Encadré 1 : Extrait du Rapport sommaire 2008 de l'UICN sur les AP du Mali**

« Après la création de la Réserve de Tamesna et de la Réserve de biosphère du Bafing-Falémé, qui devraient compléter le système existant, le réseau d'aires protégées du Mali sera plus ou moins représentatif de la diversité des écosystèmes du pays. Cependant, le réseau ne comprend pas des écosystèmes intacts (biodiversité locale). La quasi-totalité des sites revêtant une grande importance pour la conservation des espèces importantes (lorsqu'il en existe encore) sont protégés, et les gazelles seront bientôt ajoutées à la réserve de Tamesna qui est en train d'être créée. La conception des aires protégées est judicieuse. Toutefois, la configuration des deux plus grandes réserves (Gourma et Ansongo-Ménaka) mérite d'être examinée, en particulier l'opportunité d'avoir un découpage en zones plus efficaces devrait être analysée. Par ailleurs, tous les sites RAMSAR dans le Delta intérieur du Niger (un grand écosystème qui est classé par WWF comme l'une des 200 écorégions qui comprennent des exemples d'habitats les plus précieux à l'échelle mondiale en termes de richesse d'espèces, d'endémisme) ne bénéficient pas d'un statut de protection au niveau national. [...] un inventaire complet [biodiversité] pour une meilleure connaissance de la situation des ressources dans les aires protégées devrait constituer une priorité. Les aires protégées sont soumises à d'importantes pressions. Les principales menaces sont le braconnage, la dégradation des ressources naturelles et l'accroissement des pressions de l'homme. Il est assez difficile d'assurer le suivi des activités illégales dans les vastes aires protégées, où le personnel et les moyens d'intervention sont insuffisants. [...] il existe un besoin réel de renforcer les capacités du personnel en termes de spécialisation : les départements régionaux pour la conservation de la nature doivent traiter d'un très large éventail de problèmes et ne sont pas dédiés aux aires protégées ».

**Un atelier national a été organisé en 2008. Les principales recommandations sont résumées ci-dessous :**

- accroître les ressources humaines, ainsi que les moyens financiers et opérationnels, tout en optimisant leur utilisation sur le terrain. La conservation dans les parcs et les réserves devrait constituer la plus haute priorité.
- renforcer les capacités du personnel en matière d'activités de conservation, mais également le former pour les nouveaux défis, notamment le dialogue avec d'autres acteurs (par exemple, les populations locales), la planification, le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports, etc.
- Evaluer à l'échelle mondiale l'organisation du service responsable de la gestion des parcs afin de le rendre plus opérationnel et axé sur la production de résultats mesurables pour chaque parc ; une stratégie nationale sur la gestion des aires protégées pourrait être élaborée, le cas échéant ;
- mettre à jour les connaissances sur les aires protégées existantes, pour une bonne description de l'état des ressources (inventaire, cartographie, base de données facilement accessible) et la mise en œuvre des décisions ;
- créer davantage de liens productifs avec la communauté de la recherche et scientifique afin d'encourager l'information mutuelle, de renforcer les capacités du personnel des parcs grâce à des interventions et en assurant une communication transparente des résultats de la gestion ;
- renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des principales parties prenantes, en particulier les communautés locales, en mettant à profit les projets existants qui les concernent ;
- promouvoir le respect de la législation par tous les acteurs et renforcer la sensibilisation sur l'importance des aires protégées, en particulier en améliorant les systèmes d'information et de communication au sein et autour des aires protégées ;
- mettre au point un nouveau système de planification du territoire qui prenne en compte la création de nouveaux sites et la possibilité d'étendre les réseaux d'aires protégées, en particulier par le truchement des catégories V et VI de l'UICN. A cet égard, explorer de nouveaux modes de gestion pour les aires protégées, en mettant à profit les communautés locales et le secteur privé ;
- évaluer les différentes options pour un financement durable des parcs, en tenant compte des réalités du Mali et en fonction de solutions novatrices ; il existe beaucoup d'exemples dans d'autres pays sur le continent. Par exemple, des indemnités environnementales pourraient être prévues pour les aires protégées, lorsque les projets et programmes de développement entraînent des désagréments (routes, infrastructures) ;
- reformuler le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) afin d'ajouter dans la section sur l'environnement la problématique des aires protégées, leurs contributions à la richesse nationale et leur conservation.

*Citation de : UICN/BRAO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves du Mali*

19. Le financement durable des aires protégées demeure un important problème non résolu. En 2008, la DNEF avait un budget de fonctionnement annuel d'environ 3,5 millions de \$ EU avec un budget d'investissement supplémentaire de 1,7 million pour des dépenses publiques totales estimées à 5,2 millions de \$ EU. Il existait un financement supplémentaire des bailleurs de fonds, mais les montants exacts n'ont pas été clairement indiqués. Il pourrait exister un problème de communication et de présentation en ce qui concerne les relations en matière d'établissement de rapports financiers entre la DNEF et différents projets financés par les

relatif aux AP ».

baillleurs de fonds. La note globale sur le Tableau de notation financière était extrêmement faible (7,1 %), essentiellement parce qu'il n'existe aucun service centralisé des aires protégées, sauf pour quelques individus à la DNEF, tandis que toutes les activités des aires protégées sont soit exécutées par des projets, des structures extérieures (OPNBB) ou une division régionale et locale des eaux et forêts (SCN) qui sont sous-financées, et sous-équipées et souffrent d'insuffisance de personnel. Le Tableau 5 résume le financement du système d'aires protégées au Mali.

20. Une analyse comparative des coûts par hectare des aires protégées a passé en revue la distribution des dépenses entre les différentes aires protégées dans le pays et comparé le Mali avec d'autres systèmes d'aires protégées (voir Annexe 4). Les résultats de cette analyse témoignent des importantes disparités au niveau du financement entre les aires protégées du Mali. Certaines sont bien financées, tandis que la plupart des autres aires n'ont aucun budget de fonctionnement. Par exemple, le Gourma a un budget par superficie<sup>10</sup> deux fois plus élevé que celui des deux aires protégées suivantes les mieux financées (Tidermène-Alata<sup>11</sup> et Baoulé). La plupart des aires protégées au Mali n'ont pas leur propre budget ; hormis celles mentionnées spécifiquement dans le tableau ci-dessous, le budget total pour les aires protégées restantes ne s'élève qu'à 170 000 \$ EU par an pour une superficie de 4 millions d'ha (non compris les 4 millions d'ha supplémentaires du site Ramsar). Les aires protégées du Bafing – un objectif du présent projet – n'ont pas de budget spécifique et ne disposent que d'un agent qui s'occupe d'un complexe d'aires protégées dont la superficie totale s'élève à 250 509 ha. (Pour une analyse plus approfondie de la question du financement des AP, voir **Rapport 3** du DPP (Section IV, Partie V) et le tableau de note de la durabilité financière à l'**Annexe 3**).

**Tableau 5 : Résumé du financement des AP au Mali – dépenses effectives 2008 et budget 2009**

Aires protégées	Superficie de la protection (ha)	Dépenses 2008	Budget 2009*	2008 (\$/ha)	2009 (\$/ha)
Total AP du Baoulé	390 798	178 153 \$	259 728 \$	0,46 \$	0,66 \$
Total AP du Bafing	250 509	-	-	0 \$	0 \$
Gourma	1 250 000	1 380 631 \$	1 749 678 \$	1,10 \$	1,40 \$
Tidermène – Alata	312 400	197 730 \$	197 730 \$	0,63 \$	0,63 \$
Total autres AP	3 301 989	177 085 \$	170 213 \$	0,05 \$	0,05 \$
<b>Total AP Mali</b>	<b>5 505 696</b>	<b>1 933 600 \$</b>	<b>2 377 349 \$</b>	<b>0,35 \$</b>	<b>0,43 \$</b>

\* En raison de la crise économique, le financement de l'Etat a été réduit de 20 % à partir de 2008.

21. Pour des raisons de comparaison, James et al. (WCMC, 1999) a estimé que le budget moyen du financement des aires protégées s'élevait à environ 9 \$/ha à l'échelle mondiale et à 1,60 \$ /ha dans les pays en développement<sup>12</sup>. Ceci place le Mali en queue de peloton, avec environ **20 % du financement moyen des pays en développement**. Il convient de souligner, en particulier, le manque pratique de financement pour la grande majorité des aires protégées – les parcs effectifs sur papier. L'étude de base du tableau de note de la durabilité financière du

<sup>10</sup> Le budget alloué au Gourma est en train d'être utilisé effectivement pour créer de nouvelles aires protégées à base communautaire nettement au-delà des limites de la réserve partielle des éléphants du Gourma et, en tant que tel, le budget par hectare devrait être inférieur de 30 % au budget soumis.

<sup>11</sup> Selon le budget qui figure dans le plan de gestion, mais il n'existe aucune confirmation de la DNEF concernant la disponibilité de ce financement.

<sup>12</sup> \$ 1996

PNUD a été faite en 2008 pour le Mali (voir Tableau 6). Les notes extrêmement faibles sont essentiellement la conséquence de l'absence d'une structure centrale de gestion des AP.

**Tableau 6 : Résultats du Tableau de notation de la durabilité financière du Mali pour 2008 (année de base)**

Résultats par composante de la note	Points	Total possible	Pourcentage
Composante 1 – Cadres juridique, réglementaire et institutionnel	7	79	9,0%
Composante 2 – Plan d'activité et outils pour la gestion économique	4	61	6,6%
Composante 3 – Outils pour la génération de revenus	3	57	5,3%
<b>Total note</b>	<b>14</b>	<b>197</b>	<b>7,1%</b>

### *Contexte institutionnel*

22. Au cours des Conférences nationales sur l'environnement (2009) tenues récemment, le Gouvernement du Mali a clairement identifié la conservation de la biodiversité comme une priorité. Cependant, il existe une pénurie aiguë de ressources humaines, matérielles et financières pour la gestion durable des ressources naturelles en général – et des AP en particulier – à tous les niveaux. Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MES) est responsable au niveau national des questions d'environnement. Le MES supervise les infrastructures environnementales qui appuient les investissements nationaux et étrangers, assure le suivi et la promotion des programmes de lutte contre la désertification, améliore l'environnement humain (assainissement), vise à réduire l'érosion et l'ensablement et agit en vue de réduire au minimum les activités qui présentent de graves risques pour l'environnement. Il s'emploie également à protéger les écosystèmes fluviaux et leurs bassins hydrographiques et conserve et développe les aires protégées, les forêts et les autres ressources naturelles. Les AP ne constituent que l'un des domaines d'intervention du MES.

23. Afin d'accomplir de manière réussie sa mission qui consiste à gérer les AP, le Ministère reçoit le soutien des différents services centraux, notamment le Secrétariat technique permanent du cadre institutionnel pour la gestion des questions d'environnement (STP/CIGQE), la Direction nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances (DNACPN) et la Direction nationale des eaux et forêts (DNEF, appelée auparavant « Direction nationale de la nature et de la conservation, » DNCN). La DNEF a été créée par la Loi n° 98-025/P-RM du 25 août 1998<sup>13</sup> et vise à assurer « *le développement des composantes de la politique nationale dans le domaine de la conservation de la nature et de la mise en œuvre de ladite politique* ». Elle est responsable : *i*) de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres et de restauration des forêts ; *ii*) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation sur la conservation de la nature ; *iii*) du soutien aux collectivités territoriales dans le domaine des ressources forestières et de la faune ; et *iv*) de la centralisation, du traitement et de la diffusion des données statistiques sur les ressources naturelles (flore et faune).

<sup>13</sup> Le passage de la DNCN à la DNEF s'est accompagné de modifications de sa structure, mais celles-ci n'ont pas changé ses principaux objectifs et doivent encore être diffusées à travers l'organisation.

24. Le récent changement de nom de la Direction nationale de la conservation de la nature (DNCN) en Direction nationale des eaux et forêts (DNEF) formalise le fait que les activités de la DNEF concernent essentiellement la gestion des forêts nationales et le contrôle des ressources ligneuses.<sup>14</sup> Au sein de la DNEF, la Division de la conservation de la faune et de ses habitats concentre la gestion des AP. Cette Division compte deux chefs de section qui sont responsables de : *i*) la promotion de la gestion communautaire de la faune et de ses habitats ; et *ii*) la gestion des aires protégées. Au cours de la réorganisation interne de ses services, la DNEF est en train de remplacer la Division de la conservation de la faune et de ses habitats par une Division de la gestion des aires de conservation de la faune. La DNEF intervient sur le terrain par le truchement de ses services décentralisés, notamment :

- 9 Directions régionales de la conservation de la nature (DRCN) ;
- 49 Services de conservation de la nature (SCN) basés au niveau national ; et
- 236 Antennes de la conservation de la nature (ACN) réparties entre les communes.

25. Cette structure décentralisée permet aux services d'être présents sur le territoire national. Malheureusement, les bureaux et services décentralisés demeurent sous-financés, sous-équipés et mal formés, pour l'essentiel. Etant donné que le rôle du secteur demeure un facteur déterminant de la vie économique, sociale et culturelle des populations maliennes, qu'il fournit d'importants services à la société qu'aucun autre secteur ne peut offrir, l'accroissement de la dégradation de l'environnement est difficile à arrêter en l'absence de services plus efficaces et de ressources accrues.

26. Le rapport le plus récent du PoWPA<sup>15</sup> a identifié les principales faiblesses suivantes :

- une tendance générale à la détérioration de la motivation du personnel due à la désillusion liée au trafic d'influence, aux violations répétées et à l'impunité généralisée – ces phénomènes étant la conséquence de la faiblesse de l'autorité de l'Etat et de l'absence d'un intérêt et d'objectifs collectifs clairs ;
- une culture de « projet » au détriment de l'élaboration et du renforcement d'une vision de programme à long terme du futur ;
- la trop grande centralisation des pouvoirs qui crée des difficultés insurmontables (sans une délégation suffisante de pouvoirs) pour la gestion de toutes les ressources naturelles, tout en s'employant à s'adapter aux circonstances évolutives ;
- le manque de communication, au plan tant interne qu'externe et le renforcement de la perception du manque d'efficacité de la Direction ;
- l'insuffisance des capacités pour le dialogue et la collaboration s'est traduite par un retrait important de la plupart des partenaires techniques et financiers du secteur des aires protégées.

Ceci dit, il existe un solide esprit de corps dans l'administration de la foresterie et la Direction compte encore de nombreux agents qui disposent de compétences indéniables en matière de conservation, même s'ils sont étouffés par un système qui laisse peu de place à l'initiative.

---

<sup>14</sup> Il existe une forte demande de bois de feu au Mali, étant donné que celui-ci constitue le principal combustible de cuisine pour les ménages.

<sup>15</sup> Évaluation externe indépendante des modes de gestion actuels et potentiels des aires protégées du Mali : Propositions pour leur évolution. Peut-on encore espérer sauver les aires protégées du Mali ? Projet PoWPA – PIMS 3273/ATLAS 55361, Afrique Nature International, 2009

## Contexte stratégique et législatif

27. La Constitution du Mali de 1992 définit la protection et la sauvegarde de l'environnement comme un objectif clair. La Politique nationale de protection de l'environnement repose sur cet objectif, ainsi que sur la décentralisation qui transfère d'importantes responsabilités aux acteurs locaux. Le Mali a ratifié de nombreuses conventions internationales pertinentes pour la gestion des AP :

- la Convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial (1972) ;
- la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES, 1973) ;
- la Convention de Bonn du 23 juin 1979 (ratifiée en 1987) sur la conservation des espèces d'animaux migratoires ;
- la Convention sur la diversité biologique de Rio du 22 mai 1992 (ratifiée en 1996) ;
- la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (1992) ; et
- la Convention africaine sur la gestion de la faune et de ses habitats.

Ces traités font partie intégrante de la Loi fondamentale malienne en vertu de l'Article 116 de la Constitution qui stipule : « [...] les traités ou accords normalement ratifiés et publiés ont, dès leur publication, prépondérance sur les lois nationales ».

28. Dans le droit malien, les AP de toutes les catégories relèvent du domaine de gestion de l'Etat. Cependant, certaines peuvent être créées potentiellement et cogérées avec la participation des acteurs décentralisés. La Loi n° 95-031 du 20 mars 1995, qui définit les conditions de gestion de la faune et de ses habitats, stipule que les aires protégées sont : les parcs nationaux (Art. n° 15) ; les réserves naturelles intégrales (Art. n° 14)<sup>16</sup> ; les réserves de faune (Art. n° 16) ; les réserves spéciales ou les sanctuaires (Art. n° 17) ; et les réserves de biosphère (Art. n° 18). Dans le droit malien, les sites Ramsar (notamment ceux situés dans le Delta intérieur du Niger) et le Parc biologique de Bamako sont considérés comme des aires protégées. Le Tableau 7 présente quelques contextes juridiques des différents types d'aires protégées.

**Tableau 7 : Aspects juridiques de la gestion des aires protégées au Mali**

Aspect national des AP relevant du domaine public	Possibilité de cogestion associant les acteurs décentralisés ( <i>acteurs au niveau des communes ou d'autres acteurs locaux, privés et ONG</i> )	Instrument juridique réglementant l'aire protégée	Notes
Parcs nationaux et réserves naturelles intégrales	Relèvent généralement de la gestion du gouvernement central.	Loi	Il s'agit là des catégories les plus strictes du point de vue de la protection de la nature.
Réserves de biosphère	Supposent la participation des acteurs locaux sous la supervision du gouvernement central.	Loi	Bien que l'Etat considère toute la zone de la réserve de biosphère comme relevant de la gestion du gouvernement central, l'interprétation pratique de la catégorie suppose la cogestion avec les populations locales de la zone et la coexistence avec leurs activités.
Réserves de faune	Les aires protégées peuvent être créées dans le domaine forestier décentralisé.	Décret du Conseil des ministres	Plan d'utilisation des terres approuvé par le ministère responsable de la faune + Commission des domaines classés

<sup>16</sup> Bien qu'aucune n'ait encore été classée dans la catégorie « Réserve naturelle intégrale ».

Aspect national des AP relevant du domaine public	Possibilité de cogestion associant les acteurs décentralisés ( <i>acteurs au niveau des communes ou d'autres acteurs locaux, privés et ONG</i> )	Instrument juridique réglementant l'aire protégée	Notes
			présidée par le préfet
Sanctuaires	Généralement gérés par le gouvernement central, mais dans la pratique, font intervenir les acteurs locaux, notamment dans le cas du sanctuaire des chimpanzés dans la Réserve de biosphère du Bafing-Falémé.	Décret du Conseil des ministres	Commission des domaines classés présidée par le préfet + Plan d'utilisation des terres approuvé par le ministère responsable de la faune
Zones d'intérêt cynégétique, zones baillées, sites touristiques et ranchs de gibiers	Gestion décentralisée du domaine forestier ou accord de concession	Décision du ministère responsable de l'environnement	Commission des domaines classés présidée par le préfet

29. L'utilisation du terme « Réserve de biosphère » est légèrement différente selon qu'il s'agit de la législation malienne ou de la définition de l'UNESCO. Selon l'UNESCO, la Réserve de biosphère est un site désigné au niveau international et géré en vue d'assurer la conservation de la biodiversité, la recherche scientifique, l'éducation et la formation dans le cadre de l'utilisation durable des ressources naturelles. Le gouvernement considère tout le territoire de la Réserve de biosphère comme relevant de la gestion du gouvernement central, mais il existe d'autres lois qui contredisent cette assertion, dans la mesure où elles confèrent davantage de pouvoirs aux collectivités territoriales et aux structures gouvernementales décentralisées. Compte tenu de l'insuffisance du financement et de la confusion qui entoure le statut légal des zones de « Réserve de biosphère » qui se trouvent en dehors des aires protégées de base, classer tout simplement toutes les réserves de biosphère du Baoulé et du Bafing-Falémé (une fois créées) dans les aires protégées de la Catégorie VI ne sera pas une solution appropriée à ce problème. Une analyse et une attention minutieuses sont nécessaires dans le cadre du travail légal et réglementaire nécessaire pour clarifier la situation.

## MENACES, CAUSES PROFONDES ET IMPACTS

30. Les menaces générales pour la biodiversité au Mali sont effectivement les mêmes que dans la zone du projet (Sud-Ouest du Mali, estimée à environ 300 000 km<sup>2</sup> ou un quart de la superficie du territoire). Ces menaces sont particulièrement aiguës dans le Sud-Ouest du Mali, car près de 90 % des quelque 12 millions d'habitants du pays sont concentrés dans les écosystèmes soudanais et guinéens du Sud-Ouest (30 % du territoire national), où les conditions climatiques sont plus favorables aux activités agricoles telles que la culture du coton, l'élevage et la production céréalière. Les pressions sur les ressources naturelles et l'utilisation des terres sont liées à la densité de la population et à la pauvreté, ainsi qu'aux pressions liées aux industries des cultures de rente, à l'exploitation minière et à d'autres utilisations de la terre. Des activités telles

que la cotonculture, la transhumance, la collecte du bois de feu et l'exploitation minière ont imposé un lourd tribut aux écosystèmes et aux populations d'espèces qui y vivent. A l'échelle nationale, l'on estime que 100 000 ha de forêts disparaissent chaque année, tandis que dans le Sud du Mali le taux d'extension des superficies emblavées est estimé à 7 % par an. Ceci s'est traduit par une baisse sensible du couvert végétal et par une pénurie croissante de faune au cours des dernières décennies. Ce processus n'a pas épargné les AP qui sont exposées à la fois aux menaces directes (par exemple le braconnage, les feux de brousse) et indirectes (par exemple les conflits faune/homme pour les ressources en eau dans les zones adjacentes). Par exemple, la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé est soumise à l'heure actuelle à une forte pression liée à l'utilisation par l'homme. Les habitats importants et en particulier dans ses zones tampons et de transition sont en train d'être perdus du fait de l'extension des superficies cultivées (en particulier le coton), mais également en raison des feux de brousse, du pâturage du bétail et du braconnage. La perte de ces habitats importants concerne les zones humides et les forêts galeries qui sont importantes en tant que corridors migratoires pour la faune sauvage. Les sections suivantes décrivent les menaces, les causes profondes et les impacts de manière plus détaillée.

### **i. Habitat/changement de l'utilisation des terres**

31. La zone du projet est sujette à des menaces importantes pour les habitats liées aux changements de l'utilisation des terres. Au nombre de ceux-ci figurent l'extension des terres agricoles, l'accroissement de la taille des troupeaux de bétail, l'intensification du défrichement de la savane arborée et des forêts et l'exploitation des minéraux suivie de l'abandon en raison de la formation de croutes ferrugineuses. Ces pratiques évolutives sont dues en partie à plusieurs facteurs intimement liés : l'accroissement de la population, la désertification qui pousse davantage les populations et le bétail vers le Sud, l'introduction des cultures de rente (coton par exemple) et le manque de technologies ou d'opportunités de rechange. La construction de la route Saraya-Kita qui relie Bamako à Dakar par une voie bitumée dans le cadre de la Transsaharienne (le tronçon mentionné est indiqué en pointillés oranges à la Figure 1 ; voir également Carte 6 du projet à l'**Annexe 1**) augmentera également les menaces liées à l'immigration dans la région, changera davantage l'utilisation des terres et accentuera l'exploitation des ressources forestières. Jusqu'ici, le Bafing-Falémé est d'un accès difficile, ce qui explique en partie la riche faune et la qualité continue du couvert végétal par rapport à la région voisine de Kita, par exemple. La nouvelle route créera simultanément une pression accrue sur les habitats naturels et une opportunité pour le développement de l'écotourisme dans les aires protégées avec un intérêt pour les deux pays.

32. Les feux de brousse ravagent régulièrement les forêts et la savane arborée. Les feux sont allumés par les populations pour des raisons très spécifiques et peuvent être répartis en deux principales catégories. Les feux de « précaution » (ou préventifs) sont allumés dans des conditions contrôlées avant que la végétation herbacée ne se dessèche et au cours d'une période autorisée par la loi. Ces feux ont un impact négatif limité sur la biodiversité de la région. Les feux de « fin de saison » sont plus fréquents et plus dévastateurs. Ils sont généralement utilisés par les paysans pendant le défrichement, pour la récolte du miel, par les éleveurs pour éloigner les animaux sauvages et par les braconniers pour pousser le gibier vers les zones de chasse. Une fois de plus, avec l'accroissement de la pression démographique et la rareté du gibier, ces feux ont tendance à être allumés plus tard pendant l'année et dégradent sérieusement la qualité de l'habitat.

**Figure 1 : Trans-sahélienne reliant Dakar à N'djamena**



## ii. Surexploitation

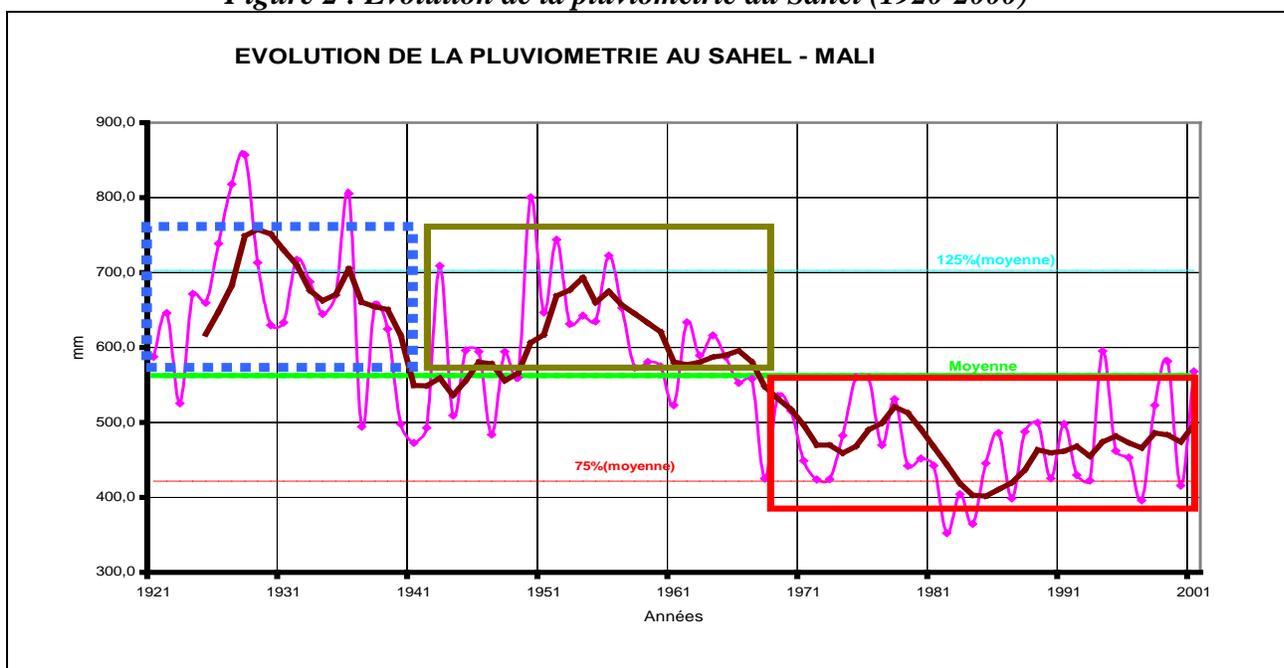
33. Confrontées à la détérioration du climat qui entraîne une perte importante de ressources naturelles dans le Nord et le Centre du pays en raison de la baisse de la pluviométrie, les populations pauvres n'ont pas d'autre choix que de se déplacer vers le Sud où les terres sont encore fertiles. Suite à cette migration vers le Sud de l'utilisation des ressources, les ressources naturelles qui auraient pu être exploitées de manière durable par le passé sont très menacées par la surexploitation. De même, les relations traditionnelles entre les groupes de paysans sédentaires dans le Sud-Ouest et les éleveurs qui pratiquent la transhumance se sont détériorées dans de nombreuses zones. Les bergers qui sont traditionnellement des nomades ont créé à présent des villages permanents dans la région et exercent une forte pression sur les ressources environnantes. En dépit de la grande richesse du réseau hydrologique dans la région, les sécheresses récurrentes se sont traduites par l'assèchement précoce de nombreux points d'eau. Ces points d'eau sont des niches importantes pour la faune, mais sont de plus en plus surutilisés par le bétail, ce qui force la faune à se réfugier dans les zones marginales. Ces points d'eau constituent également des pièges idéaux où les braconniers tendent des embuscades aux animaux qui viennent boire.

34. La pression excessive sur les pâturages constitue un important facteur de la dégradation des sols qui affecte pratiquement tous les habitats de savane et de forêt. Le bétail mange les écorces et les fruits non mûrs dans les arbres, et enlève les fruits tombés sur le sol avant que les semences ne puissent germer. Les bergers coupent les branches des arbres et parfois des arbres entiers comme fourrage pour leurs animaux. La combinaison du surpâturage et des pratiques agricoles inappropriées entraîne une perte de la couche arable qui peut atteindre 10 tonnes/ha (Bishop et Allen, 1989). Les cultures de rente (arachide et coton) ont tendance à accroître la demande de terre et ont changé considérablement le système de rotation traditionnel (avec de longues périodes de jachère). Les coûts économiques de la dégradation des terres au Mali oscillent entre 20,9 % et 26,5 % du PIB, soit deux fois le montant de la dette extérieure du Mali.

### iii. Pollution

35. Des activités d'exploration, de prospection et d'exploitation minières sont en cours à travers l'Ouest et le Sud-Ouest du Mali. Les permis d'exploitation du diamant couvrent le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du territoire du Bafing-Falémé. Les déchets du traitement de l'or se déversent dans le bassin hydrographique et entraînent la dégradation des habitats. Les ministères (mines, environnement, tourisme) n'adoptent pas une approche coordonnée de la réduction des impacts environnementaux de l'exploitation minière. L'exploitation minière informelle (artisanale) se traduit par la destruction ou la dégradation des cours d'eau et des lits des fleuves, ainsi que d'importantes forêts galeries. Certaines zones ont été entièrement transformées par l'afflux d'un grand nombre de mineurs artisanaux qui consomment la faune, le bois et d'autres ressources pendant l'exécution de leurs activités minières.

*Figure 2 : Evolution de la pluviométrie au Sahel (1920-2000)*



Source : Quatrième rapport national du Mali à la CBD (2010)

### iv. Changements climatiques

36. Au cours des dernières décennies, la tendance générale dans la région a été l'assèchement du climat (Figure 1) et l'accroissement des températures (aucun graphique disponible). Le changement du climat dans la région du Sahel pourrait constituer une cause majeure des menaces qui pèsent sur la biodiversité dans le Sud-Ouest du Mali. Cette menace est associée aux autres menaces susmentionnées et n'est pas indépendante des pressions causées par l'homme. Cependant, il est difficile d'affirmer comment les changements climatiques affecteront la zone du projet au cours des quelques dix prochaines années. Il existe quelques incertitudes concernant la manière dont le climat changera effectivement dans la région au cours de ce siècle, pour des

raisons anthropogéniques (voir **Annexe 4**). Par conséquent, il est difficile de prévoir des tendances dans l'immédiat. Fondamentalement, les principaux scénarios (disponibles dans le Portail des changements climatiques de la Banque mondiale) ne concordent pas avec l'hypothèse selon laquelle le Sud-Ouest du Mali deviendra plus humide ou plus sec. Les études sur les prédictions concernant le changement du biome n'ont pas été effectuées. Il est donc difficile de prédire si ces changements peuvent être favorables ou non à la biodiversité en raison de la susceptibilité au feu ou de la distribution des espèces.

## **SOLUTION A LONG TERME ET OBSTACLES A SA MISE EN OEUVRE**

37. La solution à long terme aux menaces auxquelles la biodiversité et les écosystèmes font face dans le Sud-Ouest du Mali consiste à créer un réseau d'aires protégées renforcé et durable sur le plan financier et à assurer une meilleure intégration des aires protégées dans le territoire plus large. Le système national d'AP doit être renforcé sur les plans institutionnel, financier et technique. Les modèles/projets pilotes de gestion des zones centrales doivent être expérimentés. Il convient d'adopter une meilleure approche des territoires, en particulier en gérant mieux l'aire dans la zone tampon et de transition qui pourrait être classée, en définitive, comme une aire protégée de type-VI de l'UICN. Les aires protégées régionales seront intégrées dans le réseau national des aires protégées et supervisées par une institution nationale indépendante capable de consolider les leçons tirées de tous les projets d'AP dans le pays, de renforcer l'indépendance financière et la durabilité, et de servir d'interface efficace avec les collectivités territoriales et les parties prenantes locales, et de renforcer les capacités nationales et régionales en vue d'assurer une gestion économique réussie des AP. La participation du secteur privé et le développement de l'écotourisme sont essentiels pour cette stratégie. Il existe d'importants obstacles à la réalisation de cette solution à long terme, notamment : i) les insuffisances des cadres juridique, institutionnel et stratégique qui soutiennent les AP ; ii) les institutions et le personnel des AP n'ont pas suffisamment d'expérience ou de capacités pour gérer les unités d'AP en tant que centres efficaces de conservation de la biodiversité ; et iii) la mise en œuvre des AP de base dans la zone du projet (Sud-Ouest du Mali) pourrait ne pas suffire à donner un coup d'arrêt à la dégradation des écosystèmes importants.

### **Obstacle 1 : Cadres juridique, institutionnel et stratégique insuffisants qui soutiennent les aires protégées**

38. Les cadres juridique, institutionnel et stratégique des aires protégées au Mali sont incohérents et inappropriés pour apporter le soutien technique et financier nécessaire aux aires protégées du Mali. D'un point de vue légal, les dispositions juridiques de base existent pour la création des aires protégées, mais le cadre juridique souffre des insuffisances suivantes : les incohérences liées aux responsabilités, notamment pour les aires protégées reconnues au plan international (Réserves de biosphère et sites Ramsar) ; le manque de clarté concernant les responsabilités locales par rapport aux responsabilités nationales pour la gestion ; l'absence de réglementation pour les réserves gérées par les communautés ; et l'absence de réglementation de nature à assurer le financement durable des aires protégées. De même, les politiques relatives aux aires protégées ne permettent pas encore de prendre en compte les intérêts et objectifs des populations locales. Ce problème est exacerbé par l'absence d'une institution responsable de la

gestion et du financement des AP. L'absence d'une institution capable de mobiliser les ressources, de consolider les documents, les expériences et l'expertise sur les pratiques optimales en matière d'AP se traduit par une dispersion répétée des ressources financières, des documents et des connaissances, suite aux projets financés par les bailleurs de fonds et le gouvernement. A l'heure actuelle, le financement des projets constitue l'unique approche du financement et de la gestion des AP, car leur financement par l'Etat est très insuffisant et la DNEF se concentre essentiellement (sur les plans financier et technique) sur les ressources ligneuses. Des personnes averties et ayant une grande expérience de la gestion de la faune et des AP sont réparties entre différents projets à travers le pays et ne peuvent ni partager l'information ni former la génération suivante de gestionnaires d'AP. Compte tenu de ces contraintes combinées en termes de capacités techniques et humaines, les déficits juridiques et stratégiques, et le financement très limité, l'actuelle approche de la gestion des AP du Mali n'a pas permis de limiter le nombre croissant des menaces pour la biodiversité à travers les territoires vastes et variés que compte le pays. En outre, même les capacités existantes en matière de gestion d'AP seront confrontées à des difficultés en ce qui concerne l'extension prévue, à moins que des partenariats privés efficaces ne soient mis en place. Enfin, le financement des aires protégées est extrêmement lent et, ces dernières années, le financement international pour la gestion des AP a baissé parallèlement à l'accroissement considérable des montants de l'investissement international dans l'extraction des ressources au Mali.

**Obstacle 2 : Les institutions et le personnel des AP n'ont ni l'expérience ni les capacités nécessaires pour gérer les unités d'AP en tant que centres efficaces de conservation de la biodiversité.**

39. Certaines aires protégées du Sud-Ouest du Mali disposent d'un personnel dédié, tandis que d'autres n'en ont pas du tout. Même le personnel dédié de la Boucle du Baoulé ne dispose pas de la formation et des documents de base nécessaires pour l'exercice efficace de leurs fonctions. La DNEF compte très peu de personnes qui soient affectées à la gestion des AP et les bureaux régionaux et locaux de la DNEF disposent de peu de moyens, d'un personnel insuffisant, et ne disposent pas de la formation de base nécessaire en matière de gestion de la faune et des AP. Cette absence d'une formation systématique et de capacités est aggravée par le manque de capacités institutionnelles pour le suivi de l'évolution du couvert forestier, des populations de faune, des activités de braconnage et des autres aspects importants pour une conservation réussie de la biodiversité par le truchement de la gestion des aires protégées. Lorsqu'ils existent, les outils de gestion et l'information sur la situation de la biodiversité et des écosystèmes importants au plan mondial contenus dans les AP dans la zone de projet proposée sont dépassés et ne suffisent pas à assurer une planification, une gestion et un suivi efficaces. En outre, les ressources, stratégies et capacités de collecte de ces informations et de leur utilisation à des fins de planification, de gestion et de suivi sont insuffisantes au niveau tant national que décentralisé, ainsi qu'au niveau des unités individuelles d'AP. A un niveau plus fondamental, les unités d'AP souffrent d'une pénurie de personnel (parfois, elles ne disposent d'aucun personnel), et le personnel existant n'a pas reçu de formation pour les fonctions essentielles de gestion des AP, ni pour des aspects importants, notamment la mise au point de projets générateurs de revenu, la planification et la gestion financières ou les interventions de proximité et la collaboration avec les communautés locales au sein des unités d'AP voisines. En dépit des activités potentielles telles que les photos safaris, l'observation des oiseaux et les visites culturelles-écologiques combinées, les AP du Mali doivent encore promouvoir le développement de l'écotourisme. En

outre, hormis certaines communautés qui mettent l'accent sur la conservation des chimpanzés, les populations locales ne sont ni organisées ni formées en matière de gestion et de conservation durables des ressources en vue de tirer des avantages de la création des AP.

**Obstacle 3 : La mise en œuvre des AP de base dans la zone de projet (Sud-Ouest du Mali) pourrait ne pas suffire à donner un coup d'arrêt à la dégradation des écosystèmes importants.**

40. Les aires protégées du Sud-Ouest du Mali existent dans un système complexe d'interactions avec le climat, les activités humaines, la migration de la faune et les difficultés d'ordre juridique et institutionnel. La gestion des aires protégées traditionnelles disposant de zones tampons étroites classiques entourant une aire protégée de base a peu de chances de réussir, indépendamment de la qualité de sa gestion. L'explication tient au fait que si les pressions régionales ne sont pas gérées dans le même temps, la pression sur l'aire de base ou sur les corridors de migration importants rendra les AP inutiles à terme, en particulier compte tenu des changements climatiques. Ceci constitue en particulier un problème pour les grands mammifères migratoires tels que l'antilope Derby. Bien que les cours actuels du coton soient bas, s'ils grimpent de nouveau, la pression sur la terre dans le Sud-Ouest du Mali augmentera à la faveur de l'extension des plantations de coton. Bien que d'autres interventions traitent des questions de gestion durable des terres dans les territoires agricoles – le projet GDT **SIP** de la BM/PNUD-FEM – des préoccupations spécifiques de conservation pourraient ne pas être suffisamment intégrées dans la planification des territoires plus larges. Le défi consiste à étendre les efforts au niveau des territoires où les AP, notamment leurs zones tampons et de transition (ZTT) et les corridors de migration fauniques, qui ne sont pas classés, peuvent également bénéficier d'une gestion améliorée et de l'utilisation durable des ressources. La planification du développement local comportant de solides éléments de GRN a été mise en place depuis un certain temps au Mali, parallèlement aux politiques de décentralisation, mais l'expérience en matière de mise en œuvre est limitée, tout comme l'intégration des préoccupations de biodiversité dans celle-ci. Par ailleurs, le découpage en zones de conservation et la planification à l'échelle des territoires nécessitent une technologie et des capacités spécialisées dont la disponibilité est limitée au Mali.

#### **INTRODUCTION AUX INTERVENTIONS SUR LE SITE DU PROJET**

41. La zone d'intervention du projet est le Sud-Ouest du Mali. Les aires spécifiques pour les interventions sont décrites brièvement au **Tableau 8**. Dans la zone du projet, la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé est gérée par un service spécialisé de la DNEF, l'Opération parc national de la Boucle du Baoulé (OPNBB). La gestion des zones d'intérêt cynégétique (notamment Flawa et Gadougou II dans la Réserve de biosphère du Bafing-Falémé proposée) sera confiée à des opérateurs locaux ou privés étrangers dans le cadre de contrats à durée déterminée. Plusieurs ONG participent à la conservation de la faune (PACINDHA, AMCFE, AMEPANE), la plupart d'entre elles ayant bénéficié du soutien du FEM/PMS au Mali, ainsi que de deux sociétés privées – Mali Faune Aventures (qui n'est plus active) et Synergie environnement (qui promeut l'écotourisme et le développement durable) – sont également actives dans la zone de projet. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le chapitre suivant et à la Section IV, Partie V : **Rapport 5**).

**Tableau 8 : Aires protégées dans la zone du projet (Sud-Ouest du Mali)**

AP ou complexe d'AP	Unités d'AP dans la zone du projet <sup>[1]</sup>	Superficie (ha)	Catégorie de l'UICN	AP existant es/nouvelles AP	Brève description comprenant les caractéristiques écologiques et le niveau de menace et de dégradation [4]
<b>Intervention primaire (complexe d'AP)</b>	Parc national du Wongo*	53 499	II	Existante	Deux types de végétations dominent : 1) la savane caractérisée par la présence d'une couche herbacée et d'espèces ligneuses, notamment les écosystèmes de savane herbeuse, de savane d'arbustes, de savane et de plaines surélevées ; et 2) les forêts sèches et les forêts galeries. Trente-une (31) principales espèces de mammifères ont été inventoriées en 2002, notamment le singe rouge ( <i>Erythrocebus patas</i> ), le chacal ( <i>Canis aureus</i> ), le chat sauvage ( <i>Felis silvestris lybica</i> ), l'antilope des sables ( <i>Hippotragus equinus</i> ), le lièvre ( <i>Lepus sp.</i> ), etc. En outre, la zone abrite la population la plus au Nord des chimpanzés de l'Ouest ( <i>Pan troglodytes verus</i> ), l'élan géant (Derby) ( <i>Taurotragus derbianus</i> ), le buffle nain de savane ( <i>Syncerus caffer nanus</i> ) et le lion. Il existe environ 50 espèces d'oiseaux. Il existe 102 558 habitants dans la zone et la densité moyenne est de 6 habitants au km <sup>2</sup> .
	Parc national du Kouroufing*	55 770	II	Existante	
<b>Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé (proposée) zone de base située sur le territoire malien estimée à 332 639 ha <sup>[1]</sup></b>	Sanctuaire des chimpanzés du Bafing*	67 200	IV	Existante	
	Zone d'intérêt cynégétique de Flawa	73 940	VI	Existante	
	Réserve de faune de Mandé Wula*	39 050	IV	Récente	
	Réserve de faune de Néma Wula	44 730	IV	Récente	
	Zone d'intérêt cynégétique de Gadougou II	31 220	VI	Nouvelle	
<b>Intervention secondaire (complexe d'AP)</b>	Parcelle de la Réserve de biosphère de Badinko	192 979	IV	Existante	Variées sur le plan topographique, couvertes par quatre types de végétations : les savanes arbustives, les savanes arborées et les forêts. Au nombre des espèces de mammifères figurent les antilopes, notamment le céphalophe de Grimm ( <i>Sylvicapra grimmia</i> ) et le céphalophe à flancs roux ( <i>Cephalophus rufilatus</i> ), le tragélaphe d'eau ( <i>Kobus ellypsiprimnus defassa</i> ), le tragélaphe raillé ( <i>Tragelaphus scriptus</i> ) et l'oribi ( <i>Ourebia ourebi</i> ). Au nombre des autres mammifères figurent le phacochère ( <i>Phacochoerus aethiopicus</i> ), l'hippopotame ( <i>Hippopotamus amphibius</i> ), le crocodile ( <i>Crocodilus niloticus</i> ) et différents primates tels que le singe rouge ou patas ( <i>Erythrocebus patas</i> ), le singe vert ( <i>Chlorocebus aethiops</i> ) et le babouin ( <i>Papio anubis</i> ).
<b>Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé zone de base estimée à 533 037 ha <sup>[2]</sup></b>	Parcelle de la Réserve de biosphère de Fina	104 943	IV	Existante	
	Parcelle de la Réserve de biosphère de Kongosambougou	235 115	IV	Existante	
<b>Autres AP dans le Sud-Ouest du Mali</b>  <i>Non ciblées par le projet <sup>[3]</sup></i>	Réserve de faune de Kéniébaoulé	67 500	IV	Existante	Le type de végétation est essentiellement la savane soudano-guinéenne. Les espèces de faune sont variées et les mammifères comprennent le buffle ( <i>Syncerus caffer</i> ) et l'élan géant (Derby) ( <i>Taurotragus derbianus</i> ) qui a été signalé, bien que sa présence n'ait pas été confirmée.
	Réserve de faune de Nièndougou	40 640	IV	Existante	
	Forêts classées au Sud-Ouest du Mali (environ)	700 000	n.d.	Existante	De nombreuses forêts classées sont dégradées et peuvent à peine remplir leurs fonctions de foresterie. Seules 20 d'entre elles (d'une superficie de 259 200 ha) disposent de plans de gestion.

NOTES : Voir carte du projet à l'Annexe 1 pour l'emplacement des sites.

\* Voir également l'Annexe 3 pour les résultats des Outils de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) pour ces aires.

[1] La Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé proposée couvrira une superficie totale d'environ 25 000 km<sup>2</sup>, notamment 14 640 km<sup>2</sup> au Mali et 10 360 km<sup>2</sup> en Guinée (la cartographie n'a pas encore été établie dans les deux pays). La ZTT au Mali est estimée à 11 314 km<sup>2</sup>.

[2] Les AP qui composent l'aire de base de la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé se chevauchent partiellement avec le Parc national de la Boucle du Baoulé (187 762 ha) qui est à présent classé. La ZTT de la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé est estimée à environ 19 670 km<sup>2</sup>.

[3] D'autres sites dans le Sud-Ouest du Mali sont classés uniquement à des fins d'information, mais ne seront pas ciblés par les interventions du projet. Les Réserves de faune de Kéniébaoulé et de Nièndougou sont écologiquement liés au Complexe de la Boucle du Baoulé (voir carte 2 du projet) et quelques forêts classées (ou nationales) sont situées dans les complexes, bien qu'une cartographie plus précise n'ait pu être obtenue.

[4] Se référer à la Section IV, Partie V : Rapport 2 pour de plus amples informations.

42. Bien que la superficie totale couverte par le projet puisse sembler vaste à première vue – plus de 860 000 ha rien que pour les aires de base, plus les ZTT qui représentent environ 3 millions d'hectares dans les deux réserves (un million dans le Bafing et presque deux millions

dans le Baoulé) – en ce qui concerne les sites et l’exploration des activités, les principales stratégies du projet sont indiquées ci-dessous.

- i) Considérer les sites comme des complexes d’AP du point de vue de la gestion, et considérer que dans les deux complexes d’AP cibles, il existe également des « sous-complexes ». Par exemple, Néma Wula, Mandé Wula et Gadougou II constituent un complexe dans la partie orientale de la Réserve de biosphère et comprend un corridor naturel qui les sépare (voir carte du projet 8). Il en va de même pour les PN du Wongo et du Kouroufing et le Sanctuaire des chimpanzés du Bafing dans la partie septentrionale de la Réserve de biosphère, qui communiquent tous deux avec la zone d’intérêt cynégétique de Flawa au Centre à travers une série de forêts galeries relativement denses (voir même carte). Il est proposé d’installer le siège du projet au niveau du site du projet dans le sous-complexe d’AP du Wongo dans le Bafing. En outre, dans le cadre d’une approche progressive visant à consolider les réserves de biosphère au Mali, il est prévu que soit des parties de la ZTT (par exemple, les habitats importants) voire sa totalité, puissent éventuellement être classées dans la Catégorie VI de l’UICN (Aires protégées de ressources gérées) de manière à assurer une protection accrue pour ces aires et à sauvegarder l’intégrité des réserves. L’extension réelle proposée par le projet est liée essentiellement à la formalisation du statut des aires de base du côté malien de la Réserve du Bafing-Falémé proposée et à une gestion plus active des zones importantes de la ZTT des deux réserves.
- ii) Mettre à profit les expériences antérieures et la faisabilité des propositions : L’on considère important de tirer des leçons des expériences antérieures en ce qui concerne l’identification des obstacles à l’exécution du projet. De vigoureux efforts ont été déployés également pour obtenir l’engagement de l’Etat à l’égard de la création de « services de parcs » afin de piloter les efforts visant à améliorer l’efficacité de la gestion des AP maliennes, lorsque la faisabilité des propositions faites par le projet avait été examinée minutieusement.
- iii) Créer des partenariats étroits avec les initiatives existantes pilotées par les partenaires : D’importants efforts ont été déployés afin d’identifier les projets, programmes et initiatives existants que le présent projet pourrait mettre à profit et pour lesquels des partenariats pourraient être créés (par exemple, avec Synergie environnement et les ONG locales). Ceci tient au fait que le montant du financement du projet est quelque peu limité et il devrait être utilisé de manière aussi stratégique que possible. C’est la raison pour laquelle le Bafing-Falémé est considéré comme un complexe d’AP primaire, par rapport à la Boucle du Baoulé où plusieurs activités de mise en œuvre d’AP dans les aires de base sont déjà exécutées par l’ONPB. Il convient de souligner qu’un important cofinancement a été mobilisé, par rapport aux estimations initiales à l’étape du PIF, l’approche des partenariats du projet permettra non seulement d’optimiser les résultats du projet sur le terrain, mais également de veiller à ce que les ressources du FEM soient utilisées progressivement.

43. Enfin, la catégorie « Réserve de biosphère » au Mali offre plusieurs avantages sur le plan de la gestion, compte tenu de la mosaïque d’AP que renferment les deux principaux sites du projet – mais présente également quelques défis que le projet devra relever. Tout d’abord, une

gestion plus coordonnée des aires de base prendra en compte une efficacité accrue de la gestion des AP à travers les territoires du site. Deuxièmement, la reconnaissance de la ZTT appuiera les efforts en cours afin de « mettre au point » des pratiques d'utilisation durables au niveau du territoire. Troisièmement, des efforts de gestion concertés seront déployés dans le cadre de la Composante 2 du projet (Action au niveau du site) et devront porter en particulier sur les AP de base spécifiques dans les complexes, les zones qui forment ensemble des sous-complexes. Les défis tiennent au fait que la capacité de gestion des AP et leur financement au Mali sont déjà mis à rude épreuve. Davantage d'investissements sont nécessaires à long terme afin d'assurer la durabilité, tel que noté dans l'analyse financière des AP exécutée pendant le DPP (voir Section IV, Partie V – Rapport 3). Cependant, le projet constitue un pas important dans la bonne direction et devrait attirer d'autres partenaires qui partagent la même vision et s'intéressent également à la mise en place d'un solide système d'AP au Mali en vue de surmonter les défis et de conjurer les menaces à la biodiversité. La mise en œuvre du projet mondial du PoWPA au Mali a déjà jeté de solides bases (ou informations de base) en ce qui concerne l'analyse des problèmes et la réflexion sur les solutions relatives aux capacités de gestion des AP. A présent, le moment est venu de passer à la démonstration et à l'action.

#### ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

44. Une analyse complète des parties prenantes a été effectuée dans le DPP (voir Section IV, Partie V, Rapport technique 5) et les principaux acteurs sont résumés dans le tableau ci-dessous. Il convient de souligner les relations complexes qui existent entre les différentes parties prenantes et l'absence d'une seule institution responsable des aires protégées qui soit en mesure de collaborer étroitement avec les différentes parties prenantes.

**Tableau 9 : Matrice des parties prenantes avec leurs rôles et responsabilités**

Catégorie d'acteurs	Rôles et responsabilités
<b>Ministère de l'environnement et de l'assainissement et structures connexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le MEA sera le principal ministère chargé de l'exécution du projet.</li> <li>Ils siégeront au sein du Comité de pilotage du projet et aideront à élaborer la stratégie globale et à assurer le suivi.</li> <li>Le MEA assurera une collaboration et une communication importantes avec les projets et activités en cours des autres ministères.</li> </ul>
<b>Ministère des mines et autres ministères clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ils siégeront au sein du Comité de pilotage et aideront à élaborer la stratégie et à assurer le suivi.</li> </ul>
<b>DNEF (DNCN) et services nationaux, régionaux et locaux connexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La DNEF sera l'organe d'exécution national du projet.</li> <li>Ils seront responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation sur la conservation de la nature.</li> <li>La DNEF et ses services régionaux et locaux appuieront les administrations régionales et locales, les ONG et les autres partenaires pour l'utilisation de la terre et la planification de la conservation ; et</li> <li>ils géreront également toutes les données générées par les projets sur les ressources naturelles (forêts et faune).</li> </ul>
<b>Office national du tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Office national du tourisme siégera au sein du Comité de pilotage du projet et apportera un soutien technique et stratégique pour la mise en œuvre des aspects touristiques du projet.</li> </ul>
<b>Collectivités et administrations territoriales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les différentes collectivités et administrations territoriales agiront en qualité de partenaires du projet et participeront aux différents comités locaux et régionaux et groupes de travail créés par le projet et la DNEF afin d'améliorer la planification de l'utilisation des ressources naturelles, leur suivi et mise en œuvre.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles seront des partenaires importants pour tous les aspects du régime foncier et le règlement des conflits.</li> </ul>
<b>Acteurs non étatiques, ONG environnementales, associations de chasseurs, ONG de développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ONG nationales et locales agiront à la fois en tant que partenaires du projet et exécuteront certaines activités du projet.</li> <li>• Les activités auxquelles participent les ONG vont de la cogestion des aires protégées à des tâches très spécifiques, notamment le suivi/l'évaluation.</li> <li>• Elles apporteront également un soutien sous forme de conseils, de sensibilisation et d'aide pour la mobilisation des structures de gestion locales.</li> <li>• En particulier, les ONG locales seront ciblées pour les activités de renforcement des capacités pilotées par l'équipe de projet et pour l'exécution d'une série d'activités du projet. Des fonds ont été alloués dans le budget à la collaboration avec les ONG locales partenaires par le biais de microsubventions. Ceci se fera en étroite collaboration avec le Programme de micro subventions du FEM au Mali (voir Annexe 5 pour de plus amples informations). Voir également la description du Produit 2.1 (concernant les activités dans les réserves communautaires dans l'aire de Faléa-Faraba) ; du Produit 2.2 (concernant les accords de coopération avec les ONG et la mise sur pied de conseils de gestion conjoints des AP) ; le Produit 2.4 (pour lequel les OSC/ONG travailleront essentiellement sur le complexe d'AP du Wongo et la zone d'AP gérée par les communautés de Faléa-Faraba) ; le Produit 3.2 (concernant le découpage participatif en zones et la planification de la gestion dans les régions ou cercles de Kita, Kolokani, Diéma, Bafoulabé et Kéniéba) ; et le Produit 3.3 (sur la gestion des feux de brousse au niveau local). Voir également le Tableau 21 pour de plus amples informations sur la manière dont le projet collaborera avec les différentes initiatives pilotées par des ONG.</li> </ul>
<b>Partenaires au développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires au développement participeront à différents comités de projet et certains apporteront un financement supplémentaire pour les projets/programmes connexes.</li> </ul>
<b>Secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires du secteur privé assureront le cofinancement du projet et collaboreront étroitement avec le projet en vue de mettre en œuvre de nouvelles approches de gestion pour certaines aires protégées cibles au titre du projet.</li> <li>• L'investissement dans les infrastructures touristiques.</li> </ul>
<b>Paysans locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les paysans locaux collaboreront avec le projet en expérimentant de nouvelles techniques agricoles qui sont plus respectueuses de la faune et des habitats locaux.</li> <li>• Ils seront la principale cible des activités de changement qui ont un impact négatif sur la faune et les écosystèmes naturels, notamment l'utilisation du feu pour la gestion des terres agricoles.</li> </ul>
<b>Bergers de bétail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bergers de bétail seront des parties prenantes importantes avec lesquelles le projet collaborera en vue de changer les méthodes et voies en vue d'optimiser la survie et la reproduction des troupeaux tout en réduisant les conflits autour des ressources avec les espèces de faune cibles et les principaux habitats.</li> </ul>
<b>Chasseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet collaborera avec les chasseurs traditionnels au niveau régional et villageois afin d'accroître les stimulants pour la collaboration et le respect des règles concertées de gestion de la faune. Certains chasseurs locaux participeront aux activités de lutte contre le braconnage.</li> </ul>

## ANALYSE DE BASE

45. La couverture officielle des AP au Mali représente, à l'heure actuelle, 4,5 % de la superficie du territoire et est nettement inférieure au minimum de 10 % recommandé par l'UICN. Le gouvernement déploie des efforts en vue d'étendre cette superficie, mais il existe peu de modèles de gestion et de financement réussis des AP. Il existe également peu de modèles pour l'intégration réussie des populations locales dans la gestion collaborative – les relations passées ont été caractérisées essentiellement par la confrontation. Les gains en termes de connaissances et de matériels d'autres projets d'aires protégées risquent d'être perdus, lorsque le financement du projet prend fin, car la structure institutionnelle actuelle ne favorise pas la mise à profit des réussites. Il n'existe aucune institution d'AP indépendante à l'heure actuelle et la DNEF continue de mettre l'accent sur les ressources ligneuses et n'investit pas suffisamment de ressources financières et humaines dans la gestion de la faune et des aires protégées.

46. Les résultats du projet mondial du FEM/PNUD, en particulier au Mali, qui concerne directement le Programme de travail sur les aires protégées au titre de la Convention sur la biodiversité (PoWPA), ont montré que non seulement la couverture de l'actuel système d'aires protégées (AP) du pays est insuffisante, mais ne permet pas d'assurer la conservation de la biodiversité critique et importante au plan mondial, qui est soumise à des pressions de plus en plus fortes dues à de nombreuses activités humaines. Le rapport le plus récent montre que seul environ 1 % de la superficie du Mali est gérée efficacement à des fins de conservation. L'analyse des écarts du PoWPA pour le Mali a montré que l'absence d'une conservation réussie constitue une préoccupation particulière dans le Sud-Ouest (SO) du Mali où la densité de la population humaine est relativement élevée et où les pressions sur les maigres ressources en terres et en eau biologiques sont particulièrement fortes. Compte tenu du niveau et de la nature des menaces pour la biodiversité dans cette partie du pays, afin de rendre les efforts de conservation durables sur les plans écologique, social et financier, la gestion des AP doit être mise en œuvre dans deux contextes complémentaires : sous la direction d'une autorité semi-autonome de gestion des AP et dans le cadre d'un territoire plus large. Il existe une certaine expérience en ce qui concerne l'approche des territoires dans le projet du Gourma, mais il n'existe pas suffisamment d'expérience dans les parties méridionales et Sud-Ouest du Mali où les pressions sont très différentes et où l'importance de la biodiversité est plus élevée.

47. Bien que le Sud-Ouest du Mali soit relativement bien représenté dans le système d'AP, de nombreuses AP ne sont tout simplement pas gérées (absence de personnel, de gestion, de limites marquées, etc.) et le niveau des menaces pour la zone Sud-Ouest, ainsi que l'importance de sa biodiversité justifie que l'on mette un accent particulier sur cette région. La tension dans cette zone s'inscrit dans le droit fil de la nouvelle stratégie nationale des AP (en cours de préparation avec le soutien du projet mondial FEM/PNUD, le Programme d'action précoce des AP), dans la mesure où la zone qui reçoit la plus haute priorité est le Sud-Ouest du Mali. Une amélioration du niveau de gestion et de la superficie des AP dans le Sud-Ouest du Mali tirera parti de la consolidation de deux importantes réserves de biosphère (une qui existe et une qui est en cours de préparation) dans la zone du projet. Les vastes zones qui constituent la zone tampon et de transition (ZTT) entre la réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé et la réserve proposée pour le Bafing-Falémé ne sont pas gérées à l'heure actuelle et souffrent d'une pression rapide qui entraîne la dégradation due à l'exploitation minière, aux activités agricoles non durables, aux feux, au surpâturage et à la concurrence pour les rares ressources en eau, etc. En l'absence du projet, ces pressions se traduiraient par une dégradation irréversible des ressources naturelles avec de graves conséquences pour les populations humaines qui en dépendent et la faune importante au plan mondial qui habite en permanence dans la zone (par exemple, les chimpanzés de l'Ouest) ou en dépend pour les besoins de migration (par exemple, l'élan Derby de l'Ouest).

## **DEUXIEME PARTIE : Stratégie**

### **JUSTIFICATION DU PROJET ET CONFORMITE AVEC LES POLITIQUES**

#### ***Concordance avec la Stratégie des zones focales et le Programme stratégique du FEM***

48. Le présent projet s'inscrit dans le droit fil des buts de l'Objectif stratégique de la biodiversité 1 du FEM « Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées » et, en

particulier du Programme stratégique 3 « Renforcement des réseaux d'aires protégées terrestres ». Le réseau d'aires protégées du Mali est mal géré et n'est pas réparti de manière uniforme sur le territoire national. Le projet permettra d'améliorer la qualité et le niveau de la gestion dans le domaine d'AP existant et d'étendre à terme les AP terrestres au Mali. Il assurera une meilleure gestion de l'écosystème de savane arborée soudano-sahélienne dans les systèmes d'aires protégées en tant qu'écosystèmes critiques grâce à la consolidation des AP dans les complexes de réserve de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé et à la protection des habitats des espèces qui ont une importance mondiale et économique, notamment l'élan géant et les chimpanzés de l'Ouest. Le projet contribuera également à accroître l'efficacité du système d'aires protégées du pays grâce à l'amélioration de la gestion de l'efficacité de tout le système d'AP du pays, grâce à la création d'une institution d'AP semi-autonome dont les capacités seront renforcées et qui assurera la gestion et l'élaboration du programme d'activités et la mise au point de nouveaux mécanismes de financement pour les aires protégées.

49. Le présent projet fait partie du Programme stratégique du FEM pour l'Afrique de l'Ouest (Sous-composante « Biodiversité ») et concerne l'Objectif prioritaire n° 3 de la « Consolidation des réseaux d'aires protégées », dans la mesure où il permettra de mettre en œuvre les parcs sur papier et les nouvelles réserves, les zones tampons et les corridors au Mali en appliquant une stratégie de consolidation à la mosaïque d'AP de base, aux corridors de migration importants et aux zones adjacentes qui sont liées aux réserves de biosphère effectives et futures. Cette orientation combinera le renforcement des capacités avec des résultats visibles sur le terrain – la majeure partie du financement du projet concerne les Composantes 2 et 3 qui démontreront des exemples de gestion améliorée des AP, notamment dans la ZTT. En outre, la Direction nationale des eaux et forêts (DNEF) du Mali, avec le soutien de l'UICN, est en train d'élaborer une stratégie nationale des aires protégées dans le cadre du projet mondial PNUD/FEM/UNOPS « Soutien aux interventions pays au titre du Programme de travail sur les AP dans le cadre de la CBD ». Un atelier organisé en 2008 a identifié les principales priorités et mécanismes pour ces activités, notamment le « Projet de consolidation des stratégies de gestion et de suivi-évaluation du système national d'aires protégées du Mali » (PoWPA), qui a été soumis au Projet mondial PNUD/FEM/UNOPS en février 2008. Le projet PoWPA en cours, d'un financement de 271 000 \$ EU est censé : i) identifier les lacunes et améliorer le système national d'aires protégées, grâce à l'évaluation de l'actuel système d'AP, ses stratégies de gestion et l'identification des objectifs et indicateurs de suivi et d'évaluation du système ; et ii) renforcer les capacités des parties prenantes au sein du système national de gestion des AP (communautés locales et autochtones et autres parties concernées) afin d'accroître leur participation à la gestion des AP. Le présent projet permettra d'achever ce travail important.

50. Le projet FEM complet proposé contribuera à pallier certaines des insuffisances déjà identifiées dans la section sur les obstacles, accroître l'échelle de l'expérimentation des modèles de gestion novateurs des AP et renforcer les capacités nationales. En mettant l'accent sur le Sud-Ouest du Mali, le projet assurera la conservation de certains des centres les plus importants de biodiversité à l'échelle mondiale situés dans le pays, tout en complétant les projets de biodiversité du FEM en cours dans cette région et dans d'autres régions du Mali. Dans la région du Sud-Ouest, le projet complétera le projet PNUD-BM-FEM « Rétablissement de la productivité agricole et pastorale », qui sera exécuté dans le cadre de l'Initiative TerrAfrica du FEM. Les réalisations du projet TerrAfrica d'un montant de 8 millions de \$ EU (financement FEM), notamment « Harmonisation des politiques et renforcement des capacités pour la gestion

intégrée des terres à tous les niveaux » et « Renforcement des capacités des collectivités territoriales en vue d'assurer la gestion efficace des forêts et des aires de pâturage », constitueront des interventions importantes dans le territoire productif qui entoure les AP du Sud-Ouest du Mali en améliorant la productivité et les revenus au niveau local tout en réduisant la dégradation des terres, réduisant ainsi les pressions sur les ressources des AP. Le présent projet assurera également la coordination des activités et/ou partagera les leçons apprises avec plusieurs autres projets du FEM au Mali, notamment : 1) le projet du Delta intérieur du Niger qui est en train d'élaborer des systèmes pour la gestion participative de l'écosystème du Delta intérieur du Niger du Mali ; 2) le projet de l'écosystème sahélien qui est en train d'entreprendre la conservation de la biodiversité dans la région du Gourma et de créer également de nouvelles AP ; 3) le « Projet de gestion de l'eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal », qui est en train de financer des interventions en vue de réduire les menaces pour l'environnement tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales voisines du site pilote du projet dans l'aire du Bafing ; et 4) le projet régional PNUD-FEM « Conservation du bétail endémique en Afrique de l'Ouest », qui assurera la conservation de trois espèces de ruminants endémiques prioritaires et des écosystèmes connexes au niveau du territoire dans la zone du projet et mettra au point des modèles novateurs pour la gestion des terres et le régime foncier et le partage de l'information au niveau national.

51. Le projet réduira puis renversera les tendances à l'érosion de la biodiversité et à la dégradation des habitats naturels en réduisant, sinon en éliminant, les risques et menaces identifiés ci-dessus. Il évitera la disparition de plusieurs espèces d'importance nationale et internationale et renforcera les capacités de gestion institutionnelle des AP maliennes, en particulier en assurant la planification pour l'extension des aires protégées couvrant les écosystèmes nationaux. Afin d'atteindre ses objectifs, le projet : renforcera la gestion institutionnelle des AP en restructurant l'organisme national responsable de la gestion ; assurera une participation accrue des parties prenantes à la gestion des RN ; et facilitera la gestion et la classification des nouvelles AP tout en veillant à ce que le financement de la gestion des AP soit durable, en particulier en favorisant le développement de l'écotourisme.

### *Justification et résumé de la solution de rechange du FEM*

52. Dans le **scénario de base**, les aires protégées du Mali demeureront sous-financées et gérées de manière inappropriée, les connaissances tirées des projets d'AP réussis et les expériences ne seront pas consolidées au niveau national et les pressions existantes dans le Sud-Ouest du Mali continueront de réduire la biodiversité importante au plan mondial au sein et autour des aires protégées existantes et proposées. En particulier, l'actuel déficit de financement annuel de 4 à 5,4 millions de dollars restera au même niveau ou augmentera ; tous les indicateurs de l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées demeureront inférieurs à des niveaux acceptables, les connaissances importantes qui existent au niveau de différentes personnes et dans des projets isolés ne seront pas capitalisées pour l'apprentissage institutionnel, et la biodiversité importante au niveau mondial continuera d'être perdue. Les aires protégées existantes dans la zone du Bafing-Falémé demeureront des parcs sur papier et continueront de connaître une détérioration progressive des habitats et du braconnage.

53. Dans la **solution de rechange du FEM**, les aires protégées qui ne sont pas gérées à

l'heure actuelle ou qui ne sont pas financées du tout (AP dans le Bafing-Falémé) deviendront des exemples pilotes de pratiques de gestion réussies et novatrices, le déficit de financement sera réduit grâce à la mise en place de nouveaux mécanismes afin de mobiliser le financement des bailleurs de fonds et de collecter des frais d'usagers ; une institution semi-autonome d'AP sera créée et formée en vue de mettre à profit les acquis à travers le pays, assurant ainsi la conservation de la biodiversité importante au plan mondial.

54. La mise en œuvre du présent projet comportera des avantages environnementaux mondiaux immédiats grâce à l'extension du réseau d'AP et au rétablissement et à la conservation des habitats des espèces menacées, notamment l'élan géant (*Taurotragus derbianus derbianus*), le léopard (*Panthera pardus*) et les chimpanzés de l'Ouest (*Pan troglodytes*) dans la zone du Bafing, et le crocodile (*Crocodylus niloticus*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibious*) et le bubale rouge (*Alcephalus buselaphus*) dans les aires du Baoulé et du Bafing-Falémé, et au niveau plus large du territoire dans la ZTT de ces deux réserves de biosphère. Ceci contribuera à la conservation d'écosystèmes de forêt et de savane importants au plan mondial du Sud-Ouest du Mali.

#### **BUT, OBJECTIF, REALISATIONS ET PRODUITS/ACTIVITES DU PROJET**

55. Le but du projet consiste à contribuer à la conservation de la biodiversité importante au plan mondial au Mali et, en particulier, de la riche biodiversité du Sud-Ouest du Mali où des mammifères, notamment l'élan de Derby et les chimpanzés de l'Ouest existent encore.

56. L'objectif du projet consiste à étendre le domaine protégé au Mali et renforcer, dans une large mesure, l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées, en mettant l'accent, en particulier sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d'AP.

57. Les constats qui ont été faits sont indiqués ci-après : i) la couverture des aires protégées du Mali est insuffisante et ne permet pas de réduire la perte de biodiversité ; ii) cette perte de biodiversité est due à la désertification, à l'accroissement des pressions dues à l'homme, à l'augmentation de la demande pour les maigres ressources, et à l'évolution des pratiques de gestion de l'agriculture et de l'élevage ; et iii) il est nécessaire de surmonter plusieurs obstacles systémiques et spécifiques liés aux sites d'AP afin de résoudre les problèmes susmentionnés et leurs causes profondes (voir Section I, Première partie). Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, les interventions du projet ont été réparties en trois composantes au titre desquelles trois « réalisations » sont attendues :

**Réalisation 1 :** Le cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées offre un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.

**Réalisation 2 :** Des modèles de gestion dans trois unités d'AP pilotes fourniront des exemples reproductibles de pratiques optimales pour une gestion économique et durable des AP au Mali.

**Réalisation 3 :** La conservation dans le territoire plus large dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali permettra de réduire les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité.

**Réalisation 1 : Le cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) de la gestion des aires protégées offre un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.**

58. La Réalisation 1 prendra en compte les aspects juridique, stratégique, institutionnel et financier de la gestion des AP au Mali. Les principales questions relatives aux politiques et d'ordre juridique qui sont devenues manifestes, suite à l'évaluation des besoins concernent la nécessité de créer une « autorité » ou institution centrale des aires protégées capable de mettre à profit les différents projets d'AP, investissements et capacités existantes au niveau national. La Réalisation 1 comprendra la création de cette nouvelle institution, qui sera appelée pour l'instant Office national pour la gestion des aires protégées (ONGAP), la création de ses opérations de base et l'élaboration de ses plans de financement durable. Le gouvernement allouera un budget spécifique à l'Office et assurera son autonomie pour la gestion de son financement et du réseau d'aires protégées. L'Office aura la possibilité de recruter et de licencier de manière autonome son personnel administratif et technique. De même, il aura les pouvoirs nécessaires pour appliquer les lois relatives aux aires protégées dans les limites des aires protégées, notamment la surveillance, le pouvoir d'infliger des amendes, et de procéder à des arrestations (avec coercition si nécessaire) et d'engager des poursuites judiciaires contre les braconniers et d'autres personnes qui violent la loi dans les AP. L'organisme de gestion et ses services décentralisés (dans des aires protégées spécifiques) seront dotés de moyens nécessaires pour accomplir efficacement leur mission de gestion économique des aires protégées.

59. Les questions d'ordre juridique, stratégique et relatives au régime foncier seront prises en compte et clarifiées dans le cadre de l'extension proposée des AP. En particulier, le projet examinera et proposera des révisions concernant le cadre juridique pour la participation des communautés à la gestion des aires protégées, notamment les lois relatives aux aires protégées créées et gérées par les communautés. Ces nouvelles lois et politiques seront élaborées en vue de créer une zone tampon et de transition (ZTT) plus efficace dans le cadre d'un solide partenariat avec les populations locales et les groupes de transhumants.

60. Le projet veillera à ce que la Stratégie nationale d'AP (mise en route par le biais du Projet PoWPA et qui a mis à profit l'évaluation des besoins des AP effectuée en partenariat avec l'UICN) soit achevée et oriente efficacement les plans d'extension, et intègre les impacts éventuels des changements climatiques dans les AP du Mali. Le projet appuiera également l'élaboration de lois ou de décrets consolidant les deux réserves de biosphère cibles et leurs zones tampons (voir Tableau 1) en collaboration avec l'UNESCO. Le personnel de la DNEF et du nouvel Office sera formé et un plan national de formation et de certification des AP sera élaboré. Enfin, une stratégie visant à promouvoir la durabilité financière du système d'AP sera élaborée et mise en place, mettant à profit les possibilités de développement de l'écotourisme qui demeure peu exploré, dans une large mesure.

61. Les réalisations en termes de conservation de cette composante sont indiquées ci-après : le domaine des AP du Mali qui compte 5,6 millions d'hectares (ou 4,5 % du territoire national) reçoit un soutien institutionnel accru, son cadre juridique et stratégique et son système de gestion financière s'améliorent, notamment dans le cadre d'une extension progressive potentielle, mesurée en fonction de la situation de référence : les niveaux de compétences de l'Office des aires protégées s'améliorent en matière de gestion des AP (notes meilleures au titre du Tableau de développement des capacités du PNUD, passant d'une moyenne de 29 % à 54 % - voir Annexe 2) ; et la durabilité financière du système national d'AP s'améliore (les notes du Tableau de la durabilité financière du PNUD pour les systèmes d'AP s'améliorent, passant de 7,1 % à 22 % - voir Annexe 3) et les capacités de la DNEF (et des bureaux régionaux de la DNEF) s'améliorent dans le domaine de la gestion des territoires.

62. Les produits nécessaires pour atteindre cette réalisation sont décrits ci-dessous.

*Produit 1.1 De nouveaux cadres juridique, stratégique, institutionnel et de régime foncier sont mis en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition, les plans d'extension des AP et pour créer un cadre pour la cogestion des AP et les partenariats public-privé.*

Le projet aidera le gouvernement – en particulier la DNEF – à mettre en place la structure légale, stratégique et institutionnelle nécessaire pour la création et le lancement (le fonctionnement initial) de l'Office malien des aires protégées (« l'Office »). Le cadre juridique des différentes options potentielles a été décrit dans le DPP (voir Section IV, Partie V : Rapport technique n° 3 du DPP). Le gouvernement a pris une décision sur la structure proposée pour « l'Office national ». Le conseiller juridique et de politiques du projet soumettra au gouvernement des projets de décrets et de lois (le cas échéant) relatifs à la création de l'Office et qui définiront ses modalités de fonctionnement de base. Ces paramètres seront clairement identifiés dans la Stratégie nationale des AP et dans un document de projet visant à définir la structure opérationnelle optimale du nouvel Office qui sera mise à point par l'équipe de projet dirigée par le Conseiller technique principal. Le document opérationnel stratégique de l'Office des AP comprendra des éléments de base de la planification des activités, notamment un plan d'exécution, un budget complet, un projet de stratégie de financement à long terme, des procédures d'application de la loi dans les AP, les structures de gouvernance et les diagrammes organisationnels initiaux. La structure idéale ne comportera qu'une structure centrale minimum dont la plupart des postes techniques seront liés à des aires protégées spécifiques, mais permettra de superviser les activités dans leur domaine de compétence dans toutes les aires protégées pendant l'année. Ceci permet d'optimiser le transfert de l'information et la disponibilité limitée des formateurs pour la gestion des AP et de la faune.

Le conseiller juridique et stratégique et l'équipe du projet effectueront également des analyses. Ils élaboreront des projets de décrets et de règlements spécifiques pour les domaines de préoccupations suivants dont les cadres juridiques méritent d'être améliorés :

- 1) les frais d'entrée dans les aires protégées ;
- 2) les concessions touristiques dans les AP ;
- 3) la cogestion et les partenariats public-privé dans les aires protégées ;
- 4) les aires protégées créées et gérées par les communautés ;

- 5) les partenariats avec l'Armée malienne pour les activités de lutte contre le braconnage ;
- 6) les règlements et responsabilités spécifiques pour la gestion des zones tampons et de transition (ZTT) des « réserves de biosphère » au titre de la loi malienne ;
- 7) les amendes et les autres systèmes de compensation pour les activités illégales à l'intérieur des aires protégées (et de la ZTT) ;
- 8) les conflits liés au régime foncier dus aux systèmes agricoles traditionnels dont la rotation est longue ;
- 9) la lutte contre l'incendie, les amendes et des dates acceptables ;
- 10) les autres questions d'ordre juridique, stratégique et réglementaires telles qu'identifiées par les projets et les partenaires.<sup>17</sup>

Un expert en financement des aires protégées élaborera une stratégie de financement initiale durable pour le nouvel Office des AP qui comprendra des flux de recettes potentiels susceptibles d'être générés par les AP et des opportunités à caractère plus général au niveau national, notamment les échanges de dettes contre les produits de la nature, les taxes vertes sur les véhicules (ou d'autres), les taxes sur les munitions et la création d'un fonds spécial pour le financement durable de l'Office des AP du Mali. Ils coordonneront leurs activités avec celles d'autres initiatives similaires dans le pays.

*Produit 1.2 La Stratégie nationale des AP (en cours de préparation) prend en compte, entre autres facteurs pertinents, le rôle du nouvel Office des AP, les options de financement durable, l'extension et la consolidation à long terme des AP, les impacts potentiels des changements climatiques sur le système d'AP et l'élaboration d'interventions immédiates sur les sites pour les AP ou les espèces les plus menacées qui dépendent d'une série d'AP.*

La Stratégie nationale des AP est un processus permanent qui a commencé dans le cadre du processus du PoWPA. Le projet apportera des capacités techniques supplémentaires à ce processus et aidera le gouvernement à parachever la stratégie dans le cadre d'un processus participatif et efficace. Le projet apportera une assistance pour les aspects techniques, notamment la conception et la stratégie pour le nouvel Office des AP, les options de financement durable, les stratégies de suivi et d'évaluation, et les approches du coût-efficacité en matière de gestion des AP.

*Produit 1.3 Le système d'AP s'est développé formellement d'environ 1 150 km<sup>2</sup>, suite à la création d'une nouvelle AP de base du côté malien de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé, à la définition sur le plan légal des corridors à usages multiples et des zones tampons et de transition (ZTT) des Réserves de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé, assurant une protection accrue pour les passages de migration le long des écosystèmes riverains critiques (forêts galeries) dans le domaine de l'AP et la création de nouvelles réserves gérées par les communautés.*

Bien que la partie malienne de la ZTT du Complexe de la réserve de biosphère du

<sup>17</sup> Par exemple, le statut légal des sites Ramsar par rapport aux aires classées et à la protection est en train d'être pris en compte par le truchement d'un projet FEM/BM (*Conservation de la biodiversité et gestion durable participative des ressources naturelles dans le Delta intérieur du Niger et ses zones de transition, région de Mopti*), qui travaillera en collaboration avec celui-ci sur ces questions.

Bafing-Falémé compte environ 1,1 million d’hectares (voir Tableau 8), l’approche susmentionnée revêt un caractère conservateur en ce qui concerne les domaines classés (différente de ce qui pourrait être suggéré à l’étape du PIF). Ceci ne préjuge cependant pas du fait que le Mali pourrait reconnaître l’intégrité d’une réserve de biosphère, en classant éventuellement sa ZTT (ou une partie de celle-ci) comme des aires protégées de ressources gérées (Catégorie VI de l’UICN). En fait, les 60 000 ha mentionnés au Tableau 10 sont des estimations des écosystèmes critiques (tels que les forêts galeries, les terres humides, les corridors de faune), qui pourraient faire partie du Complexe d’AP du Bafing-Falémé ou de celui de la Boucle du Baoulé, et qui devraient être classés à la Catégorie VI de l’UICN et considérés comme prioritaires au cours des 4-5 prochaines années.

**Tableau 10 : Extension des AP financées par le projet**

Nom de l’AP	Nombre d’AP	Superficie (ha)	Pourcentage du territoire du Mali
Domaines d’AP existants	20*	5 589 476	4,5 %
Nouvelles AP de base (Gadougou II)	1	31 220	0,09 %
Réserves communautaires potentielles	à.d.	24 000	
Habitats critiques et corridors potentiels dans les ZTT **	à.d.	60 000	
Extension totale financée directement par le projet	à.d.	11 ,220	
<b>Total projet suivant***</b>		<b>5 704 696</b>	<b>4,60 %</b>

**NOTES :**

\* Comprend deux (2) réserves de faune dans le cadre du projet et créées en 2010.

\*\* Somme des trois ci-dessus.

\*\*\* Avec la création de Tamesna (non lié au présent projet), ce total passera à environ 6 300 000 ha (ou 5,1 % de la superficie du Mali).

Le projet aidera le gouvernement à étendre le réseau d’aires protégées par le truchement de la création d’un cadre juridique et institutionnel qui favorisera la création de nouvelles aires protégées qui ne deviendront pas immédiatement des parcs sur papier. Au moins trois nouvelles aires protégées (Néma Wula, Mandé Wula et Gadougou II) auront été créées dans le Sud-Ouest du Mali d’ici au démarrage du projet (ou peu après). Un partenaire du projet, Synergie environnement, collaborera étroitement avec le projet pour assurer la gestion efficace de ces aires (voir Réalisation 2). En outre, le projet aidera les communautés et collaborera avec les sociétés minières privées pour aider à créer des aires protégées communautaires et des zones protégées créées par le truchement de partenariats public-privé. Les sociétés minières ont retenu de vastes concessions d’exploration et d’exploitation minières qui renferment des habitats critiques et de la faune, en particulier près de la frontière avec la Guinée. Ces zones seront placées dans les catégories de conservation en collaboration avec les sociétés minières. La nature exacte de ces zones sera déterminée en partenariat avec le gouvernement, les autorités locales et les sociétés minières, ainsi que le cadre juridique et stratégique décrit au Produit 1.1.

Le projet financera le parachèvement du découpage en zones des aires de base du Complexe d’AP du Bafing-Falémé. Il existe encore quelques villages établis depuis fort longtemps, mais qui demeurent dans les limites légales des AP. Ces villages ne devraient

pas être déplacés, conformément à la pratique antérieure de la DNEF. Les limites des AP pourraient être révisées pour exclure les villages établis de longue date. Une zone supplémentaire qui n'est pas utilisée à des fins agricoles (même une jachère) peut être ajoutée à la réserve pour éviter de perdre une superficie importante. De solides relations positives avec les villages constituent une condition sine qua non à une gestion réussie des AP, car la lutte contre les feux de brousse sera l'un des aspects les plus épineux et requiert une large participation des villages locaux. Les études du DPP ont identifié la possibilité d'étendre la zone des AP ou les zones tampons dans le réservoir de Manantali afin d'améliorer l'efficacité de la conservation et d'intégrer des types d'habitats supplémentaires (réservoir artificiel) dans la zone de protection.

La protection du chimpanzé de l'Ouest dans l'aire peut être renforcée, dans une large mesure, grâce à la création de réserves communautaires pour lesquelles les recettes touristiques sont gérées par les villages qui ont créé ou aidé à gérer les réserves. Au titre de ce produit, le statut du Sanctuaire des chimpanzés sera évalué, car cette AP contient des villages anciens et devrait peut-être être convertie en une aire protégée à usages multiples comprenant plusieurs zones. Le projet appuiera la classification de passages importants pour la migration des grands ongulés en tant que réserves de faune (statut national) ou en tant que zones de conservation communautaires afin d'assurer un niveau donné de protection pour les principales forêts galeries et les habitats dégradés adjacents aux principaux fleuves et à leurs affluents. Ces forêts sont soumises à la pression constante des paysans. Bien que ceci augmente la superficie totale protégée au Mali, la protection des corridors de migration fait partie également de la Réalisation 3 décrite ci-dessous.

Le projet prévoit d'appuyer la classification de l'UNESCO d'une réserve de biosphère transfrontalière, notamment le Bafing-Falémé (voir Réalisation 3 ci-dessous).

*Produit 1.4 La DNEF et le nouvel Office des AP ont la capacité (développée grâce aux programmes de certification de la formation) de participer à des partenariats de gestion stratégique des AP (notamment avec les opérateurs touristiques et les pays voisins).*

Au titre du projet PoWPA, le Mali a achevé récemment une évaluation des besoins de formation pour les gestionnaires et les praticiens des AP. Le programme de formation s'étale sur une période de 5 années et son plan opérationnel a été élaboré en 2009. Les rapports ont été validés, en général, par la DNCN et le Groupe de travail technique du PoWPA du Mali, l'UICN, le PNUD et les différentes parties prenantes. Ces plans serviront de base pour la mise en œuvre d'un programme de certification de la formation pour les gestionnaires et les praticiens des AP. Une allocation budgétaire a été prévue à cet effet, mais afin d'assurer la durabilité de l'activité au-delà d'une année, il sera nécessaire que le projet mobilise davantage de ressources financières.

La collaboration avec le secteur privé et avec les organisations internationales constitue une stratégie clé pour une gestion efficace et particulièrement économique des aires protégées. Ceci est particulièrement vrai, lorsque l'aire protégée est adjacente à une frontière internationale. Le projet aidera la DNEF et le nouvel Office à améliorer les aptitudes de négociation et la manière de créer des partenariats stratégiques interorganisationnels efficaces. Ces aptitudes permettront à ces organisations de

concevoir, négocier et assurer le suivi des accords de concession avec les opérateurs touristiques privés et les sociétés de chasse afin que la DNEF et l'Office tirent parti de la transaction. La réussite à long terme des aires protégées du Bafing-Falémé dépend de la gestion réussie de la réserve transfrontalière avec la Guinée, car ce pays recèle le bassin hydrographique des grands fleuves de la région et tient lieu de refuge pour les grands ongulés, notamment l'élan Derby.

*Produit 1.5 Une stratégie pour la gestion financière consolidée et efficace du système national d'AP du Mali a été élaborée et mise en œuvre au départ (en mettant à profit le potentiel de développement de l'écotourisme).*

Le projet s'attachera les services d'un spécialiste du financement des aires protégées afin d'élaborer une stratégie de financement durable qui identifie les sources potentielles de financement à long terme pour les aires protégées et le nouvel Office. Le plan comprendra une analyse complète des besoins des AP et de l'Office pour une période de 5 à 10 années, proposera un système de comptabilité axé sur les résultats, identifiera les déficits de financement et établira une liste d'options de financement potentielles et discutera des options avec le gouvernement et les autres partenaires ; de même, il élaborera des mesures concrètes pour la mise en œuvre des options retenues. L'on s'attend à ce que les activités touristiques constituent une importante source de financement, notamment les concessions touristiques, les frais d'entrée, les visites spécialisées pour l'observation des chimpanzés et d'autres opportunités connexes. Bien qu'il existe à l'heure actuelle des opérations touristiques limitées dans la région, les partenaires privés du projet prévoient la création d'options ; le tourisme culturel existant au Mali pourrait constituer une source initiale de touristes internationaux, une fois que des options de tourisme axées sur la nature auront été élaborées. De plus amples informations sont disponibles à la Section IV, Partie V : Rapport 4 du DPP (Ecotourisme et moyens d'existence de rechange).

## **Réalisation 2 : Les modèles de gestion dans trois unités d'AP pilotes tiendront lieu d'exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion efficace et durable des AP au Mali.**

63. Cette Réalisation porte essentiellement sur la mise en œuvre d'activités de gestion plus tangibles des AP au niveau du site et se verra allouer la majeure partie du financement par rapport aux deux autres Réalisations/Composantes. Ceci s'écarte de la reconnaissance du fait que les deux Complexes d'AP dans le Sud-Ouest du Mali sur lesquels sera concentré le projet (Bafing-Falémé et Boucle du Baoulé, mais en mettant l'accent essentiellement sur le premier) constituent des mosaïques d'AP qui disposent de corridors relativement vastes, mais importants sur le plan biologique, qui les séparent. Par mosaïque d'AP, l'on entend des aires qui comportent différentes catégories et mécanismes de gestion et ont été soumises à des interventions de gestion différentes. La conception de la Réalisation 2 s'écarte également de l'idée selon laquelle la gestion des AP au Mali, en particulier dans le Sud-Ouest du Mali, qui est le « grenier » du pays, doit intégrer les populations locales des aires et leurs besoins. Si les AP ne génèrent pas d'avantages pour les populations, ceci représentera une autre source de menaces pour la biodiversité des aires. Certains efforts en cours vont dans la bonne direction en ce qui concerne la collaboration avec les populations résidentes des AP pour les mécanismes de cogestion. Il est

nécessaire de maintenir et de reproduire ces efforts. Il convient de souligner que la Réalisation 2 a été conçue minutieusement afin de mettre l'accent sur ce qui est réalisable, en tenant compte du fait que l'intervention du FEM ne constitue pas l'unique intervention dans les complexes, mais qu'elle a beaucoup de chances d'apporter une contribution importante et durable de manière progressive. Enfin, la proposition visant à consolider la gestion des mosaïques d'AP par le truchement du modèle de « Réserve de biosphère » demeure valable et sera explorée essentiellement dans le cadre de la Composante 3.

64. Afin de mettre en œuvre la Réalisation 2, qui porte essentiellement sur la démonstration d'exemples efficaces de gestion des AP dans ces complexes, le projet mettra au point trois modèles différents d'aires protégées et favorisera la collaboration y relative : i) la gestion directe par le nouvel Office des AP centrales de base du Bafing-Falémé (Parc national du Wongo : 53 499 ha, Parc national du Kouroufing : 55 770 ha ; Sanctuaire des chimpanzés du Bafing : 67 200 ha) ; ii) le partenariat public-privé (PPP) pour les nouvelles aires protégées de Galé-Limakolé (Réserve de faune de Néma Wula : 44 730 ha ; Réserve de faune de Mandé Wula : 39 050 ha ; Zone d'intérêt cynégétique de Gadougou II : 31 220 ha)<sup>18</sup> ; et iii) les réserves communautaires à Faléa et à Faraba (de 5 000 à 24 000 ha).<sup>19</sup> L'accent mis sur les trois modèles distincts et trois emplacements différents est de nature à assurer une reproductibilité optimale des leçons tirées de ces modèles.

65. Au nombre des réalisations spécifiques en termes de conservation figurent l'efficacité et l'amélioration de la gestion des AP dans 3 zones d'AP de base pilotes (notamment 6 AP nationales) d'une superficie totale d'au moins 250 000 hectares, mesurées en fonction de l'amélioration des capacités de gestion dans les AP pilotes pour la gestion générale et l'établissement de plans d'affaires (augmentation de 30 % des notes au titre du METT). De même, les menaces directes pour la biodiversité dans les AP de base de la nouvelle réserve de biosphère du Bafing-Falémé seront atténuées grâce à une amélioration sensible des écosystèmes pertinents et à l'élaboration d'indicateurs (notamment l'élan de Derby, le chimpanzé de l'Ouest et l'antilope des sables).

**Tableau 11 : Aires protégées concernées par le projet**

Aires protégées	Superficie (hectares)	Notes
Réserve de faune de Néma Wula	44 730	Aires protégées créées récemment ou qui seront bientôt créées et financées) par le projet
Réserve de faune de Mandé Wula	39 050	
Zone d'intérêt cynégétique de Gadougou II	31 220	
Corridors et ZTT de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé	30 000	Susceptibles d'être classés dans la Catégorie VI des aires protégées de l'UICN
Corridors et ZTT de la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé	30 000	
Réserves potentielles gérées par les communautés et les partenaires	24 000	Identifiées pendant le DPP

<sup>18</sup> Voir Annexe 5 pour les propositions concernant la manière dont la collaboration avec les ONG et les partenaires privés pourrait être explorée.

<sup>19</sup> Idem

Aires protégées	Superficie (hectares)	Notes
Total aires protégées créées récemment et futures	166 130	Estimation
<b>Revue des trois principaux sites consolidés</b>		
Site 1 : Sous-complexe des AP du Wongo – comprenant le Parc national du Wongo, le Parc national du Kouroufing et le Sanctuaire des chimpanzés	176 469	Les zones des aires protégées (3) qui seront proposées comme modèles de gestion fondés sur leur valeur écologique : - populations d'espèces d'élan de Derby, de léopards, de chimpanzés, de lions menacées et en danger ; - principaux habitats de savane et de forêt ; - centre d'endémisme pour la savane soudanienne ; - zone transfrontalière ; - potentiel écotouristique élevé.
Site 2 : Le Sous-complexe des AP de Galé-Limakolé comprend Néma Wula (NW), Mandé Wula (MW), Gadougou II (GII) et une ZTT reliant ces AP	MW 39 050 NW 44 730 ZTT 30 000* GII 31 220	
Site 3 : Les réserves communautaires dans l'aire de Faléa-Faraba – comprennent plusieurs aires protégées communautaires existantes et futures près de Faléa (Digan, Kalifaya et Faléa Ganhidia, Faraba)	4 916 <sup>20</sup>	

\* Non considéré comme une nouvelle aire protégée car son statut reste encore à déterminer.

66. Les produits à atteindre au titre de cette réalisation sont décrits ci-dessous.

*Produit 2.1 Les trois zones d'AP pilotes, représentatives de la mosaïque de l'écosystème du Sud-Ouest du Mali, sont opérationnelles (disposent d'un personnel, d'équipements et d'infrastructures de gestion appropriés) et comptent sur les plans et engagements du financement privé et de l'Etat pour couvrir les dépenses actuelles des AP.*

La majeure partie du travail effectué au titre de cette composante est en train d'être exécutée en étroite collaboration avec les cofinanciers du projet sur la base des initiatives existantes. La contribution du projet revêt essentiellement la forme d'une assistance technique et de subvention de certains agents des AP.

- Site 1. Sous-complexe d'AP du Wongo géré par l'Office des AP - Les parcs nationaux et le Sanctuaire des chimpanzés seront directement gérés par le nouvel Office des AP. A l'heure actuelle, il n'existe qu'un gardien de la réserve (basé à Manantali) pour toute l'aire. Pour cette aire de base, le projet aidera le nouvel Office à créer l'infrastructure de base, recruter et former le personnel, mettre en place les programmes et plans, élaborer les protocoles de suivi et d'évaluation, mettre au point les méthodes d'approche et de participation communautaires, ainsi que toutes les autres fonctions des AP. La gestion de ces AP commencera à partir de leur statut actuel en tant que parcs sur papier. Le personnel du projet aura l'occasion de devenir du personnel de l'Office après les premières années du projet. Le siège principal du complexe de parcs sera établi dans un emplacement stratégique et le bureau du projet sera accessible par la route soit à Kourokoli soit à Kita. Les postes de garde qui fonctionneront en tant que services de proximité, de surveillance et de suivi seront installés dans deux endroits stratégiques adjacents aux trois AP (un près de

<sup>20</sup> Minimum, car certaines nouvelles réserves communautaires seront créées

- Galamadji ou Kama et un autre dont l'emplacement est à déterminer).<sup>21</sup>
- Site 2. Sous-complexe d'AP de Galé-Limakolé géré dans le cadre d'un partenariat public-privé – Le projet apportera un soutien technique aux partenaires privés afin d'assurer le partage des connaissances et l'apprentissage, la formation, le suivi écologique normalisé et la surveillance collaborative, etc. Par exemple, l'Office des AP pourrait être responsable de l'arrestation et de la traduction en justice des braconniers et d'autres acteurs illégaux dans la concession privée, et le projet favorisera la création et le maintien de cette relation. Ce groupe de trois AP futures et de leurs zones tampons devrait faire partie de la ZIC de Gadougou II qui serait cédée à un consortium privé dans le cadre de la supervision de Synergie Environnement.
  - Site 3. Réserves communautaires de l'aire de Faléa-Faraba – Le projet collaborera étroitement avec les communautés dans les zones situées au Sud et au Sud-Ouest de la zone du projet du Bafing-Falémé en vue de créer et de renforcer les réserves communautaires. Les communautés seront responsables de la plupart des activités dans les AP et le projet apportera un soutien technique afin de veiller à ce que des principes de gestion judicieuse soient utilisés pour la conception et la gestion des aires protégées. Le projet mettra au point des systèmes de suivi écologique participatifs avec les communautés et apportera un soutien pour l'application des dispositions légales relatives aux AP. Le projet appuiera l'élaboration d'une méthodologie pour le suivi environnemental et mettra à profit les connaissances-faire local et les connaissances technologiques afin d'assurer l'autosuffisance des opérations futures. Les avantages directs pour les communautés découlant de ces activités pourraient comprendre, notamment la protection des sources d'eau et des sols, l'amélioration du régime de lutte contre les feux de brousse et l'existence d'une source de combustible durable. D'autres avantages seront liés aux activités au titre du Produit 2.4 (moyens d'existence de rechange).

*Produit 2.2 Outils pour une gestion efficace des AP*

Ceux-ci comprennent les points suivants, qui devront être hiérarchisés et répartis en séquences de manière appropriée par le projet au cours de la phase initiale :

- i) les plans de gestion sont élaborés/appliqués ;
- ii) les accords de coopération avec les ONG (par exemple, la conservation des chimpanzés dans le Bafing) et les réserves privées ;
- iii) le système de suivi écologique à long terme est mis en place pour les espèces et les écosystèmes ciblés, en créant des seuils pour l'utilisation des ressources et en éclairant la planification de la gestion des AP ;
- iv) les plans d'activité sont préparés et en train d'être mis en œuvre, notamment l'expérimentation des mécanismes de génération de recettes respectueux de la biodiversité qui profiteront également aux communautés voisines (essentiellement avec un cofinancement) et les stratégies de mobilisation des ressources du gouvernement et des sources internationales, comme exemples de modèles novateurs de gestion des AP ;
- v) la création de conseils conjoints de gestion des AP.

<sup>21</sup> La ZIC de Flawa (tout juste au Sud du complexe d'AP du Wongo) devrait être gérée dans le cadre d'un PPP comme concession de chasse et de tourisme. Au cas où l'accord de concession serait achevé, le projet pourrait fonctionner (si les ressources financières le permettent) avec le détenteur de la concession tout comme pour le Site 2.

Les deux dernières activités susmentionnées pourraient comprendre également le Complexe d'AP de la Boucle du Baoulé, considéré comme un site d'intervention secondaire au titre de cette Réalisation, dans la mesure où elles peuvent être mises au point de manière à compléter les initiatives existantes (étant donné que les ressources au titre du présent projet sont limitées).

Afin d'atteindre ce produit, les conseillers techniques et le personnel du projet, de concert avec des consultants internationaux et nationaux à court et moyen terme, mettront à profit l'importante documentation et le travail antérieur effectué par le projet AGIR afin d'élaborer des plans de travail clairs, renforcer les capacités au niveau local et concevoir et mettre en œuvre les outils décrits ci-dessus de manière séquentielle et participative. L'objectif consiste à renforcer les capacités de l'Office des AP grâce à une formation pratique à l'aide des pratiques optimales en matière de planification et de mise en œuvre participative et économique de la gestion des aires protégées.

Au nombre des produits spécifiques liés à ce produit figurent :

- le plan de gestion commun pour le complexe des parcs nationaux du Wongo et du Kouroufing et du Sanctuaire des chimpanzés ;
- le plan de gestion pour le complexe d'AP de Galé-Limakolé ;
- le plan de gestion des réserves communautaires de Faléa-Faraba (y compris au moins 2 réserves) ;
- le système de suivi écologique pour les espèces et les écosystèmes cibles au moins pour les aires protégées de base de la région du Bafing-Falémé ;
- les plans d'activité au moins pour deux (2) complexes de réserves nationales (complexe du Wongo et Galé-Limakolé), y compris les stratégies de mobilisation de ressources ;
- les plans de mise en œuvre de mécanismes de génération de revenu respectueux de la biodiversité et qui profitent également aux communautés voisines (essentiellement avec le cofinancement) ;
- les plans de participation communautaire, notamment la création de conseils conjoints de gestion des AP pour chaque site.

L'Office des AP bénéficiera du soutien du projet afin de mettre en place un système pleinement opérationnel de gestion des AP dans le site du Complexe du Wongo. Les fonctions de gestion des AP comprendront : 1) l'unité de la surveillance et du contrôle légal ; 2) l'unité du suivi environnemental, notamment une unité de SIG pleinement opérationnelle – cette unité mettra au point un « mécanisme de S&E au niveau du site » ; 3) l'unité du développement durable et les activités de rechange ; et 4) une unité de la communication et des approches communautaires. Les communautés voisines des AP tireront parti des activités de renforcement des capacités (en partenariat avec les ONG locales), de manière qu'elles soient mieux outillées pour participer à la cogestion des aires de base et puissent en tirer des avantages (le cofinancement qui vise à promouvoir les moyens d'existence durables pour les communautés cibles sera mobilisé).

Le projet recherchera des partenariats avec le secteur privé, notamment les sociétés minières, les bailleurs de fonds, les œuvres caritatives et les partenaires techniques et

scientifiques (notamment les universités, les centres de recherche, tant au niveau national qu'international) par le truchement des activités de proximité. Des accords de coopération seront passés avec les ONG qui interviennent dans la zone, en particulier (cette liste n'étant pas exhaustive) AMCFE, en vue d'améliorer l'apiculture et PACINDHA pour la surveillance des chimpanzés.

Afin de bien comprendre les différentes pressions sur la faune menacée dans la région et de pallier celles-ci, le suivi écologique portera essentiellement sur les volets ci-après :

- 1) l'évolution du couvert végétal avec la participation des villages locaux afin d'identifier les voies et moyens de valider les progrès et de sanctionner la dégradation. Une attention particulière sera accordée aux forêts galeries ;
- 2) la biodiversité, en particulier les espèces cibles ;
- 3) l'utilisation des terres – les conditions et modalités de l'utilisation durable des terres dans les zones périphériques et dans les zones de cotonculture ;
- 4) des méthodes appropriées et réussies pour la lutte contre les feux de brousse.

*Produit 2.3 Au moins un partenariat modèle pour la gestion durable des réserves de faune gérées par le secteur privé est mis au point et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en corrigeant les faiblesses des modèles de gestion existants.*

Ce produit portera essentiellement sur le Complexe d'AP de Galé-Limakolé avec la possibilité d'ajouter également la ZIC de Flawa. Les opérateurs ont déjà manifesté de l'intérêt pour ces deux emplacements et Synergie Environnement est un partenaire du projet qui apporte un cofinancement important. Le financement du FEM contribuera à mettre en œuvre le complexe d'AP de Galé-Limakolé par le truchement de Synergie Environnement. Ceci signifie, par exemple, la diffusion des efforts de suivi écologique des AP du modèle auprès d'autres parties de la Réserve de biosphère du Bafing-Falémé et le renforcement des efforts d'application de la loi dans les aires de Galé-Limakolé. Ces efforts nécessiteront une collaboration plus étroite avec le nouvel Office des AP dans ses efforts visant à assurer une gestion plus concertée des réserves de biosphère, en particulier le Bafing-Falémé.

*Produit 2.4 Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités sont renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et de respecter les règlements de conservation en vigueur pour les AP susceptibles d'être appliqués et assurer la participation à des activités de moyens d'existence de rechange et d'écotourisme..*

Les activités du projet pour ce produit porteront essentiellement sur deux zones : le Complexe d'AP du Wongo et la zone d'AP gérée par la communauté de Faléa-Faraba. Les relations antérieures entre les communautés locales et la Direction des aires protégées (lorsqu'il en existe) étaient conflictuelles. La Direction des AP s'attachera à mettre en œuvre des approches communautaires en ce qui concerne les avantages de la gestion collaborative des AP, de l'écotourisme, des moyens d'existence de rechange, etc. Des programmes de formation spécifiques seront mis au point pour la gestion des entreprises communautaires, les techniques agricoles durables (en collaboration avec d'autres partenaires) et les moyens d'existence de rechange. D'autres programmes seront mis au point, le cas échéant. Un objectif important consistera à assurer une forte participation des communautés et des autorités locales à la gestion des AP de manière que les

communautés appuient les objectifs des AP et vice-versa. Un domaine où la collaboration est nécessaire concerne la gestion des populations transhumantes qui deviennent de plus en plus des sources de conflit avec les résidents locaux.

**Réalisation 3 : La conservation à l'échelle du territoire dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduira les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité.**

67. La Réalisation 3 portera essentiellement sur l'amélioration de la conservation au niveau du territoire dans la ZTT des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali. Bien que les réserves de biosphère soient reconnues comme des aires protégées dans la législation malienne, il n'existe pas de méthodes de gestion claires liées à cette appellation. L'absence de clarté au plan juridique associée à l'insuffisance du financement et de la formation nécessite une solution progressive à la gestion des ZTT au Mali. La première étape de cette composante consistera à identifier les principaux corridors de migration et les habitats critiques situés hors des aires protégées. Ces aires seront ciblées pour la classification juridique en tant qu'« aires protégées de ressources gérées » ou selon la Catégorie VI des AP de l'UICN après la mise au point d'un cadre législatif (Réalisation 1). Etant donné que la « protection » légale seule ne suffira pas à aider à gérer le complexe et les nombreuses menaces auxquelles doivent faire face les environnements naturels restants dans ces zones, la prochaine étape consistera à collaborer avec les populations locales dans le cadre d'une planification participative de la gestion de ces aires. La troisième étape consistera à déterminer des niveaux d'utilisation acceptables des ressources naturelles dans ces zones, tandis que la dernière étape consistera à rendre formels les plans et structures de gestion, de concert avec les populations concernées.<sup>22</sup>

68. L'approche de territoire sera élaborée dans le cadre de partenariats solides et du renforcement des capacités de la DNEF en vue de jouer un rôle plus important dans la prise de décision relative à l'utilisation des terres dans les aires d'intervention prioritaires : la région du Bafing-Falémé et la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé. Ces deux zones sont associées écologiquement, car certains des plus grands mammifères auront besoin de migrer à travers elles afin d'optimiser leurs chances de reconstituer pleinement leurs troupeaux. La présence des populations agricoles qui y est très répandue associée à l'omniprésence des bergers qui pratiquent la transhumance nécessite des interventions ciblées afin de sauver les corridors d'habitats viables ou des initiatives en vue de réhabiliter les principaux habitats dans le territoire. Ces aires clés sont situées le long des fleuves et cours d'eau et autour des points d'eau en saison sèche. Elles sont également recherchées par tous les résidents et les bergers qui pratiquent la transhumance, entraînant une concurrence directe pour les ressources importantes entre la faune et l'homme. Le projet appuiera la DNEF et, en particulier, les bureaux régionaux de la DNEF grâce à la cartographie spatiale (en collaboration avec l'unité SIFOR<sup>23</sup>) et le GPS ; au suivi de la faune ; à la collaboration avec les communautés et à la formation pour le règlement des conflits ; au développement des partenariats (afin d'améliorer la cohésion des projets régionaux) ; aux

<sup>22</sup> Le projet le fera en ce qui concerne le régime des feux de brousse, mais les difficultés de financement pourraient rendre difficile l'extension de l'étape finale à une large gamme de ressources naturelles.

<sup>23</sup> Système d'information forestier : visiter le site suivant pour de plus amples informations : [www.environnement.gov.ml/index.php?page=systeme-d-informations-forestier-sifor](http://www.environnement.gov.ml/index.php?page=systeme-d-informations-forestier-sifor)

techniques de suivi de la faune ; et à d'autres outils de gestion des ressources naturelles au niveau du territoire.

69. Suite à l'application d'outils appropriés de gestion des AP au niveau du territoire, le projet permettra d'assurer une meilleure protection des zones d'AP de base. La Composante 3 complète, par conséquent, la Composante 2 qui concerne les menaces directes aux AP, précisément en remédiant aux menaces indirectes au niveau du territoire plus large. La cartographie de la distribution des ressources naturelles est en train d'être entreprise par SIFOR (DNEF) avec un financement de l'UE et constituera la base des exercices de découpage en zones de l'utilisation des terres à l'échelle régionale, associant toutes les principales parties prenantes, en particulier les communautés voisines, les administrations locales et centrales, le secteur privé et la société civile qui intervient dans la zone. Etant donné que les ressources sont en train d'être dégradées avec peu de mesures de contrôle, des seuils pour les activités d'extraction (bois d'œuvre, charbon, bois de feu et chasse au gibier) seront fixés en tenant pleinement compte des parties prenantes concernées et en vue d'assurer la mise en œuvre de régimes de gestion durables dans les ZTT. Ces seuils établis seront appliqués par le truchement d'accords pour les aires critiques, en particulier en vue d'assurer la migration de la faune et d'éviter les empiètements sur les AP.

70. Les réalisations en termes de conservation pour cette composante comprennent environ 3 millions d'hectares de terres dans le Sud-Ouest du Mali qui bénéficient du régime de découpage en zones de conservation et de développement durable du territoire, réduisant les menaces indirectes pour les aires de base cibles dans la zone du projet, et sont mesurées comme suit : une réduction de 20 % de la déforestation, d'ici à la fin du projet (vérifiée grâce à la télédétection et complétée par la vérification sur le terrain) ; le nombre et la distribution des espèces de faune migratoire menacées et faisant l'objet d'indicateurs dans les habitats critiques sont stabilisés (élan de Derby et antilope des sables).

71. Les produits nécessaires pour atteindre cette réalisation sont décrits ci-dessous.

*Produit 3.1 Des corridors de migration spécifiques et des zones tampons et de transition (ZTT) de deux réserves de biosphère (Boucle du Baoulé et du Bafing-Falémé) sont classés et gérés efficacement en tant qu'AP de la Catégorie VI de l'UICN (aires protégées de ressources gérées).*

A l'heure actuelle, la Boucle du Baoulé est définie comme une réserve de biosphère, mais il n'est pas possible d'assurer une gestion appropriée de la ZTT, compte tenu des ressources et des capacités de l'OPNBB – la principale entité qui assure la gestion des aires protégées dans la zone. Les efforts antérieurs de gestion de ces aires grâce à la collaboration avec les communautés locales et les transhumants n'ont guère été couronnés de succès. L'OPNBB concentre à présent ses ressources limitées sur les 3 AP de base qui sont très vastes et souffrent de sous-financement et de sous-effectifs. La responsabilité de la ZTT environnante incombera aux bureaux régionaux et locaux de la DNEF. Le projet appuiera la DNEF en apportant un soutien technique et sur le plan de l'infrastructure afin qu'elle joue ses rôles et responsabilités spécifiques pour la gestion des principaux corridors de migration et la ZTT de la Boucle du Baoulé et du Bafing-Falémé. Le projet aidera également à rédiger une législation et une politique en vue de définir clairement ces rôles. Il collaborera avec l'UICN et l'UNESCO afin de veiller à ce

que le statut juridique de la ZTT du Bafing-Falémé en tant que réserve de biosphère ne crée pas un autre parc sur papier non financé et à lui assurer beaucoup de chances de réussite.

*Produit 3.2 La gestion des principaux corridors de migration et des ZTT repose sur un exercice approfondi et participatif de répartition en zones et la planification de la gestion intégrée dans le cadre des mécanismes de développement local, qui soient tous approuvés par les autorités gouvernementales aux niveaux national et local, le secteur privé, les parties prenantes communautaires et les ONG.*

Le projet aidera la DNEF à préparer des documents de planification de l'utilisation des terres, mettre au point et en œuvre des programmes de formation et organiser des consultations au niveau du Cercle, des collectivités territoriales et, le cas échéant, avec plusieurs régions, afin d'initier et de conclure l'exercice consensuel de vérification de l'utilisation des terres qui intègre efficacement une gestion plus judicieuse des ressources naturelles dans les plans de développement régional et local. Le projet collaborera avec l'unité de SIFOR financée par l'UE au sein de la DNEF afin de fournir des images traitées et des cartes numériques aux bureaux régionaux et locaux du SCN, où les ordinateurs du SIG seront installés et où les agents seront initiés aux compétences de base en matière de cartographie et d'impression de cartes. Ces cartes serviront de base pour les consultations et les discussions avec toute la gamme des parties prenantes dans les corridors et la ZTT des aires protégées cibles. Le groupe de travail collaboratif des parties prenantes pour chaque ZTT identifiera les informations spécifiques nécessaires pour mieux planifier l'utilisation appropriée et durable des terres et la gestion de la faune, et le projet effectuera ces études (soit au plan interne soit recherchera des partenaires en vue de les financer) et fera rapport au groupe de travail.

Les aires les plus critiques de la ZTT comprennent les corridors de migration de la faune et, en particulier, les forêts galeries et les lits des cours d'eau recouverts de forêts qui sont très menacés. Le maintien de ces habitats est primordial pour la viabilité à long terme des grands animaux sauvages de la région. Ces aires sont également soumises à d'importantes pressions pour la conservation, car elles ont tendance à combiner des sols de grande qualité (dans une région où les sols sont très pauvres) avec la disponibilité de l'eau. Une activité de planification collaborative de l'utilisation des terres et du processus de découpage en zones concernera l'identification de « zones critiques » spécifiques et la mise en place et l'application d'accords pour leur protection.

Les résultats finaux de ce découpage en zones et de cette planification participatifs seront l'intégration des concepts d'utilisation durable et d'information dans les plans régionaux d'utilisation des terres et de développement. Les cercles qui tireront parti de cette activité sont : Kita, Kolokani, Diéma, Bafoulabé et Kéniéba. Des détails spécifiques concernant les activités seront élaborés par le personnel du projet et les conseillers techniques.

Le projet aidera les communes et les collectivités territoriales à mieux comprendre l'importance de la conservation de la biodiversité. Le projet favorisera des discussions conjointes sur l'utilisation des terres, les ressources naturelles et les possibilités de mettre en place des activités de réglementation et de planification au niveau local dans les zones clés en vue d'accroître la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles et de

renforcer progressivement les capacités de gestion de ces partenaires. Les différents systèmes de gestion ayant fait l'objet de discussions et d'accords seront intégrés dans les PEDSEC. Le cas échéant, le projet appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'utilisation et de gestion des terres pour les terres inter-villageoises et villageoises.

*Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribuera à améliorer les efforts de gestion des AP sur le terrain.*

L'utilisation et la gestion des feux de brousse seront également un thème important qui sera abordé pendant les études sur les pratiques optimales et par le truchement de la planification du suivi et de l'application participatifs. Il existe deux moyens potentiels d'avoir un impact significatif en ce qui concerne la réduction des feux de brousse ou de la chasse – de lourdes amendes ou des récompenses importantes. Il est beaucoup plus probable qu'un système de récompense annuel pour les villages qui enregistrent le moins de feux de brousse et le cheptel de faune le plus élevé se traduise davantage par un important changement de comportement qu'un système qui reposerait uniquement sur les amendes et les sanctions. Parallèlement aux mesures incitatives, il sera nécessaire de mettre en place un mécanisme de financement durable afin que les acquis du projet ne soient pas perdus, faute de financement des mesures incitatives. Les expériences passées ont montré que des mesures incitatives relativement modestes ont tendance à être efficaces et sont plus faciles à mettre en place de manière permanente.

## INDICATEURS DU PROJET

72. Les indicateurs du projet contenus dans la Section II/Partie II (Cadre stratégique de résultats) ne comprennent que les indicateurs d'impact (ou « objectifs ») et les indicateurs de réalisations (ou « performance »). Ils sont tous « SMART »<sup>24</sup>.

73. Cependant, il se peut qu'il soit nécessaire que le projet élabore un certain nombre d'indicateurs axés sur les processus qui feraient partie du « système de S&E » au niveau des sites. C'est la raison pour laquelle l'Activité 2.2 prévoit la mise en place d'un « système de S&E au niveau des sites ». Ce cadre au niveau des sites peut comprendre des mesures très spécifiques de la population pour une série d'espèces cibles et d'activités de projet spécifiques. De même, ces indicateurs sont censés contribuer au système de S&E global du projet. Il est prévu que le système de S&E global du projet repose sur le Système de S&E existant du PNUD pour les programmes de biodiversité.

74. L'organisation du cadre logique repose sur l'hypothèse générale selon laquelle : *si* 1) il existe des cadres juridique, institutionnel et stratégique insuffisants pour appuyer les AP ; 2) les institutions et le personnel des AP n'ont ni l'expérience ni les capacités pour gérer les unités des AP en tant que centres efficaces de conservation de la biodiversité ; et 3) même la gestion judicieuse des AP de base dans la zone du projet (Sud-Ouest du Mali) pourrait ne pas suffire à donner un coup d'arrêt à la dégradation des écosystèmes critiques ; *alors* la solution à long terme aux menaces à la biodiversité et aux ressources naturelles dont cette diversité dépend dans le

<sup>24</sup> Spécifiques, mesurables, faisables, pertinents et assortis de délais.

Sud-Ouest du Mali est un réseau d'aires protégées renforcé et durable sur le plan financier pour la région et une meilleure intégration des aires protégées dans le territoire plus large. Cette logique repose sur l'analyse des obstacles et des causes profondes effectuée pendant la phase de DPP (voir Section I, Partie I, Chapitre « Solution à long terme et obstacles à la réalisation de la solution »).

75. A son tour, le choix des indicateurs a reposé sur deux principaux critères : i) leur pertinence pour l'hypothèse susmentionnée ; et ii) la faisabilité de l'obtention/production et de la mise à jour des données nécessaires pour assurer le suivi et l'évaluation du projet grâce à ces indicateurs. Les principaux indicateurs du projet sont présentés ci-dessous.

**Tableau 12 : Elaboration des indicateurs du projet**

Stratégie du projet	Indicateurs vérifiables	Référence	But
<b>Objectif : Etendre la couverture du domaine des aires protégées au Mali et améliorer l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées, en mettant l'accent sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d'AP</b>	1. Augmentation de la superficie du territoire national gérée sous forme d'aires protégées	- 5,6 millions d'hectares d'aires protégées classées (4,5 % de la superficie du Mali), dont au moins 350 000 ha seraient des parcs sur papier dans le Sud-Ouest du Mali - Les principaux habitats dans la région du Bafing-Falémé-Baoulé demeurent non protégés ou sont classés récemment. - Aucune réserve transfrontalière de la biosphère	- Le domaine national des AP comprend au moins 5,7 millions d'hectares d'AP classées (plus de 4,6 % de la superficie du Mali, y compris 100 000 ha de nouvelles aires protégées) - 350 000 ha d'anciens parcs sur papier et 100 000 ha de nouvelles AP dans la région du Bafing-Falémé-Baoulé faisant l'objet d'une bonne gestion - Réserve de biosphère transfrontalière créée
	2. Amélioration des notes moyennes au titre du METT pour les aires protégées du Mali	Notes moyennes au titre du METT de 17,5 %	Notes moyennes au titre du METT de 28 %
	3. Réduction de la conversion des forêts galeries et des savanes arborées en terres agricoles	Déforestation annuelle : - forêts galeries - savanes arborées	Forêts galeries : 0,5 % Savane arborée : 2 % par an (y compris la rotation des cultures)
<b>Réalisation 1 : Le Cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées crée un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.</b>	1. La superficie totale de terres représentatives des zones de forêt soudanienne et soudano-guinéenne du Sud-Ouest du Mali couverte par un statut de protection en tant qu'aires de base dans la réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé existante et la partie malienne proposée de la réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé	731 527 hectares d'aires protégées de base classées	Au moins 860 000 hectares d'aires protégées de base classées
	2. Tableau de notation et d'évaluation des capacités  [Voir Annexe 2]	Systémique 10/30 32 % Institutionnel 11/45 27 % Individuel 7/21 33 % Moyen 28/96 29 %	Systémique 18/30 57 % Institutionnel 24/45 51 % Individuel 10/21 46 % Moyen 52/96 54 %
	3. Tableau de notation de la durabilité financière  Composante 1 – Cadres juridique, réglementaire et institutionnel  Composante 2 – Planification des	[Voir Annexe 3]  9,0 % (7/79)  6,6 % (4/61)	But  20 %  20 %

Stratégie du projet	Indicateurs vérifiables	Référence	But
	activités et outils pour une gestion économique	5,3 % (3/57)	20 %
	Composante 3 – Outils pour la génération de revenu	7,1 % (14/197)	Total - 22 %
	Total /Moyenne		
<b>Réalisation 2 : Les modèles de gestion dans les trois unités d'AP pilotes génèrent des exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion économique durable des AP au Mali.</b>	1. Efficacité de la gestion des AP dans les sites de projet (Notation METT –points totaux possibles = 102)  [Voir Annexe 3]	Kouroufing 17 Wongo 18 Sanctuaire des chimpanzés 18 WR du Mandé Wula 18 CFER de Yoroya 13	Kouroufing 22 Wongo 23 Sanctuaire des chimpanzés 23 WR du Mandé Wula 23 CFER de Yoroya 17  (~30 % d'augmentation en chiffres absolus)
	2. Outils de gestion de base des AP mis en place : plan de gestion, gestionnaire, personnel et ressources des AP disponibles	Aucun plan de gestion actif pour l'une des AP pilotes Aucun personnel ni direction permanents pour l'une des AP pilotes	Plans de gestion disponibles électroniquement Le gestionnaire et le personnel sont en place et formés.
	3. Les moyens d'existence de rechange génèrent des revenus accrus pour les populations locales.	Aucune activité économique d'écotourisme dans la région	Trois (3) nouvelles opérations d'écotourisme à base communautaire génèrent des revenus et des emplois.
<b>Réalisation 3 : La conservation au niveau plus large du territoire dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduira les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité.</b>	1. Situation quantifiable du couvert végétal dans les zones tampons et de transition (ZTT) de la biosphère du Bafing-Falémé	Aucune carte exacte de l'utilisation des terres des AP et des ZTT disponible Aucun découpage en zones marquées Aucun statut juridique clair pour les ZTT des réserves de biosphère	Les photographies aériennes et les images satellitaires sont traitées dans le SIG. Les ZTT sont clairement marquées au sol – observation directe. Statut juridique clarifié et compris par 50 % des chefs de village dans les villages environnants (questionnaires)
	2. Stabilisation du nombre et de la distribution des espèces de faune migratrices ou faisant l'objet d'indicateurs dans les habitats critiques	Elan de Derby : 0,01 individu/km <sup>2</sup> (estimation) Antilope rouanne : 0,47 individu/km <sup>2</sup> Buffle : 0,12 individu/km <sup>2</sup> Hippopotame - inconnu Lion - inconnu Chimpanzés – entre 1 800 et 3 500 individus au Mali	Une augmentation moyenne de 10 % de la densité de la population à la fin du projet (enquêtes) Carte de distribution des espèces

**Tableau 13 : Explication des indicateurs**

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
<b>Objectif : Etendre la couverture du domaine des aires protégées au Mali et améliorer l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées, en mettant l'accent sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d'AP</b>	
1. Accroître la superficie du territoire national gérée sous forme d'aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 000 ha de nouvelles AP prévues seront classés et feront l'objet d'une gestion.</li> <li>▪ Au moins 250 000 ha de parcs sur papier feront l'objet d'une gestion.</li> <li>▪ Une nouvelle réserve de biosphère sera créée.</li> </ul>
2. Améliorer les notes moyennes au titre du METT pour les aires protégées du	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les notes au titre du METT reflètent les progrès en vue de la mise en œuvre des AP en mesurant plusieurs aspects de sa</li> </ul>

INDICATEUR	NOTE EXPLICATIVE
Mali	gestion. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les notes moyennes au titre du METT pour toutes les aires protégées du Mali s'amélioreront.</li> </ul>
3. Réduire la conversion des forêts galeries et des savanes arborées en terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'indicateur axé sur l'habitat de la réussite des projets fondée sur les données et l'analyse de la télédétection</li> </ul>
<b><i>Au niveau de la Réalisation 1 – Le Cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées crée un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.</i></b>	
1. La superficie totale de terres représentatives des zones de forêt soudanienne et soudano-guinéenne du Sud-Ouest du Mali et couvertes par un statut de protection officiel sous forme d'aires de base dans la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé existante et dans la partie malienne proposée de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir le premier point ci-dessus</li> <li>▪ La clarification du statut juridique et de la structure de gestion des « Réserves de biosphère » et d'autres catégories internationales d'AP permettra d'améliorer l'efficacité de la gestion.</li> <li>▪ Attribuer une forme de statut juridique à la ZTT permettrait d'accroître considérablement la superficie qui peut être considérée comme des AP dans les réserves de biosphère, bien que l'indicateur proposé mette l'accent exclusivement sur les aires de base.</li> </ul>
2. Tableau de notation de l'évaluation des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorations dans chaque domaine : systémique, institutionnel et individuel</li> </ul>
3. Tableau de notation de la durabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorations dans chaque catégorie, ainsi que pour les résultats totaux</li> </ul>
<b><i>Au niveau de la Réalisation 2 – Les modèles de gestion dans trois unités pilotes d'AP fournissent des exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion économique durable des AP au Mali.</i></b>	
1. Efficacité de la gestion des AP au niveau des sites de projet (Tableau de notation METT).	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Supérieure à 50 % d'amélioration par rapport aux notes de base pour chaque unité d'AP pilote</li> </ul>
2. Les outils de base de la gestion des AP sont en place : plan de gestion, gestionnaire, personnel et ressources de l'AP disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque AP pilote évoluera, passant soit d'une AP non classée soit d'un « parc sur papier » au statut d'AP bien gérée avec tous les outils de gestion essentiels mis en place.</li> </ul>
3. Les moyens d'existence de rechange génèrent des recettes accrues pour les populations locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'écotourisme communautaire et les autres moyens d'existence de rechange contribuent à améliorer les opportunités de génération de revenu pour les populations locales.</li> </ul>
<b><i>Au niveau de la Réalisation 3 – La conservation au niveau du territoire plus large dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduit les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité.</i></b>	
1. Situation quantifiable du couvert végétal dans les zones tampons et de transition (ZTT) de la biosphère	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La télédétection est utilisée en tant qu'outil pour le suivi de la réussite des projets et de l'efficacité de la gestion, ainsi que des pratiques stratégiques de gestion des zones tampons et de transition.</li> </ul>
2. Stabilisation du nombre et de la distribution des espèces de faune menacées faisant l'objet d'indicateurs ou migratoires dans les habitats critiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les résultats du suivi écologique sont utilisés pour l'évaluation du projet et l'efficacité de la gestion.</li> </ul>

## RISQUES ET HYPOTHESES

76. La stratégie du projet, décrite de manière détaillée dans le présent document de projet, repose sur les principales hypothèses suivantes dans le cadre de l'intervention proposée du FEM :

- les conditions de base dans les aires retenues peuvent être extrapolées avec un niveau de confiance élevé à d'autres aires protégées et les leçons peuvent être diffusées de manière réussie ;
- l'amélioration de la sensibilisation et le renforcement des capacités permettront de changer le comportement en ce qui concerne la gestion des aires protégées et les pressions sur les aires protégées ;
- la gestion des aires protégées deviendra progressivement une priorité nationale pour le Mali, à mesure que les connaissances et les informations seront disponibles.

77. Au cours de la phase du DPP, les risques du projet ont été mis à jour à partir de ce qui a été présenté à l'étape du PIF. Ils ont ensuite été présentés de manière détaillée et classés selon les catégories de risques standard du PNUD/FEM<sup>25</sup>, et évalués selon les critères « d'impact » et de « probabilité » (Encadré 2) :

*Tableau 14 : Présentation détaillée des risques*

Risques identifiés	Catégorie	Présentation détaillée
Les conflits liés aux insuffisances du régime foncier empêchent la consolidation et l'extension des AP.	REGLEMENTAIRE	Le régime foncier complexe du Mali ne sera pas clarifié de manière satisfaisante par le projet et les conflits paralyseront les activités du projet, entraînant l'échec de la mise en œuvre des activités nécessaires de découpage en zones des AP.
L'Office de gestion des AP n'est pas créé.	POLITIQUE	Bien que le gouvernement ait accepté l'idée de la création d'un Office de gestion des AP, la mise en œuvre finale de cet Office pourrait être freinée par de nombreux blocages politiques et difficultés liés à l'élaboration des paramètres opérationnels et financiers spécifiques.
Des stratégies gouvernementales contradictoires pour la conservation et l'exploitation minière se traduisent par un blocage politique.	POLITIQUE	Bien qu'un certain nombre d'activités minières soient compatibles avec la conservation de la nature dans la zone du Bafing-Falémé, quelques décisions difficiles devront être prises afin d'assurer un équilibre judicieux entre l'exploitation minière et les activités de conservation. Le gouvernement pourrait éprouver des difficultés à prendre ces décisions.

<sup>25</sup> Comprend les huit catégories suivantes : environnementale, financière, organisationnelle, politique, réglementaire, stratégique et autre.

<b>Risques identifiés</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Présentation détaillée</b>
Les communautés locales ne changent pas les pratiques ancestrales (pratiques de transhumance, chasse, feux de brousse) qui menacent la biodiversité.	POLITIQUE	Les forces culturelles et microéconomiques limiteront la capacité du projet à changer les comportements des populations qui ont un impact négatif sur l'écosystème de la région – limitant ainsi l'efficacité du projet.
La construction de la nouvelle route Bamako-Dakar se traduit par des pressions humaines incontrôlées sur le complexe d'AP du Bafing.	STRATEGIQUE	La nouvelle route Bamako-Dakar traverse le Sud-Ouest du Mali et se traduira par la facilitation de l'accès à une zone historiquement inaccessible pendant la majeure partie de l'année. Compte tenu des pressions croissantes sur les ressources naturelles au Mali en général, l'ouverture de l'accès à cette zone pourrait entraîner une migration incontrôlée des populations d'autres parties du pays vers cette zone.
La surveillance dans les AP n'est pas efficace, ce qui entraîne une baisse des populations de biodiversité importante au plan mondial.	OPERATIONNEL	Les zones qui seront surveillées sont extrêmement vastes et les moyens dont dispose le projet et l'Office de gestion sont limités. Si le projet ne parvient pas à utiliser efficacement les ressources disponibles ou à mobiliser des ressources supplémentaires par le truchement de partenariats avec les populations locales, l'armée ou d'autres bailleurs de fonds ou projets, les chances de réussite pourraient être limitées.
Les communautés locales ne tirent pas parti des avantages des activités de rechange et du tourisme.	FINANCIER	Les communautés locales sont des acteurs clés et la collaboration réussie entre l'Office des AP et ces communautés est essentielle pour la réussite du projet.
Les changements climatiques exacerbent la fragmentation des habitats dans les écosystèmes terrestres et augmentent le conflit homme-animaux sauvages.	ENVIRONNEMENTAL	La désertification actuelle et l'accroissement des impacts des changements climatiques augmenteront les pressions actuelles sur les AP de base et les ZTT, accentuant la fragmentation et réduisant la viabilité écologique. Ceci augmentera également les pressions sur une base de ressources qui diminue, exacerbant les conflits entre les besoins de l'homme et de la faune.

<b>Encadré 2 : Matrice d'orientation de l'évaluation des risques</b>						
		Impact				
		CRITIQUE	Elevé	Moyen	FAIBLE	NEGLIGEABLE
Pro babi lité	CERTAIN/IMMINENT	CRITIQUE	CRITIQUE	Elevé	Moyen	Faible
	TRES PROBABLE	CRITIQUE	Elevé	Elevé	Moyen	Faible
	PROBABLE	Elevé	Elevé	Moyen	Faible	Négligeable
	PEU PROBABLE					
	IMPROBABLE					

**Tableau 15 : Evaluation des risques du projet et mesures d'atténuation**

Risques identifiés	Impact	Probabilité	Évaluation du risque	Mesures d'atténuation
Les conflits liés aux insuffisances du régime foncier empêchent la consolidation et l'extension des AP.	Moyen	Peu probable	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet aidera le gouvernement à sécuriser ses terres du patrimoine national (parcs nationaux et réserves) en demandant l'allocation de titres fonciers au nom de l'Etat dans les zones concernées. Ceci pourrait également devancer les allocations de concessions minières.</li> <li>- Dans le cadre des activités au titre de la Composante 1 et en collaboration avec la FAO, le projet exécutera une étude en vue d'évaluer l'impact du régime foncier sur la durabilité des AP. Ceci orientera l'élaboration d'une stratégie d'atténuation des risques plus complexe pour ce risque.</li> </ul>
L'Office de gestion des AP n'est pas créé.	Elevé	Probable	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La DNEF et le ministère s'accordent à reconnaître la nécessité de mettre en place ce nouvel organisme en tant qu'entité qui serait mieux placée pour assurer la durabilité du système d'AP du Mali. Cependant, sa création n'est pas une conditionnalité du projet. Au cas où des complications politiques et institutionnelles empêcheraient ou retarderaient considérablement la création de l'Office, le projet continuera de collaborer avec la DNCN et la DNEF en tant que principaux organismes de gestion des AP au Mali.</li> <li>- Les activités initiales du projet porteront essentiellement sur le parachèvement des études nécessaires et le soutien à la création de l'Office des AP.</li> </ul>
Les stratégies contradictoires du gouvernement pour la conservation et l'exploitation minière se traduisent par un blocage	Moyen	Peu probable	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une plateforme de consultations a été créée et permet aux deux ministères de procéder à des échanges d'informations et de consulter les services des mines.</li> <li>- Les frontières des AP doivent être délimitées avec précision et communiquées aux autres ministères. Une carte géo-référenciée des frontières des AP nationales est mise à jour régulièrement et envoyée aux autres ministères concernés.</li> </ul>

Risques identifiés	Impact	Probabilité	Évaluation du risque	Mesures d'atténuation
politique.				<ul style="list-style-type: none"> <li>- La délimitation au sol améliore les limites des AP et permet d'éviter les incursions involontaires des activités minières.</li> <li>- Le Premier ministre a envoyé une lettre de soutien au MEA indiquant que les AP ne doivent pas être dégradées par les activités minières.</li> </ul>
Les communautés locales ne changent pas les pratiques ancestrales (transhumance, chasse, feux de brousse) qui menacent la biodiversité	Moyen	Peu probable	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les motivations économiques afin de stimuler le changement de comportement et les redevances et amendes efficaces afin de lutter contre les activités illégales.</li> <li>- Les communautés font partie intégrante des efforts de mise en œuvre des AP. Faléa-Faraba tiendra lieu de site de démonstration dont les possibilités de reproductibilité sont optimales.</li> <li>- Les principales ONG locales actives dans la zone appuient le projet et le cofinancent.</li> <li>- Participation aux consultations avec les représentants des éleveurs tant au niveau national que local.</li> <li>- Le projet favorisera l'amélioration de la sensibilisation et de l'éducation des bergers et des propriétaires sur les pratiques inacceptables, ce qui pourrait réduire les impacts (interdiction de l'ébranchage des arbres et des arbustes et des feux de brousse en fin de saison).</li> <li>- Parcelles de démonstration pour toutes les pratiques améliorées</li> </ul>
La construction de la nouvelle route Bamako-Dakar se traduit par des pressions humaines incontrôlées sur le complexe d'AP du Bafing.	Elevé	Probable	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les avantages de la nouvelle route doivent être utilisés efficacement et peuvent pallier les impacts négatifs (notamment le développement de l'écotourisme, l'amélioration des possibilités de surveillance, etc.)</li> <li>- Le renforcement et l'amélioration de l'efficacité des équipes de surveillance et l'installation d'un poste de surveillance à des points stratégiques sur cette route pourraient réduire le risque.</li> <li>- Une taxe « verte » est perçue en même temps que le droit de péage, mais transférée à l'organe de gestion des AP, pourrait financer une présence accrue sur cette route afin de limiter les impacts. Le projet veillera à introduire cette idée en temps opportun.</li> </ul>
La surveillance dans les AP n'est pas efficace, ce qui entraîne une baisse des populations de biodiversité importantes au plan mondial.	Elevé	Peu probable	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des équipes de surveillance grâce à la formation, aux armes et à une collaboration efficace avec l'armée.</li> <li>- Punitives efficaces pour les braconniers arrêtés.</li> <li>- Participation des populations locales aux activités de surveillance pendant les patrouilles conjointes.</li> <li>- L'Office de gestion des AP doit avoir le droit d'appliquer la loi dans les AP.</li> <li>- Des primes appropriées peuvent motiver les agents afin d'assurer une efficacité optimale.</li> </ul>
Les communautés locales ne tirent pas	Moyen	Peu probable	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des formules de partage des revenus liés à l'utilisation des AP doivent être mises au point afin</li> </ul>

Risques identifiés	Impact	Probabilité	Évaluation du risque	Mesures d'atténuation
parti des avantages liés aux activités de rechange et au tourisme.				que les communautés tirent parti de la valeur de leurs territoire, faune et flore. - Des activités d'existence de rechange ciblées ont de meilleures chances de réussir.
Les changements climatiques exacerbent la fragmentation des habitats dans les écosystèmes terrestres et accentuent les conflits homme-animaux sauvages.	Elevé	Peu probable	Moyen	- Le présent projet crée de grands corridors reliant les AP du Sud-Ouest du Mali ; ceci peut protéger les AP et réduire les impacts négatifs des changements climatiques, permettant à la biodiversité de tirer parti des corridors. - La surveillance aérienne permet l'identification des zones défrichées illégalement et facilite des interventions spécifiques sur le terrain. La perte de couvert forestier est réduite et les obstacles écologiques et bioclimatiques sont renforcés.

#### RAISONNEMENT PROGRESSIF ET AVANTAGES MONDIAUX, NATIONAUX ET LOCAUX ESCOMPTEES

78. Le Gouvernement du Mali a clairement identifié la conservation de la biodiversité comme une priorité et déploie de vigoureux efforts en vue de créer les conditions d'une gestion durable des AP en tant que stratégie clé de conservation de la biodiversité. Cependant, en dépit du solide engagement du gouvernement, des mesures sont rarement prises afin d'éliminer concrètement les obstacles à la mise en place d'un système d'AP durable. En particulier, dans la zone du projet du Sud-Ouest du Mali, la pression sur les terres et les ressources en eau appellent des mesures urgentes afin d'éviter une dégradation plus poussée des écosystèmes critiques et la perte d'espèces menacées (chimpanzés et élan géant de l'Ouest). L'insuffisance des capacités institutionnelles, financières et techniques limite sérieusement l'efficacité de la gestion des AP. La création d'un Office des AP capable de consolider les leçons tirées des différentes initiatives à travers le pays, de renforcer et de maintenir les capacités techniques, de mettre au point et de commencer à mettre en œuvre une stratégie de financement à long terme, et de devenir le point focal de la gestion des AP au Mali constitue l'unique manière de ralentir puis de renverser le cycle de la grave perte des fonctions importantes de l'écosystème au Mali. L'élaboration de modèles de rechange réussis pour la gestion des AP en collaboration avec le secteur privé et l'amélioration de l'intégration de ces aires protégées de base bien gérées dans le territoire plus large permettra de maintenir les habitats critiques pour la faune et les habitats menacés aux niveaux local et international.

79. Cette approche et les expériences de gestion spécifiques peuvent également avoir des applications dans d'autres catégories internationales d'AP, notamment le site Ramsar du Delta intérieur du Niger, où seule une infime partie des 4 millions d'hectares désignés dispose de dossiers de classement dans le pipeline. L'intervention proposée vient à point nommé en particulier, compte tenu de l'augmentation du coût de la terre dans le Sud-Ouest du Mali. Dans la situation de référence, un manque de capacités, de ressources et de lois, politiques et règlements efficaces se traduira par des menaces pour les aires protégées et la biodiversité qu'elles abritent ; ces menaces continueront de croître, ce qui pourrait transformer les territoires naturels à grande échelle restants dans le pays en de petits habitats fragmentés. Dans le scénario de rechange, les

obstacles systémiques et institutionnels seront éliminés, un Office de gestion des AP sera créé, améliorant ainsi la durabilité financière et les capacités de gestion, le domaine des AP terrestres faisant l'objet d'une gestion efficace sera étendu et des régimes de suivi et d'application seront mis en place pour ces aires. Au minimum, 100 000 ha supplémentaires de nouvelles aires protégées seront créés en utilisant de nouvelles catégories d'AP à usages multiples, au moins 250 000 ha de parcs sur papier feront l'objet d'une gestion active, et de vastes zones (les réserves de biosphère) seront caractérisées par l'amélioration de la planification et de l'utilisation des ressources naturelles. En outre, le modèle de planification et de gestion des AP terrestres au niveau régional pourrait profiter à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

## **COUT-EFFICACITE**

80. La conception du projet est économique pour plusieurs raisons. Les deux principales approches nécessitent la concentration des ressources sur une aire limitée et la création d'un Office de gestion des AP afin de consolider les progrès en matière de documentation et de connaissances au titre des activités de gestion des AP à travers le pays. Le projet concentrera ses interventions sur le Sud-Ouest du Mali afin d'optimiser les impacts visibles concrets et permettre la création de sites pilotes qui tiendront lieu de modèles pour la gestion réussie des AP à travers le pays. Le projet mettra en œuvre des interventions dans une aire cohérente et contiguë du Mali, et non dans une série d'aires protégées dispersées sur le plan géographique, ce qui permettra de réduire considérablement les coûts de fonctionnement. En outre, les catégories de nouvelles AP de base qui seront créées (IV et VI) permettront des utilisations multiples, ce qui nécessitera moins de suivi et d'application intenses et coûteux. Ceci permettra au projet de rechercher la collaboration et de collaborer avec les communautés et parties prenantes locales afin de partager les responsabilités et les coûts de gestion, ainsi que de mettre au point des activités économiques durables susceptibles de profiter à ces partenaires, et de générer des flux de revenu pour les aires protégées. Cette approche est plus économique qu'une stratégie exclusionniste ciblant uniquement la conservation de la biodiversité, qui pourrait s'avérer coûteuse en termes de mise en œuvre et aurait peu de chances d'être durable. L'expérience de la création du nouveau Parc national du Baoulé, à présent classé, témoigne du bien-fondé de cette approche dans le contexte malien. De toute évidence, les aires de base des deux réserves de biosphère cibles comprennent également des AP de non-consommation (parcs nationaux) ; par conséquent, les deux aspects sont pris en considération dans les réserves, d'une manière générale. Les interventions directes dans ces aires sont économiques car, une fois la terre défrichée, l'impact sera essentiellement irréversible. La réhabilitation de l'environnement, afin de créer de nouveau des corridors de migration ou de réintroduire les espèces éteintes au niveau local, est plus coûteuse que le maintien des habitats et des populations existants. Une option consisterait à entreprendre l'extension à l'avenir et à se concentrer sur le renforcement des AP existantes. Cependant, ceci n'est guère faisable, compte tenu de l'accroissement des menaces et imposerait des coûts élevés en termes de dégradation de l'habitat et d'impact sur les populations de faune. L'approche de consolidation qui consiste à garantir les nouvelles aires protégées et à mettre en œuvre les parcs sur papier constitue la plus économique à l'heure actuelle.

81. La deuxième mesure économique susmentionnée a trait à la consolidation des efforts de gestion des AP grâce à la création de l'Office de gestion des AP et au soutien y relatif. Cet Office veillera à ce que les progrès accomplis au titre du présent projet et d'autres projets d'AP, y compris ceux financés par le FEM, ne soient pas perdus à la fin du projet comme par le passé. La

solution de rechange à cette intervention consiste à faire en sorte que la DNEF continue d'être l'unique organe centralisé de gestion des AP. Cette solution de rechange n'est pas économique, car l'actuelle pénurie de financement et le manque d'attention aux aires protégées existantes se traduit par des dégâts irréversibles causés aux aires naturelles qu'il sera coûteux, voire impossible à remplacer. De même, pour chaque nouveau projet d'aire protégée financé, une infrastructure administrative et logistique est créée. Avec un Office centralisé de gestion des AP, le partage des ressources et les économies d'échelle permettront d'accroître l'efficacité financière et logistique. Enfin, suite aux projets d'AP, la majeure partie de l'infrastructure, des équipements et des documents seront absorbés de nouveau par d'autres divisions de la DNEF et il n'existe aucune accumulation à long terme des équipements, des véhicules, des connaissances ou du personnel cible dans les aires protégées. La création d'un Office central de gestion des AP permettra de retenir toutes ces ressources et connaissances de manière que les ressources investies soient disponibles au cours d'une période plus longue et contribuent à accroître la masse critique. En outre, la création d'une entité centrale semi-autonome contribuera à accroître la capacité des AP à mobiliser des ressources et à utiliser le financement existant.

82. Des approches de projet de rechange ont été étudiées et sont présentées ci-dessous afin de démontrer le coût-efficacité de l'approche retenue. Les solutions de rechange au présent projet explorées sont indiquées ci-dessous.

- **Pas de projet** : A l'heure actuelle, les capacités de la DNEF sont limitées en ce qui concerne le financement ou l'extension des AP et le renforcement du programme en vue d'atteindre les objectifs nationaux et au titre de la CBD. Sans un soutien ciblé du FEM, les initiatives visant à étendre et à renforcer les AP du Mali continueront de revêtir un caractère ad hoc et opportuniste, sans une entité unique capable de consolider les acquis des différents projets et initiatives en cours et futurs. La valeur en termes de biodiversité des parcs sur papier continuera de se dégrader et les opportunités financières liées au tourisme seront perdues une fois pour toutes. Tous retards liés aux investissements du FEM nécessiteraient davantage de ressources afin de renverser l'actuelle tendance à la baisse dans les AP existantes et dans les principaux corridors de migration qui sont ciblés pour la conservation future. Compte tenu de la désertification et de la dégradation des habitats en cours, les retards pourraient se traduire par une perte permanente de l'accroissement des rares habitats au Mali, entraînant des coûts de réhabilitation prohibitifs.
- **Investissement dans l'ensemble du réseau d'aires protégées** : Compte tenu des graves contraintes de capacités au Mali en ce qui concerne la gestion de la faune et des AP, il a été jugé plus prudent de se concentrer sur une aire limitée en vue de mettre au point des modèles de gestion réussis et de renforcer les capacités institutionnelles susceptibles d'être mises à profit pour une couverture ultérieure de l'ensemble du système d'AP. Un certain nombre d'activités du présent projet, notamment les réformes législatives et réglementaires et la création d'un Office des AP et le soutien y relatif contribueront à jeter de solides bases pour le développement futur des compétences et l'accroissement du financement pour des superficies plus importantes. Le saupoudrage d'investissements limités dans le vaste réseau d'AP se solderait par de faibles niveaux de financement et de renforcement des capacités qui pourraient ne pas se traduire par des progrès durables.
- **Extension importante des aires protégées du Mali afin d'atteindre l'objectif de 10 % de**

**la superficie du territoire au titre de la CBD** : Tout comme pour la solution de recharge précédente, une extension importante du domaine d'AP contribuerait, dans une large mesure, à diluer les ressources financières et techniques disponibles, à telle enseigne qu'aucun avantage à long terme ne sera réalisé par l'investissement. Le projet a été conçu de manière à couvrir une aire maximum réalisable avec un financement limité, tout en renforçant les capacités susceptibles d'être utilisées plus tard en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'actuel système d'AP du Mali et de permettre éventuellement l'extension du système d'AP à tous les habitats critiques.

## COHERENCE DU PROJET AVEC LES PRIORITES/PLANS NATIONAUX

83. Le projet vise à appuyer la stratégie nationale d'aires protégées du Mali (en cours d'élaboration, fondée sur une évaluation de 2007 du Système national d'AP exécuté en collaboration avec l'UICN dans le cadre du projet PoWPA). Le projet est en conformité avec les priorités définies dans la Stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité (2001), en particulier le Programme de renforcement des aires protégées, le Programme de gestion durable des ressources biologiques et le Programme de renforcement des capacités de conservation de la biodiversité. Il est également en conformité avec le Cadre stratégique du Mali pour la réduction de la pauvreté (CSLP, 2002) par le truchement de la promotion d'activités génératrices de revenu et d'auto-emploi pour les populations les plus démunies, et l'amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation, aux soins de santé primaires, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement. Le projet s'intègre également dans les priorités nationales du tourisme en tant que secteur clé de la croissance économique (Projet d'appui à la croissance du Mali, Banque mondiale, 2005-11) ; le développement de l'écotourisme a été identifié en tant que principale composante en vue d'appuyer la croissance dans ce secteur. Enfin, dans l'actuel contexte de décentralisation au Mali, le projet s'attachera à promouvoir la délégation des pouvoirs aux organismes des collectivités territoriales (communes, cercles) pour la gestion des ressources naturelles, tel que stipulé dans le CSLP du pays, grâce à des campagnes de sensibilisation et à la mise en œuvre de plans de formation.

84. Le présent projet fait partie intégrante du Programme stratégique du FEM pour l'Afrique de l'Ouest (SPWA), (sous-composante Biodiversité) et concerne son Objectif 3, à savoir « la Consolidation des réserves d'aires protégées », à telle enseigne qu'il mettra en œuvre de nouvelles réserves, zones tampons et corridors au Mali, fondés sur la catégorie internationale d'AP des « réserves de biosphère » et en mettant en œuvre une stratégie de consolidation des nombreuses AP de base et zones adjacentes qui constituent le complexe de réserves. L'accent est mis sur les résultats concrets sur le terrain – la majeure partie du financement du projet concerne la Composante 2 et, dans une moindre mesure, la Composante 3. Ces deux composantes démontreront des exemples de gestion améliorée des AP, y compris les ZTT.

85. La Direction nationale des eaux et forêts (DNEF) du Mali, avec le soutien de l'UICN, a entamé un processus d'élaboration d'une stratégie nationale des aires protégées dans le cadre du Projet mondial PNUD/FEM/UNOPS, « Appui aux interventions pays au titre du programme de travail sur les aires protégées de la CBD ». Un atelier de 2007 a identifié les principales priorités et mécanismes de ces activités dont l'une concerne le « Projet de consolidation de la gestion et des stratégies de suivi-évaluation du système national d'aires protégées au Mali » (PoWPA)

soumis au Projet mondial PNUD/FEM/UNOPS en février 2008. L'actuel projet PoWPA, d'un montant de 271 000 \$ EU, met l'accent sur : i) l'identification des insuffisances et l'amélioration du système national d'aires protégées, grâce à l'évaluation du système d'AP existant, et à l'examen des stratégies de gestion des AP, et à l'identification des objectifs et des indicateurs de suivi et d'évaluation pour le système national de gestion des AP ; et ii) le renforcement des capacités des parties prenantes dans le cadre du système national de gestion des AP (communautés locales et autochtones et autres parties concernées) afin d'améliorer leur participation à la gestion des AP. Plusieurs activités au titre du PoWPA ont été achevées et ont atteint leur objectif. Le présent projet complet du FEM contribuera à pallier certaines des insuffisances déjà identifiées dans le cadre du PoWPA (voir Tableau des obstacles), accroître l'échelle de l'expérimentation des modèles novateurs de gestion des AP et renforcer les capacités au niveau national.

86. En mettant l'accent sur le Sud-Ouest du Mali, le présent projet assurera la conservation de plusieurs principaux centres de biodiversité importante au plan mondial dans le pays, tout en complétant les projets en cours sur la biodiversité du FEM dans cette région et d'autres régions du Mali. Dans la région du Sud-Ouest, le projet complétera le projet PNUD/BM/FEM « Rétablissement de la productivité agricole et de l'élevage »,<sup>26</sup> qui serait exécuté dans le cadre de l'Initiative TerraAfrica du FEM. Les réalisations du projet TerraAfrica, d'un montant de 8 millions de \$ EU (financement FEM), notamment « l'Harmonisation des politiques et le renforcement des capacités en vue d'assurer la gestion intégrée des terres à tous les niveaux » et le « Renforcement des capacités des collectivités territoriales en vue de gérer efficacement les forêts et les aires pastorales » constitueront des interventions essentielles dans le territoire productif entourant les AP du Sud-Ouest du Mali grâce à l'amélioration de la productivité et des revenus locaux tout en réduisant la dégradation des terres et, partant les pressions sur les ressources des AP.

87. Le présent projet coordonnera également les activités et/ou partagera les leçons apprises avec plusieurs autres projets du FEM au Mali, notamment : 1) le projet du Delta intérieur du Niger,<sup>27</sup> qui est en train de mettre au point des systèmes pour la gestion participative de l'écosystème du Delta intérieur du Niger ; 2) le Projet de l'écosystème sahélien,<sup>28</sup> qui est en train d'entreprendre la conservation de la biodiversité dans la région du Gourma et de créer également de nouvelles AP ; 3) le « Projet de gestion de l'eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal » qui finance des interventions visant à réduire les menaces à l'environnement tout en améliorant les conditions de vie des communautés voisines des sites pilotes du projet dans la région du Bafing ; et 4) le projet régional PNUD/FEM « Conservation du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest » qui assurera la conservation de trois espèces prioritaires de bétail ruminant endémique et de l'écosystème connexe au niveau du territoire dans la zone du projet et mettra au point des modèles novateurs pour la gestion des terres et le régime foncier, et le partage de l'information au niveau national.

---

<sup>26</sup> BM/PNUD/FEM : « Programme d'investissement BM stratégique pour la GDT en Afrique subsaharienne : Rétablir la productivité agricole et de l'élevage ».

<sup>27</sup> FEM/BM/FIDA (2003-10) : « Mali : Conservation de la biodiversité et gestion durable participative des ressources naturelles dans le Delta intérieur du Niger et dans ses zones de transition, Région de Mopti ».

<sup>28</sup> FEM/FFEM/BM (2004-11) : « Mali : Projet de conservation de la biodiversité du Gourma ».

## APPROPRIATION PAYS : ELIGIBILITE DU PAYS ET PILOTAGE PAR LE PAYS

88. En tant que partie à la CBD, le Mali s'est engagé à améliorer et à étendre ses aires protégées. Les différents projets d'AP en cours et la poursuite de la mise en œuvre du PoWPA témoignent du solide engagement du gouvernement à développer le réseau d'AP. Le récent atelier sur les priorités environnementales a souligné la nécessité d'assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, notamment la faune et les aires protégées. Plusieurs conférences de parties prenantes organisées pendant la phase du DPP du présent projet ont mis en évidence le solide soutien du gouvernement aux objectifs et réalisations du projet et la nécessité de renforcer le système d'AP d'une manière générale.

## DURABILITE ET REPRODUCTIBILITE

89. Durabilité environnementale : Le projet vise essentiellement à assurer la durabilité environnementale du réseau d'AP du Mali grâce au renforcement du réseau d'AP et des capacités de gestion par le biais de la création d'un Office de gestion des AP. La réussite du projet se traduira par la viabilité accrue et à long terme des mammifères très menacés d'Afrique de l'Ouest grâce à la conservation efficace des aires protégées de base et des principaux corridors de migration, ainsi qu'à la réduction de la pression sur les ressources naturelles critiques limitées dans le territoire plus large du Sud-Ouest du Mali. Les différentes composantes du projet et la collaboration avec les projets partenaires contribueront à promouvoir des moyens d'existence de rechange durables, notamment la pêche dans le réservoir de Manantali, l'apiculture durable, la réduction des feux de brousse allumés pour la production de miel, l'agriculture durable dans les sites d'intervention pilotes et les activités de chasse durables cogérées avec les comités de surveillance villageois (voir par exemple, Section IV, Partie V : Rapport 4 du DPP).

90. Durabilité financière : La création d'un Office de gestion des AP en tant qu'institution semi-autonome permettra de rendre la gestion financière des AP plus efficace. Il existera ainsi une entité dédiée capable de faire du lobbying auprès du gouvernement pour obtenir le soutien financier nécessaire, déployer des efforts pour la mobilisation efficace de ressources ciblées, élaborer et mettre en œuvre une stratégie de financement durable et consolider le financement existant en évitant la perte de matériels, de véhicules et de personnel formé au profit d'autres activités de la DNEF. Le projet élaborera et expérimentera également des initiatives de génération de revenu direct, notamment les frais d'entrée dans les parcs, la sous-traitance de la gestion des AP auprès des partenaires du secteur privé et la promotion de moyens d'existence de rechange pour les populations voisines des AP.

91. Durabilité sociale : La durabilité sociale sera améliorée grâce à la mise au point d'activités de moyens d'existence de rechange pour les populations locales. Ces activités seront directement financées par le projet et viseront à améliorer sensiblement les conditions de vie des populations cibles. L'amélioration des conditions de reproduction de la faune et l'extension géographique grâce à la protection des principaux corridors de migration contribueront à créer davantage d'opportunités de chasse légale pour les populations locales et les clubs de chasse. Dans la mesure où la chasse est un élément culturel important dans la vie sociale au Mali, la réussite du projet dans ce domaine pourrait se traduire par une solide durabilité sociale du projet.

En outre, le développement de l'écotourisme vise à réduire au minimum les risques de changements culturels et sociaux dus aux apports socioéconomiques extérieurs.

92. Durabilité institutionnelle : Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement et ses directions, en particulier la DNEF et le STP participent pleinement au processus de création d'un Office de gestion semi-autonome des AP. Les autres acteurs (ONG, opérateurs privés, maires des communes) appuient cette initiative de gestion des AP. La création de cet Office permettra d'améliorer la durabilité institutionnelle et de conjuguer les efforts en vue d'assurer la gestion durable des AP grâce à la centralisation et à la consolidation des progrès réalisés à travers le pays. L'Office pourra soutenir également les groupes émergents de la société civile (ONG, associations de chasseurs, etc.) et rendre leurs activités plus efficaces.

93. La reproductibilité du projet sera assurée par sa structure. La création et l'autonomisation de l'Office des AP veilleront à ce que les réussites enregistrées dans un site spécifique du projet soient immédiatement transférables dans d'autres aires protégées au Mali. L'excellente communication qui existe à l'heure actuelle entre les différents sites de projet veillera également à ce que l'information circule rapidement et efficacement entre les différents gestionnaires d'AP. Le renforcement de la DNEF en matière de cartographie, de planification et de gestion des ressources naturelles du territoire permettra de partager des techniques similaires avec d'autres régions et services de la DNEF à travers le pays. Les ateliers et les échanges dans le domaine de la formation permettront de renforcer cette communication institutionnelle.

### **TROISIEME PARTIE : Dispositions relatives à la gestion**

94. Les dispositions relatives à la mise en œuvre et à l'exécution du projet visent essentiellement à maintenir une collaboration et une coopération étroites et à éviter le chevauchement des efforts entre les initiatives de conservation des aires protégées dans le pays.

95. Le projet sera exécuté sur une période de cinq années afin de permettre à certains processus d'arriver à terme. Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA) est l'institution publique responsable de l'exécution du projet et tiendra lieu d'organe d'exécution (OE). Le PNUD est l'Agence d'exécution (AE) du projet. Le projet sera exécuté au niveau national (NEX), conformément à l'Accord d'assistance de base standard (SBAA, 1978) entre le PNUD et le Gouvernement du Mali.

96. Le MEA assumera la responsabilité générale de l'exécution du projet et de la réalisation en temps opportun et vérifiable des objectifs et réalisations du projet. Il apportera le soutien et les moyens nécessaires pour l'exécution de toutes les activités du projet. Le MEA présidera le Comité de pilotage du projet (CPP). Il nommera un responsable de haut niveau qui travaillera à temps partiel en tant que Directeur national de projet (DNP) pendant l'exécution du projet. Le DNP sera responsable de la supervision et de l'orientation de l'exécution du projet par le gouvernement. Il ne sera pas rémunéré sur les ressources du projet, mais représentera une contribution en nature du gouvernement au projet. Le projet recrutera un Coordonnateur national (CN) qui travaillera en étroite collaboration avec le DNP et le CTP afin d'assurer le fonctionnement économique et sans heurt du projet sur les plans technique et administratif. Le CN sera appuyé sur le plan technique par un Conseiller technique principal international (CTP).

Celui-ci appuiera la fourniture de tous les moyens techniques nécessaires, examinera et préparera les termes de référence et passera en revue les résultats des consultants et d'autres sous-contractants. Le CTP et le CN seront recrutés à l'aide des procédures de recrutement standard du BP-PNUD et relèveront directement du CN.

97. En étroite collaboration avec le MEA, le Bureau pays du PNUD (BP-PNUD) sera responsable : i) de la fourniture des services financiers et d'audit du projet ; ii) du recrutement du personnel du projet et des consultants et prestataires de services ; iii) de la supervision des dépenses financières à la lumière des budgets du projet approuvés par le CPP ; iv) de la nomination d'auditeurs financiers et d'évaluateurs indépendants ; et iv) veillera à ce que toutes les activités, notamment la passation de marchés et les services financiers soient exécutés dans le respect total des procédures du PNUD/FEM. Un membre du personnel du PNUD sera responsable de la supervision et du contrôle quotidiens des opérations financières du projet.

98. Un Comité national de pilotage de projet (CPP) sera convoqué par le MEA et tiendra lieu d'organe de coordination et de prise de décision du projet. Les réunions du CPP seront présidées par le MEA. Il se réunira en cas de besoin, mais au minimum une fois tous les 6 mois afin de faire le point de l'état d'avancement du projet, d'approuver les plans de travail et les principales réalisations du projet. Le CPP veillera à ce que le projet demeure en bonne voie en vue de réaliser les produits de qualité nécessaires à l'effet d'atteindre les réalisations stipulées dans le document de projet. Au nombre des rôles du CPP figurent : i) la supervision de l'exécution du projet ; ii) l'approbation de tous les plans de travail et budgets du projet sur proposition du Coordonnateur national, pour présentation au Centre régional du PNUD à Pretoria et à l'Unité du FEM à New York ; iii) l'approbation de tout changement important aux plans ou programmes du projet ; iv) la fourniture des moyens techniques et des conseils ; v) l'approbation des principales réalisations attendues du projet ; vi) veiller à l'engagement des ressources en vue d'appuyer l'exécution du projet ; vii) l'arbitrage de tous conflits au sein du projet et/ou la négociation de solutions entre le projet et les parties prenantes extérieures au projet ; et viii) l'évaluation globale du projet. Au nombre des membres du CPP pourraient figurer des représentants des parties prenantes suivantes : le MEA, la DNEF, le Ministère du Tourisme, le Ministère des Mines, le Ministère de la Culture, la Direction nationale des ressources en eau, l'OPNBB (Direction du parc national de la Boucle du Baoulé), l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal), le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales, l'Office national du tourisme, les Assemblées régionales, les Conseils de commune, le secteur privé, les représentants du PNUD et des ONG (en particulier ceux qui cofinancent le projet). La composition et les termes de référence du CPP seront parachevés au cours de l'Atelier de démarrage du projet (AD).

### ***Gestion du projet au niveau central***

99. L'administration quotidienne du projet sera assurée par une Cellule de coordination de projet (CCP) comprenant un Directeur national de projet (DNP), un Coordonnateur national (CN), un Conseiller technique principal (CTP) et un Assistant de projet qui seront basés dans les bureaux du MEA (la DNEF, puis l'Office de gestion des AP, une fois celui-ci créé). Le personnel du projet sera recruté à l'aide des procédures de recrutement standard du PNUD. Le CN, avec le soutien du CTP et de l'Assistant de projet, assurera l'exécution de toutes les activités

du projet, notamment : i) l'élaboration/mise à jour des plans de travail et des budgets du projet, la tenue des registres et de la comptabilité, l'établissement des rapports ; ii) la rédaction des termes de référence, des spécifications techniques et d'autres documents, le cas échéant ; iii) identifier et proposer les consultants de projet à approuver par le CPP, coordonner et superviser les consultants et fournisseurs ; iv) l'organisation des voyages officiels, des séminaires, des activités d'approche communautaire et d'autres événements au titre du projet ; et v) maintenir des relations de travail avec les partenaires du projet aux niveaux central et local. Le Coordonnateur national servira de trait d'union et collaborera étroitement avec toutes les institutions partenaires afin d'établir des relations entre le projet et les programmes et initiatives nationaux complémentaires. Le CN relèvera du DNP, du MEA et du CPP en ce qui concerne la qualité, l'opportunité et l'efficacité des activités exécutées, ainsi que l'utilisation des fonds. Il établira un plan de travail et un budget annuels qui seront approuvés par le CPP au début de chaque année. Ces plans serviront de base pour l'allocation des ressources aux activités prévues. Le CN établira en outre des rapports opérationnels trimestriels et des rapports d'activité annuels (RAA) aux fins de soumission au CPP. Ces rapports résumeront les progrès accomplis par le projet par rapport aux résultats escomptés, expliquera tous écarts importants, présentera de manière détaillée les ajustements nécessaires et tiendra lieu de principal mécanisme d'établissement de rapports pour le suivi des activités du projet. Le CN et le CTP seront appuyés également sur le plan technique par des prestataires de services recrutés aux niveaux national et international. Le recrutement de spécialistes pour le projet sera effectué par le CN, en consultation avec le CTP, le PNUD et le MEA.

### *Gestion du projet au niveau des sites*

100. La gestion du projet au niveau des sites comprendra la gestion des activités à Bamako et dans les sites du projet sur le terrain. L'emplacement final des bureaux du projet sur le terrain sera déterminé au cours de l'Atelier de démarrage ; au nombre des choix potentiels figurent Manantali, Kita ou Kroukoto. L'infrastructure du projet dans ce site sur le terrain sera fournie par le MEA et comprendra des bureaux pour le projet qui deviendront le siège des parcs du Complexe des AP du Wongo. Des postes de garde supplémentaires seront créés à des endroits stratégiques dans différentes aires protégées pilotes, mais ne comprendront pas d'infrastructures permanentes, à moins qu'un financement supplémentaire ne soit disponible dans le cadre du présent projet.

101. Un Gestionnaire des aires protégées (GAP) sera basé dans le site principal sur le terrain et assurera la supervision technique et administrative des activités de terrain. Le GAP sera appuyé par le CN, le CTP et des consultants à court et moyen terme. Le projet recrutera également du personnel spécialisé (suivi écologique, lutte contre le braconnage, animateurs communautaires, etc.) tel que décidé au cours de l'Atelier de démarrage.

102. Les collectivités territoriales participeront à l'exécution du projet par le truchement de la collaboration au titre de différentes initiatives de planification et de gestion des AP communautaires. Ces partenariats créeront un climat de nature à promouvoir l'exécution d'activités génératrices de revenu non préjudiciables à la conservation de la biodiversité.

103. Le Corps de la Paix déploiera des volontaires dans les sites, qui s'occuperont de plusieurs

aspects liés à l'exécution du projet selon les engagements pris dans sa lettre de cofinancement.

## **QUATRIEME PARTIE : Plan et budget du suivi et de l'évaluation**

### **SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS<sup>29</sup>**

104. Le suivi et l'établissement des rapports du projet seront effectués conformément aux procédures en vigueur du PNUD et du FEM et seront assurés par l'équipe de projet et le Bureau pays du PNUD (BP-PNUD) avec le soutien de l'Unité régionale de coordination du PNUD/FEM à Dakar. La Matrice du cadre logique, qui figure à l'Annexe A, contient les indicateurs de performance et d'impact de l'exécution du projet, ainsi que les moyens de vérification correspondants. L'outil du METT (voir Annexe 3), le Tableau de notation financière (Annexe 3) et le Tableau de notation de l'évaluation des capacités (Annexe 2) seront tous utilisés comme instruments de suivi des progrès de l'efficacité de la gestion des AP. Le plan de S&E comprend : le rapport de démarrage, les revues de l'exécution du projet, les rapports de revues trimestrielles et annuelles, l'évaluation à mi-parcours et finale. Les sections suivantes présentent les grandes lignes des principales composantes du Plan de suivi et d'évaluation, ainsi que les coûts estimatifs indicatifs des activités de S&E. Le Plan de suivi et d'évaluation du projet sera présenté et finalisé dans le Rapport de démarrage de projet, suite à l'affinement collectif des indicateurs et moyens de vérification, et à la définition complète des responsabilités du personnel du projet en matière de S&E.

#### ***Phase de démarrage***

105. Un Atelier de démarrage du projet sera organisé avec toute l'équipe du projet, les homologues gouvernementaux concernés, les partenaires au cofinancement et le BP-PNUD, ainsi que les représentants de l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM et du siège du PNUD-FEM, le cas échéant. L'un des principaux objectifs de cet Atelier de démarrage consistera à aider l'équipe de projet à comprendre le but et l'objectif du projet, à en assurer l'appropriation, et finaliser la préparation du premier plan de travail annuel du projet sur la base de la matrice du cadre logique. Cet exercice comprendra l'examen du cadre logique (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), l'élaboration de détails supplémentaires, le cas échéant, ainsi que le parachèvement du Plan de travail annuel (PTA) avec des indicateurs de performance précis et mesurables, et d'une manière qui soit en phase avec les réalisations escomptées du projet. En outre, au nombre des but et objectif de l'Atelier de démarrage (AD) figurent : i) la présentation du personnel du projet à l'équipe du PNUD-FEM qui appuiera le projet pendant son exécution, à savoir le personnel du BP et de l'Unité régionale de coordination en charge du projet ; ii) la présentation détaillée des rôles, services de soutien et responsabilités complémentaires du BP-PNUD et du personnel de l'URC en ce qui concerne l'équipe de projet ; iii) la présentation

---

<sup>29</sup> Conformément aux directives du FEM, le projet utilisera également l'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) de SO1. Des exigences nouvelles ou supplémentaires en matière de suivi du FEM seront adaptées et respectées, une fois communiquées officiellement.

détaillée des exigences en matière d'établissement de rapports et de suivi et d'évaluation (S&E) du PNUD-FEM, avec un accent particulier sur les Revues annuelles de l'exécution du projet (REP) et les documents connexes, le Rapport de la revue annuelle (RRA), ainsi que les évaluations à mi-parcours et finales. De même, l'AD offrira une opportunité d'informer l'équipe de projet de la planification budgétaire, des revues budgétaires et des réaménagements budgétaires obligatoires liés aux projets du PNUD. L'AD donnera également l'occasion à toutes les parties de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités dans le cadre des structures de prise de décision du projet, notamment les lignes hiérarchiques pour l'établissement des rapports et la communication, et les mécanismes de règlement des conflits. Les termes de référence du personnel du projet et des structures de prise de décision seront examinés de nouveau, le cas échéant, afin de mieux définir les responsabilités de toutes les parties au cours de la phase d'exécution du projet.

### ***Responsabilités et événements de suivi***

106. Un calendrier détaillé des réunions de revue du projet sera élaboré par la direction du projet en consultation avec les partenaires à l'exécution du projet et les représentants des parties prenantes, puis intégré dans le Rapport de démarrage du projet. Ce calendrier comprend : i) des dates provisoires pour les réunions du Comité de pilotage de projet ; et ii) des activités de suivi et d'évaluation. Le suivi quotidien des progrès liés à l'exécution relèvera de la responsabilité du Coordonnateur national et sera fondé sur le Plan de travail annuel du projet et ses indicateurs. Le Coordonnateur national informera le BP-PNUD de tous retards ou difficultés rencontrés pendant l'exécution afin d'apporter le soutien nécessaire ou de prendre les mesures correctives idoines en temps opportun. Le Coordonnateur national affinera les indicateurs de progrès et de performance/d'impact du projet en consultation avec toute l'équipe de projet au cours de l'Atelier de démarrage avec le soutien du BP-PNUD et sera assisté par l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM. Des buts spécifiques pour les indicateurs de progrès pendant l'exécution au cours de la première année, ainsi que leurs moyens de vérification seront établis au cours de cet Atelier. Ceux-ci permettront de savoir si le projet évolue selon le rythme prévu et dans la bonne direction et feront partie du Plan de travail annuel. Les buts et indicateurs pour les années suivantes seraient définis chaque année dans le cadre des activités d'évaluation et de planification internes exécutées par l'équipe de projet.

107. La mesure des indicateurs d'impact liés aux avantages mondiaux de la biodiversité se fera selon les calendriers établis pendant l'Atelier de démarrage à l'aide des notes du METT. Cette mesure sera effectuée par le truchement de sous-contrats ou de la conclusion d'accords de services avec des institutions pertinentes. Le suivi périodique des progrès liés à l'exécution sera effectué par le BP-PNUD par le biais de réunions trimestrielles avec le Partenaire à l'exécution ou à une fréquence plus grande, le cas échéant. Ce suivi permettra aux parties de faire le bilan des activités et de résoudre en temps opportun tous problèmes liés au projet en vue d'assurer l'exécution sans heurt du projet.

108. Le suivi annuel se fera par le truchement des réunions du Comité de pilotage du projet (RCPP). Cette réunion est la réunion du niveau le plus élevé des parties directement concernées par l'exécution d'un projet. Deux réunions du Comité de pilotage examineront les activités du projet deux fois par an. La première réunion aura lieu au cours de la première période de six

mois, à compter du démarrage de la pleine exécution du projet.

109. Le Coordonnateur national, en consultation avec le BP-PNUD et l'URC du PNUD-FEM préparera un REP/RRA du PNUD-FEM qui sera soumis aux membres du CPP au moins deux semaines avant la réunion du Comité de pilotage du projet pour examen et commentaires. Le REP/RRA sera également l'un des documents de base à examiner au cours des réunions du CPP. Le Coordonnateur national présentera le REP/RRA au Comité de pilotage du projet, en soulignant les questions stratégiques et les recommandations pour décision par les participants à la réunion. Il informera également les participants de tout accord intervenu au niveau des parties prenantes pendant la préparation du REP/RRA sur la manière de résoudre les problèmes opérationnels. Des revues séparées de chaque composante du projet pourraient être exécutées également, le cas échéant. Le Comité de pilotage du projet est habilité à suspendre les décaissements au cas où les critères de performance du projet ne seraient pas atteints. Des critères seront élaborés au cours de l'Atelier de démarrage en fonction des taux de réalisations et des évaluations quantitatives de la réalisation des produits.

110. La RCPP finale se tiendra au cours du dernier mois des opérations du projet. Le Coordonnateur national est responsable de la préparation du Rapport final et de sa présentation au BP-PNUD et à l'URC du PNUD-FEM. Il sera établi sous forme de projet au moins deux mois avant la RCPP finale, afin de permettre son examen et servira de base aux discussions au cours de la RCPP. La réunion finale examinera l'exécution de l'ensemble du projet, en accordant une attention particulière au point de savoir si le projet a atteint ses objectifs et contribué à la réalisation de l'objectif environnemental plus large. Elle décidera également si des mesures sont nécessaires, en particulier pour assurer la durabilité des résultats du projet. Elle tiendra lieu de mécanisme permettant de tirer des leçons et d'en tenir compte dans le cadre d'autres projets en cours d'élaboration ou d'exécution.

111. Les Bureaux pays du PNUD et l'URC du PNUD-FEM, le cas échéant, effectueront des visites annuelles dans les sites du projet, selon un calendrier convenu qui sera présenté de manière détaillée dans le Rapport de démarrage/Plan de travail annuel du projet afin d'évaluer de première main les progrès réalisés au titre du projet. Tout autre membre du Conseil de projet peut également y participer. Un Rapport de visite de terrain/BTOR sera établi par le BP et l'URC du PNUD-FEM et distribué, au moins un mois après la visite, à l'équipe de projet, à tous les membres du Conseil de projet et au PNUD-FEM.

### ***Etablissement de rapports au titre du projet***

112. Le Coordonnateur national, en collaboration avec l'équipe élargie du PNUD-FEM sera responsable de la préparation et de la présentation des rapports suivants qui font partie du processus de suivi. Les six premiers rapports sont obligatoires et concernent strictement le suivi, tandis que les deux derniers ont un caractère plus général dont la fréquence et la nature dépendront du projet et seront déterminés pendant l'exécution.

113. Un Rapport de démarrage de projet sera élaboré immédiatement après l'Atelier de démarrage. Il contiendra le Plan de travail de la première année/annuel détaillé réparti en périodes trimestrielles présentant de manière circonstanciée les activités et les indicateurs de

progrès qui orienteront l'exécution pendant la première année du projet. Ce Plan de travail comprendra les dates des visites de terrain spécifiques, des missions de soutien du BP-PNUD ou de l'Unité régionale de coordination (URC) ou des consultants, ainsi que des dates pour les réunions des structures de prise de décision du projet. Le Rapport comprendra également un budget de projet détaillé pour la première année de pleine exécution, établi sur la base du Plan de travail annuel et comprenant toutes les exigences de suivi et d'évaluation nécessaires en vue de mesurer efficacement la performance du projet pendant la période de 12 mois considérée. Le Rapport de démarrage comprendra une section narrative plus détaillée sur les rôles et responsabilités institutionnels, ainsi que les activités de coordination et les mécanismes de rétroaction des partenaires concernés par le projet. En outre, une section sera ajoutée sur les progrès accomplis au titre des activités de mise en place et de démarrage du projet. Celle-ci passera également en revue les mises à jour que requièrent les changements des conditions extérieures qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution du projet. Une fois finalisé, le rapport sera distribué aux homologues du projet qui disposeront d'une période d'un mois calendaire pour faire des commentaires et poser des questions. Avant sa distribution, le RD sera examiné par le Bureau pays du PNUD et l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM.

114. Un Rapport de revue annuel sera établi par le Coordonnateur national et partagé avec le Comité de pilotage du projet. En tant qu'outil d'autoévaluation de la direction du projet, il ne nécessite pas un processus de préparation encombrant. Comme exigence minimum, le Rapport de revue annuel comprend le format standard Atlas pour le Rapport d'activité de projet (RAP). Il couvre toute l'année et comprend des informations mises à jour pour chaque élément du rapport d'activité de projet, ainsi qu'un résumé des résultats obtenus, eu égard au but annuel fixé à l'avance au niveau du projet. En tant que tel, il peut être facilement utilisé pour promouvoir le dialogue avec le Comité de pilotage et les partenaires du projet. Un RRA sera établi sur une base annuelle avant la réunion du Comité de pilotage du projet afin de refléter les progrès réalisés en vue de l'exécution du Plan de travail annuel et d'évaluer la performance du projet à l'effet de contribuer aux réalisations escomptées par le truchement des produits et du travail de partenariat. Le RRA devrait comprendre les sections suivantes : i) les risques et problèmes liés au projet ; ii) les progrès réalisés par le projet par rapport aux indicateurs et buts définis à l'avance ; et iii) la performance en matière de réalisations.

115. La Revue de l'exécution du projet (REP) est un processus de suivi annuel exigé par le FEM. Il est devenu un important outil de gestion et de suivi pour les gestionnaires de projet et constitue le principal mécanisme permettant de tirer des leçons des projets en cours d'exécution. Une fois le projet exécuté pendant une année, un Rapport d'exécution de projet doit être établi par le BP, de concert avec l'équipe de projet. Le REP doit être établi de manière participative en juillet et examiné avec le BP et l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM pendant le mois d'août afin que la version finale soit présentée au siège du PNUD-FEM au cours de la première semaine de septembre.

116. Rapports trimestriels d'activité : L'équipe de projet soumettra, sur une base trimestrielle, des rapports courts présentant les principales informations récentes sur l'exécution du projet au Bureau pays du PNUD et à l'URC du PNUD-FEM.

117. Rapports de suivi ATLAS du PNUD : Un Rapport combiné de dépenses (RCR) résumant toutes les dépenses du projet doit être établi et publié sur une base trimestrielle. Le Gestionnaire

de projet doit envoyer ce rapport au Comité de pilotage du projet pour examen et il doit être certifié par le Partenaire à l'exécution. Les cadres logiques suivants doivent être établis : i) le Cadre des questions sert à présenter et à assurer le suivi de toutes les questions liées à l'exécution du projet. Il appartient au Coordonnateur national d'assurer le suivi, de recenser et de sérier les questions et de veiller à ce que tous les problèmes liés au projet soient examinés de manière judicieuse ; ii) le Cadre des risques est élaboré pendant l'exécution du projet afin de recenser les risques potentiels et les mesures y relatives en vue d'y remédier. Il appartient au Coordonnateur national de tenir et de mettre à jour le Cadre des risques, en utilisant Atlas ; et iii) le Cadre des leçons apprises est maintenu pendant toute l'exécution du projet afin de prendre en compte les idées et les leçons fondées sur les expériences et comportements, bons ou mauvais. Il appartient au Coordonnateur national de tenir et de mettre à jour le Cadre des leçons apprises.

118. Rapport final de projet : Au cours des trois derniers mois du projet, l'équipe de projet établit le Rapport final de projet. Ce rapport complet résume tous les activités, réalisations et produits du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints ou non atteints, les structures et les systèmes appliqués, etc. et constitue la présentation finale des activités du projet pendant sa durée de vie. Il formule également des recommandations pour toutes autres mesures à prendre en vue d'assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du projet.

119. Rapports thématiques périodiques : Tel qu'exigé par le PNUD, le PNUD-FEM ou le Partenaire à l'exécution, l'équipe de projet établit des rapports thématiques spécifiques mettant l'accent sur des questions ou domaines d'activité spécifiques. La demande de rapports thématiques est soumise à l'équipe de projet par écrit par le PNUD et indique clairement la question ou les activités qui doivent faire l'objet de rapports. Ces rapports peuvent être utilisés sous forme d'exercice de leçons apprises, de supervision spécifique dans des domaines clés ou d'exercices de résolution de problèmes afin d'évaluer et de surmonter les obstacles et difficultés rencontrés. Le PNUD est invité à réduire au minimum ses demandes de rapports thématiques et, lorsque ceux-ci sont nécessaires, il faut prévoir suffisamment de temps pour leur préparation par l'équipe de projet.

120. Les rapports techniques sont des documents détaillés qui couvrent des domaines spécifiques de l'analyse ou des spécialisations scientifiques dans le cadre du projet global. Dans le cadre du Rapport d'évaluation, l'équipe de projet prépare un projet de liste de rapports, présentant de manière détaillée les rapports techniques censés être établis sur les domaines d'activité clés pendant le projet et les dates cibles provisoires. Le cas échéant, cette liste de rapports est révisée et mise à jour, et intégrée dans les RAA ultérieurs. Les rapports techniques peuvent être également établis par des consultants extérieurs et doivent être des analyses complètes et spécialisées de domaines de recherche clairement définis dans le cadre du projet et de ses sites. Ces rapports techniques représentent, le cas échéant, la contribution fondamentale du projet aux domaines spécifiques et sont utilisés dans le cadre des efforts de diffusion des informations et pratiques optimales pertinentes aux niveaux local, national et international.

121. Les publications du projet constituent une méthode importante de cristalliser et de diffuser les résultats et réalisations du projet. Ces publications peuvent être des textes scientifiques ou d'information sur les activités et réalisations du projet sous forme d'articles de revue, de publications multimédia, etc. Elles peuvent reposer sur les rapports techniques, selon la pertinence, la valeur scientifique, etc. de ces rapports ou peuvent être des résumés ou des

compilations d'une série de rapports techniques et d'autres activités de recherche. L'équipe de projet détermine si l'un des rapports techniques mérite d'être publié de manière formelle. De même, en consultation avec le PNUD, le gouvernement et les autres groupes de parties prenantes pertinents, elle planifie et produit ces publications dans un format cohérent et susceptible d'être reconnu. Les ressources du projet doivent être définies et allouées à ces activités, le cas échéant, selon le budget du projet.

## **EVALUATIONS ET AUDITS INDEPENDANTS ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS FINANCIERS**

122. Le projet fera l'objet d'au moins deux évaluations externes indépendantes comme suit : une évaluation indépendante à mi-parcours sera effectuée exactement au milieu de la durée de vie du projet. L'évaluation à mi-parcours déterminera les progrès accomplis en vue de l'atteinte des réalisations et identifiera des mesures correctives, le cas échéant. Elle portera essentiellement sur l'efficacité, l'efficience et l'opportunité de l'exécution du projet ; présentera les points saillants des questions qui appellent des décisions et des mesures, ainsi que les leçons initiales tirées de la conception, de l'exécution et de la gestion du projet. Les conclusions de cette revue seront intégrées sous forme de recommandations en vue d'améliorer l'exécution pendant la deuxième moitié de la durée de vie du projet. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de l'évaluation à mi-parcours seront décidés après consultation entre les parties au document du projet. Les termes de référence de cette évaluation à mi-parcours seront préparés par le BP-PNUD sur la base de l'orientation de l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM.

123. Une évaluation finale indépendante sera effectuée trois mois avant la dernière réunion du Comité de pilotage du projet et portera essentiellement sur les mêmes questions que l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation finale se penchera également sur l'impact et la durabilité des résultats, notamment la contribution au renforcement des capacités et à la réalisation des objectifs environnementaux globaux. Elle devrait formuler des recommandations pour les activités de suivi. Les termes de référence de cette évaluation seront élaborés par le BP-PNUD sur la base de l'orientation de l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM.

### ***Apprentissage et partage du savoir***

124. Les résultats du projet seront diffusés au sein et en dehors de sa zone d'intervention par le truchement d'un certain nombre de réseaux et de fora de partage d'information existants. En outre, le projet participera, le cas échéant, aux réseaux financés par le PNUD/FEM, organisés à l'intention du personnel d'encadrement supérieur travaillant sur les projets qui partagent des caractéristiques communes. L'Unité régionale de coordination du PNUD/FEM a créé une plateforme électronique pour le partage des leçons entre les coordonnateurs de projet. Le projet identifiera et participera, le cas échéant, aux réseaux scientifiques axés sur les politiques et/ou aux autres réseaux qui peuvent comporter des avantages pour l'exécution du projet par le truchement des leçons apprises. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons qui pourraient être avantageuses pour la conception et l'exécution de projets futurs similaires. L'identification et l'analyse des leçons constituent un processus permanent, et la nécessité de communiquer ces leçons en tant que l'une des principales contributions du projet constitue une

exigence qui doit être respectée au minimum une fois tous les 12 mois. Le PNUD/FEM fournira un format qui aidera l'équipe de projet à répartir en catégories, documenter et établir des rapports sur les leçons apprises.

### *Clause relative à l'audit*

125. Le gouvernement soumettra au Représentant résident des états financiers périodiques certifiés et effectuera un audit annuel des états financiers concernant la situation des fonds du PNUD (y compris du FEM) selon les procédures en vigueur stipulées dans les Manuels de programmation et des finances. L'audit sera effectué selon les règlements financiers et les règles et politiques d'audit du PNUD par un auditeur légalement reconnu par le gouvernement ou par un auditeur commercial recruté par celui-ci.

**Tableau 16 : Activités de S&E, responsabilités, budget et délais**

Type d'activité de S&E	Acteurs responsables	Budget en \$ EU <i>hormis le temps du personnel de l'équipe de projet</i>	Délais
Atelier de démarrage	Coordonnateur de projet BP-PNUD PNUD-FEM	10 000	Au cours des deux premiers mois suivant le démarrage du projet
Rapport de démarrage	Equipe de projet BP-PNUD	Néant	Immédiatement après l'AD
Mesure des moyens de vérification pour les indicateurs du but du projet	Le Coordonnateur de projet supervisera le recrutement pour les études spécifiques et les institutions et déléguera les responsabilités aux membres pertinents de l'équipe.	A finaliser pendant la Phase et l'Atelier de démarrage. Coût indicatif : 15 000	Démarrage, milieu et fin du projet
Mesure des moyens de vérification des progrès et de la performance du projet (mesurés sur une base annuelle)	Supervision par le Gestionnaire de projet, l'équipe de projet	A déterminer dans le cadre de la préparation du Plan de travail annuel. Coût indicatif : 8 000 (annuel) ; Total : 32 000	Sur une base annuelle avant le RRA/REP et jusqu'à l'élaboration des plans de travail annuels
RRA et REP	Equipe de projet BP-PNUD PNUD-FEM	Néant	Sur une base annuelle
Rapports trimestriels d'activité	Equipe de projet	Néant	Sur une base trimestrielle
RCR	Gestionnaire de projet	Néant	Sur une base trimestrielle
Cadre logique des questions	Gestionnaire de projet BP-PNUD, personnel du programme	Néant	Sur une base trimestrielle
Cadre logique des risques	Gestionnaire de projet BP-PNUD, personnel du	Néant	Sur une base trimestrielle

Type d'activité de S&E	Acteurs responsables	Budget en \$ EU <i>hormis le temps du personnel de l'équipe de projet</i>	Délais
	programme		
Cadre logique des leçons apprises	Gestionnaire de projet BP-PNUD, personnel du programme	Néant	Sur une base trimestrielle
Evaluation à mi-parcours	Equipe de projet BP-PNUD Consultants extérieurs de l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM (c'est-à-dire l'équipe d'évaluation)	40 000	A mi-parcours de l'exécution du projet
Evaluation finale	Equipe de projet, BP-PNUD Consultants extérieurs de l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM (c'est-à-dire l'équipe d'évaluation)	40 000	A la fin de l'exécution du projet
Rapport final	Equipe de projet Consultant local du BP-PNUD	Néant	Au moins un mois avant la fin du projet
Leçons apprises	Equipe de projet Unité régionale de coordination du PNUD-FEM (formats suggérés pour la documentation des pratiques optimales, etc.)	12 000 (moyenne de 3 000 par an)	Sur une base annuelle
Audit	BP-PNUD Equipe de projet	8 000	Sur une base annuelle
<b>COÛT INDICATIF TOTAL</b> <i>hormis le temps du personnel de l'équipe de projet et le personnel du PNUD et les frais de voyage</i>		157 000 \$ EU	

## CINQUIÈME PARTIE : Contexte juridique

126. Le présent Document de projet sera l'instrument visé en tant que tel à l'Article I de l'Accord d'assistance de base standard entre le Gouvernement du Mali et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé par les parties le 29 janvier 1982. L'organe d'exécution du pays hôte, conformément à l'Accord d'assistance de base standard, se référera à l'organe de coopération du gouvernement décrit dans ledit Accord.

127. Le/la Représentant(e) résident(e) du PNUD à Bamako est autorisé(e) à apporter par écrit

les types de révisions suivants au présent Document de projet, pour autant qu'il/elle ait vérifié l'accord y relatif par le truchement de l'Unité du PNUD-EEG et se soit assuré(e) que les autres signataires du Document de projet n'ont aucune objection concernant les changements proposés :

- a) *la révision ou l'adjonction de toutes annexes du Document de projet ;*
- b) *les révisions qui ne nécessitent pas de changements importants concernant les objectifs, produits ou activités immédiats du projet, mais sont dus à la réorganisation des moyens déjà convenus ou suite aux augmentations de coût liées à l'inflation ;*
- c) *les révisions annuelles obligatoires qui étalent sur une période plus longue la fourniture des moyens approuvés du projet ou l'augmentation des coûts d'expert ou d'autres coûts due à l'inflation ou prenant en compte la souplesse des dépenses de l'organe ; et*
- d) *l'inclusion d'annexes et de pièces jointes supplémentaires, uniquement tel que stipulé dans le présent Document de projet.*

## SECTION II : CADRE STRATÉGIQUE DE RÉSULTATS (CSR) ET VALEUR AJOUTÉE DU FEM

### PREMIÈRE PARTIE : Cadre stratégique de résultats, analyse du CSR (ex-Cadre logique du FEM)

#### CADRE DES INDICATEURS AU TITRE DU CSR

Objectif/réalisation	Indicateur	Référence	But à la fin du projet	Source d'information	Risques et hypothèses
Objectif : Etendre la couverture du domaine des aires protégées du Mali et améliorer l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées, en mettant l'accent sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d'AP.	1. Augmentation de la superficie du territoire national gérée sous forme d'aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5,6 millions d'hectares d'aires protégées classées (4,5 % de la superficie du Mali), dont au moins 350 000 ha sont des parcs sur papier dans le Sud-Ouest du Mali.</li> <li>- Les principaux habitats dans la région du Bafing-Falémé-Baoulé demeurent non protégés ou sont classés récemment.</li> <li>- Aucune réserve de biosphère transfrontalière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le domaine national des AP comprend au moins 5,7 millions d'ha d'AP classées (plus de 4,6 % de la superficie du Mali, y compris 100 000 ha de nouvelles aires protégées créées).</li> <li>- 350 000 ha d'anciens parcs sur papier et 100 000 ha de nouvelles AP dans la région du Bafing-Falémé-Baoulé font l'objet d'une bonne gestion.</li> <li>- La réserve de biosphère transfrontalière est créée.</li> </ul>	Lois et décrets Résultats du METT	<p><u>Risques</u> : Manque d'engagement du gouvernement à apporter les changements nécessaires</p> <p><u>Hypothèse</u> : Le gouvernement s'engage et soutient le nouvel Office de gestion des AP.</p>
	2. Amélioration des notes moyennes au titre du METT pour les aires protégées du Mali	Notes moyennes au titre du METT de 17,5 %	Note moyenne au titre du METT : 28 %	Application de l'Évaluation à mi-parcours (EMP) du METT et Évaluation finale (EF)	
	3. Réduction de la conversion des forêts galeries et des savanes arborées en terres agricoles	Déforestation annuelle : forêts galeries savanes arborées	Forêts galeries : 0,5 % Savanes arborées : 2 % par an (y compris l'agriculture par rotation)	Données de télédétection et analyse	

Objectif/ réalisation	Indicateur	Référence	But à la fin du projet	Source d'information	Risques et hypothèses																								
Réalisation 1 : Le Cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées créé un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.	1. La superficie totale des terres représentatives des zones de forêts soudaniennes et soudano- guinéennes du Sud-Ouest du Mali et couverte par un statut de protection officiel en tant qu'aires de base dans la Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé existante et la partie malienne proposée pour la réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé	731 527 hectares d'aires protégées de base classées	Au moins 860 000 hectares d'aires protégées de base classées	Rapports annuels de la DNEF, METT complet, Journal officiel	<u>Risque</u> : Le manque de volonté politique ralentit le processus réglementaire et administratif.  <u>Hypothèse</u> : Volonté politique suffisante pour les produits proposés du projet																								
	2. Tableau de notation de l'évaluation des capacités  [Voir Annexe 2]	<table border="0"> <tr> <td>Systémique</td> <td>10/30</td> <td>32 %</td> </tr> <tr> <td>Institutionnel</td> <td>11/45</td> <td>27 %</td> </tr> <tr> <td>Individuel</td> <td>7/21</td> <td>33 %</td> </tr> <tr> <td>Moyenne</td> <td>28/96</td> <td>29 %</td> </tr> </table>	Systémique	10/30	32 %	Institutionnel	11/45	27 %	Individuel	7/21	33 %	Moyenne	28/96	29 %	<table border="0"> <tr> <td>Systémique</td> <td>18/30</td> <td>57 %</td> </tr> <tr> <td>Institutionnel</td> <td>24/45</td> <td>51 %</td> </tr> <tr> <td>Individuel</td> <td>10/21</td> <td>46 %</td> </tr> <tr> <td>Moyenne</td> <td>52/96</td> <td>54 %</td> </tr> </table>	Systémique	18/30	57 %	Institutionnel	24/45	51 %	Individuel	10/21	46 %	Moyenne	52/96	54 %	Evaluation des capacités Tableau de notation appliqué pendant l'EMP et l'EF	
	Systémique	10/30	32 %																										
Institutionnel	11/45	27 %																											
Individuel	7/21	33 %																											
Moyenne	28/96	29 %																											
Systémique	18/30	57 %																											
Institutionnel	24/45	51 %																											
Individuel	10/21	46 %																											
Moyenne	52/96	54 %																											
3. Tableau de notation de la durabilité financière  Composantes : 1) Cadres juridique, réglementaire et institutionnel ; 2) Planification des activités et outils pour la gestion économique ; 3) Outils pour la génération de revenu  Total/moyenne	[Voir Annexe 3]	<table border="0"> <tr> <td>9,0 %</td> <td>(7/79)</td> </tr> <tr> <td>6,6 %</td> <td>(4/61)</td> </tr> <tr> <td>5,3 %</td> <td>(3/57)</td> </tr> <tr> <td>7,1 %</td> <td>(14/197)</td> </tr> </table>	9,0 %	(7/79)	6,6 %	(4/61)	5,3 %	(3/57)	7,1 %	(14/197)	<table border="0"> <tr> <td>But</td> <td></td> </tr> <tr> <td>20 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>20 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>20 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total - 22 %</td> <td></td> </tr> </table>	But		20 %		20 %		20 %		Total - 22 %		Durabilité financière Tableau de notation appliqué pendant l'EMP et l'EF							
9,0 %	(7/79)																												
6,6 %	(4/61)																												
5,3 %	(3/57)																												
7,1 %	(14/197)																												
But																													
20 %																													
20 %																													
20 %																													
Total - 22 %																													
Réalisation 2 : Des modèles de gestion dans trois unités d'AP pilotes fournissent des exemples reproductibles de pratiques optimales en	1. Efficacité de la gestion des AP dans les sites de projet (notation METT – points totaux possibles = 102)  [Voir Annexe 3]	<table border="0"> <tr> <td>Kouroufing</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Wongo</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>Sanctuaire des chimpanzés</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>WR de Mandé Wula</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>CFR de Yoroya</td> <td>13</td> </tr> </table>	Kouroufing	17	Wongo	18	Sanctuaire des chimpanzés	18	WR de Mandé Wula	18	CFR de Yoroya	13	<table border="0"> <tr> <td>Kouroufing</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>Wongo</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>Sanctuaire des chimpanzés</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>WR de Mandé Wula</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>CFR de Yoroya</td> <td>17</td> </tr> </table>	Kouroufing	22	Wongo	23	Sanctuaire des chimpanzés	23	WR de Mandé Wula	23	CFR de Yoroya	17	Application du METT pendant l'évaluation à mi- parcours (EMP) et l'évaluation finale (EF)	<u>Risques</u> : Risque opérationnel dû à l'insuffisance du financement et de la collaboration des partenaires				
	Kouroufing	17																											
Wongo	18																												
Sanctuaire des chimpanzés	18																												
WR de Mandé Wula	18																												
CFR de Yoroya	13																												
Kouroufing	22																												
Wongo	23																												
Sanctuaire des chimpanzés	23																												
WR de Mandé Wula	23																												
CFR de Yoroya	17																												
2. Outils de gestion de base des AP en place : plan de gestion, gestionnaire, personnel et ressources des AP disponibles	Aucun plan de gestion actif pour l'une des AP pilotes Aucun personnel permanent ou de gestion	Plans de gestion disponibles en ligne Gestionnaire et personnel en place et formés	Plans de gestion et rapports annuels des AP	<u>Hypothèses</u> : Bonne																									

Objectif/ réalisation	Indicateur	Référence	But à la fin du projet	Source d'information	Risques et hypothèses
matière de gestion en vue d'assurer une gestion économique durable des AP au Mali.	3. Les moyens d'existence de rechange génèrent des revenus plus élevés pour les populations locales.	pour l'une des AP pilotes Aucune activité économique d'écotourisme dans la région	Trois (3) nouvelles opérations d'écotourisme à base communautaire génèrent des revenus et des emplois.	Rapports annuels de projet Questionnaires	collaboration avec le gouvernement aux niveaux régional et local, avec les parties prenantes locales et les partenaires au projet
Réalisation 3 : La conservation du territoire plus large dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduit les pressions sur les AP de base et la biodiversité.	1. Situation quantifiable du couvert végétal dans les zones tampons et de transition (ZTT) de la biosphère du Bafing-Falémé	Aucune carte exacte de l'utilisation des terres de l'AP et de la ZTT disponible Aucun découpage en zones marquées Aucun statut juridique clair pour la ZTT des réserves de biosphère	Photographie aérienne et images satellitaires traitées dans le SIG ZTT clairement marquée au sol – observation directe Statut juridique clarifié et compris par 50 % des chefs de village dans les villages environnants (questionnaires)	Produits du SIG Rapports annuels Vérification sur le terrain	<u>Risques</u> : Forte augmentation de la population ou d'autres pressions dans la zone cible du projet  <u>Hypothèses</u> : Solide partenariat avec le gouvernement, le secteur privé et d'autres partenaires
	2. Stabilisation du nombre et distribution des espèces de faune menacées faisant l'objet d'indicateurs ou migratoires dans les habitats critiques	Elan de Derby : 0,01 individu/ km <sup>2</sup> (estimation) Antilope rouanne : 0,47 individu/km <sup>2</sup> Buffle : 0,12 individu/km <sup>2</sup> Hippopotame - inconnu Lion - inconnu Chimpanzés – entre 1 800 et 3 500 individus au Mali	Augmentation moyenne de 10 % de la densité de la population à la fin du projet (enquêtes) Carte de distribution des espèces	Inventaire et rapports de suivi écologique	

## LISTE DES PRODUITS PAR REALISATION AU TITRE DU CSR

**But de développement du projet :** Contribuer à la conservation de la biodiversité importante au plan mondial au Mali et, en particulier, dans le Sud-Ouest du Mali riche en biodiversité où l'on rencontre encore des mammifères menacés tels que l'élan de Derby et le chimpanzé de l'Ouest.

**Objectif du projet :** Etendre la couverture du domaine des aires protégées du Mali et améliorer considérablement l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées du Mali, en mettant l'accent sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d'AP

Réalisations	Produits
Réalisation 1 : Le cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées crée un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.	<p>Produit 1.1 Les nouveaux cadres juridique, stratégique, institutionnel et de régime foncier sont en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition, les plans d'extension des AP afin de créer un cadre pour la cogestion des AP et des partenariats public-privé.</p> <p>Produit 1.2 La Stratégie nationale des AP (en cours de préparation) prend en compte, entre autres facteurs pertinents, le rôle du nouvel Office des AP, les options de financement durable, l'extension et la consolidation à long terme des AP, les impacts potentiels des changements climatiques sur le système d'AP, et définit les interventions immédiates sur site pour les AP très menacées ou les espèces menacées tributaires d'une série d'AP.</p> <p>Produit 1.3 Le système d'AP est étendu formellement d'environ 1 150 kilomètres carrés avec la création d'une nouvelle AP de base du côté malien de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé, la définition juridique des corridors à usages multiples et des zones tampons et de transition (ZTT) des réserves de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé, assurant une meilleure protection des passages de migration le long des écosystèmes riverains critiques (forêts galeries) dans le domaine des AP, et la création de nouvelles réserves gérées par les communautés.</p> <p>Produit 1.4 La DNEF et le nouvel Office des AP ont les capacités (renforcées grâce aux programmes de certification de la formation) de créer des partenariats stratégiques de gestion des AP (y compris avec les opérateurs touristiques et les pays voisins).</p> <p>Produit 1.5 Une stratégie pour la gestion financière consolidée et efficace du système national d'AP du Mali est élaborée et mise en œuvre (en mettant à profit le potentiel de développement de l'écotourisme).</p>
Réalisation 2 : Les modèles de	Produit 2.1 Trois zones pilotes d'AP, représentatives de la mosaïque de l'écosystème au Sud-Ouest du

<b>Objectif du projet :</b> Etendre la couverture du domaine des aires protégées du Mali et améliorer considérablement l'efficacité de la gestion du système d'aires protégées du Mali, en mettant l'accent sur la région du Sud-Ouest et en expérimentant de nouveaux modèles de gestion fondés sur les catégories internationales d'AP	
<b>Réalisations</b>	<b>Produits</b>
gestion dans trois unités d'AP pilotes fournissent des exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion en vue d'assurer une gestion économique durable des AP au Mali.	<p>Mali, sont opérationnelles (dotées d'un personnel et d'équipements suffisants et d'infrastructures de gestion) et comptent sur les plans et les engagements de financement du secteur privé et de l'Etat pour couvrir les dépenses courantes des AP.</p> <p>Produit 2.2 Les outils d'une gestion efficace des AP sont expérimentés.</p> <p>Produit 2.3 Au moins un partenariat modèle pour la gestion durable des zones d'intérêt cynégétique gérées par le privé est élaboré et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en corrigeant les faiblesses des modèles de gestion existants.</p> <p>Produit 2.4 Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et respectent les règlements de conservation en vigueur pour les AP pertinentes et afin de participer aux moyens d'existence de rechange et aux activités d'écotourisme.</p>
Réalisation 3 : La conservation du territoire plus large dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduit les principales pressions sur les AP de base et la biodiversité.	<p>Produit 3.1 Les corridors de migration spécifiques et quelques zones tampons et de transition (ZTT) de deux réserves de biosphère (Boucle du Baoulé et Bafing-Falémé) sont classés et gérés efficacement en tant qu'aires protégées de la Catégorie VI (aires protégées de ressources gérées) de l'UICN.</p> <p>Produit 3.2 La gestion des principaux corridors de migration et des ZTT repose sur un exercice de zonage approfondi et participatif, ainsi que sur une planification de la gestion intégrée dans les cadres de développement local qui sont approuvés par le gouvernement aux niveaux national et local, le secteur privé, les parties prenantes communautaires et les ONG.</p> <p>Produit 3.3 La création d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</p>

128. Une liste d'activités détaillée et un chronogramme y relatif par produit est en train d'être élaborée et sera finalisée au démarrage du projet.

## **DEUXIEME PARTIE : Analyse des coûts différentiels**

### **TENDANCE DE BASE DU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'AP DU MALI ET PRINCIPAUX PROGRAMMES DE BASE**

129. Tendance de base du développement du système d'AP du Mali et des principaux programmes de base : Les programmes de base peuvent être répartis en trois principaux domaines correspondant aux trois réalisations du projet. Ceux-ci sont décrits ci-dessous.

130. Dans le scénario de base, les aires protégées du Mali demeurent sous-financées et gérées de manière inappropriée, les connaissances tirées des projets réussis et des expériences d'AP ne sont pas consolidées par le pays et les pressions existantes dans le Sud-Ouest du Mali continuent de réduire la biodiversité importante au plan mondial au sein et autour des aires protégées existantes et proposées. En particulier, le déficit de financement actuel de 4 à 5,4 millions de dollars demeure le même ou augmente, tous les indicateurs concernant l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées demeurent en deçà des niveaux acceptables, les connaissances importantes qui existent au niveau des individus et des projets isolés ne sont pas mises à profit pour l'apprentissage institutionnel, et la biodiversité importante au plan mondial continue d'être perdue. Les aires protégées existantes dans la région du Bafing-Falémé demeurent des parcs sur papier et demeurent caractérisées par la détérioration progressive des habitats et le braconnage.

#### ***Objectif environnemental mondial***

131. La mise en œuvre du présent projet comportera des avantages environnementaux mondiaux immédiats grâce à l'extension du réseau d'AP et au rétablissement, ainsi qu'à la conservation de l'habitat des espèces menacées telles que l'élan géant (*Taurotragus derbianus*), le léopard (*Panthera pardus*) et les chimpanzés de l'Ouest (*Pan troglodytes versus*) dans la zone du Bafing, et le crocodile (*Crocodylus niloticus*), l'hippopotame (*Hippopotamus amphibious*) et le bubale rouge (*Alcephalus buselaphus*) dans les régions du Baoulé et du Bafing-Falémé, et au niveau du territoire plus large dans la ZTT de ces deux réserves de biosphère. Ceci contribuera à la conservation des écosystèmes de savane arborée importants au plan mondial du Sud-Ouest du Mali.

#### ***Solution de rechange***

132. Dans la solution de rechange du FEM, les aires protégées qui ne sont pas gérées à l'heure actuelle ni financées du tout (AP du Bafing-Falémé) deviendront des exemples pilotes de pratiques de gestion réussies et novatrices, le déficit de financement sera réduit grâce à la mise en place de nouveaux mécanismes pour mobiliser le financement des bailleurs de fonds et percevoir des redevances d'usagers, une institution semi-autonome d'AP sera créée et formée en vue de mettre à profit les acquis à travers le pays, assurant ainsi la conservation de la biodiversité importante au plan mondial.

#### ***Limites du système***

133. Etant donné que le projet aura un impact sur le système d'AP du Mali, les limites du système ont été définies comme étant tout le pays et comprennent tous les projets qui ont un impact positif potentiel important sur la gestion des aires protégées.

#### ***Résumé des coûts***

**Tableau 17 : Matrice des coûts différentiels**

Coût/avantage	Référence (B)	Solution de rechange (A)	Différentiel (A-B)
<b>AVANTAGES</b>			
<b>Avantages mondiaux</b>	Dans le scénario de référence, les efforts visant à gérer les réseaux d'AP existants du Mali échoueront en raison de l'insuffisance du financement, des capacités et de la coordination, entraînant une perte irréversible des populations restantes d'espèces importantes au plan mondial, notamment l'élan géant ( <i>Taurotragus derbianus</i> ) et les chimpanzés de l'Ouest ( <i>Pan troglodytes versus</i> ).	La création d'un Office semi-autonome de gestion des AP consolide les efforts nationaux visant à améliorer la gestion et le financement des AP, permettant au Mali de protéger sa biodiversité et ses principaux habitats restants dont dépendent cette biodiversité et les populations humaines. Les projets pilotes des approches de gestion efficace, y compris les participants des secteurs public et privé, assureront la reproduction des modèles réussis à travers la région. L'intégration de la gestion des AP dans le territoire plus large se traduira par la conservation à long terme des espèces menacées au plan mondial.	Les obstacles à la gestion réussie et économique des aires protégées du Mali sont supprimés grâce aux changements institutionnel, stratégique et juridique, à l'expérimentation de modèles participatifs efficaces et à une meilleure gestion du territoire avec une large gamme de parties prenantes.
<b>Avantages aux niveaux national et local</b>	Dans le scénario de référence, les efforts visant à réduire ou à renverser la tendance à la dégradation irréversible des forêts galeries, des savanes arborées et d'autres habitats, ainsi que la perte de la faune qu'ils font vivre échoueront en raison du manque de modèles, de financement et de capacités.	Avec la solution de rechange, la perte actuelle des habitats critiques et des voies de migration sera ralentie et les principales régions feront l'objet d'une bonne gestion grâce à des efforts judicieux. Les capacités du Mali à gérer les AP et les principaux habitats seront considérablement renforcées.	Les obstacles à une gestion avisée des ressources naturelles sont surmontés, permettant ainsi au secteur public, au secteur privé et à la société civile du Mali de réduire et de renverser à terme la tendance à l'accélération de la dégradation des ressources naturelles.
<b>COUTS</b>			
<b>Réalisation 1 :</b> Le cadre de gouvernance national (juridique, stratégique, institutionnel et financier) pour la gestion des aires protégées crée un cadre propice pour l'extension et la gestion durable du système d'AP.	<b>Référence : 0,376 million de \$</b>  PowPA – Stratégie des aires protégées du Mali (financement UICN) 0,276 \$  GTZ – Politique en matière de changement climatique 0,100 \$	<b>Solution de rechange : 2,638 millions de \$</b>	<b>Différentiel en millions de \$ :</b>  FEM 0,296 UICN 0,276 OPNBB WAMFA CA-RBT COBA MEF 1,600 Synergie Corps de la paix PNUD 0,090 <b>TOTAL 2,262</b>
<b>Réalisation 2 :</b> Les modèles de gestion dans trois	<b>Référence : 4,500 millions de \$</b>  Projet de l'UE appuyant la	<b>Solution de rechange : 10,850 millions de \$</b>	<b>Différentiel en millions de \$ :</b>  FEM 0,911 UICN

Coût/avantage	Référence (B)	Solution de rechange (A)	Différentiel (A-B)
unités d'AP pilotes fournissent des exemples reproductibles de pratiques optimales en matière de gestion économique durable des AP au Mali.	cartographie spatiale des ressources naturelles du Mali 4,000 \$  SIDA – Projet de la Suède sur la foresterie communautaire 0,5		OPNBB 4,151 WAMFA CA-RBT 0,050 COBA 0,150 MEF Synergie 1,033 Corps de la paix PNUD 0,055 <b>TOTAL 6,350</b>
<b>Réalisation 3 :</b> La conservation du territoire plus large dans les zones tampons et de transition des réserves de biosphère du Sud-Ouest du Mali réduit les pressions sur les AP de base et la biodiversité.	<b>Référence : 25,500 millions de \$</b>  PVBGE - Projet pour la valorisation de la biodiversité du Gourma et de ses éléphants (FEM, FFEM, GoM, autres bailleurs de fonds) 5,000 \$  Direction nationale des eaux et forêts – budget quinquennal estimatif 16,500 \$  Projet de l'UE appuyant la cartographie spatiale des ressources naturelles du Mali 4,000 \$  Financement estimatif pertinent des autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux dans le secteur de l'environnement (PNUD, BM, BAD, FAD et autres) 2,000 \$	<b>Solution de rechange : 26,799 millions de \$</b>	<b>Différentiel en millions de \$ :</b>  <b>FEM</b> 0,385 UICN OPNBB WAMFA 0,240 CA-RBT COBA MEF Synergie Corps de la paix 0,538 PNUD 0,136 <b>TOTAL 1,299</b>
<b>Autres :</b> L'Unité de gestion du projet, l'Equipe d'appui technique à l'exécution du programme, et le suivi indicatif	<b>n. d.</b>	<b>Solution de rechange : 1,107 millions de \$</b>	<b>Différentiel en millions de \$ :</b>  <b>FEM</b> 0,176 Corps de la paix 0,712 PNUD 0,219 <b>TOTAL 1,107</b>
<b>COUTS TOTAUX</b>	<b>Référence : 30,376 millions de \$</b>	<b>Solution de rechange : 41,394 millions de \$</b>	<b>Différentiel en millions de \$ :</b>  <b>FEM</b> 1,768 UICN 0,276 OPNBB 4,151 WAMFA 0,240

Coût/avantage	Référence (B)	Solution de rechange (A)	Différentiel (A-B)	
			CA-RBT	0,050
			COBA	0,150
			MEF	1,600
			Synergie	1,033
			Corps de la paix	1,250
			PNUD	0,500
			<b>TOTAL</b>	<b>11,018</b>

## SECTION III : BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

<b>ID du projet :</b>	Award 00060646 / ID 00076446
<b>Titre adju. :</b>	Projet AP Mali PIMS 3926

<b>Intitulé du projet :</b>	Extension et renforcement du système d'AP du Mali
<b>Partenaire à l'exécution (Organe d'exécution)</b>	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement Direction nationale des eaux et forêts - DNEF

Réalisations/ Activité Atlas du FEM	Partie resp./Agent d'exécution	ID du Fonds	Nom du bailleur de fonds	Code budg. ATLAS	Description du budget Atlas	Montant total (\$ EU)	Montant Année 1 (\$ EU)	Montant Année 2 (\$ EU)	Montant Année 3 (\$ EU)	Montant Année 4 (\$ EU)		
<b>Réalisation 1 : Cadre juridique, institutionnel, stratégique</b>	NEX	62000	FEM-10003	71200	Consultants internationaux	120 000	30 000	30 000	30 000	30 000	a	
	NEX	62000	FEM-10003	71400	Services contractuels - Individ	150 000	60 000	60 000	30 000	0	b	
	NEX	62000	FEM-10003	71600	Voyages	16 000	6 000	4 000	3 000	3 000	c	
	NEX	62000	FEM-10003	72100	Services contractuels-Sociétés	5 000	5 000	0	0	0	d	
	NEX	62000	FEM-10003	72800	Equipement informatique	5 000	5 000				e	
	<b>Sous-total FEM Activité Atlas 1 (Réalisation 1)</b>						<b>296 000</b>	<b>106 000</b>	<b>94 000</b>	<b>63 000</b>	<b>33 000</b>	
	NEX	04000	PNUD TRAC – 00012	71400	Services contractuels - Individ	90 000	30 000	30 000	30 000			f
<b>Sous-total TRAC Activité Atlas 1 (Réalisation 1)</b>						<b>90 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL ACTIVITE 1 (Réalisation 1)</b>						<b>386 000</b>	<b>136 000</b>	<b>124 000</b>	<b>93 000</b>	<b>33 000</b>		
<b>Réalisation 2 : Projets pilotes</b>	NEX	62000	FEM-10003	71200	Consultants internationaux	90 000	30 000	20 000	20 000	20 000	g	
	NEX	62000	FEM-10003	71400	Services contractuels - Individ	790 000	219 167	219 167	219 167	132 500	h	
	NEX	62000	FEM-10003	71600	Voyages	26 000	6 500	6 500	6 500	6 500	i	
	NEX	62000	FEM-10003	72800	Equipement informatique	5 000	5 000				j	
	<b>Sous-total FEM Activité Atlas 2 (Réalisation 2)</b>						<b>911 000</b>	<b>260 667</b>	<b>245 667</b>	<b>245 667</b>	<b>159 000</b>	
	NEX	04000	PNUD TRAC – 00012	72200	Equipement et mobilier	50 000	50 000					k
	NEX	04000	PNUD TRAC – 00012	73200	Changement de bureaux	5 000	5 000					l
<b>Sous-total TRAC Activité Atlas 2 (Réalisation 2)</b>						<b>55 000</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL ACTIVITÉ 2 (Réalisation 2)</b>						<b>966 000</b>	<b>315 667</b>	<b>245 667</b>	<b>245 667</b>	<b>159 000</b>		
	NEX	62000	FEM-10003	71200	Consultants internationaux	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	m	
	NEX	62000	FEM-10003	71300	Consultants locaux	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	n	
	NEX	62000	FEM-10003	71400	Services contractuels - Individ	130 000				130 000	o	
	NEX	62000	FEM-10003	72100	Services contractuels-Sociétés	160 000	40 000	40 000	40 000	40 000	p	
	NEX	62000	FEM-10003	72500	Fournitures	10 000	2 500	2 500	2 500	2 500	q	
	NEX	62000	FEM-10003	72800	Equipement informatique	5 000	5 000				r	
	<b>Sous-total FEM Activité Atlas 3 (Réalisation 3)</b>						<b>385 000</b>	<b>67 500</b>	<b>62 500</b>	<b>62 500</b>	<b>192 500</b>	
	NEX	04000	PNUD TRAC – 00012	71300	Consultants locaux	32 000	8 000	8 000	8 000	8 000	s	
	NEX	04000	PNUD TRAC – 00012	71600	Voyages	4 000	1 000	1 000	1 000	1 000	t	
	NEX	04000	PNUD TRAC – 00012	72100	Services contractuels-Sociétés	100 000	25 000	25 000	25 000	25 000	u	

	<b>Sous-total TRAC Activité Atlas 3 (Réalisation 3)</b>				136 000	34 000	34 000	34 000	34 000		
<b>TOTAL ACTIVITÉ 3 (Réalisation 3)</b>					<b>521 000</b>	<b>101 500</b>	<b>96 500</b>	<b>96 500</b>	<b>226 500</b>		
<b>Réalisation 3 : Gestion au niveau du territoire</b>	NEX	62000	FEM-10003	71400	Services contractuels-Individ	144 000	48 000	48 000	48 000	v	
	NEX	62000	FEM-10003	71600	Voyages	11 000	2 750	2 750	2 750	w	
	NEX	62000	FEM-10003	74100	Services professionnels	16 000	4 000	4 000	4 000	x	
	NEX	62000	FEM-10003	74500	Menues dépenses	5 000	1 250	1 250	1 250	y	
	<b>Sous-total FEM Activité Atlas 4 (Gestion du projet)</b>					<b>176 000</b>	<b>340 500</b>	<b>325 500</b>	<b>325 500</b>	<b>667 500</b>	
	NEX	04000	PNUD TRAC - 00012	71200	Consultants internationaux	24 000		12 000		12 000	z
	NEX	04000	PNUD TRAC - 00012	71300	Consultants locaux	10 000		5 000		5 000	aa
	NEX	04000	PNUD TRAC - 00012	71400	Services contractuels-Individ	124 000	31 000	31 000	31 000	31 000	bb
	NEX	04000	PNUD TRAC - 00012	71600	Voyages	8 000	2 000	2 000	2 000	2 000	cc
	NEX	04000	PNUD TRAC - 00012	72200	Equipement et mobilier	31 000	31 000				dd
NEX	04000	PNUD TRAC - 00012	72500	Fournitures	16 000	4 000	4 000	4 000	4 000	ee	
NEX	04000	PNUD TRAC - 00012	74500	Menues dépenses	6 000	1 500	1 500	1 500	1 500	y	
<b>Sous-total TRAC Activité Atlas 4 (Gestion du projet)</b>					<b>219 000</b>	<b>69 500</b>	<b>55 500</b>	<b>38 500</b>	<b>55 500</b>		
<b>TOTAL ACTIVITÉ 4 (Gestion du projet)</b>					<b>395 000</b>	<b>410 000</b>	<b>381 000</b>	<b>364 000</b>	<b>723 000</b>		
					.						
<b>SOUS-TOTAL FEM</b>					<b>1 768 000</b>	<b>774 667</b>	<b>727 667</b>	<b>696 667</b>	<b>1 052 000</b>		
<b>SOUS-TOTAL PNUD TRAC</b>					<b>500 000</b>	<b>188 500</b>	<b>119 500</b>	<b>102 500</b>	<b>89 500</b>		
					.						
<b>TOTAL GENERAL (en espèces)</b>					<b>2 268 000</b>	<b>963 167</b>	<b>847 167</b>	<b>799 167</b>	<b>1 141 500</b>		

<b>Notes sur le budget</b>	
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Véhicules du projet</b> : achetés avec les fonds du PNUD TRAC</li> <li>▪ <b>Voyages au niveau national</b> : Ces voyages vers les sites seront nécessaires pour le Coordonnateur national (au moins quatre visites par an dans chaque site), ainsi que pour d'autres membres de la CGP et les consultants du projet.</li> <li>▪ <b>Tous les voyages internationaux de l'équipe de coordination</b> (c'est-à-dire concernant la participation aux événements internationaux pertinents, notamment les COP de la CBD, les séminaires, le congrès sur les parcs, etc.) seront imputés sur le budget de voyages du PNUD.</li> </ul>
a	Consultants internationaux à court terme : 1) Financement des AP (20 semaines) ; 2) Spécialiste de la conception institutionnelle et des capacités (20 semaines)
b	Equipe de base du projet : Spécialiste du financement des AP (3 années), Spécialiste du développement institutionnel (2 années)
c	Voyages internationaux par les consultants à court et moyen terme (billets d'avion moyens 2 000 aller-retour)
d	Consultations et ateliers (y compris le démarrage) ; formation.
e	Equipements de TIC : 3 ordinateurs portables, 1 imprimante, logiciels et périphériques divers
f	Equipe de base du projet : Spécialiste de la législation et de l'élaboration des politiques (3 années)

Notes sur le budget	
g	Consultants internationaux à court terme : 1) Spécialiste de l'écotourisme (20 semaines) ; 2) Spécialiste de la conception institutionnelle et des capacités (20 semaines)
h	Equipe de base du projet : Conseiller technique principal international (3 années : une année pour la composante 2 et trois années pour la composante 2) ; Spécialiste de la gestion des AP (4 années) ; Gestion de la faune des AP (3,5 années) ; Suivi écologique (3,5 années), 12 agents d'AP (3 années) ; Chauffeurs (2 x 4 années, niveau des sites).
i	Voyages internationaux par les consultants à court et moyen terme et coûts des voyages dans le pays
j	Equipement informatique : 4 ordinateurs portables et une imprimante
k	Véhicules de service (x 2)
l	Modifications des locaux
m	Consultants internationaux à court terme : Spécialiste de la gestion du territoire (20 semaines)
n	Consultants nationaux à court terme : Spécialiste des moyens d'existence de rechange (20 semaines)
o	Conseiller technique principal international (3 années : une année pour la composante 2 et trois années pour la composante 2).
p	Consultations et ateliers (y compris le démarrage et le zonage du territoire) ; Contrat de services pour Synergie Environnement (voir Annexe 5), formation.
q	Carburant, pneumatiques, etc. et autres fournitures
r	Achat d'ordinateurs portables (3), de licences de logiciels (3), de disques durs d'ordinateurs portables (3), d'imprimantes (2), de GPS (4)
s	Consultants nationaux à court terme : Gestion du territoire (20 semaines), Utilisation durable des ressources (12 semaines)
t	Voyages internationaux des consultants à court et moyen terme
u	Accords de partenariat avec les ONG locales financées par le PNUD (voir Annexe 5).
v	Equipe de base de projet : Coordonnateur national (4 années)
w	Voyages liés à la gestion : fournitures liées aux voyages au niveau national (carburant, pièces de rechange, etc.)
x	Conception du site Web, Edition et publication assistée par ordinateur et traduction
y	Les coûts divers pourraient comprendre : 1) l'assurance, les frais bancaires et les autres menues dépenses soit pour l'unité de coordination du projet soit directement liées aux activités prévues pour une réalisation donnée ; 2) coûts divers liés aux ateliers et autres types de consultations (par exemple, impression, interprétation, location d'équipements, etc.) ; et/ou 3) coûts de communication.
z	Evaluation internationale du projet (8 semaines)
aa	Consultants nationaux à court terme : Evaluation du projet (10 semaines)
bb	Equipe de base de projet : Administration, Finances et RH (4 années) ; Chauffeur (4 années).
cc	Voyages internationaux (voir note générale)
dd	Allocation pour un véhicule tout terrain. Mobilier de bureau (6K \$)
ee	Coûts des voyages au niveau local (carburant, etc.)

## SECTION IV : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

### PREMIÈRE PARTIE : Lettres de cofinancement

#### APERÇU DES LETTRES DE COFINANCEMENT

*Tableau 18 : Aperçu des lettres de cofinancement du projet*

<i>Nom du cofinancier</i>	<i>Date</i>	<i>Pages</i>	<i>Langue *</i>	<i>Montants mentionnés dans les lettres ***</i>	<i>Montants considérés au titre du cofinancement du projet (en \$ EU)</i>
BRAO de l'UICN – Bureau régional à Ouagadougou	12 fév. 08	2	Français	276 000 \$ EU	276 000 \$
Opérations de gestion des terres du Parc national de la Boucle du Baoulé et des réserves adjacentes – Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement	28 oct. 09	4	Français	1 855 000 000 F CFA	4 150 631 \$
Association du forum des montagnes d'Afrique de l'Ouest	29 oct. 09	8	Français	600 000 \$ EU	600 000 \$
CA – RBT : Coalition de soutien au processus de création d'une réserve de biosphère transfrontalière entre le Mali, le Sénégal et la Guinée	02 nov. 09	10	Français	50 000 \$ EU	50 000 \$
COBA – Collectif des parties prenantes du Baoulé	02 nov. 09	12	Français	150 000 \$ EU	150 000 \$
Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement – Secrétariat général du ministère	13 nov. 09	14	Français	1 600 000 \$ EU	1 600 000 \$
SYNERGIE Environnement – Organisation à but non lucratif	30 nov. 09	16	Français	1 033 000 \$ EU	1 033 000 \$
PNUD (financement de base)	24 fév. 10	20	Anglais	500 000 \$ EU	500 000 \$
Corps de la paix	05 mars 10	18-23	Français et anglais	1 250 000 \$ EU	1 250 000 \$
<b>Total</b>					<b>9 249 631 \$</b>

Notes :

\* Les lettres qui ne sont pas en anglais sont accompagnées d'une traduction.

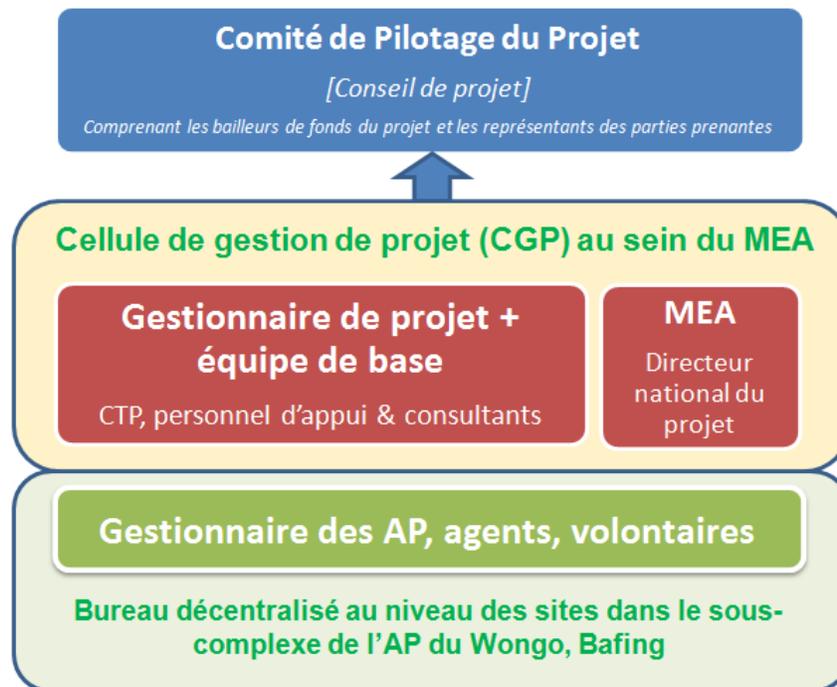
\*\* Il s'agit d'une contribution directe en espèces qui sera gérée par le PNUD dans le cadre du projet avec la même adjudication budgétaire.

\*\*\* Montants convertis en \$ EU selon le taux du marché à la date de présentation du projet.

-- Voir fichier séparé--

[Section IV-Part I\_PRODUC\_CofinancingLetters\_3926 Mali AP Project.pdf]

## DEUXIÈME PARTIE : Organigramme du projet



Note : Plusieurs consultants de projet (voir PRODOC Tableau 20 pour référence) pourraient être placés au niveau des sites, soit temporairement, soit en permanence afin de renforcer le volet Renforcement des capacités du projet sur le terrain.

## TROISIÈME PARTIE : Termes de référence du personnel clé du projet

### DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET

#### Contexte

Le Directeur national de projet (DNP) sera un ressortissant malien sélectionné par le Ministère de l'environnement et de l'assainissement (MEA) dont il sera le principal représentant au niveau de la gestion du projet. Il ne sera pas rémunéré à l'aide des ressources en espèces du projet fournies par le FEM ou le PNUD. Il s'agira d'un poste à temps partiel entièrement financé par le MEA. Le DNP assurera une communication étroite avec le Coordonnateur national de projet (Coordonnateur national) et le Conseiller technique principal (CTP) pour tous les aspects stratégiques du projet et, en particulier, les relations avec le gouvernement. Il/elle sera chargé(e) d'assurer une bonne communication entre le projet et le MEA. Du point de vue de la stratégie du projet, le DNP collaborera avec le CN et le CTP afin de faire rapport sur une base périodique au Comité de pilotage du projet (CPP). D'une manière générale, le DNP veillera à honorer les obligations du gouvernement au titre du projet, dans le cadre de la modalité d'exécution

nationale (NEX). Il/elle jouera le rôle de trait d'union avec le gouvernement, le PNUD et les autres agences des NU, les ONG et les partenaires du projet et, de concert avec le CN et le CTP, assurera une collaboration étroite avec d'autres agences des bailleurs de fonds qui cofinancent le projet.

#### Tâches et responsabilités

- Le Directeur national de projet sera responsable, d'une manière générale, de l'exécution du projet et de l'engagement du gouvernement. Il/elle orientera et supervisera les activités du Gestionnaire de projet sur une base quotidienne, de concert avec le PNUD et la GTZ ;
- le DNP devra veiller à la certification du plan de travail, des rapports financiers et des demandes d'avance de fonds au titre du projet, dont il assurera l'exactitude conformément au document de projet ;
- le DNP sera la personne autorisée qui approuvera tous les paiements à effectuer au titre du projet après certification par le Gestionnaire de projet ou le bureau pays du PNUD ;
- le DNP sera le signataire autorisé des services contractuels au titre du projet suite à l'approbation du CPP ; et
- le DNP sera responsable de l'organisation des réunions du Comité de pilotage du projet, en particulier la participation de haut niveau du gouvernement et d'autres parties prenantes pertinentes ;
- il/elle servira de trait d'union avec le PNUD, le MEA, les organismes gouvernementaux concernés et tous les partenaires du projet, notamment les organisations des bailleurs de fonds et les ONG afin d'assurer la coordination efficace de toutes les activités du projet ;
- il/elle aidera à établir les rapports d'activité du projet à soumettre au Comité de pilotage, et assurera la mise en œuvre des directives du Comité de pilotage ;
- il/elle effectuera des inspections régulières prévues ou inopinées de tous les sites, ainsi que des activités des unités de gestion des sites du projet.

#### Qualifications

- Justifier d'au moins 10 années d'expérience en matière de gestion des ressources naturelles et en eau ;
- être un haut responsable du MEA ;
- disposer de solides connaissances du contexte politique et socioéconomique, en particulier aux niveaux national et local dans la zone du projet.

### **COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET**

#### Contexte

Le Coordonnateur national de projet (CNP ou CN) sera un ressortissant malien recruté au niveau local et sélectionné suite à un processus concurrentiel. Il/elle sera responsable de la gestion générale du projet, notamment la mobilisation de toutes les ressources du projet, la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-contractants. Le CNP relèvera du Comité de pilotage du projet (CPP) en étroite consultation avec le RR du PNUD (ou le fonctionnaire des NU dûment désigné) pour toutes les questions importantes et administratives relatives au projet. Du point de vue de la stratégie du projet, le CNP, en collaboration avec le Directeur national de projet (DNP), soumettra des rapports périodiques au Comité de pilotage du projet (CPP). Il/elle collaborera avec le DNP afin de jouer le rôle de liaison avec le gouvernement, le PNUD et d'autres agences des NU, les ONG et les partenaires du projet, et maintiendra une collaboration étroite avec d'autres organismes des bailleurs de fonds qui cofinancent le projet.

### Tâches et responsabilités

- Superviser et coordonner la réalisation des produits du projet, conformément au document de projet ;
- mobiliser tous les moyens du projet conformément aux procédures du PNUD pour les projets exécutés au niveau national ;
- superviser et coordonner les activités de tout le personnel, des consultants et sous-contractants du projet ;
- coordonner le recrutement et la sélection du personnel du projet ;
- préparer et réviser les plans de travail et financiers du projet tel qu'exigé par le MEA et le PNUD ;
- assurer la liaison avec le PNUD, le MEA, les organismes gouvernementaux concernés et tous les partenaires du projet, notamment les organisations des bailleurs de fonds et les ONG pour la coordination efficace de toutes les activités du projet ;
- coordonner le soutien administratif aux sous-contractants et pour les activités de formation financées par le projet ;
- superviser et assurer la présentation en temps opportun du Rapport de démarrage, du Rapport d'exécution de projet/Rapport annuel de projet (RD/RAP), des rapports techniques, des rapports financiers trimestriels et d'autres rapports demandés par le PNUD, le FEM, le MEA et d'autres organismes de supervision ;
- diffuser les rapports du projet et répondre aux questions des parties prenantes concernées ;
- soumettre des rapports d'étape du projet au Comité de pilotage et assurer la mise en œuvre des directives du Comité de pilotage ;
- superviser l'échange et le partage des expériences et leçons avec les projets pertinents de conservation et de développement intégré à base communautaire aux niveaux national et international ;
- assurer l'exécution efficace et en temps opportun de toutes les composantes du projet ;
- aider les groupes communautaires, les municipalités, les ONG, le personnel, les étudiants et d'autres parties prenantes à acquérir les compétences nécessaires grâce aux ateliers de formation et à la formation sur le tas, renforçant ainsi leurs capacités institutionnelles ;
- coordonner et aider les institutions scientifiques à démarrer et à mettre en œuvre toutes les études de terrain et les composantes de suivi du projet ;
- aider et donner des conseils aux équipes responsables de la préparation des documentaires, de la publicité à la télévision, des guides et campagnes de sensibilisation, des études de terrain, etc. ; et
- effectuer des inspections régulières prévues et inopinées de tous les sites et activités des unités de gestion des sites du projet.

### Qualifications

- Justifier d'un diplôme supérieur (Maîtrise ou Doctorat) en gestion de la faune, en gestion des aires protégées ou en sciences environnementales ;
- justifier d'au moins 10 années d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ou de la faune ;
- justifier d'au moins 5 années d'expérience en gestion de projets/programmes ;
- avoir une expérience de travail dans les ministères et institutions nationales (MEA) serait un atout, mais non une condition sine qua non ;
- être capable de coordonner efficacement un grand projet multi-parties prenantes ;

- être en mesure de gérer des budgets, former et travailler efficacement avec le personnel de contrepartie à tous les niveaux et avec tous les groupes participant au projet ;
- disposer de bonnes aptitudes de rédaction, de présentation et d'établissement de rapports ;
- disposer de bonnes connaissances informatiques, en particulier la maîtrise de toutes les applications du paquet de MS Office et la recherche sur l'Internet ;
- avoir une bonne connaissance du contexte politique et socioéconomique des aires protégées, en particulier aux niveaux national et régional ;
- avoir d'excellentes aptitudes de communication écrite en français ; et
- une bonne connaissance de travail en anglais est exigée.

## **CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL**

### Contexte

Le Conseiller technique principal (CTP) sera responsable de l'appui technique global du projet. Il/elle apportera un soutien technique au Coordonnateur national de projet (CNP), au personnel et aux autres homologues du gouvernement. Le CTP coordonnera la fourniture des moyens techniques nécessaires, l'examen et la préparation des termes de référence et l'examen des produits des résultats des consultants et des autres sous-contractants. Le CTP sera un expatrié expérimenté. Il/elle relèvera directement du Coordonnateur national de projet.

### Tâches et responsabilités

- Apporter une assistance technique et stratégique pour les activités du projet, notamment la planification, le suivi et les opérations des sites et assurer le contrôle de qualité des interventions ;
- apporter un soutien pratique au Coordonnateur national de projet, au personnel de projet et aux autres homologues gouvernementaux dans les domaines de la gestion et de la planification des projets, de la gestion des activités des sites, du suivi et de l'évaluation de l'impact ;
- parachever les termes de référence des consultants et sous-contractants et aider à mettre en place le processus de sélection et de recrutement ;
- coordonner les activités de tous les consultants et sous-contractants, assurer la réalisation en temps opportun des produits escomptés, et assurer une synergie efficace entre les différentes activités sous-traitées ;
- aider le Coordonnateur national de projet à préparer et à réviser le Plan de gestion, ainsi que les Plans de travail annuels ;
- coordonner la préparation des rapports d'étape périodiques à la demande du Coordonnateur national de projet ;
- aider le Coordonnateur national de projet à préparer un Rapport combiné de revue de l'exécution/de projet annuel (REP/PR), le rapport de démarrage, les rapports techniques, les rapports financiers trimestriels à soumettre au PNUD, au FEM, ainsi qu'aux autres bailleurs de fonds et aux services gouvernementaux, le cas échéant ;
- aider à mobiliser le personnel et les consultants pendant l'évaluation à mi-parcours du projet et à entreprendre les révisions du programme et de la stratégie d'exécution sur la base des résultats de l'évaluation ;
- aider le Coordonnateur national de projet dans le cadre de ses activités de coordination avec

les partenaires du projet, les organisations des bailleurs de fonds, les ONG et les autres groupes afin d'assurer la coordination efficace des activités du projet ;

- documenter les leçons de l'exécution du projet et faire des recommandations au Comité de pilotage pour une mise en œuvre et une coordination plus efficaces des activités du projet ; et
- accomplir toutes autres tâches, telles que demandées par le Coordonnateur national de projet, le Comité de pilotage et les autres partenaires du projet.

### Qualifications

- Justifier d'un diplôme d'études supérieures (Maîtrise ou Doctorat) avec une expertise dans le domaine de la gestion des aires protégées, de la gestion de la faune, de la gestion des ressources naturelles ou de la gestion environnementale en général ;
- justifier d'au moins 10 années d'expérience professionnelle dont au moins huit au niveau international ;
- disposer de solides aptitudes en matière de suivi et d'évaluation et d'une expérience en matière d'exécution de projets environnementaux ;
- une expérience précédente avec des projets du FEM serait un atout ;
- capacité à coordonner efficacement une équipe d'experts et de consultants nombreuse et pluridisciplinaire ;
- être un négociateur efficace disposant d'excellentes aptitudes orales et de présentation ;
- excellentes aptitudes de rédaction en anglais ; et
- une bonne connaissance de travail du français.

## **ASSISTANT DU PROJET**

### Contexte

L'Assistant de projet sera recruté au niveau local suite à un processus concurrentiel ouvert. Il/elle sera responsable de l'administration générale du projet. L'Assistant de projet relèvera du Gestionnaire de projet. D'une manière générale, l'Assistant de projet sera responsable du soutien au Gestionnaire de projet en vue d'honorer les obligations du gouvernement au titre du projet, dans le cadre de la modalité d'exécution nationale (NEX).

### Tâches et responsabilités

- Collecter, enregistrer et tenir toutes les informations sur les activités du projet ;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des rapports d'activité ;
- assurer le suivi des activités, des budgets et des dépenses du projet ;
- donner des conseils à tous les homologues du projet sur les procédures administratives en vigueur et veiller à leur application adéquate ;
- tenir la correspondance et assurer la communication du projet ;
- appuyer l'élaboration des plans de travail du projet et la mise en œuvre des processus de planification opérationnelle et financière ;
- aider à mettre en œuvre les processus de passation de marchés et de recrutement ;
- aider à préparer les demandes de paiement pour les dépenses opérationnelles, les salaires, et l'assurance, etc. par rapport au budget et au plan de travail du projet ;
- assurer le suivi des décaissements en temps opportun par le BP-PNUD ;
- recevoir, examiner et distribuer la correspondance et annexer les informations de base nécessaires ;

- préparer la correspondance et les memoranda de routine aux fins de signature par le Gestionnaire de projet ;
- aider à assurer l'organisation logistique des réunions, des sessions de formation et des ateliers ;
- organiser les visites de terrain, préparer les ordres du jour des réunions de nomination et des réunions internes et externes relatives aux activités du projet et rédiger les procès-verbaux des réunions ;
- tenir le système de classement du projet ;
- tenir les registres d'inventaire des équipements du projet ; et
- accomplir toutes autres tâches, le cas échéant.

### Qualifications

- Justifier d'une qualification postscolaire (Brevet de technicien ou diplôme équivalent) ;
- justifier d'au moins 5 années d'expérience en matière de gestion administrative et/ou financière ;
- faire preuve d'une capacité à administrer les budgets de projet et assurer le suivi des dépenses financières ;
- faire preuve d'une capacité à assurer une communication efficace avec différentes parties prenantes et organiser les réunions et/ou les ateliers des parties prenantes ;
- posséder d'excellentes aptitudes en informatique, en particulier la maîtrise de toutes les applications du paquet de MS Office ;
- disposer d'excellentes aptitudes de communication écrite en français ; et
- une bonne connaissance de l'anglais serait un atout.

## APERÇU DES CONTRIBUTIONS DES CONSULTANTS AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

*Tableau 19 : Aperçu des contributions des consultants au titre de l'assistance technique*

Consultant		Tâches et contributions
<b>Passation de marchés au niveau local/national</b>		
Spécialiste de l'élaboration des lois et politiques	Plein temps/ plus de 3 années	<p>Le consultant sera détaché à plein temps auprès du projet et fera partie du personnel initial du nouvel Office de gestion des AP. Il/elle sera responsable de la mobilisation au niveau national des contributions au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 1.1 Nouveau cadre juridique, stratégique, institutionnel et de régime foncier mis en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition, les plans d'extension des AP, en vue d'élaborer un cadre pour la cogestion des AP et les partenariats public-privé.</li> <li>▪ Produit 1.3 Le système d'AP est étendu formellement d'environ 1 150 kilomètres carrés avec la création d'une nouvelle AP de base du côté malien de la réserve de biosphère transfrontalière du Bafing-Falémé, la définition juridique des corridors à usages multiples et des zones tampons et de transition (ZTT) des réserves de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé, assurant une protection accrue pour les passages de migration le long des écosystèmes riverains critiques (forêts galeries) dans le domaine de l'AP, et de la création de nouvelles réserves gérées par les communautés.</li> <li>▪ Produit 3.1 Les corridors de migration spécifiques et certaines zones tampons et</li> </ul>

Consultant		Tâches et contributions
		de transition (ZTT) des deux réserves de biosphère (Boucle du Baoulé et Bafing-Falémé) sont classées et gérées efficacement comme des AP de la Catégorie VI de l'UICN (aire protégée de ressources gérées).
Spécialiste de la gestion des AP	Plein temps/ plus de 4 années	<p>Le Spécialiste de la gestion des AP apportera un soutien à l'élaboration de la Stratégie nationale des AP et jouera le rôle de Directeur de parc pour le Complexe du parc du Wongo pendant quatre (4) années. Il/elle contribuera à la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 1.2 La stratégie nationale des AP (en cours de préparation) prend en compte, notamment le rôle du nouvel Office des AP, les options de financement durable, l'extension et la consolidation des AP à long terme, les impacts potentiels des changements climatiques sur le système d'AP, et définit les interventions immédiates au niveau des sites pour les AP très menacées ou les espèces en danger tributaires d'une série d'AP.</li> <li>▪ Produit 2.1 Trois zones pilotes d'AP, représentatives de la mosaïque de l'écosystème au Sud-Ouest du Mali sont opérationnelles (dotées d'un personnel suffisant, équipées et dotées d'infrastructures de gestion) et comptent sur les plans et engagements du financement public et privé pour couvrir les dépenses courantes des AP.</li> <li>▪ Produit 2.2 Les outils d'une gestion efficace des AP sont expérimentés.</li> <li>▪ Produit 2.4 Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et de respecter les règles de conservation pour les AP concernées et participer aux activités de génération de moyens d'existence de rechange et d'écotourisme.</li> </ul>
Spécialiste de la gestion de la faune des AP	Plein temps/ plus de 3,5 années	<p>Le Spécialiste de la gestion de la faune des AP travaille sous le spécialiste de la gestion des AP et s'occupe en particulier de tous les aspects relatifs à la gestion de la faune, notamment la surveillance, la lutte contre le braconnage, le suivi écologique et l'intégration de la faune dans la planification et la gestion du territoire. Il/elle apportera un soutien à la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.2 Les outils d'une gestion efficace des AP sont expérimentés.</li> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) dans les AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</li> </ul>
Spécialiste du financement des aires protégées	Plein temps/ plus de 3 années	<p>Le Spécialiste du financement des AP participera à l'élaboration de la stratégie de financement durable du nouvel Office des AP et apportera des contributions pour les aspects financiers des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 1.2 La stratégie nationale des AP (en cours de préparation) prend en compte, notamment le rôle du nouvel Office des AP, les options de financement durable, l'extension et la consolidation des AP à long terme, les impacts potentiels des changements climatiques sur le système d'AP, et définit les interventions immédiates sur les sites pour les AP très menacées ou les espèces en danger tributaires d'une série d'AP.</li> <li>▪ Produit 1.5 Une stratégie de gestion financière consolidée et efficace pour le système national d'AP du Mali est élaborée et mise en œuvre (en mettant à profit le potentiel de développement de l'écotourisme).</li> <li>▪ Produit 2.2 Les outils d'une gestion efficace des AP sont expérimentés.</li> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</li> </ul>
Spécialiste du suivi écologique	Plein temps/ plus de 3,5 années	<p>Le consultant joue le rôle de spécialiste du S&amp;E pour les AP pilotes et se consacre essentiellement au suivi écologique. Il/elle contribuera aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.2 « Outils de gestion efficace des AP » et mettra l'accent en particulier sur : i) l'élaboration/exécution des plans de gestion ; ii) la mise en place du</li> </ul>

Consultant		Tâches et contributions
		<p>système de suivi écologique à long terme pour les espèces et les écosystèmes cibles, l'établissement de seuils pour l'utilisation des ressources et éclairer la planification de la gestion des AP. Il/elle apportera également des contributions sur le plan écologique et assurera le suivi pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</li> </ul>
Spécialiste du développement institutionnel	Plein temps/ plus de 2 années	<p>Le Spécialiste du développement institutionnel aide à créer le nouvel Office des AP, identifier les principaux besoins en termes de ressources humaines et mettre au point et en œuvre un programme complet de formation et de renforcement des capacités (avec le soutien des spécialistes internationaux) pour le personnel du projet, les collaborateurs de la DNEF, le nouvel Office des AP et les partenaires du projet. Il/elle contribuera directement à la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 1.1 Les nouveaux cadres juridique, stratégique, institutionnel et de régime foncier sont mis en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition, les plans d'extension des AP et offrent un cadre pour la cogestion des AP et les partenariats public-privé.</li> <li>▪ Produit 1.4 La DNEF et le nouvel Office des AP ont les capacités (renforcées grâce au programme de certification de la formation des programmes) de nouer des partenariats stratégiques pour la gestion des AP (notamment avec les opérateurs touristiques et les pays voisins).</li> <li>▪ Produit 2.3 Au moins un modèle de partenariat pour la gestion durable des zones d'intérêt cynégétique gérées par le privé est mis au point et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en corrigeant les faiblesses des modèles de gestion existants.</li> </ul>
Agents des aires protégées	12 plein temps/ plus de 3 années	Apportent un soutien à l'équipe de gestion des aires protégées par le truchement des activités de conservation et de communication sur le site, notamment la surveillance, le suivi écologique et les campagnes de sensibilisation du public.
Spécialiste des moyens d'existence de rechange	5 mois/plus de 4 années	<p>Le Spécialiste des moyens d'existence de rechange œuvre à la création d'opportunités économiques pour les communautés voisines des aires protégées pilotes et facilite leur participation aux différentes activités commerciales connexes, notamment l'écotourisme, l'agriculture durable et la production d'objets d'art et d'artisanat (comme exemples). Il/elle contribue à la réalisation du produit suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.4 Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités sont renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et respecter les règlements en vigueur de la conservation des AP concernées et participer aux activités de moyens d'existence de rechange et de l'écotourisme.</li> </ul>
Spécialiste de la gestion du territoire	5 mois/plus de 4 années	<p>Le consultant apporte une assistance technique pour toutes les activités de gestion du territoire afin de veiller à ce que les pratiques optimales en matière de gestion et de planification des ressources naturelles sont utilisées pendant les activités de planification de la gestion à l'échelle du territoire aux niveaux régional, du cercle et local. Il/elle contribuera en particulier à la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 3.1 Les corridors de migration spécifiques et certaines zones tampons et de transition (ZTT) des deux réserves de biosphère (Boucle du Baoulé et Bafing-Falémé) sont classées et gérées efficacement en tant qu'AP de la Catégorie VI de l'UICN (aire protégée de ressources gérées).</li> <li>▪ Produit 3.2 La gestion des principaux corridors de migration et des ZTT repose sur un exercice de zonage approfondi et participatif et la planification de la gestion intégrée dans les cadres de développement local, qui sont tous approuvés par les autorités nationales et locales, le secteur privé, les parties prenantes communautaires et les ONG.</li> </ul>
Spécialiste de	3 mois/plus	Le consultant met au point des pratiques d'utilisation durable de la biodiversité pour

Consultant		Tâches et contributions
l'utilisation durable des ressources	de 4 années	<p>les AP pilotes. Il/elle contribue à la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.2 « Outils de gestion efficace des AP » et met l'accent, en particulier, sur : i) l'élaboration/mise en œuvre des plans de gestion ; ii) les accords de coopération avec les ONG (par exemple, la conservation des chimpanzés du Bafing) et les réserves privées ; iii) un système de suivi écologique à long terme est mis en place pour les espèces et les écosystèmes cibles, l'établissement de seuils pour l'utilisation des ressources et éclairer la planification de la gestion des AP ; et iv) les plans d'activité sont élaborés et exécutés, notamment l'expérimentation des mécanismes de génération de revenu respectueux de la biodiversité qui profitent également aux communautés voisines et les stratégies de mobilisation des ressources auprès des sources gouvernementales et internationales comme exemples de modèles novateurs de gestion des AP. Il/elle apporte également des contributions et assure le suivi sur le plan écologique pour :</li> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</li> </ul>
Evaluation du projet	2,5 mois/plus de 4 années	Le consultant de l'évaluation du projet collabore avec le spécialiste international de l'évaluation de projet afin d'effectuer des revues périodiques des progrès et réussites du projet tel que stipulé dans le plan de S&E du projet. Des TdR d'évaluation standard sont adoptés et utilisés.
<b><i>Passation de marchés aux niveaux international/régional et mondial</i></b>		
Spécialiste du financement des aires protégées	5 mois/plus de 4 années	<p>Le Spécialiste international du financement des AP apporte une contribution à l'élaboration de la stratégie de haut niveau et au financement des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 1.1 Le nouveau cadre juridique, stratégique, institutionnel et foncier est en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition, les plans d'extension des AP en vue de créer un cadre pour la cogestion des AP et les partenariats public-privé.</li> <li>▪ Produit 1.2 La stratégie nationale des AP (en cours de préparation) prend en compte, notamment le rôle du nouvel Office des AP, les options de financement durable, l'extension et la consolidation à long terme des AP, les impacts potentiels des changements climatiques sur le système d'AP et définit les interventions immédiates sur les sites pour les AP très menacées ou les espèces en danger tributaires d'une série d'AP.</li> <li>▪ Produit 1.5 Une stratégie de gestion financière consolidée et efficace du système national d'AP du Mali est élaborée et mise en œuvre (en mettant à profit les potentialités du développement de l'écotourisme).</li> <li>▪ Produit 2.2 Les outils d'une gestion efficace des AP sont expérimentés.</li> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse dans les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</li> </ul>
Spécialiste de la conception et des capacités institutionnelles	5 mois/plus de 4 années	<p>Le consultant aide à mettre au point la structure et les paramètres opérationnels de base du nouvel Office de gestion des AP et à mettre en place les programmes de formation à l'intention du personnel du projet, du personnel du nouvel Office des AP, de la DNEF et d'autres partenaires clés du projet en vue de favoriser la réussite du projet et, en particulier, la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 1.1 Les nouveaux cadres juridique, stratégique, institutionnel et foncier sont en place pour la gestion des AP, la gestion des zones tampons et de transition (ZTT), les plans d'extension des AP et afin de créer un cadre pour la cogestion des AP et les partenariats public-privé.</li> <li>▪ Produit 1.4 La DNEF et le nouvel Office des AP ont les capacités (renforcées grâce au programme de certification des programmes de formation) de participer</li> </ul>

Consultant		Tâches et contributions
		<p>à des partenariats stratégiques de gestion des AP (notamment avec les opérateurs touristiques et les pays voisins).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.3 Au moins un modèle de partenariat pour la gestion durable des zones d'intérêt cynégétique par le secteur privé est élaboré et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en corrigeant les faiblesses des modèles de gestion existants.</li> </ul>
<p>Spécialiste(s) du suivi environnemental</p> <p><i>Peuvent être recrutés au sein de la communauté scientifique avec son propre financement</i></p>	à d.	<p>Le consultant collabore avec l'équipe de base et locale du projet afin de mettre au point un système de suivi environnemental pour tout le projet et, en particulier, il/elle apporte son soutien à la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.2 « Outils d'une gestion efficace des AP » ; il met l'accent en particulier sur : i) l'élaboration/exécution des plans de gestion ; ii) la mise en place du système de suivi écologique à long terme des espèces et des écosystèmes cibles, l'établissement de seuils pour l'utilisation des ressources et éclairer la planification de la gestion des AP.</li> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse dans les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</li> </ul>
Spécialiste de l'écotourisme	5 mois/plus de 4 années	<p>Le consultant élabore une stratégie d'écotourisme et aide le projet à créer des partenariats avec les partenaires de l'écotourisme dans les secteurs privé et public. Il appuie également la participation des communautés à l'écotourisme grâce au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.4 Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et de respecter les règles de conservation en vigueur pour les AP concernées et participer aux activités de génération de moyens d'existence de rechange et de l'écotourisme.</li> </ul>
Spécialiste de la gestion du territoire	5 mois/plus de 4 années	<p>Le consultant apporte un soutien technique, assure l'analyse et la formation en vue d'appuyer la réalisation des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 3.1 Les corridors de migration spécifiques et certaines zones tampons et de transition (ZTT) des deux réserves de biosphère (Boucle du Baoulé et Bafing-Falémé) sont classées et gérées efficacement en tant qu'AP de la Catégorie VI de l'UICN (aire protégée de ressources gérées).</li> <li>▪ Produit 3.2 La gestion des principaux corridors de migration et des ZTT repose sur un exercice approfondi de zonage participatif et la planification de la gestion est intégrée dans les mécanismes de développement local, avec l'approbation des autorités aux niveaux national et local, du secteur privé, des parties prenantes communautaires et des ONG.</li> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse dans les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.</li> </ul>
Spécialiste des moyens d'existence de rechange	2,5 mois/plus de 4 années	<p>Le consultant élabore des stratégies de génération de moyens d'existence de rechange et aide le projet à assurer la mise en œuvre par le truchement des groupes communautaires et des partenaires des secteurs privé et public. Il appuie les aspects relatifs aux moyens d'existence de rechange au titre des produits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 2.4 Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités sont renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et respectent les règles en vigueur en matière de conservation des AP et participent aux activités de génération de moyens d'existence de rechange et de l'écotourisme.</li> </ul> <p>Le consultant contribue également au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produit 3.3 La mise en place d'un régime de gestion des feux de brousse dans les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP</li> </ul>

<b>Consultant</b>		<b>Tâches et contributions</b>
		sur le terrain.
Evaluation du projet	2 mois/plus de 4 années	Le consultant de l'évaluation du projet collabore avec le Spécialiste national de l'évaluation du projet en vue d'exécuter des revues périodiques des progrès et réussites du projet tel que stipulé dans le plan de S&E du projet. Des TdR d'évaluation standard sont utilisés.

**Tableau 20 : Aperçu des allocations budgétaires indicatives pour les consultants du projet par source de financement**

		FEM	PNUD	MEA	Synergie Env.	Corps de la paix	Nbre	Montant (\$)	Durée			Total
<b>Personnel de base du projet</b>												
I	Conseiller technique principal international	x					1	130 000	par année	2	Années	260 000
I	Conseiller technique principal international	x					1	130 000	par année	1	Année	130 000
N	Directeur national de projet			x			1	15 000	par année	4	Années	60 000
N	Coordonnateur national de projet	x					1	36 000	par année	4	Années	144 000
N	Spécialiste de la législation et de l'élaboration des politiques		X				1	30 000	par année	3	Années	90 000
N	Spécialiste de la gestion des AP	x					1	30 000	par année	4	Années	120 000
N	Spécialiste de la gestion de la faune des AP	x					1	30 000	par année	3,5	Années	105 000
N	Spécialiste du financement des AP	x					1	30 000	par année	3	Années	90 000
N	Spécialiste du suivi écologique	x					1	30 000	par année	3,5	Années	105 000
N	Spécialiste du développement institutionnel	x					1	30 000	par année	2	Années	60 000
I	Volontaires du Corps de la paix					X	25	25 000	par année	2	Années	1 250 000
N	Agents des AP	x					12	4 000	par année	3	Années	144 000
N	Agents des AP			x	x		8	4 000	par année	3	Années	96 000
N	Administration, finances et RH (TdR standard)		x				1	24 000	par année	4	Années	96 000
N	Chauffeur (TdR standard)		x				1	7 000	par année	4	Années	28 000
N	Chauffeur au niveau local (TdR standard)	x					2	7 000	par année	4	Années	56 000
<b>Consultants internationaux à court terme</b>												
I	Spécialiste du financement des aires protégées	x					1	3 000	par semaine	20	Semaines	60 000
I	Spécialiste de la conception et des capacités institutionnelles	x					1	3 000	par semaine	20	Semaines	60 000
I	Spécialiste de l'écotourisme	x					1	3 000	par semaine	20	Semaines	60 000
I	Spécialiste de la gestion des territoires	x					1	3 000	par semaine	20	Semaines	60 000
I	Spécialiste des moyens d'existence de rechange	x					1	3 000	par semaine	10	Semaines	30 000
I	Evaluation du projet		x				1	3 000	par semaine	8	Semaines	24 000
<b>Consultants nationaux à court et moyen terme</b>												
N	Spécialiste des moyens d'existence de rechange	x					1	1 000	par semaine	20	Semaines	20 000
N	Spécialiste de la gestion des territoires		x				1	1 000	par semaine	20	Semaines	20 000
N	Spécialiste de l'utilisation durable des ressources		x				1	1 000	par semaine	12	Semaines	12 000
N	Evaluation du projet		x				1	1 000	par semaine	10	Semaines	10 000

**Légende :**

N = National ; I = International.

Personnel qui pourrait être placé au niveau des bureaux décentralisés des sites dans le sous-complexe du Wongo temporairement ou de manière permanente.

## QUATRIÈME PARTIE : Plan de participation des parties prenantes

134. La phase du DPP a comporté des consultations avec les principales parties prenantes du projet aux niveaux national et local. Des voyages de terrain ont été effectués dans les régions de Kita et de Kéniéba où des sites potentiels de projet ont été visités. La proposition de projet a été présentée aux autorités locales et aux organisations communautaires. Trois ateliers ont également été organisés au niveau national et le projet a fait l'objet d'un examen approfondi. En outre, plusieurs réunions bilatérales ont été organisées, essentiellement avec les bailleurs de fonds et les principales parties prenantes qui n'avaient pu participer aux ateliers. D'une manière générale, la conception du projet a été un processus très participatif, conformément aux exigences du PNUD et du FEM. Voir Section IV, Partie V : Rapport 5 du DPP pour de plus amples informations sur le DPP.

135. Un plan complet de participation des parties prenantes doit cependant encore être élaboré au démarrage du projet et cette activité est déjà prévue. Le Tableau 21 présente la coordination avec les autres initiatives pertinentes.

**Tableau 21 : Coordination et collaboration entre le projet et les initiatives connexes**

INITIATIVES / INTERVENTIONS	COMMENT ASSURER LA COLLABORATION AVEC LE PROJET ?
Projet mondial du PNUD/FEM/ UNOPS « Appuyer les initiatives nationales au titre du Programme de travail de la CBD sur les AP »	L'on peut affirmer sans aucun doute que l'actuel projet met à profit les résultats de la mise en œuvre du projet d'intervention précoce du PoWPA au Mali. En particulier, le projet procédera à la finalisation de la Stratégie nationale des aires protégées au Mali, des activités qui ont été entamées dans le cadre du projet PoWPA avec l'assistance de l'UICN, mais n'ont pas été achevées (probablement faute de financement). Le PoWPA a mis sur pied un groupe de travail technique que le présent projet mettra à profit dans sa phase de démarrage et le rendra probablement formel. En outre, plusieurs rapports du PoWPA, aussi critiques soient-ils, étaient plutôt utiles pour l'exploration et la conception des interventions proposées au titre du présent projet.
Projets, programmes et initiatives de l'OPNBB (Gestion du Parc national de la Boucle du Baoulé / Opération Parc national de la Boucle du Baoulé	L'OPNBB est un cofinancier au titre du présent projet. Plusieurs de ses initiatives compléteront les principales activités qui seront exécutées dans le cadre de la Composante 3 (plus quelques autres relevant du Produit 2.2). Le plus grand projet de l'OPNBB est « Opérations de gestion des terres du Parc national de la Boucle du Baoulé et des réserves adjacentes ». Il finance des efforts de gestion concertée dans les principales zones de la réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé – et non dans les ZTT de la réserve. La coopération consistera essentiellement à combler ce déficit de gestion du territoire ou à renforcer les modèles d'une « Réserve de biosphère » fonctionnelle au Mali. La collaboration et la coordination en aval seront également très utiles, c'est-à-dire les cadres de gouvernance des AP (lois, politiques, financement des AP, etc.), les leçons et les efforts de renforcement des capacités pour la gestion des AP.
Elaboration de projets dans les Complexes du Bafing-Falémé et de la Boucle du Baoulé (foresterie,	Les zones du Bafing-Falémé et de la Boucle du Baoulé sont plutôt vastes et ont fait l'objet de plusieurs projets de développement rural et de conservation : le microcrédit, les aménagements agro-sylvo-pastoraux, les initiatives de conservation des espèces et les projets directs de gestion des AP. Il existe également des opérations d'exploration minière en cours (dans la Réserve du Mandé Wula, par exemple), avec lesquelles le projet collaborera (par le truchement du Produit 1.3). A son démarrage, l'unité de gestion de projet entreprendra une nouvelle étude sur les projets en cours et les

INITIATIVES / INTERVENTIONS	COMMENT ASSURER LA COLLABORATION AVEC LE PROJET ?
agraire, rural, exploitation minière, etc.)	contactera (voir par exemple, listes dans les Rapports techniques du DPP) afin de renouveler ou de créer des partenariats et de coordonner les activités.
Projets, programmes et initiatives de <i>Synergie Environnement</i>	L'ONG Synergie Environnement est un cofinancier du présent projet et l'on s'attend également à ce qu'elle ait accès au financement du projet afin de compléter les activités de gestion des AP dans le cadre de la Composante 2. Ceci comprendra essentiellement les activités relatives aux Produits 2.1, 2.2 et 2.3 pour le Complexe d'AP de Galé-Limakolé. Il convient de souligner que pendant la phase du DPP, Synergie avait fait preuve d'une remarquable capacité de mobilisation du financement et des partenariats du secteur privé. En particulier, elle a orienté les activités des acteurs privés vers les activités philanthropiques, contribuant ainsi à améliorer les moyens d'existence au niveau local et la conservation de la biodiversité. Voir, par exemple, la liste des projets et partenaires dans sa lettre de cofinancement.
Autres projets, programmes et initiatives des ONG locales dans les Complexes du Bafing-Falémé et de la Boucle du Baoulé, notamment ceux financés par le PMS	Les ONG locales apportent un cofinancement au projet et y participent : 1) l'Association du forum des montagnes de l'Afrique de l'Ouest ; 2) CA – RBT : Coalition du soutien au processus de création d'une Réserve de biosphère transfrontalière entre le Mali, le Sénégal et la Guinée ; et 3) COBA – Collectif des parties prenantes du Baoulé. D'autres ONG, notamment PACINDHA, AMCFE, AMEPANE peuvent également être contactées. Certaines d'entre elles ont eu accès ou ont accès à l'heure actuelle aux fonds PMS du FEM. La collaboration avec les ONG locales sera particulièrement importante pour les Produits 2.2, 2.4, 3.2 et 3.3 (voir Annexe 5 du DOCPRO). Les ONG les plus efficaces parmi celles-ci (et d'autres qui ne sont pas mentionnées ici, mais qui sont citées dans le Rapport technique du DOCPRO 5) pourraient avoir accès au financement du projet afin d'exécuter les principales activités relatives aux produits mentionnés (voir TdR proposés à l'Annexe 5).
Projet TerrAfrica / SIP au Mali	Des organismes tels que le PNUD, la BM et le FEM investissent beaucoup de ressources dans la gestion durable des terres (GDT) au Mali dans le cadre d'un vaste programme appelé PAPAM « <i>Promouvoir la production agricole au Mali</i> ». A cet égard, deux projets du FEM sont particulièrement importants : le projet « SIP : SLWM et appui environnemental au PAPAM » et le projet du PNUD-BM-FEM intitulé « SIP-Rétablir la productivité agricole et pastorale », qui ont tous deux été approuvés récemment. La question de l'extension de la cotonculture (une menace importante pour les AP du Sud-Ouest du Mali) et l'utilisation des terres sont au centre des questions stratégiques sur lesquelles le programme se penchera. La coordination sera avantageuse en particulier pour les Produit 2.2 et la Réalisation 3 qui concernent respectivement la gestion des AP et la planification de l'utilisation des terres.
SIFOR – Système d'information forestier	Une étroite collaboration avec l'Unité SIFOR au titre de la Composante 3 est probable, ce qui rendra la composante réalisable, compte tenu du financement limité apporté par le FEM au projet, d'une manière générale, et à cette composante, en particulier. La collaboration sera assurée pour l'ensemble des trois produits de la Composante 3 dans les Complexes du Baoulé et du Bafing : zonage, identification des corridors de migration et des zones critiques, et mise en place d'un régime de feux de brousse pour les ZTT des réserves.
Gestion des initiatives des forêts classées par la DNEF	Selon le quatrième rapport national du Mali à la CBD, il existe plusieurs initiatives de gestion judicieuse des forêts classées sur le territoire national. S'agissant de celles situées dans les zones où le projet intervient ou des thèmes qui sont pertinents pour le présent projet, la collaboration et la coordination seront recherchées.
Initiatives d'adaptation au	Il est probable que le financement pour les projets d'adaptation au Mali devienne de plus en plus important au cours des prochaines années (il existe déjà quelques projets).

INITIATIVES / INTERVENTIONS	COMMENT ASSURER LA COLLABORATION AVEC LE PROJET ?
Mali	Il sera particulièrement important d'établir des liens avec ceux-ci, si leurs thèmes recourent ceux du présent projet (gestion de la faune et des forêts dans le cadre d'un régime climatique plus variable) ou s'ils se chevauchent sur le plan géographique.
Autres projets du FEM au Mali	<p>Trois projets importants du FEM méritent d'être mentionnés, avec lesquels il convient de rechercher la collaboration:</p> <p>(1) <i>Le « Projet de conservation de la biodiversité et de la gestion durable participative des ressources naturelles dans le Delta intérieur du Niger et ses zones de transition, Région de Mopti » du FEM/BM</i> (approuvé en 2006), qui met au point des systèmes pour la gestion participative de l'écosystème du Delta intérieur du Niger au Mali. Il existe d'importantes opportunités de collaboration pour les aspects juridiques et stratégiques, et l'enrichissement mutuel. A l'heure actuelle, les AP couvertes par le projet du Delta intérieur du Niger figurent parmi les AP les mieux financées au Mali.</p> <p>(2) <i>Le Projet de conservation de la biodiversité du Gourma du FEM/BM</i>, qui assure la conservation de la biodiversité dans la région du Gourma et crée également de nouvelles AP. La collaboration pour la Réalisation 1 et la gestion de l'AP est très pertinente et souhaitable. Les possibilités de collaboration pour les aspects juridiques et stratégiques et l'enrichissement mutuel sont également importantes.</p> <p>(3) <i>Le « Projet de gestion de l'eau et de l'environnement du bassin du fleuve Sénégal »</i>, qui finance des interventions visant à réduire les menaces pour l'environnement, tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales vivant à proximité du site pilote du projet dans la zone du Bafing. La collaboration pour les composantes relatives aux moyens d'existence est souhaitable : Produits 2.2, 2.4, 3.2 et 3.3.</p> <p>(4) <i>Le Projet régional du PNUD-FEM « Gestion durable du bétail ruminant endémique d'Afrique de l'Ouest important au plan mondial »</i>, qui assurera la conservation des trois espèces prioritaires de bétail ruminant endémique et de l'écosystème connexe au niveau du territoire dans la zone du projet et fournira des modèles novateurs pour la gestion des terres et des régimes fonciers, ainsi que le partage de l'information au niveau national. Ceci est particulièrement important pour l'enrichissement mutuel au titre de la Composante 3. Les sites de projet pour le Projet de bétail ruminant endémique (Madina Diassa, Manankoro et Sagabari) sont situés plus à l'Est des Complexes d'AP du présent projet, mais sont similaires sur le plan écologique.</p>
Programme stratégique du FEM pour le SPWA de l'Afrique de l'Ouest	La collaboration et l'enrichissement mutuel concernant le thème de la gestion des AP et des territoires seront recherchés par le truchement de l'unité régionale du PNUD-FEM, en particulier, en ce qui concerne les autres projets de la sous-composante relative à la biodiversité du SPWA.

## **CINQUIEME PARTIE : Rapport technique du DPP**

-- [voir fichier séparé pour les rapports] --

**RAPPORT 1 : CONTEXTE GENERAL DU PROJET**

**RAPPORT 2 : APERÇU DES AP ET DE LA BIODIVERSITE DANS QUELQUES ZONES**

**RAPPORT 3 : ANALYSE DES OPTIONS FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA GESTION DES AP AU MALI**

**RAPPORT 4 : ECOTOURISME ET MOYENS D'EXISTENCE DE RECHANGE**

**RAPPORT 5 : ANALYSE DETAILLEE DES PARTIES PRENANTES**

<b>Intitulé du rapport</b>	<b># de pages</b>	<b>Page #</b>
<b>Rapport 1 : Contexte général du projet</b>	7	2
<b>Rapport 6 : Aperçu des AP et de la biodiversité dans quelques zones</b> <i>[Disponible en français uniquement]</i>	7	9
<b>Rapport 7 : Analyse des options financières et institutionnelles pour la gestion des AP au Mali</b>	19	16
<b>Rapport 8 : Ecotourisme et moyens d'existence de rechange</b>	37	35
<b>Rapport 9 : Analyse détaillée des parties prenantes</b> <i>[Disponible en français uniquement]</i>	17	72

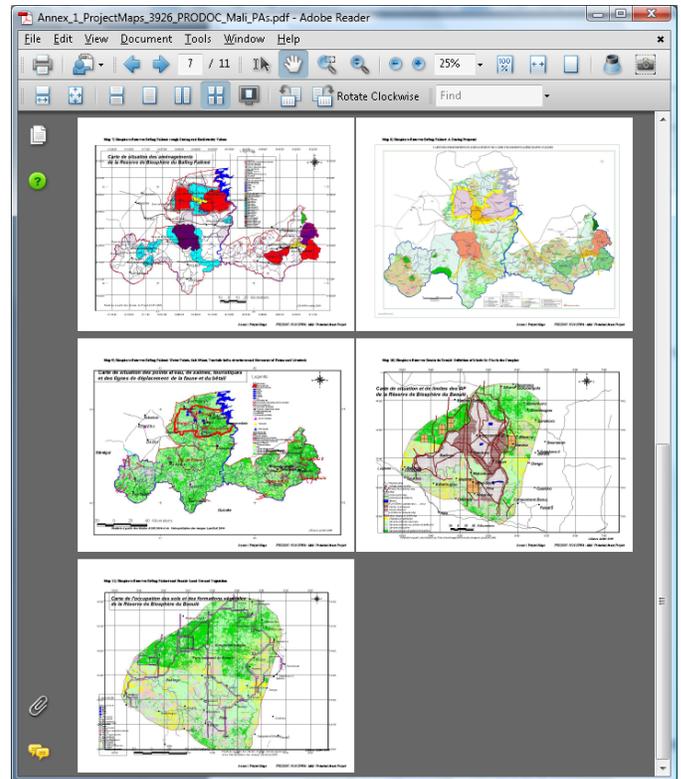
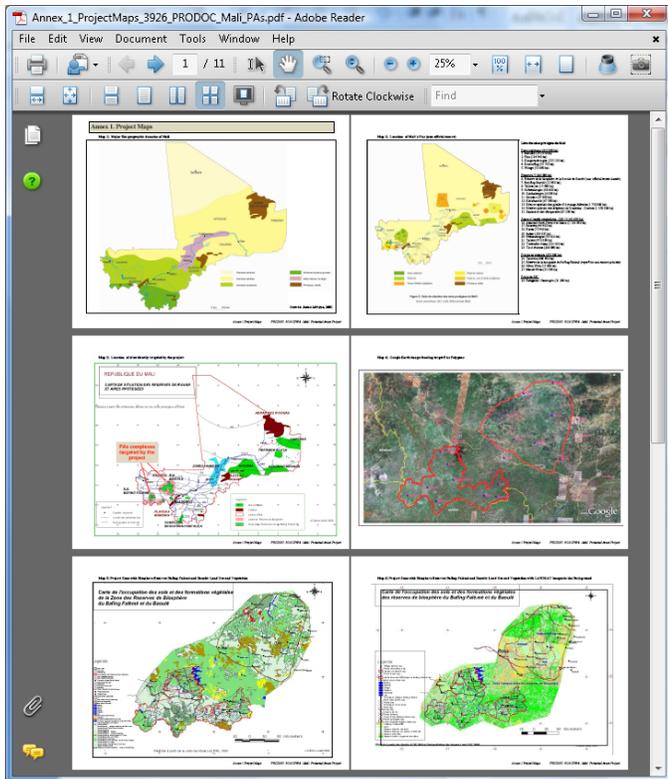
## Annexes du projet

### Annexe 1 : Cartes du projet

#### Liste des cartes

- Carte 1) Principaux domaines biogéographiques du Mali
- Carte 2) Emplacement des AP du Mali (source non officielle)
- Carte 3) Emplacement des sites directement ciblés par le projet
- Carte 4) Image de *Google Earth* présentant les polygones d'AP cibles
- Carte 5) Zone du projet avec les réserves de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé : utilisation des terres et végétation
- Carte 6) Zone du projet avec les réserves de biosphère du Bafing-Falémé et du Baoulé : utilisation des terres et végétation avec images LANDSAT au fond
- Carte 7) Réserve de biosphère du Bafing-Falémé : zonage approximatif et valeurs de la biodiversité
- Carte 8) Réserve de biosphère du Bafing-Falémé : proposition de zonage
- Carte 9) Réserve de biosphère du Bafing-Falémé : points d'eau, mines de sel, infrastructures touristiques et mouvement de la faune et du bétail
- Carte 10) Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé : définition des limites des AP dans le Complexe
- Carte 11) Réserve de biosphère de la Boucle du Baoulé : utilisation des terres et végétation
- Cartes 12 - 15) Carte supplémentaire de la Réserve de biosphère du Bafing-Falémé

[Fichier séparé ajouté en raison de la taille – les images miniatures sont présentées ci-dessous]



## Annexe 2 : Tableau de notation du renforcement des capacités du PNUD pour la gestion des AP

Domaines stratégiques de soutien	Systémique			Institutionnel			Individuel			Moyenne %
	Notes du projet	Total notes possibles	%	Notes du projet	Total notes possibles	%	Notes du projet	Total notes possibles	%	
1) Capacité à conceptualiser et à mettre au point des cadres stratégiques et réglementaires sectoriels et intersectoriels	3	6	50 %	0	3	0 %	N/A	n. d.	n. d.	33 %
2) Capacité à élaborer, mettre en œuvre et exécuter des programmes et projets sectoriels et intersectoriels	4	9	44 %	5	27	19 %	4	12	33 %	27 %
3) Capacité à mobiliser et à gérer les partenariats, notamment avec la société civile et le secteur privé	1	6	17 %	2	6	33 %	2	3	67 %	33 %
4) Compétences techniques liées spécifiquement aux exigences des SP et conventions connexes	1	3	33 %	1	3	33 %	0	3	0 %	22 %
5) Capacité à assurer le suivi, évaluer et établir des rapports aux niveaux sectoriel et de projet	1	6	17 %	3	6	50 %	1	3	33 %	33 %
<b>Notes totales et moyenne en %</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>32 %</b>	<b>11</b>	<b>45</b>	<b>27 %</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>33 %</b>	<b>29 %</b>

Domaines stratégiques de soutien	Au niveau des capacités	Réalisations	Note de l'indicateur numérique	Indicateur de réalisation
<b>1. Capacité à conceptualiser et à élaborer les politiques, législation, stratégies et programmes</b>	<i>Systémique</i>	Le programme d'aires protégées est en train d'être défendu/promu efficacement.	<b>1</b>	Il existe des personnes ou des institutions qui mettent en œuvre activement un programme d'aires protégées, mais qui ont peu d'impact ou d'influence.
		Il existe une mission juridique, solide et claire pour la création et la gestion des aires protégées.	<b>2</b>	Il existe un cadre juridique raisonnable pour les aires protégées, mais qui comporte quelques faiblesses et insuffisances.
	<i>Institutionnel</i>	Il existe une institution responsable des aires protégées capable de réfléchir et de planifier les activités.	<b>0</b>	Les institutions d'aires protégées n'ont pas de plans ni de stratégies.
<b>2. Capacité à mettre en</b>	<i>Systémique</i>	Il existe suffisamment de compétences pour la planification et la gestion des aires protégées.	<b>1</b>	Certaines compétences existent, mais leur nombre est très insuffisant pour assurer une planification et une gestion efficaces.

Domaines stratégiques de soutien	Au niveau des capacités	Réalisations	Note de l'indicateur numérique	Indicateur de réalisation
œuvre les politiques, législation et stratégies et domaines stratégiques de soutien et programmes		Il existe des systèmes d'aires protégées.	2	Le système d'aires protégées couvre un échantillon raisonnablement représentatif des principaux habitats et écosystèmes, mais continue de pâtir d'insuffisances et la taille de toutes les composantes n'est pas viable.
		Il existe une autorité de supervision pleinement transparente pour les institutions d'aires protégées.	1	Il existe une certaine supervision, mais seulement de manière indirecte et non transparente.
	<i>Institutionnel</i>	Les institutions d'aires protégées sont dirigées de manière efficace.	0	Les institutions d'aires protégées manquent complètement de leadership.
	Les aires protégées disposent de plans de gestion régulièrement mis à jour, élaborés de manière participative et complets.	1	Certaines aires protégées disposent de plans de gestion à jour, mais en général ceux-ci ne sont ni complets ni élaborés de manière participative.	
	Les ressources humaines sont très qualifiées et motivées.	1	Les qualifications des ressources humaines sont inégales, certaines sont bien qualifiées, tandis que de nombreuses autres sont peu qualifiées et peu motivées, en général.	
	Les plans de gestion sont mis en œuvre en temps opportun et efficacement en vue d'atteindre leurs objectifs.	1	Les plans de gestion sont mal exécutés et leurs objectifs sont rarement atteints.	
	Les institutions d'aires protégées peuvent mobiliser de manière adéquate un financement et des ressources humaines et matérielles suffisants pour accomplir efficacement leur mission.	0	Les institutions d'aires protégées sont en général très mal financées et ne disposent pas des capacités nécessaires pour mobiliser suffisamment de ressources.	
	Les institutions d'aires protégées sont gérées de manière efficace, déploient efficacement leurs ressources humaines, financières et autres de manière judicieuse.	0	Bien qu'il existe des institutions d'aires protégées, celles-ci ne disposent pas de plan de gestion efficace.	
	La gestion des institutions d'aires protégées est très transparente, pleinement vérifiée et responsable.	1	La gestion des institutions d'aires protégées n'est pas transparente, mais elle est vérifiée de temps à autre sans que les institutions soient tenues pour responsables devant le grand public.	
	Il existe des institutions d'aires protégées désignées sur le plan légal qui sont habilitées à accomplir leur mission.	0	Il n'existe aucune institution ni agence chef de file ayant une mission ou une responsabilité claire pour les aires protégées.	

Domaines stratégiques de soutien	Au niveau des capacités	Réalisations	Note de l'indicateur numérique	Indicateur de réalisation
		Les aires protégées sont protégées de manière efficace.	1	Les règlements sont appliqués dans une certaine mesure, mais en général, de manière inefficace et les menaces extérieures persistent
	<i>Individuel</i>	Les individus sont en mesure d'avancer dans leur carrière et de s'épanouir sur le plan professionnel.	1	Les profils de carrière laissent à désirer ; les possibilités de formation sont peu nombreuses et ne sont pas gérées de manière transparente.
		Les individus ont les compétences nécessaires pour leur emploi.	1	Les individus ont quelques aptitudes ou celles-ci laissent à désirer par rapport à leur emploi.
		Les individus sont très motivés.	1	La motivation est inégale, certains sont motivés, mais la majorité ne l'est pas.
		Des systèmes appropriés de formation, de mentorat et d'apprentissage sont mis en place afin de maintenir un flux continu de nouveau personnel.	1	Certains mécanismes existent, mais ils ne peuvent se développer suffisamment ni fournir tout l'éventail des compétences nécessaires.
<b>3. Capacité de collaboration et d'élaboration de consensus au niveau des parties prenantes</b>	<i>Systémique</i>	Les aires protégées font l'objet de l'engagement politique nécessaire.	1	Il existe une volonté politique, mais elle ne suffit pas pour assurer un impact significatif.
		Les aires protégées ont le soutien nécessaire du grand public.	0	Le public s'intéresse peu aux aires protégées et il n'existe aucun lobby important pour les aires protégées.
	<i>Institutionnel</i>	Les institutions d'aires protégées sont axées sur leur mission.	1	La mission institutionnelle est mal définie ; en général, elle n'est ni connue ni internalisée à tous les niveaux.
		Les institutions d'aires protégées peuvent créer les partenariats nécessaires pour atteindre leurs objectifs.	1	Certains partenariats existent, mais d'importantes lacunes demeurent et les partenariats existants enregistrent peu de progrès.
	<i>Individuel</i>	Les individus ont les valeurs, l'intégrité et les aptitudes nécessaires.	2	De nombreux individus ont des valeurs et une intégrité appropriées, mais pas tout le monde.
	<b>4. Capacité à mobiliser l'information et les connaissances</b>	<i>Systémique</i>	Les institutions d'aires protégées disposent de l'information nécessaire pour élaborer des stratégies et plans d'action pour la gestion du système d'aires protégées et en assurer le suivi.	1
<i>Institutionnel</i>		Les institutions d'aires protégées disposent des informations nécessaires pour accomplir leur mission	1	Certaines informations existent, mais sont de piètre qualité, de peu d'utilité ou sont difficiles à obtenir
<i>Individuel</i>		Les individus qui collaborent avec les aires protégées travaillent efficacement en équipe.	0	Les individus travaillent isolément et ne communiquent pas.

Domaines stratégiques de soutien	Au niveau des capacités	Réalisations	Note de l'indicateur numérique	Indicateur de réalisation
<b>5. Capacité à assurer le suivi, évaluer, établir des rapports et apprendre</b>	<i>Systémique</i>	La politique des aires protégées est constamment révisée et mise à jour.	<b>0</b>	Il n'existe aucune politique ou s'il en existe, elle est obsolète et n'est pas révisée régulièrement.
		La société assure le suivi de l'état des aires protégées.	<b>1</b>	Il existe une forme de dialogue en cours, mais pas au niveau du grand public ; elle est limitée aux milieux spécialisés.
	<i>Institutionnel</i>	Les institutions s'adaptent vite, répondent efficacement et immédiatement aux changements.	<b>2</b>	Les institutions ont tendance à s'adapter aux changements, mais pas toujours de manière efficace ou avec un certain retard.
		Les institutions disposent de mécanismes internes efficaces pour le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports et l'apprentissage.	<b>1</b>	Il existe des mécanismes pour le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports et l'apprentissage, mais ils sont limités et faibles.
	<i>Individuel</i>	Les individus s'adaptent et continuent d'apprendre.	<b>1</b>	La performance est mesurée de manière irrégulière et inappropriée et le système de rétroaction est peu utilisé.

Préparé par Boujou et Meyers (Août 2009)

## Annexe 3 : Outils de suivi et tableaux de notation complets du METT au titre du SO1 du FEM4



### **Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des AP – « METT »**

*Pour projet*

### **Extension et renforcement du système d'AP du Mali Programme stratégique du FEM pour l'Afrique de l'Ouest - SPWA Sous-composante biodiversité**

Gouvernement du Mali

Organe d'exécution : Ministère de l'environnement et de l'assainissement  
Direction nationale des eaux et forêts - DNEF

Programme des Nations Unies pour le développement

PIMS DU PNUD/FEM n° 3926

#### Section 1 : Informations générales sur le projet

Nom des examinateurs qui ont rempli l'outil de suivi et dates d'exécution

Couverture du projet en hectares

Aires protégées cibles de l'intervention du FEM

#### Section 2 : Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées :

Etablissement des rapports sur les sites des aires protégées :

Fiche de données 1 pour [Site cible 1 du METT] Parc national du Kouroufing

Fiche de données 1 pour [Site cible 2 du METT] Réserve du Mande Wula

Fiche de données 1 pour [Site cible 3 du METT] Parc national du WONGO

Menaces pour les aires protégées : Fiche de données 2

Formulaire d'évaluation

#### Section 3 : Tableau de notation de la durabilité financière du PNUD pour les systèmes nationaux d'aires protégées

Tableau de notation financière – Première partie – Situation financière globale du système d'aires protégées

Tableau de notation financière – Deuxième partie – Evaluation des éléments du système de financement

Tableau de notation financière – Troisième partie – Notation et mesure des progrès

# Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des AP – « METT »

Conçu par l'Alliance de la Banque mondiale/WWF pour la conservation et l'utilisation durables des forêts

## SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET

1. Intitulé du projet : **SPWA - Extension et renforcement du système d'AP du Mali**
2. Type de projet (MSP ou FSP) : FSP
3. ID du projet (FEM) : 3763
4. ID du projet (AE) : 3926
5. Agence d'exécution : PNUD
6. Pays : Mali

### Nom des examinateurs qui remplissent l'outil de suivi et dates d'exécution

	Nom	Titre	Organisme
<b>Approbation par le CE (juillet 2009)*</b>	[1] M. Mamadou Salif Koné [2] David Meyers [3] Stéphane Boujou	[1] Gestionnaire des aires protégées, MEA [2] et [3] Consultants internationaux du PNUD	[1] MEA [2] et [3] PNUD
<b>Evaluation à mi-parcours du projet</b>	n.d.	n.d.	n.d.
<b>Evaluation finale/achèvement du projet</b>	n.d.	n.d.	n.d.

\*Le PIF du projet a été ajouté au Programme de travail de novembre 2008. Cependant, la première application de l'outil était en cours au moment de l'approbation du projet par le CE.

7. Durée du projet : **Prévue : 5 années Réelle : n. d.**

8. Organe(s) d'exécution chef de file du projet :

**Ministère de l'environnement et de l'assainissement, Direction nationale des eaux et forêts - DNEF**

9. Programme stratégique du FEM :

- Financement durable des systèmes d'aires protégées au niveau national (SP 1)
- Amélioration de la représentation des AP marines gérées efficacement dans les systèmes d'AP (SP 2)
- Renforcement des Réseaux d'AP terrestres (SP 3)

*Etendue du projet en hectares*

<b>Buts et délais</b>	<b>Etendue prévue au démarrage du projet (ha)</b>	<b>Etendue au moment de l'évaluation à mi-parcours du projet (ha)</b>	<b>Etendue au moment de l'évaluation finale du projet (ha)</b>
<b>Superficie totale (en hectares) des aires protégées ciblées par le projet par type de biome</b>			
<b>EXISTANTE : dans le biome de savane arborée soudanienne</b>	657 587		
<b>NOUVELLE OU RECENTE : dans le biome de savane arborée soudanienne</b>	0		
<b>EXISTANTE : dans le biome arboré soudano-guinéen</b>	73 940		
<b>NOUVELLE OU RECENTE : dans le biome arboré soudano-guinéen</b>	115 000		
<b>Total</b>	846 527		

*Aires protégées ciblées par l'intervention du FEM*

#	Indice METT *	Nom de l'aire protégée **	L'aire protégée est-elle nouvelle ? (O/N)	Superficie (ha)	Type de biome	Appellation générale ou listes des priorités	Appellation locale de l'aire protégée (exemple, réserve locale, réserve, réserve privée, etc.)	Catégorie de l'UICN pour chaque aire protégée					
								I	II	III	IV	V	VI
1		Talikourou	N	13 900	Soudanien		Réserve de faune				X		
2	[1]	Kouroufing	N	55 770	Soudanien		Parc national		X				
3	[4]	Sanctuaire des chimpanzés	N	67 200	Soudanien		Sanctuaire de faune				X		
4		Flawa	N	73 940	Soudano - guinéen		Zone d'intérêt cynégétique						X
5	[3]	Wongo	N	53 599	Soudanien		Parc national		X				
6		Kéniébaoulé	N	67 500	Soudanien		Réserve de faune				X		
7		Badinko	N	137 772	Soudanien	Réserve de biosphère	Réserve de biosphère (secteur)				X		
8		Fina	N	108 668	Soudanien	Réserve de biosphère	Réserve de biosphère (secteur)				X		
9		Kongossambougou	N	76 858	Soudanien	Réserve de biosphère	Réserve de biosphère (secteur)				X		
10	[6]	Néma Wula	O	44 730	Soudano - guinéen		Réserve de faune				X		
11	[2]	Mande Wula	O	39 050	Soudano - guinéen		Réserve de faune				X		
12		Siankadougou	N	6 000	Soudano - guinéen		Réserve partielle de faune				X		
13		Niénendougou	N	40 640	Soudano - guinéen		Réserve de faune				X		
14		Niénendougou	N	50 422	Soudano - guinéen		Zone d'intérêt cynégétique						X
15		Banzana	N	44 402	Soudano - guinéen		Zone d'intérêt cynégétique						X
16		Gourma	N	1 250 000	Sahel		Réserve partielle de faune pour les éléphants				X		
17		Azaouad Nord-Ouest dite Salam	N	1 216 000	Sahel		Zone d'intérêt cynégétique						X
18		Ansongo-Ménaka	N	1 750 000	Sahel		Réserve partielle de faune pour les girafes				X		
19		Tidermène - Alata	N	312400	Sahel		Zone d'intérêt cynégétique						X
20		Inékar	N	180 625	Sahel		Zone d'intérêt cynégétique						X
21	[5]	Réserve communautaire de Yoroya	O	à d.	Soudano - guinéen		« Réserve communautaire »						X
22	[7]	Gadougou II Zone d'intérêt cynégétique	O	31 220	Soudano - guinéen		Zone d'intérêt cynégétique						X

Notes :

\* Les AP qui ont un indice METT ont été évaluées par le truchement de formulaires METT remplis, hormis [6] la Réserve du Néma Wula et [7] la Zone d'intérêt cynégétique de Gadougou II dont les formulaires seront remplis au démarrage du projet.

\*\* Le surligné en couleur orange concerne les AP qui ont été ajoutées pour information uniquement pour les activités de la Composante 3 et ont été prises en compte dans les calculs du tableau « Couverture du projet en hectares ». Les autres font partie du système d'AP.

## SECTION 2 : OUTIL DE SUIVI DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES

### Sites cibles du METT :

#### Pris en compte ici :

- [1] Parc national du Kouroufing
- [2] Réserve du Mande Wula
- [3] Parc national du WONGO
- [4] Sanctuaire des chimpanzés
- [5] Réserve communautaire de Yoroya

#### À remplir au démarrage du projet \*:

- [6] Réserve du Néma Wula
- [7] Zone d'intérêt cynégétique de Gadougou II

\* Peut également comprendre la zone d'intérêt cynégétique de Flawa.

Etablissement de rapports sur les progrès dans les sites d'aires protégées

#### *Fiche de données 1 [Site cible 1 du METT] du Parc national du Kouroufing*

Nom, affiliation et adresse de la personne qui doit remplir le METT (courriel, etc.)		BOUJU Stéphane, stephane.boujuperso@laposte.net		
Date d'exécution de l'évaluation		Août 2009		
Nom de l'aire protégée		<b><u>Parc national du Kouroufing</u></b>		
Code du site WDPA (ces codes sont disponibles à <a href="http://www.unep-wcmc.org/wdpa/">www.unep-wcmc.org/wdpa/</a> )				
Appellations	National Parc national	Catégorie UICN II	International (veuillez remplir également la fiche à la page suivante)	
Pays	Mali			
Emplacement de l'aire protégée (province et si possible référence de la carte)		Bafing, Mali, écosystèmes soudano-guinéens, voir les cartes de localisation des AP		
Date de création		Loi n° 02 – 003 du 16 janvier 2002		
Détails de la propriété (veuillez cocher)		Etat <input checked="" type="checkbox"/>	Privé <input type="checkbox"/>	Communauté <input type="checkbox"/>
		Autres <input type="checkbox"/>		

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Autorité de gestion		Direction nationale de la conservation de la nature bientôt Direction nationale des eaux et forêts		
Taille de l'aire protégée (ha)		55 770 ha		
Nombre d'employés	Permanent 0		Temporaire 0	
Budget annuel (\$ EU) – salaires du personnel non compris		Fonds renouvelables (opérationnels) Pas de budget spécifique	Projet ou autres financements supplémentaires 0	
Quelles sont les principales valeurs pour lesquelles l'aire est désignée ?		Se situe dans le cadre des mesures conservatoires visant à favoriser la migration et le recasement de la population faunique qui a subi des perturbations écologiques suite à la réalisation du barrage de Manantali achevé en 1988. Le déboisement de 20.000 ha a eu pour conséquences des perturbations écologiques au niveau de la faune qui était déjà soumise à une forte pression anthropique.		
Citez les deux principaux objectifs de la gestion de l'aire protégée				
Objectif de gestion 1		Conservation de la biodiversité et des territoires		
Objectif de gestion 2		Protection spécifique des élans et des chimpanzés		
Nombre de personnes ayant participé à l'évaluation			1	
Y compris : (cochez les cases)	Gestionnaire de l'AP	Personnel de l'AP	Autre personnel de l'organisme de l'AP	ONG
	Communauté locale	Bailleurs de fonds	Experts extérieurs	Autres
Veuillez indiquer si l'évaluation a été faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un bailleur de fonds.			Projet d'AP du Mali	

**Note :**

Le **petit FEM** finance des appuis aux populations des zones périphériques (petit élevage, apiculture, etc.)

La commission nationale de l'UNESCO au Mali et l'Agence allemande pour la conservation de la nature proposent de financer le classement de la réserve de biosphère qui intéressera le Mali (dont le Bafing), la Guinée et le Sénégal.

*Fiche de données 1 de [Site cible 2 du METT]  
la Réserve du Mandé Wula*

Nom, affiliation et adresse de la personne qui doit remplir le METT (courriel, etc.)	BOJU Stéphane, stephane.boujuperso@laposte.net
Date d'exécution de l'évaluation	Août 2009
Nom de l'aire protégée	<b><u>Réserve du Mandé Wula</u></b>

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Code du site WDPA (ces codes sont disponibles à <a href="http://www.unep-wcmc.org/wdpa/">www.unep-wcmc.org/wdpa/</a> )				
Appellations	National <b>Parc national</b>	Catégorie UICN <b>IV</b>	International (veuillez remplir également la fiche à la page suivante)	
Pays	<b>Mali</b>			
Emplacement de l'aire protégée (province et si possible référence de la carte)		<b>Bafing, Mali, écosystèmes soudano-guinéens, voir les cartes de localisation des AP</b>		
Date de création	<b>Décret n° 10-092/P-RM du 15/02/2010</b>			
Détails de la propriété (veuillez cocher)	Etat <b>X</b>	Privé	Communauté	Autre
Autorité de gestion	<b>Direction nationale de la conservation de la nature bientôt Direction nationale des eaux et forêts, mais destiné à être amodiée à un opérateur privé</b>			
Taille de l'aire protégée (ha)	<b>39 050 ha</b>			
Nombre d'employés	Permanent <b>0</b>	Temporaire <b>0</b>		
Budget annuel (\$ EU) – salaires du personnel non compris	Fonds renouvelables (opérationnels) <b>Pas de budget spécifique</b>		Projet ou autres financements supplémentaires <b>0</b>	
Quelles sont les principales valeurs pour lesquelles l'aire est désignée ?	<b>Mise en place d'une zone centrale de protection de la biodiversité dans la partie Est de la réserve de Biosphère. La commission nationale de l'UNESCO au Mali et l'Agence allemande pour la conservation de la nature proposent de financer le classement de la réserve de biosphère qui intéressera le Mali (dont le Bafing), la Guinée et le Sénégal.</b>			
Citez les deux principaux objectifs de la gestion de l'aire protégée				
Objectif de gestion 1	<b>Protection de la biodiversité à l'Est de la réserve de biosphère et protection des derniers élans de Derby</b>			
Objectif de gestion 2	<b>Protection des chimpanzés, blocage de la descente de la bande cotonnière vers le Sud</b>			
Nombre de personnes ayant participé à l'évaluation		<b>1</b>		
Y compris : (cocher les cases)	Gestionnaire de l'AP <input type="checkbox"/>	Personnel de l'AP <input type="checkbox"/>	Autre personnel de l'organisme d'AP <input type="checkbox"/>	ONG <input type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Bailleurs de fonds <input type="checkbox"/>	Experts extérieurs <input checked="" type="checkbox"/>	Autre
Veuillez indiquer si l'évaluation a été faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un bailleur de fonds.		<b>Projet d'AP au Mali</b>		

**Note :**

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Mali faune environnement a développé des appuis à l'aide de partenaires internationaux pour l'adduction d'eau et des opérations de santé publique.

La Commission nationale de l'UNESCO au Mali et l'Agence allemande pour la conservation de la nature proposent de financer le classement de la réserve de biosphère qui intéressera le Mali (dont le Bafing), la Guinée et le Sénégal.

*Fiche de données 1 du [Site cible 3 du METT] Parc national du Wongo*

Nom, affiliation et adresse de la personne qui doit remplir le METT (courriel, etc.)		BOUJU Stéphane, stephane.boujuperso@laposte.net			
Date d'exécution de l'évaluation		Août 2009			
Nom de l'aire protégée		<b><u>Parc national du Wongo</u></b>			
Code du site WDPA (ces codes sont disponibles à <a href="http://www.unep-wcmc.org/wdpa/">www.unep-wcmc.org/wdpa/</a> )					
Appellations	National <b>Parc national</b>	Catégorie UICN <b>II</b>		International (veuillez remplir également la fiche à la page suivante)	
Pays	<b>Mali</b>				
Emplacement de l'aire protégée (province et si possible référence de la carte)		<b>Bafing, Mali, écosystèmes soudano-guinéens, voir les cartes de localisation des AP</b>			
Date de création		Loi n° 02-002 du 16 janvier 2002			
Détails de la propriété (veuillez cocher)		Etat <b>X</b>	Privé	Communautaire	Autre
Autorité de gestion		Direction nationale de la conservation de la nature bientôt Direction nationale des eaux et forêts			
Taille de l'aire protégée (ha)		<b>53 599 ha</b>			
Nombre d'employés		Permanent <b>0</b>		Temporaire <b>0</b>	
Budget annuel (\$ EU) – salaires du personnel non compris		Fonds renouvelables (opérationnels) <b>Pas de budget spécifique</b>		Projet ou autres financements supplémentaires <b>0</b>	
Quelles sont les principales valeurs pour lesquelles l'aire est désignée ?		Se situe dans le cadre des mesures conservatoires visant à favoriser la migration et le recasement de la population faunique qui a subi des perturbations écologiques suite à la réalisation du barrage de Manantali achevé en 1988. Le déboisement de 20.000 ha a eu pour conséquences des perturbations écologiques au niveau de la faune qui était déjà soumise à de fortes pressions anthropiques.			
Citez les deux principaux objectifs de la gestion de l'aire protégée					
Objectif de gestion 1		Conservation de la biodiversité et des territoires			
Objectif de gestion 2		Protection spécifique des grands ongulés, lions et chimpanzés			

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Nombre de personnes ayant participé à l'évaluation		1		
Y compris : (cochez les cases)	Gestionnaire de l'AP <input type="checkbox"/>	Personnel de l'AP <input type="checkbox"/>	Autre personnel de l'organisme d'AP <input type="checkbox"/>	ONG <input type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Bailleurs de fonds <input type="checkbox"/>	Experts extérieurs <input checked="" type="checkbox"/>	Autre
Veuillez indiquer si l'évaluation a été faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un bailleur de fonds.		Projet d'AP au Mali		

**Notes**

**Le petit FEM** finance des appuis aux populations des zones périphériques (petit élevage, apiculture, etc). La commission nationale de l'UNESCO au Mali et l'Agence Allemande pour la Conservation de la Nature proposent de financer le classement de la réserve de biosphère qui intéressera le Mali (dont le Bafing), la Guinée et le Sénégal.

*Fiche de données 1 du [Site cible 4 du METT] Sanctuaire des chimpanzés*

Nom, affiliation et adresse de la personne qui doit remplir le METT (courriel, etc.)		BOUJU Stéphane, stephane.boujuperso@laposte.net		
Date d'exécution de l'évaluation	Août 2009			
Nom de l'aire protégée	<b><u>Sanctuaire des chimpanzés</u></b>			
Code du site WDPA (ces codes sont disponibles à <a href="http://www.unep-wcmc.org/wdpa/">www.unep-wcmc.org/wdpa/</a> )				
Appellations	National <b>Sanctuaire</b>	Catégorie UICN <b>IV</b>	International (veuillez remplir également la fiche à la page suivante)	
Pays	<b>Mali</b>			
Emplacement de l'aire protégée (province et si possible référence de la carte)	<b>Bafing, Mali, écosystèmes soudano-guinéens, voir les cartes de localisation des AP</b>			
Date de création	Formellement établie Décret n° 02 – 199 – PRM du 22 avril 2002			
Détails de la propriété (veuillez cocher)	Etat <input checked="" type="checkbox"/>	Privé <input type="checkbox"/>	Communauté <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Autorité de gestion	Direction nationale de la conservation de la nature bientôt Direction nationale des eaux et forêts, mais destinée à être amodiée à un opérateur privé			
Taille de l'aire protégée (ha)	<b>67 200 ha</b>			
Nombre d'employés	Permanent <b>0</b>		Temporaire <b>0</b>	

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Budget annuel (\$ EU) – salaires du personnel non compris	Fonds renouvelables (opérationnels) <b>Pas de budget spécifique</b>	Projet ou autres financements supplémentaires <b>0</b>		
Quelles sont les principales valeurs pour lesquelles l'aire est désignée ?	Protection d'espèces en danger. La Commission nationale de l'UNESCO au Mali et l'Agence allemande pour la conservation de la nature proposent de financer le classement de la réserve de biosphère qui intéressera le Mali (dont le Bafing), la Guinée et le Sénégal.			
Citez les deux principaux objectifs de la gestion de l'aire protégée				
Objectif de gestion 1	Protection des chimpanzés			
Objectif de gestion 2				
Nombre de personnes ayant participé à l'évaluation		1		
Y compris : (cochez les cases)	Gestionnaire de l'AP <input type="checkbox"/>	Personnel de l'AP <input type="checkbox"/>	Autre personnel de l'organisme d'AP <input type="checkbox"/>	ONG <input type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Bailleurs de fonds <input type="checkbox"/>	Experts extérieurs <input checked="" type="checkbox"/>	Autre
Veuillez indiquer si l'évaluation a été faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un bailleur de fonds.		Projet d'AP au Mali		

*Fiche de données 1 de la [Site cible 5 du METT] Réserve communautaire de Yoroya*

Nom, affiliation et adresse de la personne qui doit remplir le METT (courriel, etc.)		BOUJU Stéphane, stephane.boujuperso@laposte.net		
Date d'exécution de l'évaluation		Août 2009		
Nom de l'aire protégée		<b><u>Réserve communautaire de Yoroya (nom provisoire)</u></b>		
Code du site WDPA (ces codes sont disponibles à <a href="http://www.unep-wcmc.org/wdpa/">www.unep-wcmc.org/wdpa/</a> )				
Appellations	National "Réserve communautaire "	Catégorie UICN VI	International (veuillez remplir également la fiche à la page suivante)	
Pays	Mali			
Emplacement de l'aire protégée (province et si possible référence de la carte)		Bafing, zone de Faléa Faraba, Mali		
Date de création	[Non créée]			
Détails de la propriété (veuillez cocher)	Etat	Privé	Communauté <b>X</b>	Autre

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Autorité de gestion		Direction nationale de la conservation de la nature bientôt Direction nationale des eaux et forêts, mais destinée à être amodiée à un opérateur privé		
Taille de l'aire protégée (ha)		à d.		
Nombre d'employés		Permanent 0		Temporaire 0
Budget annuel (\$ EU) – salaires du personnel non compris		Fonds renouvelables (opérationnels) Pas de budget spécifique	Projet ou autres financements supplémentaires 0	
Quelles sont les principales valeurs pour lesquelles l'aire est désignée ?		Haut niveau de biodiversité		
Citez les deux principaux objectifs de la gestion de l'aire protégée				
Objectif de gestion 1		Restauration de la petite faune et de la biodiversité		
Objectif de gestion 2		Exploitation durable des ressources		
Nombre de personnes ayant participé à l'évaluation			1	
Y compris : (cochez les cases)	Gestionnaire de l'AP <input type="checkbox"/>	Personnel de l'AP <input type="checkbox"/>	Autre personnel de l'organisme de l'AP <input type="checkbox"/>	ONG <input type="checkbox"/>
	Communauté locale <input type="checkbox"/>	Bailleurs de fonds <input type="checkbox"/>	Experts extérieurs <input checked="" type="checkbox"/>	Autre
Veuillez indiquer si l'évaluation a été faite en association avec un projet particulier, au nom d'une organisation ou d'un bailleur de fonds.			Projet d'AP au Mali	

## Menaces pour les aires protégées : Fiche de données 2

Menaces (colonne ci-dessous)/sites cibles du METT (à droite)	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
<b>1. Développement des résidences et du commerce dans une aire protégée</b> Menaces liées aux établissements humains ou à d'autres utilisations non agricoles des terres dont l'empreinte est importante					
1.1 Habitat et établissements	L	H	L	H	H
1.2 Zones commerciales et industrielles	L	L	L	M	M
1.3 Infrastructures touristiques et de loisirs	L	L	L	L	L
<b>2. Agriculture et aquaculture dans une aire protégée</b> Menaces liées à l'agriculture et aux pâturages en raison de l'extension et de l'intensification de l'agriculture, notamment la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture					
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	L	L	L	H	H
2. Culture de la drogue	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
2.2 Plantations de bois et de pâte à papier	L	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
2.3 Elevage et pâturage	M	L	L	H	H
2.4 Aquaculture marine et d'eau douce	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
<b>3. Production d'énergie et exploitation minière dans une aire protégée</b> Menaces liées à la production de ressources non biologiques					
3.1 Forage de pétrole et de gaz	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
3.2 Mines et carrières	n. d.	M	n. d.	n. d.	n. d.
3.3 Production d'énergie, y compris par les barrages hydroélectriques	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
<b>4. Transport et corridors de service dans une aire protégée</b> Menaces liées à des corridors de transport étroits longs et aux véhicules qui les utilisent, y compris la mortalité connexe de la faune					
4.1 Routes et chemins de fer (y compris les animaux tués sur la route)	M	M	M	M	M
4.2 Lignes d'équipements collectifs et de services (par exemple, les câbles électriques, les lignes téléphoniques)	L	L	L	L	L

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Menaces (colonne ci-dessous)/sites cibles du METT (à droite)	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
4.3 Voies de transport maritime et canaux	L	L	L	L	L
4.4 Trajectoires de vol	L	L	L	L	L
<b>5. Utilisation de la ressource biologique et préjudice causé dans une aire protégée</b> Les menaces liées à l'utilisation à des fins de consommation des ressources biologiques « sauvages » comprennent les impacts délibérés et non intentionnels de la récolte ; il existe également la persécution ou le contrôle d'espèces spécifiques (il convient de souligner que ceci comprend la chasse et l'abattage des animaux).					
5.1 Chasse, abattage et ramassage des animaux terrestres (y compris l'abattage des animaux suite aux conflits homme-faune)	M	L	M	H	M
5.2 Ramassage des plantes terrestres ou des produits végétaux (non ligneux)	L	L	L	L	L
5.3 Abattage des arbres et récolte du bois	L	M	L	L	L
5.4 Pêche, abattage et récolte des ressources aquatiques	L	L	L	L	L
<b>6. Intrusions de l'homme et perturbation dans une aire protégée</b> Les menaces liées aux activités de l'homme qui modifient, détruisent ou perturbent les habitats et les espèces suite aux utilisations à des fins autres que de consommation des ressources biologiques.					
6.1 Activités de loisirs et touristiques	L	L	L	L	L
6.2 Guerres, agitations sociales et exercices militaires	L	L	L	L	L
6.3 Recherche, éducation et autres activités non liées au travail dans les aires protégées	L	L	L	L	L
6.4 Activités des gestionnaires des aires protégées (par exemple, la construction ou l'utilisation de véhicules, les points d'eau artificiels et les barrages)	L	L	L	L	L
6.5 Vandalisme délibéré, activités de destruction ou menaces pour le personnel des aires protégées et les visiteurs	L	L	L	L	L
<b>7. Modifications du système naturel</b> Menaces liées à d'autres activités qui convertissent ou dégradent l'habitat ou changent le fonctionnement de l'écosystème					
7.1 Feux de brousse et lutte contre ceux-ci (y compris les incendies)	M	M	M	M	M
7.2 Barrages, modifications hydrologiques et gestion/utilisation de l'eau	H	n. d.	n. d.	M	n. d.
7.3a Fragmentation accrue dans l'aire protégée	L	L	L	H	M
7.3b Isolement d'autres habitats naturels (par exemple, déforestation, barrages sans passages efficaces pour la faune aquatique)	H	L	L	H	L
7.3c Autres « effets de bordure » sur les valeurs du parc	L	L	L	L	L

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

<b>Menaces (colonne ci-dessous)/sites cibles du METT (à droite)</b>	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
7.3d Pertes d'espèces clés (par exemple, les principaux prédateurs, les agents de pollinisation, etc.)	M	M	M	M	M
<b>8. Espèces et gènes envahissants et autres espèces et gènes à problème</b> Les menaces liées aux plantes, animaux, pathogènes/microbes aquatiques non locaux et locaux ou aux matériels génétiques qui ont ou devraient avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, suite à l'introduction, à la propagation et/ou à l'augmentation					
8.1 Plantes envahissantes non locales/étrangères (adventices)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
8.1a Animaux envahissants non locaux/étrangers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
8.1b Pathogènes (non locaux ou locaux, mais qui créent des problèmes nouveaux/acrus)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
8.2 Matériel génétique introduit (par exemple, organismes génétiquement modifiés)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<b>9. Pollution qui entre dans une aire protégée ou est générée par celle-ci</b> Les menaces liées à l'introduction de matériels ou d'énergie exotiques et/ou excédentaires de sources ponctuelles et non ponctuelles					
9.1 Egouts domestiques et eaux usées urbaines	L	L	L	L	L
9.1a Egouts et eaux usées des installations des aires protégées (par exemple, toilettes, hôtels, etc.)	L	L	L	L	L
9.2 Effluents et déversements industriels, miniers et militaires (par exemple, mauvaise qualité de l'eau déversée par les barrages, notamment les températures non naturelles, l'eau désoxygénée, autres pollutions)	L	L	L	L	L
9.3 Effluents agricoles et forestiers (par exemple, excédent d'engrais ou de pesticides)	L	L	L	L	L
9.4 Déchets et déchets solides	L	L	L	L	L
9.5 Polluants atmosphériques	L	L	L	L	L
9.6 Energie excédentaire (par exemple, pollution liée à la chaleur, aux lumières, etc.)	L	L	L	L	L
<b>10. Événements géologiques</b> Les événements géologiques peuvent faire partie des régimes de perturbations naturelles dans de nombreux écosystèmes. Toutefois, ils peuvent constituer une menace si une espèce ou un habitat est endommagé et a perdu sa résilience et est vulnérable aux perturbations. La capacité de réponse à certains de ces changements peut être limitée.					
10.1 Volcans	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
10.2 Tremblements de terre/tsunamis	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
10.3 Avalanches/glissements de terrain	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
10.4 Erosion et ensablement/dépôt (par exemple, changement du littoral ou du lit des cours d'eau)	M	M	M	M	M

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Menaces (colonne ci-dessous)/sites cibles du METT (à droite)	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
<b>11. Changements climatiques et climat sévère</b> Les menaces liées aux changements climatiques à long terme qui peuvent être dus au réchauffement global et à d'autres événements climatiques/temps graves en dehors de la gamme des variations naturelles					
11.1 Changement et dégradation des habitats	M	M	M	M	M
11.2 Sécheresses	M	M	M	M	M
11.3 Températures extrêmes	M	M	M	M	M
11.4 Orages et inondations	H	L	L	L	L
<b>12. Menaces culturelles et sociales spécifiques</b>					
12.1 Perte des liens culturels, du savoir traditionnel et/ou des pratiques de gestion	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12.2 Détérioration naturelle des valeurs des sites culturels importants	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12.3 Destruction des bâtiments, des jardins, des sites, etc. du patrimoine culturel	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

## Formulaire d'évaluation

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
<b>1. Statut juridique</b>	L'aire protégée n'est pas classée/ne fait pas l'objet de clause restrictive.	0					<b>0</b>
Les aires protégées ont-elles un statut juridique (ou dans le cas des réserves privées, celles-ci sont-elles couvertes par une convention ou un instrument similaire) ? <i>Contexte</i>	Il existe un accord selon lequel l'aire protégée doit être classée/ doit faire l'objet d'une clause restrictive, mais le processus n'a pas encore commencé.	1					
	L'aire protégée est en train d'être classée/ doit faire l'objet d'une clause restrictive, mais le processus n'est pas achevé (comprend les sites désignés au titre des conventions internationales, par exemple, Ramsar ou la loi locale/traditionnelle, notamment les aires conservées par les communautés, qui ne font pas l'objet d'un statut juridique national ou de clause restrictive).	2		2		2	
	L'aire protégée a été formellement classée/fait l'objet de clause restrictive	3	3		3		
<b>2. Réglementations relatives aux aires protégées</b>	Il n'existe aucune réglementation pour le contrôle de l'utilisation des terres et des activités dans l'aire protégée.	0	0	0	0	0	0
Existe-t-il une réglementation appropriée en vue de contrôler l'utilisation des terres et des activités (par exemple, la chasse) ? <i>Planification</i>	Il existe des réglementations pour le contrôle de l'utilisation des terres et des activités dans l'aire protégée, mais celles-ci laissent beaucoup à désirer.	1					
	Il existe des réglementations pour le contrôle de l'utilisation des terres et des activités dans l'aire protégée, mais elles comportent des faiblesses ou des lacunes.	2					
	Il existe des réglementations pour lutter contre l'utilisation des terres et les activités inappropriées dans l'aire protégée et elles constituent une excellente base pour la gestion.	3					
<b>3. Application de la loi</b>	Le personnel ne dispose pas de capacités/ressources efficaces pour mettre en œuvre la législation et la réglementation sur les aires protégées.	0	0	0	0	0	0

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
Le personnel (c'est-à-dire ceux qui sont responsables du site) peut-il appliquer suffisamment bien les règles relatives aux aires protégées ?  <i>Moyens</i>	Il existe de graves insuffisances au niveau des capacités/ressources du personnel pour la mise en œuvre de la législation et de la réglementation sur les aires protégées (par exemple, manque de compétences, de budget pour les patrouilles et d'appui institutionnel).	1					
	Le personnel a les capacités/ressources nécessaires pour appliquer la législation et la réglementation sur les aires protégées, mais certaines insuffisances demeurent.	2					
	Le personnel dispose d'excellentes capacités/ressources pour appliquer la législation et la réglementation sur les aires protégées.	3					
<b>4. Objectifs des aires protégées</b>	Il n'existe aucun objectif concret retenu pour l'aire protégée.	0					
La gestion est-elle faite selon les objectifs convenus ?  <i>Planification</i>	Des objectifs ont été définis pour les aires protégées, mais elles ne sont pas gérées en vue de la réalisation de ceux-ci.	1	1	1	1	1	1
	L'aire protégée dispose d'objectifs convenus, mais n'est gérée que partiellement en vue de leur réalisation.	2					
	L'aire protégée dispose d'objectifs convenus et est gérée en vue de leur réalisation.	3					
<b>5. Conception des aires protégées</b>	Les insuffisances liées à la conception de l'aire protégée rendent très difficile la réalisation des principaux objectifs de l'aire protégée.	0					
L'aire protégée a-t-elle une taille et une forme appropriées pour protéger les espèces, les habitats, les processus écologiques et les bassins hydrographiques qui constituent une source de préoccupations majeure pour la conservation ?  <i>Planification</i>	Les insuffisances liées à la conception de l'aire protégée rendent difficile la réalisation des principaux objectifs de l'aire protégée, mais les mesures d'atténuation sont en train d'être prises (par exemple, les accords avec les propriétaires terriens voisins pour les corridors de faune ou l'introduction d'une gestion appropriée du bassin hydrographique).	1					
	La conception de l'aire protégée ne constitue pas un obstacle majeur à la réalisation des objectifs, mais pourrait être améliorée (par exemple, les processus écologiques à plus grande échelle).	2	2				

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
	La conception de l'aire protégée contribue à la réalisation des objectifs ; elle est appropriée pour la conservation des espèces et de l'habitat ; et maintient les processus écologiques, notamment l'écoulement des eaux de surface et de la nappe phréatique à l'échelle du bassin hydrographique, les systèmes de perturbation naturels, etc.	3		3	3	3	3
<b>6. Délimitation des aires protégées</b>	Les limites de l'aire protégée ne sont pas connues de l'autorité de gestion ou des résidents locaux/propriétaires terriens voisins.	0	0	0	0	0	0
Les limites sont-elles connues et marquées ?	Les limites de l'aire protégée sont connues de l'autorité de gestion, mais ne sont pas connues des résidents locaux/propriétaires terriens voisins.	1					
<i>Processus</i>	Les limites de l'aire protégée sont connues de l'autorité de gestion et des résidents locaux/utilisateurs des terres voisines, mais ne sont pas indiquées de manière appropriée.	2					
	Les limites de l'aire protégée sont connues de l'autorité de gestion et des résidents locaux/utilisateurs voisins des terres et sont indiquées de manière appropriée.	3					
<b>7. Plan de gestion</b>	Il n'existe aucun plan de gestion des aires protégées.	0					
Existe t-il un plan de gestion et est-il appliqué ?	Un plan de gestion est en train d'être élaboré ou a été élaboré, mais n'est pas appliqué.	1	1	1	1	1	1
<i>Planification</i>	Il existe un plan de gestion, mais il n'est appliqué que partiellement, faute de financement ou du fait d'autres problèmes.	2					
	Il existe un plan de gestion qui est en train d'être appliqué.	3					
<b>Points supplémentaires:</b>	7a. Le processus de planification crée une excellente opportunité pour les principales parties prenantes d'influer sur le plan de gestion.	1					
<i>Planification</i>	7b. Il existe un calendrier et un processus pour les revues périodiques et la mise à jour du plan de gestion.	1					
	7c. Les résultats du suivi de la recherche et des évaluations sont intégrés régulièrement dans la planification.	1					

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
<b>8. Plan de travail régulier</b>	Il n'existe aucun plan de travail régulier.	0	0	0	0	0	0
Existe-t-il un plan de travail régulier et est-il mis en œuvre ? <i>Planification/Produits</i>	Il existe un plan de travail régulier, mais peu d'activités sont exécutées.	1					
	Il existe un plan de travail régulier et de nombreuses activités sont exécutées.	2					
	Il existe un plan de travail régulier et toutes les activités sont exécutées.	3					
<b>9. Inventaire des ressources</b>	Il existe peu ou pas d'informations disponibles sur les habitats, les espèces et les valeurs culturelles importants de l'aire protégée.	0					
Avez-vous suffisamment d'informations pour gérer l'aire ?  <i>Moyens</i>	Les informations sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles importants de l'aire protégée ne suffisent pas à assurer la planification et la prise de décision.	1					
	Les informations sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles importants de l'aire protégée sont suffisants pour la plupart des principaux domaines de planification et de prise de décision.	2	2	2	2	2	2
	Les informations sur les habitats, les espèces, les processus écologiques et les valeurs culturelles importants de l'aire protégée sont suffisants pour appuyer tous les domaines de la planification et de la prise de décision.	3					
<b>10. Systèmes de protection</b>	Les systèmes de protection (patrouilles, permis, etc.) n'existent pas ou ne sont pas efficaces pour le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources.	0	0	0	0	0	0
Des systèmes de protection ont-ils été mis en place pour contrôler l'accès/l'utilisation des ressources dans l'aire protégée ? <i>Processus/réalisation</i>	Les systèmes de protection ne sont que partiellement efficaces pour le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources.	1					
	Les systèmes de protection sont moyennement efficaces pour le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources.	2					
	Les systèmes de protection sont efficaces, dans une large mesure, ou entièrement efficaces pour le contrôle de l'accès/l'utilisation des ressources.	3					
<b>11. Recherche</b>	Il n'existe aucune étude ni recherche exécutée dans l'aire protégée.	0	0	0	0	0	0

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
Existe-t-il un programme de gestion axé sur les enquêtes et les travaux de recherche ? <i>Processus</i>	Il existe des activités limitées d'enquêtes et de recherche, mais celles-ci ne visent pas à satisfaire les besoins de gestion de l'aire protégée.	1					
	Il existe beaucoup d'activités d'enquêtes et de recherche, mais elles ne visent pas à satisfaire les besoins de gestion de l'aire protégée.	2					
	Il existe un programme complet intégré d'enquêtes et de recherche qui est pertinent pour les besoins de gestion.	3					
<b>12. Gestion des ressources</b>	La gestion active des ressources n'est pas effectuée.	0					<b>0</b>
La gestion active des ressources est-elle entreprise ? <i>Processus</i>	Très peu d'exigences pour la gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles importants sont appliquées.	1	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
	De nombreuses exigences pour la gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles importants sont respectées, mais certaines questions importantes ne sont pas prises en compte	2					
	Des exigences pour la gestion active des habitats, espèces, processus écologiques et valeurs culturelles importants sont respectées dans une large mesure ou entièrement.	3					
<b>13. Effectifs</b>	Il n'existe aucun personnel.	0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Existe-t-il suffisamment d'employés pour gérer l'aire protégée ? <i>Moyens</i>	Les effectifs ne sont pas suffisants pour les principales activités de gestion.	1					
	Les effectifs sont inférieurs au niveau optimum requis pour les principales activités de gestion.	2					
	Les effectifs sont suffisants pour les besoins de gestion de l'aire protégée.	3					
<b>14. Formation du personnel</b>	Le personnel ne dispose pas des compétences nécessaires pour la gestion de l'aire protégée.	0					
Le personnel est-il formé de manière adéquate pour atteindre les objectifs de gestion ? <i>Moyens/processus</i>	La formation et les compétences du personnel sont faibles, compte tenu des besoins de l'aire protégée.	1	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	La formation et les compétences du personnel sont suffisantes, mais pourraient être améliorées afin d'atteindre pleinement	2					

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
	les objectifs et les compétences sont alignées sur les besoins des aires protégées						
	La formation et les compétences du personnel sont alignées sur les besoins de gestion de l'aire protégée.	3					
<b>15. Budget actuel</b>	Il n'existe aucun budget pour la gestion de l'aire protégée.	0	0	0	0	0	0
Le budget actuel est-il suffisant ?	Le budget disponible ne suffit pas à satisfaire les besoins de gestion de base et constitue une grave contrainte aux capacités de gestion.	1					
<i>Moyens</i>	Le budget disponible est raisonnable, mais pourrait être augmenté afin d'assurer pleinement une gestion efficace.	2					
	Le budget disponible est suffisant et permet de satisfaire entièrement les besoins de gestion de l'aire protégée.	3					
<b>16. Sécurité du budget</b>	Il n'existe aucun budget sûr pour l'aire protégée et la gestion dépend entièrement du financement extérieur ou d'un financement très variable.	0	0	0	0	0	0
Le budget est-il sécurisé ?	Il existe très peu de ressources budgétaires sûres et l'aire protégée n'a pu fonctionner efficacement sans financement extérieur.	1					
<i>Moyens</i>	Il existe un budget de base relativement sûr pour le fonctionnement régulier de l'aire protégée, mais de nombreuses innovations et initiatives dépendent du financement extérieur.	2					
	Il existe un budget sûr pour l'aire protégée et ses besoins de gestion.	3					
<b>17. Gestion budgétaire</b>	La gestion budgétaire laisse beaucoup à désirer et mine, dans une large mesure, l'efficacité (par exemple, la publication tardive du budget pendant l'exercice budgétaire).	0	0	0	0	0	0
Le budget est-il géré afin de satisfaire les principaux besoins de gestion ?	La gestion budgétaire laisse à désirer et limite l'efficacité.	1					
<i>Processus</i>	La gestion budgétaire est insuffisante, mais pourrait être améliorée.	2					
	La gestion budgétaire est excellente et satisfait les besoins de gestion.	3					
<b>18. Equipements</b>	Il existe peu ou pas d'équipements et d'installations pour les besoins de gestion.	0	0	0	0	0	0

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
Les équipements suffisent-ils à satisfaire les besoins de gestion ? <i>Moyens</i>	Il existe des équipements et installations, mais ceux-ci ne sont pas appropriés pour la plupart des besoins de gestion.	1					
	Il existe des équipements et installations, mais des insuffisances demeurent, ce qui limite la gestion.	2					
	Les équipements et installations sont insuffisants.	3					
<b>19. Entretien des équipements</b>	Il existe peu ou pas d'entretien des équipements et installations.	0	0	0	0	0	0
Les équipements font-ils l'objet d'un entretien approprié ? <i>Processus</i>	Il existe un entretien <i>ad hoc</i> des équipements et installations.	1					
	Il existe un entretien de base des équipements et installations.	2					
	Les équipements et installations sont bien entretenus.	3					
<b>20. Education et sensibilisation</b>	Il n'existe aucun programme d'éducation et de sensibilisation.	0	0	0	0	0	0
Existe-t-il un programme d'éducation prévu et lié aux objectifs et besoins ? <i>Processus</i>	Il existe un programme limité et <i>ad hoc</i> d'éducation et de sensibilisation.	1					
	Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation, mais il ne satisfait que partiellement les besoins et pourrait être amélioré.	2					
	Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation appliqué de manière appropriée et intégrale.	3					
<b>21. Planification de l'utilisation des terres et de l'eau</b>	La planification de l'utilisation des terres adjacentes et de l'eau ne prend pas en compte les besoins des aires protégées et les activités/politiques sont préjudiciables à la survie de l'aire.	0	0	0	0	0	0
La planification de l'utilisation des terres et de l'eau prend-elle en compte les aires protégées et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs ? <i>Planification</i>	La planification de l'utilisation des terres adjacentes et de l'eau ne prend pas en compte les besoins à long terme de l'aire protégée, mais les activités ne sont pas préjudiciables à l'aire.	1					
	La planification de l'utilisation des terres adjacentes et de l'eau prend en compte partiellement les besoins à long terme de l'aire protégée.	2					
	La planification de l'utilisation des terres adjacentes et de l'eau prend pleinement en compte les besoins à long terme de l'aire protégée.	3					

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
<b>Points supplémentaires : Planification de l'utilisation des terres et de l'eau</b> 21a : Planification de l'utilisation des terres et de l'eau pour la conservation des habitats	La planification et la gestion dans le bassin hydrographique ou le territoire contenant l'aire protégée prend en compte les dispositions visant à créer des conditions environnementales appropriées (par exemple, le volume, la qualité et le calendrier de l'écoulement de l'eau, les niveaux de pollution atmosphérique) de nature à maintenir les habitats pertinents.	1					
<b>Points supplémentaires : Planification de l'utilisation des terres et de l'eau</b> 21b : Planification de l'utilisation des terres et de l'eau pour la connectivité	La gestion des corridors qui relie l'aire protégée prévoit le passage de la faune vers les principaux habitats en dehors de l'aire protégée (par exemple, pour assurer la migration des poissons entre les sites de reproduction d'eau douce et la mer ou pour assurer la migration des animaux).	1	1	1	1	1	1
<b>Points supplémentaires : Planification de l'utilisation des terres et de l'eau</b> 21c : Planification de l'utilisation des terres et de l'eau pour les services de l'écosystème et la conservation des espèces	« La planification satisfait les besoins spécifiques de l'écosystème et/ou les besoins d'espèces données qui constituent une préoccupation à l'échelle de l'écosystème (par exemple, le volume, la qualité et le calendrier de l'écoulement de l'eau douce afin de maintenir des espèces données, la lutte contre les feux de brousse en vue de maintenir les habitats de savane, etc.) »	1					
<b>22. Etat et voisins commerciaux</b>	Il n'existe aucun contact entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou institutionnels voisins des terres et de l'eau.	0					
Existe-t-il une coopération avec les utilisateurs voisins des terres et de l'eau ?	Il existe un contact entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou institutionnels voisins des terres et de l'eau, mais il existe peu ou pas de coopération.	1	1	1	1	1	1
<i>Processus</i>	Il existe des contacts entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou institutionnels voisins des terres et de l'eau, mais la coopération est limitée.	2					
	Il existe des contacts réguliers entre les gestionnaires et les utilisateurs officiels ou institutionnels voisins des terres et de l'eau, et il existe une étroite coopération en matière de gestion.	3					
<b>23. Population autochtone</b>	Les populations autochtones et traditionnelles ne participent pas à la prise	0					

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
	de décision sur la gestion de l'aire protégée.						
Les populations autochtones et traditionnelles résidentes ou qui utilisent régulièrement l'aire protégée contribuent-elles à la prise des décisions de gestion ? <i>Processus</i>	Les populations autochtones et traditionnelles apportent une contribution limitée aux discussions sur la gestion, mais ne jouent aucun rôle direct dans la gestion.	1	1	1	1	1	1
	Les populations autochtones et traditionnelles contribuent directement à la prise de certaines décisions pertinentes sur la gestion, mais leur participation pourrait être améliorée.	2					
	Les populations autochtones et traditionnelles participent directement à la prise de toutes les décisions pertinentes sur la gestion, par exemple la cogestion.	3					
<b>24. Communautés locales</b>	Les communautés locales n'apportent pas de contribution à la prise de décision sur la gestion de l'aire protégée.	0					
Les communautés locales résidentes ou situées près des aires protégées contribuent-elles à la prise des décisions de gestion ? <i>Processus</i>	Les communautés locales apportent des contributions limitées aux discussions sur la gestion, mais ne jouent aucun rôle direct dans la gestion.	1					
	Les communautés locales participent directement à la prise de certaines décisions pertinentes sur la gestion, mais leur participation pourrait être améliorée.	2					
	Les communautés locales participent directement à la prise de toutes les décisions pertinentes sur la gestion, par exemple la cogestion.	3					
<b>Points supplémentaires</b> <i>Communautés locales/populations autochtones : Impact sur les communautés</i>	24a. Il existe une communication ouverte et la confiance entre les populations locales et/ou autochtones, les parties prenantes et les gestionnaires de l'aire protégée.	1	0		0		0
	24b. Des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés, tout en assurant la conservation des ressources de l'aire protégée, sont en train d'être exécutés.	1		1		1	
	24c. Les populations locales et/ou autochtones soutiennent activement l'aire protégée.	1					
<b>25. Avantages économiques</b>	L'aire protégée ne génère aucun avantage économique pour les communautés	0	0	0	0	0	0

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
	locales.						
L'aire protégée génère-t-elle des avantages économiques pour les communautés locales (revenu, emploi, paiement pour les services environnementaux) ?	Les avantages économiques potentiels sont reconnus et les plans sont exécutés en vue de leur réalisation.	1					
<i>Réalisations</i>	Les communautés locales bénéficient d'un certain nombre d'avantages économiques.	2					
	Il existe un important flux d'avantages économiques vers les communautés locales, liés aux activités de gestion de l'aire protégée.	3					
<b>26. Suivi et évaluation</b>	Il n'existe aucun suivi ni évaluation dans l'aire protégée.	0		0			0
Existe-t-il des activités de gestion faisant l'objet d'un suivi pour la performance ?	Il existe un suivi et une évaluation <i>ad hoc</i> , mais aucune stratégie globale et/ou aucune collecte régulière des résultats.	1	1		1	0	
<i>Planification/processus</i>	Il existe un système de suivi et d'évaluation adopté et appliqué, mais les résultats ne sont pas pris en compte dans la gestion.	2					
	Il existe un système de suivi et d'évaluation judicieux ; il est bien appliqué et utilisé pour la gestion adaptative.	3					
<b>27. Installations pour visiteurs</b>	Il n'existe aucune installation ni services pour visiteurs, bien que le besoin ait été identifié.	0	0	0	0	0	0
Les installations pour visiteurs sont-elles appropriées ?	Les installations et services pour visiteurs sont inappropriés pour le nombre actuel de visiteurs.	1					
<i>Produits</i>	Les installations et services pour visiteurs sont appropriés pour le nombre actuel de visiteurs, mais pourraient être améliorées.	2					
	Les installations et services pour visiteurs sont excellents, compte tenu du nombre actuel de visiteurs.	3					
<b>28. Opérateurs touristiques commerciaux</b>	Il existe peu ou pas de contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques qui utilisent l'aire protégée.	0	0	0	0	0	0
Les opérateurs touristiques commerciaux contribuent-ils à la gestion des aires protégées ?	Il existe des contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques, mais ceux-ci ne sont limités qu'aux questions d'ordre administratif ou réglementaire.	1					

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
<i>Processus</i>	Il existe peu de coopération entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques pour accroître l'expérience des visiteurs et maintenir les valeurs de l'aire protégée.	2					
	Il existe une bonne coopération entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques pour accroître l'expérience des visiteurs et maintenir les valeurs de l'aire protégée.	3					
<b>29. Frais</b>	Bien que des frais doivent être payés en principe, ceux-ci ne sont pas recouverts.	0					
Les frais (par exemple, les frais d'entrée ou les amendes) sont-ils appliqués, contribuent-ils à la gestion des aires protégées ? <i>Moyens/processus</i>	Les frais sont recouverts, mais ne contribuent pas à la gestion de l'aire protégée ou de ses environs.	1					<b>1</b>
	Les frais sont recouverts et contribuent dans une certaine mesure à la gestion de l'aire protégée et de ses environs.	2	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
	Les frais sont recouverts et apportent une contribution substantielle à la gestion de l'aire protégée et de ses environs.	3					
<b>30. Etat des valeurs</b>	Il existe de nombreuses valeurs importantes pour la biodiversité, l'écologie ou la culture qui sont très dégradées.	0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
Quel est l'état des valeurs importantes des aires protégées par rapport au moment où elles ont été désignées ? <i>Réalisations</i>	Certaines valeurs de biodiversité, écologiques ou culturelles sont très dégradées.	1				<b>1</b>	<b>1</b>
	Certaines valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles sont partiellement dégradées, mais les valeurs les plus importantes n'ont pas été touchées.	2					
	Les valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles sont essentiellement intactes.	3		<b>1</b>			
<b>Points supplémentaires :</b>	30a. L'évaluation de l'état des valeurs repose sur la recherche et/ou le suivi.	1	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<i>Etat des valeurs</i>	30b. Des programmes de gestion spécifiques sont en train d'être exécutés afin de conjurer les menaces à la biodiversité et aux valeurs écologiques et culturelles.	1					<b>0</b>
	30c. Des activités visant à maintenir les principales valeurs de biodiversité, écologiques et culturelles font partie de la gestion du parc sur une base régulière.	1					

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Question	Critères	Note	[1] Parc national du Kouroufing	[2] Réserve du Mandé Wula	[3] Parc national du WONGO	[4] Sanctuaire des chimpanzés	[5] Réserve communautaire de Yoroya
NOTE TOTALE	NOTES TOTALES POSSIBLES =>	<b>102</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>13</b>

[Voir l'original en français pour les commentaires et les étapes suivantes.]

**SECTION 3 : TABLEAU DE NOTATION DE LA DURABILITE FINANCIERE DU PNUD POUR LES SYSTEMES NATIONAUX D'AP**

*Tableau de notation financière – Première partie – Situation financière générale du système d'aires protégées*

Système d'information de base sur l'aire protégée			
<b>Décrire le système d'AP et son contenu :</b>			
<p>Le Mali dispose d'un système d'aires protégées qui comprend les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Réserve naturelle intégrale,</li> <li>b. Parc national,</li> <li>c. Réserve de faune,</li> <li>d. Sanctuaire de faune,</li> <li>e. Zone d'intérêt cynégétique,</li> <li>f. Ranch de gibier.</li> </ul> <p>Outre ces catégories, les réserves de biosphère sont également considérées comme des aires protégées, mais ne font pas l'objet de règles de gestion claires comme les autres catégories. Les réserves de biosphère sont prises en compte dans la présente analyse. L'on ne sait pas si les sites Ramsar sont considérés comme des aires protégées au Mali. Faute d'informations sur leurs gestion et financement, ils ne sont pas pris en compte ici. Il convient de souligner que le Mali ne dispose pas d'un Office de gestion des aires protégées distinct du Service des eaux et forêts (appelé actuellement Direction nationale de la conservation de la nature), dont les activités portent à 90 %, voire plus, sur la foresterie. Les forêts classées ne sont pas prises en compte ici dans les aires protégées, bien que l'on puisse affirmer que tel devrait être le cas en principe.</p>			
Système d'aires protégées	Nombre de sites	Total hectares	Commentaires
Aires protégées nationales	18	4 575 318	Ne prend pas en compte les forêts classées
Aires protégées nationales cogérées par les ONG	-		
Aires protégées étatiques/municipales	-		
Cogestion avec le secteur privé pour la ZIC	1	0	Comprend l'aménagement de la nouvelle ZIC (prise en compte ci-dessus)

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Analyse financière du système national d'aires protégées	2008	Année X	Année X+5	Commentaires
	(\$ EU)	(\$ EU)	(prévisions) (\$ EU)	
<b>Ressources financières disponibles</b>				
1) Budget total annuel du gouvernement central alloué à la gestion des AP (hormis le financement des bailleurs de fonds et les recettes générées (4) et retenues par le système d'AP)	569 323			
- aires protégées nationales	569 323			
- aires nationales cogérées avec les ONG				
- aires protégées étatiques/municipales				
- autres				
2) Budget annuel total du gouvernement central alloué à la gestion des AP (y compris le financement des bailleurs de fonds, les prêts, les échanges de dettes contre nature).	1 873 870			Environ 20 % sont fournis par l'Etat, 2/3 du financement de l'Etat provenant du « Budget d'investissement spécial » Au nombre des sources de bailleurs de fonds figurent : le FEM, le FFEM et l'UICN Préciser les sources de financement
- aires protégées nationales	1 873 870			
- aires nationales cogérées avec les ONG				
- aires protégées étatiques/municipales				
- autres				
3) Total recettes annuelles générées par les AP, réparties par source				
a. Tourisme - total	0			Préciser le nombre de visiteurs dans les aires protégées au cours de l'année X
- taxes touristiques	0			
- frais d'entrée	0			
- frais d'usagers supplémentaires	0			
- concessions	0			
b. Paiements pour les services de l'écosystème (PSE)	0			
c. Autres (préciser chaque type de mécanisme de génération de revenu)	0			

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Analyse financière du système national d'aires protégées	2008	Année X	Année X+5	Commentaires
	(\$ EU)	(\$ EU)	(prévisions) (\$ EU)	
4) Total recettes annuelles par type d'AP				
- aires protégées nationales	-			
- aires nationales cogérées avec les ONG	-			
- aires protégées étatiques/municipales	-			
- autres	-			
	0			
5) Pourcentage des recettes générées par les AP retenues dans le système d'AP aux fins de réinvestissement	0			
6) Financement total disponible pour le système d'AP	1 873 870			
<i>[budget de l'Etat plus financement des bailleurs de fonds, etc. (2)] plus [recettes annuelles totales (4) multipliées par le pourcentage des recettes générées par les AP retenues dans le système d'AP aux fins de réinvestissement (5)]</i>				
<b>Coûts et besoins de financement</b>				
7) Dépenses annuelles totales pour les AP (coûts de fonctionnement et d'investissement)	1 873 870			Indiquer tous les niveaux extraordinaires de dépenses d'investissement au cours d'une année donnée
- aires protégées nationales	1 873 870			
- aires nationales cogérées avec les ONG	0			
- aires protégées étatiques/municipales	0			
- autres	0			
8) Estimation des besoins de financement				
A. Besoins de financement estimatifs des coûts de gestion de base et d'investissement à couvrir	5 719 148			Impossible d'effectuer une analyse pour tous les projets – calculs fondés sur les projets de budget des projets et les différents entretiens – prendre note du fait que ceci repose sur le réseau actuel d'AP – les coûts sont indiqués par ha d'AP et ne sont pas fonction de la taille de la zone tampon (le coût couvrira une zone tampon de taille raisonnable) 1,25 \$/ha/année.
B. Besoins de financement estimatifs des coûts de gestion et d'investissement <i>optimaux</i> à couvrir	7 320 509			Le budget optimal comprend les investissements – il existe une période de 5 à 10 années au cours de laquelle les investissements seront nécessaires à hauteur de 1,6 \$/ha/année.

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Analyse financière du système national d'aires protégées	2008	Année X	Année X+5	Commentaires
	(\$ EU)	(\$ EU)	(prévisions) (\$ EU)	
9) Déficit de financement annuel (besoins financiers – ressources disponibles)				
<b>A. Excédent/déficit annuel réel net</b>				
<b>B. Déficit de financement annuel pour les scénarios de dépenses de base</b>	3 845 278			
<b>C. Déficit de financement annuel pour les scénarios optimaux de dépenses</b>	5 446,639			

*Tableau de notation financière – Deuxième partie – Evaluation des éléments du système de financement*

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
Composante 1 – Cadres juridique, réglementaire et institutionnel					
<i>Elément 1</i> – Soutien juridique, stratégique et réglementaire à la génération de recettes par les AP	Néant	Certaines mesures	Quelques-uns	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Des lois existent et facilitent la mise en œuvre des mécanismes de recettes des AP		1			Attraper seulement les braconniers, mais les fonds sont versés au Trésor
ii) Il existe des instruments budgétaires, notamment la taxe touristique et la taxe sur l'eau ou des allègements fiscaux visant à promouvoir le financement des AP	0				Néant
<i>Elément 2</i> – Soutien juridique, stratégique et réglementaire à la conservation des recettes et partage avec le système d'AP	Non	En cours d'élaboration	Oui, mais nécessité des améliorations	Oui, de manière satisfaisante	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Il existe des lois, politiques et procédures permettant au système d'AP de conserver les recettes.	0				Il n'existe pas de frais d'entrée ni d'autres recettes tirées des AP, hormis les amendes.
ii) Il existe des lois, politiques et procédures permettant de conserver en partie les recettes du site d'AP.	0				

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
iii) Il existe des lois, politiques et procédures permettant le partage des recettes des AP avec les parties prenantes locales.	0				
<i>Elément 3</i> – Conditions juridiques et réglementaires de la création des fonds (fonds fiduciaire, fonds d'amortissement ou fonds de roulement)	Non	En place	Créé avec un capital limité	Créé avec un capital suffisant	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Un fonds a été créé et doté d'un capital pour financer le système d'AP	0				Non créé.
	Néant	Certaines mesures	Très peu (2)	Achévé	
	(0)	(1)		(3)	
ii) Des fonds ont été créés pour financer des AP spécifiques.	0				
	Non	Partiellement	Assez bien	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
iii) Les fonds ont été intégrés dans les systèmes nationaux de financement des AP.	0				
<i>Elément 4</i> - Soutien juridique, stratégique et réglementaire aux dispositions institutionnelles de rechange sur la gestion des AP afin de réduire les coûts pour le budget de l'Etat	Néant	En cours d'élaboration	Oui, mais nécessite des améliorations	Oui, de manière satisfaisante (3)	
	(0)	(1)	(2)		
i) Il existe des lois qui autorisent et réglementent la délégation de la gestion des AP et la gestion financière connexe des concessions.			2		Les lois relatives à la ZIC méritent d'être améliorées afin d'autoriser différentes formes d'entités à gérer les ZIC et d'autres formes d'AP
ii) Il existe des lois qui autorisent et réglementent la délégation de la gestion des AP et la gestion financière connexe de la cogestion.		1			Le récent accord crée un PPP dans les « Cercles de Bougouni et de Yanfolila » et a été signé en mai 2008 avec la Société « Agro-industrie développement - AID SA ». Les lois nécessitent des éclaircissements.
iii) Il existe des lois qui autorisent et réglementent la délégation de la gestion des AP et la gestion financière connexe aux collectivités territoriales.		1			Le Gourma utilise un accord des bailleurs de fonds, mais les lois doivent être rédigées afin d'élargir l'éventail des options dont disposent les collectivités territoriales.

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
iv) Il existe des lois qui autorisent la création de réserves privées.	0				Néant
<b>Elément 5 – Stratégies nationales de financement des AP</b>	<b>N'a pas commencé</b>	<b>En cours</b>	<b>Achevé</b>	<b>En cours d'exécution</b>	
	(0)	(1)	(3)	(5)	
i) Niveau de formulation, d'adoption et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement	0				Néant
ii) Inclusion dans la stratégie nationale de financement des AP des principales politiques:	<b>Non</b>	<b>Oui</b>			
	(0)	(2)			
- Génération de recettes et montant des frais au niveau des AP	0				n. d.
- Critères d'allocation des budgets des AP aux sites d'AP (plans d'activité, performance, etc.)	0				n. d.
- mesures de sauvegarde afin que la génération de revenu n'ait pas d'incidence négative sur les objectifs de conservation des AP	0				n. d.
- Les besoins des plans de gestion des AP comprennent des sections financières ou des plans d'activité connexes.	0				n. d.
<b>Elément 6 – Evaluation économique des systèmes d'aires protégées</b>	<b>Néant</b>	<b>Partiel</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Achevé</b>	
(services de l'écosystème, emploi fondé sur le tourisme, etc.)	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Données économiques sur la contribution des aires protégées au développement local et national	0				Néant
ii) Les valeurs économiques des AP sont reconnues dans le secteur public.	0	(par exemple au sein du Ministère de l'environnement)	(par exemple, dans d'autres ministères techniques)	(par exemple, au sein du Trésor)	Non
<b>Elément 7 – Amélioration de la budgétisation de l'Etat pour les systèmes d'AP</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>			
	(0)	(2)			
i) La politique du Trésor concernant la budgétisation du système d'AP permet de mobiliser des ressources financières accrues à moyen et long terme selon les besoins avérés du système.	0				Seule l'OPNBB semble disposer d'un financement public partiellement prévisible.
ii) La politique promeut la budgétisation pour les AP fondée sur les besoins financiers tels que stipulés dans les plans de gestion des AP.	0				

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
iii) Il existe des politiques indiquant que les budgets des AP comprennent des fonds pour les moyens d'existence des communautés vivant au sein et autour des AP dans le cadre des stratégies de réduction des menaces.	0				Pris en compte uniquement dans le projet de Gourma
<i>Elément 8</i> – Responsabilités institutionnelles clairement définies pour la gestion et le financement des AP	Néant	Partiel	S'améliore	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Les missions des institutions concernant le financement des AP sont claires et adoptées		1			Mélange entre la gestion et le financement du gouvernement (DNEF) et ceux du projet
<i>Elément 9</i> – Besoins, profils et stimulants du personnel clairement définis au niveau du site et du système	Néant	Partiel	Presque fait	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Il existe un nombre suffisant de postes pour les économistes et les planificateurs et analystes financiers au sein des autorités d'AP afin de gérer efficacement les ressources du système d'AP.	0				
ii) Les termes de référence (TdR) du personnel des AP comprennent les responsabilités pour la génération des revenus, la gestion financière et le coût-efficacité.	0				
iii) Les lois et règlements encouragent les gestionnaires d'AP à promouvoir la durabilité financière au niveau du site (par exemple, une partie des recettes générées par le site peut être conservée aux fins de réinvestissement sur le site, ce financement complétant les budgets de l'Etat, mais ne saurait remplacer celui-ci).	0				
iv) L'évaluation de la performance des gestionnaires du site d'AP comprend l'évaluation de la planification financière, de la génération de recettes et de la gestion économique.	0				Utilisation judicieuse des ressources, mais aucune attention n'est accordée à la génération de revenu et à la gestion économique
v) Les gestionnaires d'AP ont la possibilité de budgétiser et de planifier les activités à long terme (par exemple, sur 5 années)		1			Certaines AP élaborent des plans quinquennaux, mais les budgets ne correspondent pas.
<b>Note totale pour la Composante 1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>Note réelle :</b>
					<b>7</b>
					<b>Note totale possible : 79</b>
					9 %

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
<b>Composante 2 – Plan d'activités et outils de gestion économique</b>					
<i>Elément 1</i> – Planification des activités au niveau du site d'AP	N'a pas commencé	Premiers stades	Presque achevé	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Les plans de gestion des AP présentant les objectifs, les besoins et les coûts sont élaborés au niveau du système d'AP.		1			Pourcentage des AP qui disposent de plans de gestion 7/18 (comprend 4 qui disposent d'un plan partagé)
ii) Des plans d'activité, fondés sur un format standard et liés aux plans de gestion de l'AP et aux objectifs de conservation, sont élaborés pour les sites pilotes.	0				Aucun des plans de gestion ne peut être considéré comme un « plan d'activité ».
iii) Des plans d'activité sont exécutés sur les sites pilotes (niveau d'exécution mesuré par la réalisation des objectifs).	0				
iv) Des plans d'activité sont élaborés pour tous les sites d'AP appropriés (les plans d'activité ne seront pas utiles pour les AP qui n'ont pas de potentiel de génération de recettes)	0				
v) Les déficits de financement identifiés dans les plans d'activité des AP contribuent à la planification et à la budgétisation au niveau du système.	0				
vi) Les coûts de l'exécution des plans d'activité font l'objet d'un suivi et contribuent à l'orientation économique et à l'établissement de rapports sur la performance financière.	0				
<i>Elément 2</i> – Comptabilité et systèmes d'audit opérationnels, transparents et utiles	Néant	Partiel	Presque achevé	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Les politiques et règlements exigent des systèmes de comptabilité complets et coordonnés (pour les moyens et la comptabilité axée sur les activités).		1			Uniquement pour les projets disposant d'un financement suffisant – si non rien
ii) Il existe un système de comptabilité transparent et coordonné, des coûts et des investissements opérationnels pour le système d'AP.	0				Le « système » d'AP est réparti entre des entités trop nombreuses (DNEF, Projets et « amodiation »).
iii) Les systèmes de suivi des recettes pour chaque AP sont en place et opérationnels.	0				Pas de recettes
iv) Il existe un système permettant d'utiliser les données comptables pour l'établissement des rapports nationaux.		1			De nombreux parcs sur papier ne disposent pas de budget séparé et, partant, ni de comptabilité.
<i>Elément 3</i> – Systèmes de suivi et d'établissement de rapports sur la performance de la gestion financière	Néant	Partiel	Presque achevé	Achévé et opérationnel	

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments						COMMENTAIRES
	(0)	(1)	(2)	(3)		
i) Le gouvernement établit des rapports complets, exacts et transparents sur toutes les recettes et dépenses des AP.		1			Rapport annuel de la DNEF établi, mais les projets ne sont pas clairs et il est difficile de déterminer les dépenses des AP à l'échelle régionale	
ii) La rentabilité financière des investissements de capital est mesurée et notifiée, le cas échéant (par exemple, assurer le suivi de l'augmentation des recettes des visites avant et après la création d'un centre de visiteurs).	0					
iii) Un système de suivi et d'établissement de rapports est mis en place afin de montrer comment et pourquoi les ressources sont réparties entre les sites d'AP et l'Office central des AP.	0				Il n'existe pas de service clairement responsable des aires protégées.	
iv) La performance financière des AP est évaluée et fait l'objet de rapports (liée au coût-efficacité).	0				Non effectué	
<b>Elément 4 – Méthodes d'allocation des ressources entre les différents sites d'AP</b>	Non	Oui				
	(0)	(2)				
i) Le budget national des AP est alloué de manière judicieuse aux sites sur la base de critères stipulés dans la stratégie nationale de financement.	0				Aucune stratégie de financement nationale	
ii) La politique et les critères d'allocation des ressources aux AP cogérées complètent les efforts de mobilisation des ressources déployés par les différents sites.	0				Premiers stades pour les sites cogérés, aucune politique claire en place	
<b>Elément 5 – La formation et les réseaux de soutien permettent aux gestionnaires d'AP de fonctionner de manière plus économique.</b>	Absent	Partiellement effectué	Presque fait	Achévé effectué		
	(0)	(1)	(2)	(3)		
i) Orientation sur la gestion économique mise au point et appliquée par les gestionnaires d'AP	0				Le coût-efficacité n'est pas un concept couramment utilisé (sauf dans les projets FEM-Gourma)	
ii) Les comparaisons des coûts de fonctionnement et d'investissement entre les sites d'AP sont complètes, disponibles et utilisées pour le suivi de la performance des gestionnaires d'AP.	0				Collaboration limitée entre les différentes directions des AP	
iii) Les systèmes de suivi et d'apprentissage du coût-efficacité sont en place et contribuent à l'élaboration de la politique de gestion et de planification.	0					

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
iv) Les gestionnaires de site des AP sont initiés à la gestion financière et à la gestion économique.	0				Peu ou pas de formation en matière de gestion des AP
v) Les gestionnaires des sites d'AP partagent les coûts des pratiques communes entre eux et avec le siège des AP.	0				Pas de service d'AP
<b>Note totale pour la Composante 2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Note réelle :</b>
					<b>4</b>
					<b>Note totale possible : 61</b>
					6,6 %
<b>Composante 3 – Outils de génération de revenu</b>					
<i>Elément 1</i> – Nombre et variété des sources de revenu utilisées dans le système d'AP	Néant	Partiellement	Montant raisonnable	Optimal	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Une analyse à jour de toutes les options de recettes pour le pays est achevée et disponible, notamment les études de faisabilité ;	0				Ceci n'a pas été fait.
ii) il existe une série diversifiée de sources et de mécanismes de génération de revenu pour le système d'AP ;	0				
iii) les AP appliquent des mécanismes de génération de revenu qui génèrent des revenus nets positifs (plus élevés que les coûts de fonctionnement annuels et dépassent l'amortissement à long terme du coût d'investissement initial).	0				
<i>Elément 2</i> – Fixation et mise en place d'un système de frais d'usagers dans le système d'AP	Non	Partiellement	Satisfaisant	Fait	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Une stratégie et un plan de mise en œuvre à l'échelle du système de frais d'usagers sont achevés et adoptés par le gouvernement.	0				
ii) L'industrie touristique nationale et le ministère, ainsi que les partenaires appuient le système et les programmes de frais d'usagers des AP.	0				L'Office national du tourisme a manifesté de l'intérêt pour les discussions.
iii) L'investissement dans l'infrastructure touristique est proposé et est effectué pour les sites d'AP à travers le réseau en fonction des recettes potentielles, de la rentabilité de l'investissement et du montant des frais d'entrée.	0				Les concepts initiaux sont en train d'être élaborés pour des AP spécifiques.
iv) Là où le tourisme est promu, les gestionnaires d'AP peuvent générer des recettes optimales tout en parvenant à atteindre les objectifs de conservation de l'AP.	0				La promotion du tourisme n'est pas effectuée à l'heure actuelle, sauf dans quelques zones d'intérêt cynégétique.

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
v) Les frais d'usagers non touristiques sont appliqués et génèrent des recettes supplémentaires.		1			Chasse possible dans les ZIC
<i>Elément 3 - Systèmes efficaces de collecte des frais</i>	Néant	Partiellement	Achévé	Opérationnel	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Une stratégie et un plan de mise en œuvre à l'échelle du système pour la collecte des frais sont achevés et adoptés par les autorités des AP (y compris les cogestionnaires).	0				Il n'existe aucune stratégie ni plan.
<i>Elément 4 – Stratégies de marketing et de communication pour les mécanismes de génération de recettes</i>	Néant	Partiellement	Satisfaisant	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Des campagnes de communication et de marketing à l'intention du public sur les frais touristiques, les nouvelles taxes de conservation, etc. sont généralisées et portées à la connaissance de tous.	0				Il n'existe à l'heure actuelle aucun mécanisme de communication.
<i>Elément 5 – Systèmes opérationnels de PSE pour les AP</i>	Néant	Partiellement	En cours	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Une stratégie et un plan de mise en œuvre à l'échelle du système pour le PSE sont achevés et adoptés par le gouvernement.	0				Aucune stratégie n'est prévue.
ii) Des systèmes pilotes de PSE sont mis en place dans quelques sites.	0				
iii) La performance opérationnelle des sites pilotes est évaluée et fait l'objet de rapports.	0				
iv) Mise en œuvre à l'échelle du PSE en cours dans le système d'AP	0				
<i>Elément 6 - Concessions opérationnelles dans les AP</i>	Néant	Partiellement	En cours	Achévé	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Une stratégie et un plan de mise en œuvre à l'échelle du système sont achevés et adoptés par le gouvernement pour les concessions.	0				Aucun plan –approche opportuniste seulement
ii) Les opportunités de concession sont identifiées dans les sites d'AP appropriés au sein du système d'AP.		1			Concessions de chasse - de manière opportuniste
iii) Les opportunités de concession sont opérationnelles dans les sites pilotes.		1			Deux sont en cours de préparation.

Outil de suivi du FEM 4 pour la biodiversité Objectif stratégique 1 de la zone d'intervention focale  
Mettre à profit la durabilité des systèmes d'aires protégées

Composantes et éléments					COMMENTAIRES
iv) La performance opérationnelle des sites pilotes est évaluée et fait l'objet de rapports et de mesures.	0				
<i>Elément 7 - Programmes de formation des AP pour les mécanismes de génération de revenu</i>	Néant	Limité	Satisfaisant	Important	
	(0)	(1)	(2)	(3)	
i) Des cours de formation sont organisés par le gouvernement et d'autres organisations compétentes à l'intention des gestionnaires d'AP sur les mécanismes de génération de recettes et d'administration financière	0				Aucun prévu
<b>Note totale pour la Composante 3</b>	0	3	0	0	<b>Note réelle :</b>
					<b>3</b>
					<b>Total note possible : 57</b>
					5,3 %

Date : février 2010

*Tableau de notation financière – Troisième partie – Notation et mesure des progrès*

<b>Note totale pour le Système d'AP</b>	14
<b>Note totale possible</b>	197
<b>Note réelle comme pourcentage de la note totale possible</b>	7 %
<b>Pourcentage des notes au cours de l'année précédente</b>	n. d.

Date : février 2010

## Annexe 4 : Projections du climat pour le Mali

Source : Portail des données sur le changement climatique de la Banque mondiale  
 [Voir: <http://sdwebx.worldbank.org/climateportal/>]

Figure 3 : Carte de l'Afrique de l'Ouest tirée du Portail des données sur le changement climatique de la Banque mondiale avec un gros plan sur le Sud-Ouest du Mali



### Résumé du changement climatique

Au milieu du siècle, les modèles climatiques mondiaux à résolution plus grossière prévoient que ce site deviendrait plus chaud, avec des vagues de chaleur plus fréquentes et moins de jours de gelées. Ils ne confirmaient pas si ce site deviendrait plus humide que sec. Les modèles ne s'accordent pas sur la manière dont les eaux de ruissellement (précipitations moins évapotranspiration), une mesure de la disponibilité d'eau, changeront. La période maximum entre les jours pluvieux devrait augmenter.

Un modèle climatique particulier à résolution plus élevée prévoit que ce site deviendra plus humide d'ici à la fin du siècle. La quantité maximum de pluies qui tombe au cours d'une période de 5 jours (un substitut d'un événement orageux extrême) devrait augmenter. La période maximum entre les jours pluvieux devrait croître. Parfois, ce modèle à résolution plus élevée peut être en contradiction avec l'ensemble des modèles à résolution plus grossière, d'où la nécessité de prendre en compte de nombreux modèles climatiques différents.

### Données climatiques

Indicateur	GCM à haute résolution du Japon (20 km)	GCM de l'IPCC		Valeurs moyennes du pays
	Changement (2091 - 2100 par rapport à 1981-1990)	Changement (2030 - 2049 par rapport à 1980-1999)	# Modèles prévoyant des changements positifs/négatifs	

Indicateur	GCM à haute résolution du Japon (20 km)	GCM de l'IPCC		Valeurs moyennes du pays
	Changement (2091 - 2100 par rapport à 1981- 1990)	Changement (2030 - 2049 par rapport à 1980-1999)	# Modèles prévoyant des changements positifs/négatifs	
Précipitations annuelles moyennes	16 %	0 %	10 sur 20	3 %
Précipitations DJF	--	2 %	11 sur 20	-7 %
Précipitations MAM	--	-6 %	13 sur 20	-3 %
Précipitations JJA	--	-5 %	14 sur 20	-7
Précipitations SON	--	2 %	11 sur 20	9 %
Eaux de ruissellement	--	-9 %	4 sur 12	-5 %
Température annuelle moyenne	2 (°C)	2 (°C)	--	2 (°C)
Température DJF	--	1 (°C)	--	2 (°C)
Température JJA	--	2 (°C)	--	2 (°C)
Température à la surface de la mer	--	--	--	--
Précipitations maximum en 5 jours	10 %	12 %	5 sur 8	15 %
Total				
Intensité de la précipitation journalière	--	0 %	3 sur 8	8 %
Jours secs consécutifs	7 jours	2 jours	6 sur 8	-2 jours
Jours de gelée	--	-1 jour	8 sur 8	-2 jours
Indice de durée des vagues de chaleur	--	5 jours	8 sur 8	17 jours
Fréquence des feux de brousse	n. d.			--
Changement du biome	n. d.			--

## **Annexe 5 : TdR de base pour les ONG qui contribuent aux Réalisations 2 et 3 du projet**

[A affiner au démarrage du projet]

### **DON PROPOSE POUR SYNERGIE ENVIRONNEMENT**

En ce qui concerne les produits 2.1, 2.2 et 2.3 du projet (cités ci-dessous), et conformément aux dispositions du PNUD relatives au recrutement des ONG partenaires, le PNUD et l'organisme gouvernemental responsable du projet envisagent de passer un accord avec le partenaire Synergie environnement pour une période de trois années en vue de l'exécution d'activités spécifiques au titre des produits mentionnés.

Produit 2.1 : Trois zones d'AP pilotes, représentatives de la mosaïque de l'écosystème dans le Sud-Ouest du Mali, sont opérationnelles (dotées d'un personnel et d'équipements adéquats et d'infrastructures de gestion) et s'appuient sur les plans et engagements de financement du secteur privé et du gouvernement pour couvrir les dépenses actuelles des AP.

Produit 2.2 : Les outils d'une gestion efficace des AP sont expérimentés.

Produit 2.3 : Au moins un modèle de partenariat pour la gestion durable des zones d'intérêt cynégétique gérées par le secteur privé est élaboré et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en remédiant aux insuffisances des modèles de gestion existants.

Le but consiste à mettre au point et en œuvre un programme de surveillance et de suivi écologique pour les trois réserves pour lesquelles il existe un contrat de gestion – Mandé Wula, Néma Wula et ZIC de Gadougou II – et d'assurer la formation en matière de surveillance et de suivi écologique pour d'autres équipes de gestion des aires protégées dans la région.

Au nombre des tâches spécifiques figurent :

- l'élaboration d'un plan de suivi écologique des aires protégées de Galé-Limakolé ;
- la mise sur pied d'une équipe de surveillance pour l'AP de Galé-Limakolé et la création de l'équipe de suivi écologique, de lutte contre le braconnage et des méthodes de lutte contre le feu ;
- le test de la méthodologie et de la formation sur le terrain et l'établissement de rapports d'exécution trimestriels et tirer des leçons, le cas échéant ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une série de sessions de formation à l'intention d'autres équipes de gestion des AP dans la région en collaboration avec la DNEF et l'Office de gestion des AP ;
- l'établissement d'un rapport final comprenant un guide de formation pour les équipes de surveillance et un autre pour les formateurs ;
- l'établissement d'un rapport final pour le programme de suivi écologique avec des recommandations pour les programmes similaires dans la région.

Des TdR plus complets seront élaborés au démarrage du projet.

## DONS PROPOSES POUR LES ONG LOCALES EN VUE DE LA COGESTION DES AP

En ce qui concerne les produits 2.2, 2.4, 3.2 et 3.3 du projet (cités ci-dessous), et conformément aux procédures du PNUD relatives au recrutement des ONG partenaires, le PNUD et l'organisme du gouvernement responsable du projet envisagent de passer un accord avec les ONG partenaires pour l'exécution d'une série d'activités de cogestion des AP dans les sites du projet (Réserves de biosphère du Bafing-Falémé et de la Boucle du Baoulé).

Le projet a prévu des fonds pour les dons cibles qui seront accordés aux ONG environnementales qui interviennent dans la région afin de compléter le Programme de microsubventions (PMS) existant et de veiller à ce que des tâches spécifiques soient exécutées, contribuent à la réalisation des objectifs du projet et renforcent les capacités des ONG régionales et nationales.

Ces subventions cibleront les activités dans les sites reculés ayant une importante composante participation communautaire – elles constituent l'idéal pour les ONG de petite taille qui disposent d'un personnel dévoué et des capacités nécessaires pour fonctionner efficacement dans de telles conditions.

Au nombre des thèmes spécifiques que ces projets traiteront figurent les moyens d'existence de rechange, la gestion des feux et le développement du tourisme lié aux chimpanzés. Le travail de faisabilité initial a été exécuté pendant le DPP pour les moyens d'existence de rechange (voir Section IV, Partie V du DOCPRO : Rapport technique 4), mais il mérite d'être développé davantage.

En outre, le projet collaborera étroitement avec le PMS afin de déterminer les projets et organisations les plus indiqués pour les deux approches de financement. Le cas échéant, les structures de gouvernance mises en place par le PMS pour l'approbation du projet pourraient servir pour l'approbation des microsubventions proposées dans le cadre du présent projet.

Produit 2.2 : Les outils d'une gestion efficace des AP sont expérimentés.

Ceux-ci comprennent les volets suivants et devront être hiérarchisés de manière judicieuse par le projet pendant la phase de démarrage :

- i) Des plans de gestion sont élaborés/exécutés.
- ii) Des accords de coopération avec les ONG (exemple, conservation des chimpanzés dans le Bafing) et les réserves privées.
- iii) Le système de suivi écologique à long terme est mis en place pour les espèces et les écosystèmes cibles, établissant des seuils pour l'utilisation des ressources et éclairant la planification de la gestion des AP.
- iv) Les plans d'activité sont élaborés et exécutés, notamment l'expérimentation des mécanismes de génération de revenu respectueux de la biodiversité et qui profitent aux communautés voisines (essentiellement grâce à un cofinancement) et les stratégies de mobilisation de ressources gouvernementales et internationales, comme exemples de modèles novateurs de la gestion des AP.
- v) Création de comités conjoints de gestion des AP.

Produit 2.3 : Au moins un modèle de partenariat pour la gestion durable des zones d'intérêt cynégétique gérées par le secteur privé est mis au point et constamment amélioré en mettant à profit les forces et en corrigeant les insuffisances des modèles de gestion existants.

Produit 2.4 : Les communautés voisines des AP sont organisées et leurs capacités renforcées en vue de participer efficacement à la planification de la gestion des AP et de respecter les règlements de conservation en vigueur dans les AP concernées et participer aux moyens d'existence de rechange et aux activités d'écotourisme.

Produit 3.2 : La gestion des principaux corridors de migration et des ZTT repose sur un exercice de zonage et une planification de la gestion participatifs et approfondis intégrés dans les cadres de développement local, qui sont approuvés par les autorités nationales et locales, le secteur privé, les parties prenantes communautaires et les ONG.

Produit 3.3 : La mise au point d'un régime de gestion des feux de brousse pour les zones tampons et de transition (ZTT) des AP gérées selon les meilleures informations scientifiques contribue efficacement aux efforts de gestion des AP sur le terrain.

## **Annexe 6 : Aperçu des études du DPP**

Les études du DPP ont été effectuées au cours de la période de juin 2009 à février 2010. Ces études ont été effectuées par un groupe de consultants mixte comprenant trois consultants internationaux et cinq consultants nationaux bénéficiant du soutien de différents homologues gouvernementaux au niveau national.

Les études suivantes ont été achevées ; les rapports sont disponibles et ont été intégrés dans les documents de projet.

Liste des études du DPP disponibles :

- Evaluation de la biodiversité (français)
- Cartographie (français)
- Moyens d'existence de rechange et écotourisme (anglais)
- Socioéconomie (français)
- Financement des aires protégées (anglais)
- Analyse des parties prenantes (français)
- Revue du cadre législatif et réglementaire (français)

Les études techniques du DPP retenues (certaines sont abrégées) ont été intégrées dans la Section IV, Partie V du DOCPRO.

## PAGE DE SIGNATURE



Gouvernement du Mali

*Programme des Nations Unies pour le développement*

DOCUMENT DE PROJET

### **Titre : Extension et Renforcement du système des Aires protégées (AP) au Mali**

**Résultat (s) UNDAF:** les *zones rurales les plus vulnérables bénéficient* d'un renforcement de leur *sécurité alimentaire* et jouissent de conditions favorables pour un développement et *des services énergétiques alternatifs durables*, et la création d'emplois.

**Résultats du Plan Stratégique PNUD Environnement et Développement Durable :** la gestion de l'environnement par les secteurs privé et public, et en particulier par les collectivités locales est renforcées.

**Résultats secondaires du Plan stratégique PNUD:** 4.1 Intégration de l'environnement et de l'énergie ; 4.2 Catalysation du financement en matière d'environnement ; et 4.4 Elargissement de l'accès aux services environnementaux et énergétiques pour les pauvres.

**Résultats attendus du CP:** 4.5.2 Conventions-cadres de l'environnement: biodiversité, changements climatiques, désertification, eaux internationales et Convention de Bamako sont opérationnalisés ; 4.5.3. L'Etat et les collectivités locales sont mieux équipés pour prévenir et gérer les événements extrêmes ; 4.5.5. Risques liés à la pollution dans le secteur de l'or (avec le cyanure et le mercure) sont mieux connus et gérés ; 4.5.6. La mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables est effective.

**Résultats attendus du CPAP:** 1. Les capacités à gérer les ressources naturelles et à lutter contre la dégradation des terres sont renforcées. 2. Les Conventions-cadres de l'environnement sont mises en œuvre.

**Partenaire d'exécution:** Direction Nationale des Eaux et Forêts, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

**Agence de mise en oeuvre/ Partenaire responsable:** Programme des Nations Unies pour le Développement.

#### Brève description

Le Gouvernement du Mali a défini la conservation de la biodiversité comme une de ses priorités et cherche à promouvoir l'extension et le développement durable des aires protégées (AP) comme principale stratégie de conservation. Malgré l'engagement des autorités locales, très peu de mesures concrètes ont été prises pour venir à bout des obstacles qui gênent la création d'un système durable des aires protégées. Les barrières spécifiques à une protection durable de l'environnement au Mali comprennent: 1) une absence de conformité institutionnelle, juridique et de cadre d'orientation pour renforcer les succès de la conservation; 2) manque de modèles adéquats d'intégration du tourisme, mode de subsistance alternative, et répression effective pour garantir la protection à long terme des principales aires protégées, et 3) l'absence d'une stratégie intégrée pour réduire le niveau de pression des paysages sur les ressources naturelles. Le projet va traiter de ces barrières à travers l'amélioration de la situation institutionnelle, juridique et politique, l'implantation de projets de gestion des aires protégées avec une nouvelle approche de gestion dans le Sud-ouest du Mali, et l'établissement et l'implantation d'une approche paysagiste qui intègre des activités effectives de conservation des aires protégées dans le grand paysage à travers une meilleure utilisation de la catégorie « biosphère » internationale.

Le secteur cible du Sud-ouest du Mali va traiter des objectifs mondiaux de conservation car la zone est l'une des dernières au Mali avec d'importantes espèces de biodiversité de valeur universelle y compris les chimpanzés de l'Ouest et les antilopes Derby. En raison de l'isolement de la zone dû à un manque d'infrastructures, de prédispositions climatiques et géologiques, les importantes ressources naturelles (eau, forêts, herbes) de la région sont sujettes à une forte pression d'une population croissante (culture sur brûlis et culture marchande), surpâturage croissant par les éleveurs nomades de bétail (transhumance), une importante exploration et exploitation initiale minière et la construction d'une grande route de Bamako à Dakar. Le projet va étudier plusieurs modèles de gestion innovantes y compris des concessions de compagnie privée, le développement communautaire et l'éco-tourisme privé, des partenariats avec des compagnies minières, et l'intégration des analyses spatiales avec des plans d'aménagement du territoire pour identifier et dupliquer des approches réussies de conservation de la biodiversité dans cette importante zone. Le projet permettra également d'appuyer l'intérêt du Mali dans la création d'un service national d'aire protégée qui va renforcer les leçons apprises et aider dans la viabilité financière du système déjà fragilisé et menacé des aires protégées du pays. Le projet est nécessaire face aux tendances en cours vers une dégradation irréversible des éco systèmes et la perte des espèces menacées d'extinction globale.

Période Programme	2010 - 2014	Total des ressources nécessaires	11.377.631 USD
Atlas Award ID:	00060646	Total des ressources allouées:	3.218.000 \$US D dont
Identification du Projet:	00076446	FEM	1.768.000 \$US
PIMS #	3926	PNUD (en espèces)	500.000 \$US
Date de démarrage:	Novembre 2010	Gouvernement	1.600.000 \$US dont
Date fin:	Mai 2015	(en espèce)	950.000 \$US
Dispositifs de Gestion :	NEX	(en nature)	650.000 \$US
Date de Rencontre du Comité d'Approbation:	6 10 2010	Autres (financement parallèle)	7.509.631 \$US dont
		• Corps de la Paix	1.250.000 \$US
		• UICN- BRAO	276.000 \$US
		• Synergie Environnement	1.033.000 \$US
		• COBA	150.000 \$US
		• CA-RBT	50.000 \$US
		• OPNBR	4.150.631 \$US
		• MFOA	600.000 \$US

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale  
 Date/Mois/Année 09 DEC 2010



Accepté par le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement :  
 Date/Mois/Année 23 DEC. 2010

Accepté par le Représentant Résident du PNUD:  
 Date/Mois/Année

